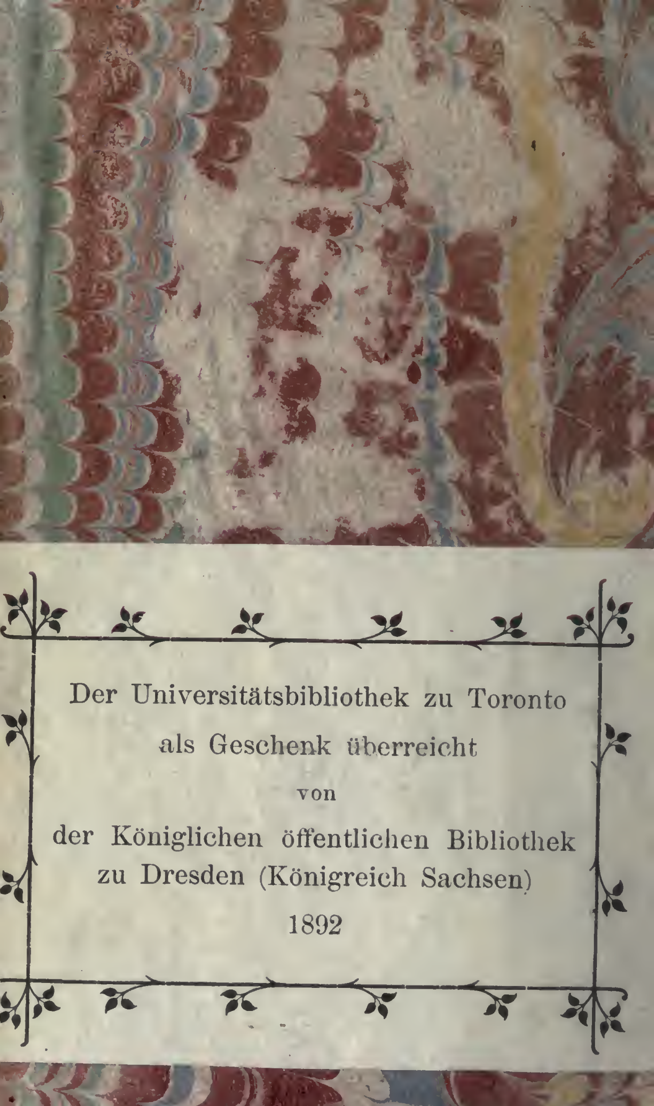






HISTOIRE
DE
L'EMPIRE,

TOME PREMIER.

HISTOIRE
DE
L'EMPIRE,

CONTENANT SON ORIGINE; SON PROGREZ; Ses Révolutions; la forme de ſon Gouvernement; Sa Politique; Ses Negociations; & les nouveaux Reglemens qui ont été faits par les Traités de Weſtphalie, & autres.

Par Monſieur HEISS.

Nouvelle Edition, augmentée de Notes Hiſtoriques & Politiques, & continuée juſques à preſent.

Dédiée à S. A. S. Monſeigneur LE DUC DU MAINE, *Prince Souverain de Dombes.*

Par Monſieur V. G. J. D. G. S.

TOME PREMIER.

Qui comprend l'Hiſtoire des Princes qui ont poſſedé l'Empire depuis Charlemagne juſqu'à Frideric Premier.



A PARIS,
Par la Compagnie des Libraires.

M. DCC. XXXI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



A

SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR

LOUIS-AUGUSTE

DE BOURBON,

DUC DU MAINE,

PRINCE SOUVERAIN

DE DOMBES,

ONSEIGNEUR,

L'Histoire de l'Empire d'Allemagne telle qu'elle est aujour-

d'hui, ne pouvoit ſouhaiter des auſpices plus favorables que ceux de VOTRE ALTESSE SERENISSIME, *à qui je prends la liberté de la preſenter.*

Ce que j'ai crû y devoir ajoûter, tant ſur la recherche du Droit Public, que ſur les differens Gouvernemens des Souverains qui ont occupé le Trône Imperial, peut ſe flatter de trouver de l'accès auprès d'un Prince, qui ſe fait une occupation familiere de la connoiſſance des divers interêts de l'Europe, & qui n'y eſt pas moins connu & reſpecté par la ſuperiorité de ſes lumieres, que par ſon auguſte Naiſſance.

Agréez donc, MONSEIGNEUR, *les hommages que ce Livre vous doit à ſi juſte titre ; la Protection dont vous l'honorerez, ne peut que rendre plus intereſſans les Faits & les Maximes d'Eſtat qui le font paroître dans un nouveau jour.*

Dans la confiance, MONSEIGNEUR, *que le zele & le foible fruit de mon travail ne vous deſagréront point, je laiſſe à ceux qui à leur tour auront à parler des Evenemens qui regardent la France, le ſoin d'apprendre à la Poſterité les qualités éminentes, que la modeſtie d'un Prince auſſi Vertueux, ne me permet point de publier ici.*

Il leur ſera aiſé de faire voir quelles reſſources le Gouvernement d'un Eſtat trouve dans les exemples de Juſtice, de Pieté, de Héroïſme, de Sageſſe & d'attachement pour le Souverain, dont VOTRE ALTESSE SERENISSIME *a donné & donne journellement des preuves ſi ſuperieures.*

Aſſûré de la fidelité de l'Hiſtoire, à qui il n'échapera rien de ce qui fait tant d'honneur à la France, je dois me contenter d'admirer des Vertus, auſquelles tout l'Univers ne ſauroit refuſer ſes ſuffrages, de faire des vœux au Ciel, pour qu'il veüille conſerver les précieux jours de

VOTRE ALTESSE SERENISSIME, *&* *de lui marquer par ce témoignage public, qu'il ne ſe peut rien ajoûter au profond reſpect avec lequel je ſerai toute ma vie,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

Le très-humble & très-obéïſſant Serviteur,
V. G. J. D. G. S.



AVERTISSEMENT. (1)

JE ne croi pas être obligé de déclarer les motifs qui m'ont porté à écrire l'Histoire de l'Empire ; la dignité d'un si grand Etat, la difficulté d'en pénétrer les Maximes fondamentales, & la conjoncture presente des affaires de l'Europe, parlent assez pour moi. J'espere même que le Public sachant que je suis né Allemand, & que j'ai toûjours été employé dans les affaires des Princes de l'Empire, recevra cet Ouvrage plus favorablement de ma main, que s'il venoit d'un Auteur qui ne donneroit qu'un simple Recüeil de ses lectures. Quoiqu'il en soit, je ne prétens

(1) Cet Avertissement est de M. Heiss, & étoit à l'Edition anterieure à celle de 1711.

pas me soustraire à l'examen de mon Lecteur. Il me traitera, s'il veut, avec la même severité que l'on a pour ceux qui donnent des Ouvrages au Public ; & comme je ne me flatte pas de pouvoir esperer de grace, je ne m'arrêterai point à lui en demander.

Je me contenterai de l'avertir que mon dessein n'est pas de satisfaire simplement la curiosité de ceux qui vivent dans l'oisiveté, & qui ne s'informent des affaires publiques, que pour le seul plaisir qu'ils prennent à les apprendre & à les débiter. Ils ont trop de délicatesse pour pouvoir souffrir un stile aussi peu poli que le mien ; & sans doute ils condamneront de témerité l'entreprise que j'ai faite d'écrire en Langue Françoise. La fin principale que je me suis proposée, a été de seconder les bonnes intentions de ceux qui cherchent à s'instruire

de la verité ; & je me flatte qu'ils me ſauront gré de la peine que j'ai priſe en leur faveur, ſans s'arrêter à critiquer les termes impropres dont je puis m'être ſervi, ni la dureté de mes expreſſions. C'eſt à eux à qui je m'adreſſe particulierement, lorſque je donne ici une idée generale de cette Hiſtoire.

Je l'ai diviſée en ſix Livres. Dans les trois premiers je fais voir l'établiſſement de l'Empire, ſon progrès, & ſes révolutions ſous les Empereurs François & Allemans, qui ſont venus à l'Empire depuis Charlemagne, par droit d'heredité, ou par élection. Dans les trois derniers, on apprendra le changement que les Traités de Weſtphalie & les nouveaux Reglemens faits en conſequence ont apporté aux affaires & aux Etats de l'Empire.

J'y ai démêlé avec ſoin les in-

terêts particuliers des differentes Puiſſances qui reconnoiſſent l'autorité Imperiale. Ce qui n'a pû ſe faire ſans toûcher à la Généalogie de pluſieurs grands Princes. Je n'ai pas ſeulement fait connoître en quelles Aſſemblées & de quelle maniere ſe prennent les déliberations & les réſolutions qui regardent le bien commun de l'Empire : J'ai paſſé plus avant, en rapportant l'ordre qui ſe garde dans les principaux Tribunaux qui adminiſtrent la Juſtice.

J'ai ajoûté à la fin les Actes Autentiques qui peuvent ſervir à l'éclairciſſement de cette matiere, comme ſont la Bulle d'Or, les Tranſactions de la Paix publique, & de celle de la Religion, les Concordats Germaniques, les Capitulations Imperiales, & les Traités de Weſtphalie, avec ceux de leur execution ; comme auſſi

les Capitulations Imperiales, & autres Pieces, qui, à ce que je me flatte, pourront faire plaisir au Lecteur. Ce que j'ai crû devoir faire avec d'autant plus d'engagement, que la plûpart de ces Pieces n'ont point encore paru traduites en François, & que si quelques-unes l'ont été, il s'y trouve des obmissions si considerables, que j'ai jugé à propos de les donner ici complettes.

Toutes ces matieres ont été à la verité traitées separément par plusieurs Auteurs, & en differentes Langues; mais je puis assûrer que personne ne les a réduites en un corps comme celui-ci, & qu'on y trouvera plusieurs observations qui ont échappé à la diligence de ceux qui ont écrit avant moi.

AVIS

SUR L'EDITION DE M.DCCXI.

En donnant au Public une nouvelle Edition de l'Hiſtoire d'Allemagne de M. Heiſſ, on a cru qu'on devoit la continuer juſqu'à preſent, afin que le Lecteur pût voir quel eſt l'Etat actuel de l'Empire. M. Heiſſ en étoit demeuré au Traité de Weſtphalie fait en 1648. & ainſi il n'avoit paſſé le milieu du ſiecle qu'on vient de finir. Il n'avoit parlé, ni de la mort de Ferdinand III. ni de celle de Ferdinand IV. ſon fils, qui avoit été élû Roi des Romains, mais qui mourut avant lui.

On a donc cru devoir finir la vie de Ferdinand III. & donner en abregé celles des Empereurs Leopold & de Joſeph ſes Succeſſeurs, à peu près de la même étenduë que celles qu'a fait M. Heiſſ. On n'a fait que toucher les principaux évenemens, & indiquer les cauſes ou les prétextes des guerres qui ont porté le fer & le feu dans toute l'Europe pendant le Regne de ces deux Princes, parce qu'on a été reſtraint par la brieveté qu'on s'eſt propoſée, & qu'on a voulu ſuivre en cela ce qu'a fait M. Heiſſ.

On a ajoûté la ſuite des Archevêques,

Evêques, & Prelats d'Allemagne, jusqu'à ceux qui remplissent actuellement ces Dignitez. On en a fait de même des Généalogies des Electeurs & des Princes de l'Empire, qu'on a continuées le plus exactement qu'il a été possible.

On a mis des Notes (1) *courtes & curieuses dans les endroits qu'on a cru en avoir besoin, & principalement dans les Traités de Westphalie, qui, sans contredit, sont la piece fondamentale de la Liberté Germanique. Ces Notes en faciliteront l'intelligence, & feront entendre au Lecteur ce qui a donné lieu aux Articles. Enfin on a ajoûté quelques Notes sur la Bulle d'Or; on a mis la Trêve de* 1634, *& la Capitulation de l'Empereur Joseph, où on a marqué les differences & les additions que les Electeurs y firent faire, lorsqu'ils élurent ce Prince Roi des Romains; en un mot, on a tâché de ramasser dans cet abregé tout ce qu'on a cru pouvoir contribuer à la satisfaction des Curieux, & à la connoissance de l'Etat present de l'Allemagne.*

(1) Les Notes, les Additions, & la continuation de cette nouvelle Edition, ont été faites par le Sieur Bourgeois du Chastenet, Plenipotentiaire Subdelegué de leurs A.R. Monsieur & Madame d'Orleans aux Conferences de Francfort, pour les Affaires Palatines.

AVERTISSEMENT

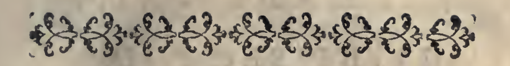
Sur cette nouvelle Edition de 1731.

DANS le dessein que l'on a eu de rendre cette nouvelle Edition de L'HISTOIRE DE L'EMPIRE plus complette & plus utile pour ceux qui veulent s'instruire du Gouvernement & des Maximes fondamentales de cet Etat, on a crû, sans rien changer à la premiere Distribution qu'en a fait M. Heiss, devoir l'angmenter de plusieurs Notes Historiques & Politiques. Cette augmentation a paru necessaire, tant pour donner à plusieurs Evenemens remarquables, une plus grande intelligence, que pour rectifier quelques endroits où l'Esprit de partialité a pû se glisser.

On y trouvera, outre cela, la continuation de l'Histoire depuis 1711, & le récit de tout ce qui peut interesser l'Empire d'Allemagne jusqu'à pre-

ſent, ce qui renferme le Regne de CHARLES VI. qui eſt aujourd'hui ſur le Trône : de même que la ſuite des Généalogies & des Alliances, avec l'état actuel des Princes de l'Empire. Les ſecours que l'on a trouvé dans l'Allemagne même pour continuer ces differens objets, ne laiſſeront rien à deſirer à ceux qui pourront s'y intereſſer.

Aux anciennes Preuves qui ſe trouvent dans les précedentes Editions, telles que ſont la Bulle d'Or, les Traités de la Paix publique, les Concordats Germaniques & autres, on a ajoûté, outre le dernier Traité de Paix conclu avec l'Empereur & l'Empire, la Capitulation que les Electeurs ont fait ſigner à Charles VI. lorſqu'il fut élû à la Dignité d'Empereur ; en ſorte qu'il n'y manque rien de tout ce qui peut ſervir à faire connoître les interêts des Princes dans cette partie de l'Europe.



TABLE

Des Livres & des Chapitres contenus en ce premier Volume.

LIVRE PREMIER.

Naissance, accroissement & état de l'Empire sous Charlemagne & ses Successeurs, jusqu'au tems que la Dignité Imperiale a cessé d'être hereditaire.

LIVRE SECOND.

Empereurs de differentes Maisons, qui ont possedé l'Empire par Election, jusqu'à ceux de la Maison d'Autriche.

Fin de la Table du Tome premier.

APPROBATION.

J'AY lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, *L'Histoire de l'Empire, par M. Heiss*, & je crois que les corrections judicieuses, & les augmentations considerables qu'on trouvera dans cette nouvelle Edition, la rendront utile & agréable au Public. A Paris ce 16. Mars 1730. *Signé*, LASERRE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, Roy de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé MICHEL-ETIENNE DAVID, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire réimprimer & donner au Public *les Ouvres de Scarron, tant en Prose qu'en Vers : l'Histoire Universelle, du feu Sieur Evêque de Meaux, avec la continuation ; les Oeuvres de Pierre & Thomas Corneille ; la Géographie du Sieur Robbe, avec les Cartes ; les Oeuvres du Sieur de Venerony ; les Oeuvres du Pere Malebranche ; le Nouveau Testament du Pere Amelot, Prêtre de l'Oratoire ; les Epîtres & Evangiles de toute l'année, & l'Ordinaire de la Messe du*

même Auteur; les Oeuvres du Sieur Racine; Journal des Audiences; Oeuvres de Moliere, avec sa Vie; Instruction pour les Jardins fruitiers & potagers, par le Sieur de la Quintinie; Oeuvres de Moriceau; Histoire de Donquichotte, avec la suite de Avellaneda; Oeuvres du Sieur de S. Evremont; Oeuvres de Madame Daunois; Fables mises en Vers par le Sieur de la Fontaine; Loix Civiles par Domat; Histoire de la Bible par Royaumont; Histoire de l'Empire, par le Sieur Heiss: Mais comme il ne les peut faire réimprimer sans s'engager à de très-grands frais, il nous a très-humblement fait supplier de vouloir bien, pour l'en dédommager, lui accorder nos Lettres de continuation de Privileges sur ce necessaires. A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, & lui donner moyen de continuer à réimprimer ou faire réimprimer les grands Ouvrages ci-dessus énoncés, & qui sont très utiles au Public pour l'avancement des Sciences & des Belles Lettres; Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, de faire réimprimer ledits Livres ci-dessus specifiés en tels volumes, forme, marge, caractere, & de toutes grandeurs qu'il jugera à propos, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs

& autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus mentionnés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de Titre, même de Traduction étrangere, ou autrement, sans le consentement par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; Que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bons Papiers & en beaux Caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres seront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur Daguesseau : & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque Publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Daguesseau ; le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisible-

ment, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & nécéſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingt-ſixiéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil ſept cens vingt, & de notre Regne le cinquiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, FOUQUET.

Regiſtré ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 613. N°. 658. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du treize Août mil ſept cens trois. A Paris le 29. Juillet 1720. Signé, DELAULNE, *Syndic.*

A PARIS, De l'Imprimerie de PIERRE PRAULT, 1731.

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'EMPIRE.

****

LIVRE PREMIER.

Naissance, accroissement & état de l'Empire sous Charlemagne & ses Successeurs, jusqu'au tems que la dignité Imperiale a cessé d'être hereditaire.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de l'Empire.



POUR donner une entiere connoissance de l'Empire d'Allemagne, il est absolument necessaire de faire voir de quelle maniere il s'est formé, & comment le nom d'Empire Romain

lui a été donné; quoiqu'il n'ait jamais eu ni l'étenduë, ni l'autorité, ni la dignité de cet ancien & vaſte Empire des Romains, auquel tant de Nations differentes étoient aſſujetties. Je ne me contenterai pas, comme je pourrois faire, de tirer ſon établiſſement de la décadence, & des ruines de l'autre. Je prendrai les choſes de plus loin; & remontant même juſqu'à l'origine des premiers Céſars, je rapporterai ſuccinctement ce que l'Hiſtoire Romaine nous apprend de ce qui peut ſervir à notre ſujet.

Romulus commença l'an du monde 3198. à jetter les fondemens de la ville & de la Monarchie de Rome. Six Rois ſes Succeſſeurs en étendirent les bornes par l'eſpace de quelques deux cens cinquante ans; 500. ans ou environ avant la venuë de JESUS-CHRIST. Mais le peuple Romain ne pouvant plus ſouffrir la tyrannie de Tarquin le Superbe, le dernier de ces Rois, reſolut de ſecouer le joug de la domination Roïale, & de ſe gouverner lui-même ſous le nom de République, &

ſous l'autorité de deux Magiſtrats qu'il nomma Conſuls. Ce gouvernement lui fut ſi avantageux, que pendant près de 400. ans qu'il dura, il y ſoûmit non ſeulement toute l'Italie qu'il conquit; mais auſſi une infinité d'autres provinces de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Affrique où il porta ſes Aigles.

(*a*) Avant que de paſſer outre, il

(*a*) Romanis fuere Aquila, Dracones, Vexilla, Flammulæ Rufæ. *Veget. de re milit. L. 3. c. 5.* Impp. etiam imagines, aliqui ſuas, Galba familiæ præferri voluerunt. *Dio. Hiſt. c. 51.* Unde Aquiliferi, Imaginarii, Draconarii, ſigniferi; quæ ſigna æque ac Deorum imagines ſacra erant. *Tacit. paſſim.*

Primum totius Legionis ſignum fuit Aquila. *Veget.* In primâ cohorte cujuſque Legionis. *Dion.* at deinde non niſi una fuit ipſis Impp. præferri ſolita. *Jos. de Bello Jud. L. 3. c. 5.* Fuitque Aquila non picta vel texta in vexillo, ſed ſolida haſtæ impoſita, ære, aliâve pro lubitu materiâ facta. Ita Craſſi aurea. *Dio.* Catilinæ argentea fuit.

Fuiſſe tamen ipſis & Vexilla ſeu vela, patet ex Dion. in Hiſt. Craſſi; *Veget.* hæc per Centurias geſtari ſolebant, ut Dracones per Cohortes.

Aquila hodie ferè biceps pingi ſolet, malè vero bicorporem quidam ſtatuunt. Equidem ipſum imperii etiam Græci, ſignum fuiſſe A-

ne sera pas hors de propos d'observer que l'Aigle n'avoit pas toûjours été l'Enseigne des Romains. Du tems de Romulus ils n'avoient pour signe militaire, ou enseigne, que des bottes de foin ou de paille attachées au bout d'une perche, & appellées en Latin *Manipuli*, d'où vient le nom de leurs premieres Compagnies qu'ils nommerent *Manipules*. Quelques-tems après ils prirent comme les autres Nations voisines, des figures ou images massives de divers animaux, attachées au haut d'une espece de pique ferrée par le bout d'embas pour pouvoir être fichée en terre. Entr'autres figures ils en

quilam simplicem, constat ex nummis quibus Michaëli & Andronico seniori Aquilæ μονοκέφαλοι appictæ sunt, & cùm figura biceps ex divisione Imperii in Orientem & Occidentem nota sit, liquet utique Imperii signum origine Aquilam simplicem fuisse: atque adeò si ex vero illud æstimem, geminatur hodie figura, ut repræsentet non geminum, nedum fissum caput, sed ejusdem capitis prospectam quasi curam in Orientem & Occidentem. *Cocceïus juris publ. c.* 13. *n.* 4. 5. 6. 9. *&* 14. L'Aigle armoriale du Roi des Romains n'a qu'une tête.

portoient de Louves & de Vautours; les premieres, en memoire de la Louve qui avoit nourri leur premier Fondateur; & les autres, à cause des douze Vautours, par l'heureux auspice desquels il obtint la préference sur son frere Remus. Mais sous Tarquinius Priscus cinquiéme Roi de Rome, ils choisirent l'Aigle pour en faire leur principale enseigne, comme avoient fait les Etruriens, de qui ils avoient appris que Jupiter avoit le premier inventé ce signe militaire, & l'avoit pris pour enseigne dans la guerre qu'il avoit euë contre les Titans; que delà l'Aigle étoit venuë aux Cretois, depuis dits Candiots; des Cretois aux Troïens; des Troïens aux Latins, ausquels elle avoit été apportée par Enée; & enfin des Latins aux Etruriens, à l'exemple desquels les Romains l'avoient prise. Ils ne rejetterent pas pourtant d'abord les autres figures ou enseignes qu'ils avoient. Mais on tient que Caïus-Marius dans la guerre qu'il soûtint si avantageusement pendant son second Consulat contre les Cimbres,

avoit obligé les Legions de laisser au Camp toutes leurs enseignes particulieres, & de ne porter au combat que celle de l'Aigle ; laquelle il avoit fait faire d'argent, afin qu'elle brillât davantage, & qu'elle fut apperçûë aisément de tous les soldats. Chaque Legion en avoit une, mais distinguée par quelques ornemens differens les uns des autres, pour marquer l'ordre & le rang des Legions, & leur donner moïen de reconnoître facilement la leur. C'étoit la premiere Cohorte de la Legion qui la portoit, sans que cela empêchât les autres Cohortes d'avoir leurs enseignes particulieres faites selon la fantaisie des Officiers qui les commandoient. Ainsi l'Aigle devint & demeura toûjours la principale Enseigne des Romains ; & ils l'eurent depuis en si grande veneration, que c'étoit la premiere chose dont les Generaux d'Armées qui aspiroient au pouvoir supréme s'emparoient par le secours des Legions, parce que tout le monde se rangeoit aussi-tôt du côté où étoient les Aigles. On n'a vû même que

rarement, que le Senat & le peuple de Rome, à qui appartenoit le droit de créer & d'inſtituer les Empereurs ou Capitaines Generaux d'Armées, aïent refuſé d'agréer & de confirmer ceux que les Legions en quelques occaſions extraordinaires avoient élûs; tant étoit grand le reſpect qu'ils conſervoient pour les Aigles, dont ces Empereurs étoient par ce moïen devenus les maîtres.

Il ne faut pas qu'on ſoit ſurpris de ce qu'on uſe ici du mot d'Empereur. Ce nom ne ſignifioit alors que General d'Armée, & ne donnoit que l'autorité & le commandement abſolu ſur les Troupes; bien que dans la ſuite du tems il ait été emploïé à déſigner celui qui étoit le Souverain de Rome, & de toutes les Provinces ſoûmiſes à l'Empire Romain.

Quoique la Republique eut étendu prodigieuſement ſes limites, & ſe fut élevée à un tel point de grandeur qu'elle étoit devenuë formidable à toute la terre ſous ce gouvernement Conſulaire; neanmoins la confuſion y devint ſi grande, que

plusieurs des Chefs de parti entrerent dans la pensée d'en profiter pour parvenir à la puissance souveraine. Mais pendant que les uns travailloient ouvertement à se l'attribuer, & les autres à la conserver à la Republique, la fortune se déclara enfin pour Jules Cesar. Car après avoir triomphé des Gaules, de l'Angleterre, de l'Espagne, & d'une partie de l'Allemagne, il défit Pompée qui soûtenoit la liberté de la Patrie, & gagna sur lui la fameuse Bataille de Pharsale. De sorte que n'aïant plus de concurrens qui lui pussent disputer l'Empire, il en devint le souverain Monarque, & le posseda paisiblement pendant quatre années sous le nom de Dictateur perpetuel, auquel on ajoûta celui d'Empereur, qui fut conservé à ses Successeurs avec l'Empire, & toutes les marques de la Souveraineté.

Mort de Jules Cesar. 4010.

Ce premier Fondateur de l'Empire âgé de cinquante six ans, fut tué cinq mois après son retour à Rome, l'an du monde 4010. quarante-quatre ans avant la naissance de JESUS-CHRIST. Et ce meurtre fut

commis dans le Senat par Brutus & par Caſſius. Il ſe défioit d'autant moins d'eux, que leur aïant fait beaucoup de bien, il avoit ſujet de croire qu'ils étoient de ſes meilleurs amis. Brutus fut porté à cette action par ſon zele pour la liberté de ſa Patrie; & Caſſius par ambition, mais couverte du même prétexte de liberté. Il ſembloit qu'après la mort de Ceſar l'autorité Souveraine devoit retourner au Senat & au Peuple, comme elle avoit été auparavant. Mais rien ne put changer la deſtinée de ce grand Empire.

Auguſte Fils adoptif de Ceſar vengea ſa mort. Il s'unit avec Antoine & avec Lepide, & forma ce qu'on appelloit le Triumvirat. Mais ne pouvant ſe dire véritablement le maître, tandis que la ſouveraine puiſſance ſeroit ainſi partagée, il commença à diminuer le pouvoir de Lepide, en lui débauchant ſes troupes, pour ſe défaire plus facilement de lui. Puis il le dépoüilla des Provinces qui lui étoient échûës, & l'envoïa à Rome, où il fut réduit à une condition privée. Ce deſſein

4011.

Auguſte.

lui aïant réüssi, il vit avec joïe naitre la guerre entre lui & Antoine; où il se conduisit avec tant de valeur
4023. & de prudence qu'il le vainquit ; & cette déroute fut suivie quelque tems après de la mort même de ce malheureux Collegue. Ainsi Auguste se trouva seul le maitre absolu de l'Empire. Tous ces grands succès furent accompagnez de tant de bonheur & de gloire, qu'aïant augmenté la Monarchie de plusieurs conquêtes, il établit une paix generale par tout l'Empire, l'an de la fondation de Rome 750. presque au même-tems que JESUS-CHRIST vint au monde la donner à tous les hommes; & après avoir regné encore quatorze ans avec tout le bonheur imaginable, il mourut âgé de 76. ans.

Ans de Jesus-Christ. 14.

Suite des Empereurs Païens.

Les Empereurs Païens qui posséderent l'Empire après lui ne succederent pas à sa vertu. La plûpart faisoient paroître en public beaucoup de prudence & de generosité dans les commencemens, pour acquerir la bienveillance du Senat & du peuple. Mais ils n'étoient pas

plûtôt élevez ſur le Trône, que s'abandonnant à leurs paſſions, ils ſe précipitoient dans toutes ſortes de vices, & de-là dans la tyrannie, qui en eſt la ſuite infaillible. De ſorte que comme leur vie étoit dereglée & cruelle, leur mort répondoit auſſi à la maniere de leur gouvernement. Ainſi la fin de ces Tyrans fut ſouvent funeſte. Les uns furent tuez ou par leurs ſoldats, ou par leurs gardes, ou par leurs domeſtiques; & quelques autres ſe tuerent eux-mêmes.

On compte depuis la mort d'Auguſte trente-neuf de ces Empereurs Païens, qui n'ont poſſedé le Trône que l'eſpace de 292. ans, juſqu'à Conſtantin ſurnommé le Grand, qui ſucceda à ſon pere Conſtance Chlore, & fut élû l'an 306. Il fut le premier Empereur Chrétien, & il embraſſa la Religion Chrétienne par une rencontre bien remarquable. Lorſqu'il marchoit pour combattre le Tyran Maxence, il vit dans l'air en plein midi une Croix lumineuſe, autour de laquelle paroiſſoient auſſi des mots en langue Grecque, qui ſignifioient, *Tu vaincras en ce*

306.

signe. Cette apparition ne lui causa pas moins d'étonnement qu'à toute son armée qui la vit. Il n'entendit point d'abord ce qu'elle vouloit dire. Mais la nuit suivante au milieu de son sommeil, JESUS-CHRIST lui apparut, & lui commanda de faire faire un signe militaire en forme de Croix de la même maniere que celui qu'il avoit vû dans le Ciel le jour précedent, & de le faire désormais porter aux jours de combat dans ses armées, s'il vouloit être victorieux de ses ennemis. A son réveil il raconta cette vision à ses amis; & tout d'un temps il envoïa chercher des ouvriers, à qui aïant décrit la forme du signe qu'il avoit vû, il leur en fit faire un d'or orné de pierres précieuses. C'étoit comme une longue pique qui avoit au haut bout un bois traversant en forme de Croix, & au-dessus une riche couronne brillante d'or & de pierreries, sur laquelle on voïoit les deux premieres Lettres Grecques du Nom de J. C. artistement mêlées comme un chiffre. Du bâton qui traversoit le haut de la Pique

pendoit un voile de pourpre brodé d'or & de pierreries, au bas duquel l'Empereur avoit fait mettre son Image, & celles de ses enfans faites à demi corps en broderie. Telle étoit la figure (*a*) de ce fameux étendart auquel on donna le nom de *Labarum*, qu'il fit porter à la tête de son armée comme le gage de son bonheur & le présage de sa victoire. En effet, aïant sur cette confiance continué sa marche & presenté la bataille à Maxence, il le vainquit, & le mit en une entiere déroute. Ce qui fut le sujet de la

312.

(*a*) Nomen Labari Naziazenus Orat. in Julian. à labore deducit. Baron. Græco-latinum facit. Barbaram vocem esse vel incerta ejus elocutio probat: nam *Sozom. l.* 1. *c.* 4. *λάβωρον* vocavit; Prudentius Labarum, ille producta, hic correpta media. Si conjicere licet, nata vox videtur à signo vel clamore militari; nam Sozom. ibidem ait. Semper hoc signum ante ordines suos præmittebat (Constantinus) & laborantibus legionibus præstò in præliis esse voluit, & referunt quacumque parte acclamatum esset, laborare aciem, eò illatum fuisse hoc signum, atque ex incondito hoc clamore militari, *Labor*, nata fortè vox labarum. *Cocceïus Jur. publ. c.* 13. *n.* 9.

conversion de ce grand Empereur ; & ce qui fit aussi que cet étendart fut consideré avec respect depuis ce temps-là jusqu'à celui de Julien l'Apostat, qui en abolit l'usage dans ses armées.

Etablissement de l'Empire d'Orient.

Quelques années après il transfera le Siege de l'Empire de Rome à Bisance, dont il changea le nom, l'appellant Constantinople, c'est-à-dire, Ville de Constantin. Il en crut la situation plus commode qu'aucune autre ; parce qu'il pouvoit facilement envoïer delà ses ordres en Europe, en Asie & en Affrique ; & défendre plus commodément ses frontieres contre les irruptions des Perses & des autres peuples étrangers.

330. Après avoir fait la Dédicace de sa nouvelle Ville l'an 330. il divisa l'Empire en deux parties ; l'une Orientale, & l'autre Occidentale, qui furent depuis appellées ; la premiere l'Empire d'Orient, & la seconde l'Empire d'Occident, & gouvernées souvent par deux Cesars. Quelques Auteurs veulent que ce fut lui qui à l'occasion de cette divi-

ſion apporta le changement qu'on voit encore aujourd'hui aux armes de l'Empire, en ce qu'au lieu d'une ſimple Aigle noire au naturel, que les précedens Empereurs avoient toûjours conſervée dans leurs Enſeignes depuis Auguſte, qui, à ce qu'on prétend, l'avoit ainſi portée, il fit peindre dans ſes étendars une Aigle éployée à double tête, couronnée d'une couronne Imperiale fermée, telle qu'on la fait preſentement, au lieu de celle de Laurier qu'on y mettoit auparavant. Entre pluſieurs raiſons qu'on apporte de ce changement, la plus apparente eſt qu'il le fit pour marquer que l'Orient & l'Occident étoient ſoûmis à ſa domination.

Il mourut l'an 337. non ſans ſoupçon de poiſon, âgé de ſoixante-cinq ans, & recommandable entr'autres choſes par le fameux Concile de Nicée qu'il avoit fait convoquer. 337.

Diviſions entre les enfans de Conſtantin le Grand pour leur partage.

Une année avant ſa mort prévoïant les déſordres qui pourroient naître en ſa Famille, il voulut les prévenir par le partage qu'il fit de

ſon Empire à ſes trois fils. (*a*) Mais quelque précaution qu'il eut priſe, elle ne put borner ni leur ambition, ni leur avarice. Conſtantin l'aîné de tous ne fut pas content de la part que ſon Pere lui avoit laiſſée; il voulut s'emparer de l'Italie qui étoit du partage de Conſtans ſon frere puîné; & profitant de ſon abſence, (*b*) s'avança pour cet effet de ce côté-là avec une puiſſante armée. Conſtans averti de ſon deſſein fit marcher ſes troupes ſous la conduite d'un de ſes Generaux pour s'y oppoſer; & les deux armées s'étant rencontrées près d'Aquillée, le combat ſe donna, & Conſtantin y perdit la bataille & la vie.

Lorſque Conſtans ſe vit ainſi ſeul

(*a*) L'Aîné eut pour ſa part l'Eſpagne, les Gaules, une partie des Alpes, l'Angleterre, l'Irlande, les Arcades & l'Iſlande. L'Italie, l'Affrique, la Dalmatie, la Macedoine, le Peloponeſe & la Grece furent l'Appanage du ſecond. L'Aſie & la Trace échûrent au troiſiéme.

(*b*) Ce Prince étoit pour lors occupé à faire la Guerre en Tranſilvanie, contre les Sarmates & les Geles.

seul maitre de l'Italie, des Gaules, de l'Espagne, & de tout ce que son pere possedoit depuis le Golphe de Venise jusqu'à l'Ocean, & depuis la Mer Mediterrannée jusqu'en Allemagne, il prit la qualité d'Empereur d'Occident. Mais il la perdit bien-tôt après avec la vie. Magnence qui les lui avoit otées, ne joüit pas long-tems de son infidelité. (a) Constance qui restoit seul des enfans de Constantin le Grand, se voïant obligé de venger la mort de son frere, poursuivit ce Tyran, le

Les deux Empires rëünis en la personne de Constance le dernier des enfans de Constantin le Grand.

351.

(a) Il ajoûta au crime de l'usurpation celui d'une ingratitude execrable; aïant fait massacrer inhumainement ce Prince dans sa tente, & même selon quelques Historiens dans une Eglise où il avoit crû trouver un azile sacré contre l'insolence d'un monstre que S. Ambroise appelle: *Un Judas; un second Caïn; une Furie infernale.* Sa cruauté & son ambition lui firent oublier qu'il étoit redevable de sa vie à ce genereux Prince, qui, peu d'années auparavant la lui avoit conservé au peril de la sienne, en le couvrant de sa cuirasse pour le faire sortir en sûreté, lorsque tous les Soldats outrés de son commandement trop imperieux se mutinerent pour le tuer.

joignit dans la Pannonie, & le vainquit en bataille rangée près de la Ville de Murſe. Magnence ſe ſauva du combat, & ſe retira en Italie, Conſtance le ſuivit, l'en chaſſa, & l'obligea à gagner les Alpes, où il le défit entierement dans un troiſiéme combat. (*a*) Magnence ne voïant

(*a*) Le ſecond Combat qui fut livré contre Magnence, & dont il n'eſt pas parlé ici, ne fut point funeſte à ce Tyran. Aïant été forcé de s'enfuïr en Italie avec les débris de ſon armée, déguiſé lui-même en Cavalier; il remit en peu de tems ſes troupes en état de combattre; & faiſant toûjours mine de ſe retirer plus avant vers les Alpes, comme s'il eut voulu quitter la partie, il eut le bonheur de ſurprendre les Generaux de Conſtance qui ne ſe mefioient plus d'un ennemi qu'ils croïoient trop foible, & de les défaire près de Pavie. Cet avantage aïant relevé ſes eſperances, il rentra dans le cœur de l'Italie & crût qu'il n'avoit qu'à ſe preſenter devant Rome pour s'en rendre le maitre. Mais les Habitans s'étant mis ſous les armes, lui en deffendirent l'entrée. Il prit ce coup pour ſa derniere diſgrace; & voïant ſes affaires entierement déſeſperées, il crût devoir prendre le parti de la négociation & de faire propoſer à Conſtance par l'entremiſe de quelques Evêques qu'il étoit prêt de renoncer à toutes les pré-

plus aucune ressource pour lui, se jetta dans la Ville de Lyon, où de désespoir après avoir tué sa propre mere, il se tua lui-même. Ainsi Constance demeura l'unique possesseur de toute la succession du Grand Constantin. Depuis ce tems-là les deux Empires d'Orient & d'Occident ont été souvent séparez l'un de l'autre, & puis réünis jusqu'en l'an 397. que l'Empereur Theodose les partagea avant sa mort à Arcadius & à Honorius ses deux fils, donnant

353.

Autre partage de l'Empire fait par Theodose le Grand.

397.

---

tentions qu'il pouvoit avoir sur l'Empire, s'il vouloit le recevoir en grace, & qu'il se contenteroit de la qualité de General d'Armée. Ce Prince se fut peut-être laissé fléchir, s'il n'eut découvert presqu'en même tems la nouvelle conspiration que Magnence avoit formée pour faire assassiner Flave-Constance-Galle, que l'Empereur son beaufrere, après l'avoir honoré de la qualité de Cesar, avoit envoïé avec une puissante Armée pour s'opposer aux progrez des Perses. Le Tyran esperoit que cette mort obligeroit l'Empereur de passer lui-même en Orient, & que par cet éloignement, il se rendroit maitre de l'Italie. Mais son dessein aïant échoüé, il se vit réduit à la fatale necessité de risquer le tout pour le tout dans ce troisiéme combat.

au premier l'Empire d'Orient, & à l'autre celui d'Occident. Mais comme ils étoient encore jeunes, & par conséquent incapables de gouver-
400. ner par eux-mêmes, ils furent attaquez par divers peuples; & ne pouvant se secourir l'un l'autre, les deux
476. Empires souffrirent de grandes pertes, & particulierement celui d'Occident. Ce qui fit que les Successeurs d'Honorius n'eurent presque que le titre d'Empereur d'Occident, lequel même ils ne conserverent pas longtems. Car environ cinquante ans après la mort d'Honorius, Augustule le dernier de ces Empereurs aïant été pris & relegué dans un Château près de Naples par Odoacre Roi des Herules; celui-ci s'empara de l'Italie, & donna commencement au Roïaume des Herules, qui ne subsista pas long-tems. Car peu d'années après les Ostrogots y entrerent du consentement de l'Empe-
489. reur Zenon en 489. sous la conduite de Theodoric leur Roi, qui vainquit & fit mourir Odoacre & son fils, & se rendit maitre de ce Roïaume, sans vouloir prendre la qualité

L'Empire est envahi par plusieurs étrangers.

d'Empereur, quoiqu'elle lui fut offerte. CHARLEMAGNE. 552.

La domination des Gots en Italie ne fut pas non plus de fort longue durée. Elle n'y ſubſiſta que cinquante-huit ans ou environ. Ces peuples aïant preſque tous été exterminez par Beliſaire & par Narſés, les Lombards s'établirent ſur leurs ruïnes, & poſſederent l'Italie juſqu'au tems de Charlemagne, qui délivra Rome de la honteuſe ſervitude où elle étoit depuis quelques Siécles, & rétablit l'Empire d'Occident, ainſi que nous le verrons dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Le tems qui s'eſt écoulé depuis la deſtruction des Goths juſqu'à Charlemagne, & qui eſt de plus de deux ſiécles eſt trop important à l'Hiſtoire pour le paſſer ſous ſilence, & il contient des faits qui y ont un rapport ſi eſſentiel qu'on a cru devoir le joindre à la fin de ce Chapitre.

L'Eunuque Narſés aïant délivré l'Italie & la Capitale du Monde de la tyrannie des Oſtrogots par la défaite entiere de Telas leur neuviéme Roi; l'Empereur Juſtinien fut réta-

CHARLE-MAGNE. bli dans la possession de ses Prédecesseurs, & gouverna cette Souveraineté par des Exarques qui faisoient leur résidence dans Ravenne, & par des Gouverneurs dans Rome qui administroient la Justice en son nom, & disposoient avec une autorité absoluë de tout ce qui concernoit la guerre. Un Gouvernement si bien établi paroissoit devoir être inébranlable.

Cependant seize ans après on le vit tomber; & il s'éleva dans l'Italie une puissance encore plus formidable que celle des Goths. Alboin Prince puissant profitant de l'éloignement de l'Empereur, après avoir subjugué la plus belle partie de l'Italie qui est entre les Alpes & les deux Mers, porta son ambition si loin qu'il donna le nom de Monarchie à sa nouvelle Conquête en
568. 568.

Les Successeurs d'Alboin ne le démentirent pas dans ce vaste projet. Ils étendirent leur domination dans le reste de l'Italie & dans Rome même, ne conservant à l'Empereur qu'une vaine ombre d'autorité qui

se réduisoit à datter les Expeditions & Actes publics de l'année de leur Empire. Cette redoutable puissance dont Alboin avoit jetté de si solides fondemens, & qui furent suivis d'une si grande rapidité de Conquêtes, eut sans doute subsisté, si Leon Isaurique n'eut contribué lui-même à la détruire, en faisant publier dans toute l'Italie ce fameux Edit si contraire à la croïance & à la pratique de l'Eglise, par lequel il ordonnoit de briser les Images. Les peuples en furent outrez, & le Pape Gregoire II. profitant de la haine publique que l'Empereur s'étoit attiré justement par son Ordonnance, fulmina contre lui tous les anathêmes que la severité de l'Eglise peut emploïer en pareil cas, ensorte que l'Italie se vit à la veille de sortir de l'obéïssance dûë à ses Princes legitimes.

CHARLEMAGNE.

Elle fut cependant forcée de subir le joug d'Astolphe Roi des Lombards, jusqu'à ce que ce même Gregoire pour remedier aux malheurs ausquels l'Italie alloit succomber, fut contraint d'implorer le secours

CHARLEMAGNE.

de Charles Martel, Maire du Palais; en lui offrant la qualité de Patrice de Rome, de Protecteur du Saint Siege & de Vicaire General de l'Empire: mais la mort qui le surprit déconcerta ce grand dessein. Le Pape & l'Empereur Leon le suivirent de près, & l'Italie se vit replongée dans les mêmes calamités par les violences & les persecutions d'Astolphe, ce qui obligea le Pape Etienne d'avoir recours à la France comme avoit fait son Prédecesseur.

Les Etats avoient élevé depuis peu sur le Trône Pepin, qui s'étoit attiré une estime general parmi les François par ses grandes actions & par toutes les qualités qui l'avoient rendu digne de porter la Couronne. Ce Prince accepta la qualité que le Pape lui offrit, & aïant levé une Armée considerable, il passa en Italie pour terminer une expedition aussi glorieuse. Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il vainquit Astolphe, & le contraignit à faire sa paix avec les Romains. L'année suivante ce Tyran s'étant relevé de sa perte, & aïant rompu la paix qu'il venoit de conclure,

clure, Pepin repaſſa une ſeconde fois en Italie, & eût tant d'avantage ſur lui dans pluſieurs occaſions, qu'il le dépoüilla de l'Exarquat de Ravenne, & de la marche d'Anconne dont il donna le Domaine utile au Saint Siege, ſe reſervant la Souveraineté qu'il avoit acquiſe ſur ces Provinces, tant par droit de Conquête que par la qualité de Patrice de Rome qui avoit été ſtipulée entre lui & le Pape. CHARLEMAGNE.

Cependant les Lombards continuerent encore long-tems à inquiéter les Romains, & les troubles de l'Italie, parmi leſquels Rome s'étoit veu pluſieurs fois ſur le penchant de ſa ruïne, s'échaufferent plus que jamais ſous Didier leur dernier Roi, juſqu'a ce que Charlemagne digne Succeſſeur des grandes vertus de Pepin ſon Pere, & que Dieu ſuſcita du ſein de ſa miſericorde, vint tirer l'Italie du joug d'un cruel eſclavage, & lui rendre ſon ancienne tranquillité en détruiſant toutes les Nations Barbares.

CHAPITRE II.

Charlemagne.

JE ne parlerai plus des Empereurs d'Orient, parce que leur Empire finit entierement dans l'Occident sous Constantin le jeune, & Irene sa mere, & passa en la personne de Charlemagne. La valeur & la sage conduite de ce Prince y ternit & effaça, pour ainsi dire, leur nom de telle sorte, qu'en peu de tems il n'y fut presque point connu ; & comme d'un côté son Régne ne fut qu'une suite de victoires & de conquêtes, de l'autre celui de ces Empereurs ne fut qu'une continuation d'infortunes & de pertes. Pendant qu'ils marcherent à grands pas vers leur entiere destruction, il faut voir par quels moïens Charles fit revivre l'Empire d'Occident, & jusqu'à quel point de grandeur il le porta, pour le faire même déclarer le seul Empire Romain. Mais pour donner tout le jour nécessaire à ce qui a

ſervi à ce grand établiſſement, & tout l'éclat poſſible à la vertu de ce Prince, à ſon zele pour la Religion, à ſes actions héroïques, & à toutes les autres qualitez extraordinaires qui brilloient en ſa perſonne, je ſerai obligé de parcourir toute ſa vie. Je m'étendrai même un peu ſur ſes principales actions, & particulierement ſur ſes conquêtes, afin qu'on puiſſe avoir une connoiſſance plus exacte de ce qui a compoſé ce grand heritage, qu'il n'a tenu que de Dieu, des Rois ſes Prédeceſſeurs, & de ſon épée, & qu'il a laiſſé à ſes deſcendans pour le poſſeder par droit d'heredité.

CHARLEMAGNE.

Sa mere Bertrade deſcenduë de ſang Roïal, épouſe légitime de Pepin Roi de France, le mit au monde le 28. Janvier 747. dans le Palais d'Ingelheim, à deux lieuës de Mayence. D'autres ſoûtiennent qu'il nâquit à Conſtance, & il y en a qui veulent que ce fut à Carlsberg en Baviere, près de Munich. Cette naiſſance cauſa d'autant plus de joïe aux Chrétiens François & Allemans, qu'aïant été précedée & accompa-

CHARLEMAGNE.

gnée d'une nouvelle Etoile, qui parut au Ciel extraordinairement brillante, ils la prirent pour un pronostic certain que l'enfant feroit l'instrument dont Dieu se serviroit pour porter dans l'Allemagne, dont une partie gemissoit encore dans les ténébres du Paganisme, la lumiere de l'Evangile, comme il arriva en effet.

L'on prit un soin tout particulier de son éducation; & il y répondit avec un tel succès, qu'il étoit par sa sagesse l'admiration de toute la Cour. Il s'accoûtuma dès sa jeunesse à faire porter devant lui la Bible & une épée, pour se servir, disoit-il, de l'une à édifier les Chrétiens, & de l'autre à les proteger. Son bon naturel lui attira le cœur du Roi Pepin son pere, qui même dès qu'il le vit en état d'agir, crut ne pouvoir confier en de meilleures mains qu'en celles de son fils le Commandement de ses Armées en Gascogne; & ce fut là que Charlemagne donna les premieres marques de son courage.

Pepin étant mort le 28. Octobre

CHARLE-MAGNE. 768.

de l'an 768. ses deux fils Charles & Carloman, partagerent ses Etats. Charles eut la France Occidentale; & Carloman l'Orientale, ou l'Austrasie. Ils furent tous deux reconnus Rois, & couronnez, le premier à Worms, d'autres disent à Noyon, & Carloman à Soissons.

Charles voulant continuer la guerre qu'il avoit commencée du vivant de son pere contre Hunold Duc d'Aquitaine, qui persistoit dans sa révolte, tâchoit par ses Ambassadeurs d'y faire consentir son frere Carloman. Mais comme il vit qu'il n'en pouvoit venir à bout par ce moïen; parce que Carloman qui avoit un esprit bizarre, & susceptible de mauvaises impressions, avoit conçû une furieuse jalousie contre lui, il s'avisa pour la lui ôter, & pour persuader le monde qu'ils étoient en bonne intelligence, de l'aller voir. Il confera avec lui sur cette entreprise, & pour la pousser conjointement à bout, il gagna si bien son esprit, qu'il l'engagea à joindre ses Troupes aux siennes. Mais Carloman étant retombé dans 769.

CHARLEMAGNE.

ſes défiances à l'égard de ſon frere; il le quitta à la moitié du chemin. Cela n'empêcha pas Charles de continuer ſa marche à la tête d'une Armée conſiderable vers la Capitale d'Aquitaine, dont il ne fut pas longtems à ſe rendre maître, comme de tout le reſte de la Province. Il chaſſa même ſes ennemis au-delà de la Garonne, où ils ſe retirerent près de Loup Duc de Gaſcogne. Mais Charles ne ſe contenta pas d'une victoire imparfaite; & fondé ſur le droit des gens, il fit ſommer le Duc de lui remettre Hunold, ou qu'autrement il iroit l'enlever lui-même d'entre ſes mains. Loup effrayé de cette menace, lui envoïa Hunold, ſa femme & ſes enfans, & ſe mit même ſous la protection de Charles, pour n'expoſer point ſa perſonne & ſon païs au reſſentiment du Vainqueur.

Ainſi l'Aquitaine perdit pour lors la qualité de Duché; mais quelques années après Charlemagne l'érigea en Roïaume pour l'un de ſes fils, & cependant il établit des Comtes pour le Gouvernement de cette

Province. Ces Comtes auſſi-bien que les Ducs & les Marquis, étoient en ce tems-là ordinairement deſtituables, ſelon qu'il plaiſoit au Souverain de les échanger. CHARLEMAGNE.

(*a*) Les Ducs étoient Superieurs

(*a*) La dignité de Duc a été ſans contredit la premiere dans l'Etat après les Empereurs & les Rois chez toutes les Nations: depuis l'Empire de Conſtantin, les Allemands l'ont regardé pour telle ſelon le témoignage de *Tacite, de Moribus German. c.* 7. & 13. Les Goths & les Lombards ſelon *Wernefrid. Hiſt. Longob. L.* 4. *c.* 53. Les Francs ſelon *Aymon L.* 4. *c.* 61. *Lehm. Chron. Spirens. L.* 2. *c.* 16. Mais c'étoit une ſimple dignité & précaire que le Prince révoquoit quand il jugeoit à propos, au rapport de *Bullinger de Imp. R. L.* 4. *c.* 34. Ce titre devint plus conſiderable lorſque le Souverain l'accorda dans la ſuite pour toute la vie d'une perſonne, enſorte qu'elle ne pourroit point en être dépoüillée, pas même par ſon autorité, à moins que d'être convaincuë du crime de Felonie, ſuivant *Millerus de ſtat. Imp. c.* 8. *Thegan. in vitâ Lud.* 11. *Imp. Knichen de jure territ. c.* 1. *n.* 49. *Beſold. de Orig. feud. fol.* 19. La dignité de ces Ducs juſques-là ne paſſoit pas à leurs heritiers, non plus que les Domaines & les terres que le Prince leur confioit pendant leur vie pour en avoir l'adminiſtration & les défendre contre les ennemis de l'Etat. Ce

CHARLE-MAGNE. en dignité aux Comtes, & avoient le Gouvernement des Provinces,

---

fait est constant par le témoignage de *J. Bert. de Lucemburg*, qui rapporte que les Seigneurs de la Marche sur l'Escaut, heritiers du Duc Antepard, aïant eu un differend au sujet de cette succession avec Theodebert Roi d'Austrasie, l'Empereur Justinian jugea l'affaire dans ces termes. *Non inficior, Constantinum Prædecessorem nostrum Duci Antepardo in recompensationem obsequiorum Imperio præstitorum Marchiâ honorasse; verùm, non sic, ut ad ejus posteros, eo vitâ functo, transiret, sed tantùm ad vitam suam ejusmodi Cæsarea munificentia fuit. Nous savons que Constantin notre Predecesseur a gratifié le Duc Antepard du territoire de la Marche en récompense des services qu'il a rendus à l'Empire, non pas que cette grace passât après sa mort à ses descendans; mais seulement pour qu'il se ressentit pendant sa vie de la liberalité de l'Empereur.*

Charles le Chauve a été le premier qui aït donné le plus d'étenduë à la concession de cette dignité; comme il étoit parvenu à l'Empire par le seul appui du Pape Jean VIII. qui le couronna à Rome au préjudice de Louis son frere aîné, auquel la couronne Imperiale appartenoit par la Loi & par la disposition testamentaire du feu Empereur, il crut ne pouvoir trop s'attacher les Seigneurs d'Allemagne, & pour cet effet il ne leur confera

le commandement des Armées, & la principale administration de la CHARLEMAGNE.

---

pas seulement pendant leur vie la dignité de Ducs ; mais il voulut aussi qu'elle passât dans la personne de leurs enfans ; à condition qu'ils lui seroient fideles & s'attacheroient à sa Cour. *B. Rhenanus. L. 2. rer. Germ. c. 35.* Les Seigneurs ne manquerent pas de se prévaloir dans la suite de ce nouveau degrez de dignité & de s'arroger une autorité souveraine, en se faisant même proclamer Rois dans les Etats dont l'administration leur étoit confiée : tels furent Rudolphe Duc de Bourgogne, Boson Roi d'Arles, Berenger Duc d'Italie : Ceux d'Allemagne porterent la chose encore plus loin, après la mort de Louis III. dernier Empereur de la race de Charlemagne : ils déclarerent l'Empire Electif, & prescrivirent même des Loix à Conrad Duc de Franconie qu'ils éleverent sur le Throne Imperiale. Ce Prince pour regner tranquillement crut devoir gagner l'amitié des plus considérables. Henri I. qui s'étoit trouvé son concurrent dans l'Election, s'en ressentit le plus. Conrad lui donna en Fief hereditaire le Duché de Saxe qu'il déchargea en même tems du Tribut qu'il païoit à l'Empire. L'Empereur Othon I. acheva l'ouvrage que ses prédecesseurs avoient commencé ; les grandes Guerres qu'il eut à soûtenir contre les Hongrois y donnerent occasion. Voïant que les Seigneurs d'Allemagne, bien loin de

CHARLEMAGNE. Justice. Ils avoient ordinairement avec eux des Comtes, qui s'appel-

---

s'opposer à l'Ennemi commun, ne cherchoient à la faveur de ces troubles qu'à affermir leur indépendance & à abaisser son autorité dans l'Empire ; il voulut se les faire amis en rendant leur dignité hereditaire & les engager par ce bien-fait à défendre leur propre patrie : Delà sont venus les Ducs de Lusace dans la personne du Comte de Gerone, les Ducs de Lunebourg & les Burgraves de Magdebourg dans celle de Herman, Stuben, les Comtes de Zeelande & de Hollande dans Theodoric I. & II. suivant *Wittikind. L. 2.* & *Crans. L. 4. rer. sax. c. 8.* Les Ducs de Lorraine dans Conrad surnommé le sage, joignirent le Burgraviat de Worms selon le témoignage de *Nic. Burgund. in Apolog. pro Gewoldo.*

Ce fut dans le même tems que les Evêques chercherent à l'exemple de ces nouvelles érections, à joindre la puissance temporelle à la jurisdiction Ecclesiastique, & à se faire donner l'Investiture des Droits Regaliens dans l'étenduë de leurs territoires comme de Fiefs relevans de l'Empire. Brunon Archevêque de Cologne fut le premier Investi par l'Empereur Othon I. son frere du Duché de Lorraine, & le posseda en qualité de Feudataire de l'Empire avec toutes les prééminences & les droits dont joüissent les Princes séculiers, selon le témoignage de *Henr. Meibom. Rer. Germ. T. 1. p. 638. 678.*

loient en Latin *Comites*, comme qui diroit, Accompagnans, parce qu'ils CHARLEMAGNE.

Outre l'origine des autres dignités marquée dans cet ouvrage, en voici quelques-unes de differens Auteurs.

Marchio olim alius non fuit quam Limitaneus cujusdam præfectus. *Marck* enim Germanis est limes, unde *Marckstein* pro Termino usurpamus, fueruntque olim Marchiones complures contra Barbarorum incursiones constituti. Hodie autem sic dicuntur etiam illi qui limitum seu finium non sunt custodes: nam sæpe vetera vocabula manent etiam cessante causâ; & quia Titulus Marchionis dignitas fuit sublimis, hinc etiam Galli & Itali numero fere infiniti hunc honorem affectarunt, nullo habito respectu an in finibus vel in meditullio versentur. *Boëckelman jur. pub. cap.* 14.

Marchiones à Marcâ quæ non significat limitem, sed forum seu locum ubi jus dicitur, aut territorium cum jurisdictione ...... Sed cùm Reges in primis limitum curam sibi reservarent, Marchiis ibi constitutis, vox pro Magistratu Limitaneo accipi cœpit. *Cocceïus jur. pub. cap.* 15.

D'autres tirent le mot de Markgraves de Marka, qui, en vieux Allemand, signifioit Cheval, & selon cette étimologie les Marquis étoient des Generaux de Cavalerie, & les Landgraves d'Infanterie, lesquels d'Officiers de Guerre, s'attribuerent les païs dont ils avoient la garde.

CHARLEMAGNE.

étoient donnez aux Ducs pour être comme leur Adjoints à rendre la Juſtice ; mais ils ne laiſſoient pas au défaut ou en l'abſence des Ducs, d'avoir ſouvent l'autorité de commander les Troupes & les Provinces où ils étoient établis. Le mot de Duc venoit du mot Latin *Dux*, qui veut dire conducteur, d'autant que la fonction principale des Ducs étoit d'avoir la conduite des Provinces & des Armées. La fonction des Marquis étoit d'être Gouverneurs des Frontieres qui s'appelloient Marches ; d'où vient que ceux qui en avoient le Gouvernement, étoient nommez Marchis, & depuis par corruption Marquis, ou en dénomination Allemande Markgraves ; c'eſt-à-dire, Comtes de Frontieres. Il y avoit des Ducs dont le pouvoir étoit bien plus étendu aux uns qu'aux autres ; car quelques-uns avoient ſous eux pluſieurs Provinces, quoi qu'ordinairement chaque Duc n'en eût qu'une. Il y avoit auſſi des Comtes qui avoient une Juriſdiction plus grande les uns que les autres, comme étoient les Comtes du Palais,

du Roi, où de l'Empereur ; d'où vient le titre des Comtes Palatins, lesquels rendoient la Justice en son absence, ou autre empêchement, & connoissoient des causes majeures. Les autres Comtes étoient établis dans les Provinces, & de ceux-ci sont venus les Landgraves, mot Allemand, qui veut dire Comtes de Païs. On en envoïoit même souvent dans chaque Ville (d'où vient le titre de Burgrave) pour y rendre la Justice, avoir soin des Domaines du Prince, & veiller à la levée des deniers publics. Dans l'origine, ces qualitez de Ducs, Marquis, Comtes, Landgraves & Burgraves, n'étoient que des titres d'Office & de Gouvernement, & non d'héritage ; & ne se donnoient que pour un tems, tantôt plus, tantôt moins, selon la considération ou la qualité des personnes, ou selon d'autres motifs. On attacha dans la suite à ces titres de dignité la proprieté des Provinces, Païs, Terres & Villes, dont auparavant ces Ducs, Comtes & autres, n'étoient que des especes d'Administrateurs ; & ces Terres ainsi ti-

CHARLEMAGNE.

CHARLEMAGNE. trées furent données à des Seigneurs, aux uns à vie ſeulement, & aux autres à perpetuité dans leurs familles de mâle en mâle, ou autrement, à la charge de défendre le païs, & de relever, & les tenir à foi & hommage du Souverain. Quant à la dignité de Roi, elle étoit Souveraine, perpetuelle & indépendante, ſi ce n'eſt qu'elle eût été donnée à ceux qui en étoient revêtus, ſous condition de relever de celui de qui ils tenoient la Couronne.

770. Après que Charlemagne eut mis ordre aux affaires d'Aquitaine, il retourna en Allemagne, & il alla paſſer les Fêtes de Noël à Mayence, & celles de Pâques à Heriſtal. Il ſuivoit en cela l'uſage qui avoit été pratiqué par Pepin ſon pere, & auquel leurs Succeſſeurs ſe conformerent de célébrer ces Fêtes avec toute la ſolemnité poſſible. Elle étoit telle, qu'ils y étoient revêtus de tous les ornemens Royaux, aïant la Couronne ſur la tête, & étant aſſiſtez de tous leurs Officiers, & des Grands du Roïaume qui y étoient invitez; ce qui s'appelloit tenir Cour plenie-

re, dont les Historiens de ce tems-là ne manquent jamais de faire mention chaque année, en marquant même le lieu où elle se tenoit. Il se rendit ensuite à Worms, où l'Assemblée des Etats Généraux de l'Empire qu'on a nommée depuis Diette, étoit convoquée. Il y assista pour déliberer avec eux des moïens de contraindre les Saxons à se contenir dans leurs limites, & à réduire ainsi ces peuples fiers & idolâtres, qui ne vivoient que des brigandages qu'ils faisoient sur leurs voisins. Pendant qu'il se préparoit à cette expedition, il reçût nouvelle que Carloman son frere étoit mort * d'un seignement de nez que l'on n'avoit pû arrêter. Cet accident l'obligea de differer l'execution de son dessein, pour tourner toutes ses pensées à s'assurer des Etats de la succession de son frere. Il étoit d'une très-grande importance pour lui de s'en rendre le maître, & l'occasion en étoit favorable, attendu que la plûpart des Seigneurs & Prélats Austrasiens le demandoient pour leur Roi. Il se transporta donc en diligence en

CHARLEMAGNE.

* Novembre 770.

CHARLEMAGNE. 771.

ces païs, & il en prit possession du commun consentement des Etats & des Peuples, qui se soûmirent volontairement à son obéïssance: & de cette sorte toutes les Provinces que son pere Pepin avoit possedées, furent réünies sous sa domination. Gerberge veuve de Carloman, que d'autres nomment Berte ou Bertrade, craignant d'être arrêtée, avoit pris la fuite avant la venuë de Charles, & elle s'étoit réfugiée avec ses enfans en Baviere. De là elle se retira avec eux en Lombardie vers le Roi Didier, qui les reçut fort honorablement, embrassa leur interêt, se porta à faire instance auprès du Pape pour faire couronner Rois les fils de Carloman; mais quoi que ce fût de bonne maniere, il n'en fut pourtant pas écouté. Comme il y avoit déja de grands sujets d'inimitié entre Charles & Didier, dont le principal venoit de ce que Charles qui avoit épousé la fille de ce Roi nommée Theodore, ou selon d'autres Hermengarde, l'avoit répudiée un an après, sous prétexte qu'elle étoit infectée de lépre, la retraite & la protection

protection que le Lombard avoit données à Gerberge & à ses enfans, irriterent de nouveau l'esprit de Charles, & lui firent naître la pensée de se venger de lui. Il s'y fortifia d'autant plus, qu'il se vit alors puissamment sollicité par ce Pape & par les Romains de passer incessamment les Monts pour les délivrer de la tyrannie des Lombards, & de l'oppression sous laquelle ils faisoient gémir depuis long-tems le Saint Siége. Mais avant que de se donner tout de bon aux affaires d'Italie, il voulut consommer le mariage qui lui avoit été proposé avec Hildegarde fille de Hildebrand Duc de Suabe, & executer aussi les résolutions qu'il avoit prises dans la Diette qui avoit été tenuë à Worms, une année auparavant, contre les Saxons. Il avoit entrepris de réduire ces barbares, & d'y emploïer même, s'il étoit necessaire, le fer & le feu. Il marcha pour cet effet contr'eux avec une puissante Armée; mais il fut obligé de s'arrêter à la source de la Riviere de Lippe près d'Hermenseul, à cause d'une excessive sécheresse, qui

CHARLEMAGNE.

772.

CHARLEMAGNE.

auroit infailliblement fair périr ses Troupes, si Dieu par une providence miraculeuse n'eût fait trois jours après couler du haut d'une Montagne assez d'eau pour rafraîchir toute l'Armée. Il n'avança que le quatriéme jour vers le Weser, où il obligea les Saxons épouvantez de tant de forces qu'ils se virent sur les bras, de se soûmettre, & de lui donner douze ôtages pour assurance de leur fidelité.

Expedition de Charlemagne en Italie, pour se venger de Didier, & rétablir le Pape.

773.

Cependant Didier continuoit de persécuter le Pape & les Romains. Il se mocquoit même des François, & disoit qu'il ne se mettoit pas en peine de l'abboyement de ces chiens. Il se fioit à ses forces, & à la difficulté qu'il y avoit de passer les Alpes. Mais Charles lui fit bientôt changer de langage. Il entreprit le voïage d'Italie avec deux Armées, ausquelles il fit passer les Alpes, l'une au Mont-Cenis qu'il commandoit en personne, & l'autre au Mont-Jou, conduite par le Prince Bernard son oncle. Ils forcerent les barricades & les passages, avec plus de peine & de dépense, que d'effusion de sang;

n'y aïant trouvé que peu de résistance. A leur arrivée en Lombardie, Didier quitta la campagne, & se jetta dans Pavie avec sa femme Gausa, ses enfans & ses meilleures Troupes. Charles se rendit d'abord maître de Veronne, & sans perte de tems, alla mettre le siége devant Pavie. Didier s'y défendoit si opiniâtrement, que Charles eut le loisir d'aller à Rome, où il fut reçû fort magnifiquement par le Pape Adrien I. & par tout le Peuple Romain. Pendant le séjour qu'il y fit, quelques Auteurs assurent que le Pape, le Senat, & le Peuple Romain regardant Charles comme leur Liberateur, venu exprès pour les retirer de l'oppression des Lombards, se donnerent à lui, & lui défererent le même droit de Souveraineté que les précedens Empereurs avoient eu sur eux & sur leur Ville. En conséquence de quoi ils lui prêterent serment de fidelité dans l'Eglise de Saint Pierre, & sur son Tombeau, comme à leur Souverain ; & ratifierent le tout solemnellement par un Acte autentique, qui est le fameux Decret d'Adrien I.

CHARLEMAGNE.

773.

Charles va à Rome, qui se soûmet à lui. Il confirme au Pape la donation du Roi Pepin.

CHARLEMAGNE.

Par ce titre, outre le droit souverain qu'il avoit sur l'Italie, comme sa juste conquête, il étoit déclaré Patrice de la Ville de Rome, qui étoit le degré le plus proche de l'Empire; & en cette qualité il avoit le droit, comme l'avoient eu les Empereurs ses prédecesseurs, plus de deux cens ans auparavant, de confirmer l'élection du Pape, & de donner l'Investiture des Evêchez dans toute l'étenduë de ses Etats.

774. (*a*) Charles de son côté confirma en faveur de l'Eglise de Rome la donation que Pepin son pere lui

(*a*) Ce fut aussi en consideration de cet hommage que lui rendit le Peuple Romain en le reconnoissant pour souverain Roi d'Italie que Charlemagne confirma la donation que Pepin son pere avoit faite au Saint Siege. C'est sur le principe de cette convention mutuelle que quelques Auteurs qui traitent du droit public, comme Coring. de Fin. Germ. c. 10. assurent que la Souveraineté de l'Italie est dévoluë aux descendans de Charlemagne, ou que la donation ne doit avoir aucun effet de leur part, & qu'ils sont en droit de la disputer tant que la condition essentielle du Traité ne sera point accomplie.

avoit faite de l'Exarquat de Ravenne, après l'avoir conquis ſur Alſtulphe Roi des Lombards; comme auſſi de la Marche d'Ancone, des Villes de Bologne, de Mantouë, de Ceſenne, de Modene, de Rege, de Parme, de Plaiſance, de Ferrare, de Farneſe, & de quelques autres lieux & Châteaux qui dépendoient de cet Exarquat, lequel avoit eu cette dénomination du titre d'Exarque que les Empereurs donnoient aux Préfets, Gouverneurs, ou Lieutenans qu'ils commettoient pour commander en leur nom en ces païs-là. CHARLEMAGNE.

Ainſi l'Exarquat que les Empereurs, & après eux les Lombards avoient poſſedé l'eſpace de 750. ans, paſſa de leurs mains en celles du Pape. Charlemagne y ajoûta encore le don de quelques autres Etats, comme de l'Iſle de Corſe, de la Riviere de Gennes, de la Toſcane Ulterieure, de l'Etat d'Urbin, & d'autres lieux; & aïant de cette ſorte reglé les affaires, il retourna en diligence devant Pavie, pour en achever le ſiége.

CHARLEMAGNE.

La plus grande partie des Soldats & des Habitans qui étoient dans la Place, y étoient morts de peste, ou de famine. Cette extrême misere força Didier de se rendre à discretion, & Charles le relegua avec sa femme à Liege, où il finit ses jours l'an 782. Son fils Adalgise mourut à Constantinople, où il s'étoit retiré & établi, après avoir reçû le titre de Patrice, dont l'Empereur d'Orient l'avoit honoré.

Réduction de Pavie & du Roi Didier.

Charles après la réduction de Pavie, & toute la Lombardie, & après en avoir muni les Places, & avoir fait restituer au Pape & aux Romains tout ce que les Lombards leur avoient pris retourna en Allemagne, où sa presence étoit extrêmement necessaire.

Guerre contre les Saxons.

Les Saxons persistoient dans leur perfidie naturelle, malgré toutes les assurances qu'ils avoient données à Charlemagne de garder fidelement leurs promesses. Il les avoit en vain fait exhorter à demeurer en paix, ils profiterent de son absence, & n'aïant aucun égard à ses avis salutaires, ils continuoient plus opi-

niatrement que jamais leurs courses & leurs pillages dans la Franconie. Pour réprimer ces désordres, ce grand Prince fit assembler son Conseil, & prit résolution de leur déclarer de nouveau la guerre. Ce fut l'année suivante 775. qu'il se mit en campagne dans le dessein de les ranger à la raison, & particulierement de les faire renoncer à l'idolâtrie, qui étoit la source de leur insolence & de leurs révoltes. On peut juger de l'obstination de ces Barbares par la longueur de cette guerre. Elle dura trente ans, à l'avantage néanmoins des Chrétiens, & à la gloire de ce grand Prince. Par une grace singuliere de Dieu il eut plus de vigueur à surmonter cette fiere Nation, qu'elle n'eut d'opiniâtreté à lui résister. Enfin après beaucoup d'heureux succès, & le gain de deux grandes batailles, où les Saxons perdirent plus de quatre-vingt mille hommes, il les réduisit à son obéïssance, & se fit donner pour assurance de leur fidelité les Principaux du Païs en ôtage. Et même pour leur ôter l'occasion de retomber dans la

CHARLEMAGNE.

775.

CHARLEMAGNE.

felonie, il fit transferer en France & en Italie plus de vingt mille des meilleures familles qui habitoient le long de l'Elbe. Il les mit par ce moïen hors d'état de violer le Traité qu'il venoit de faire avec eux, dont une des principales conditions étoit qu'ils renonçoient à l'idolatrie, & que le Christianisme seroit établi dans toute la Saxe.

Raisons qui ont porté Charlemagne à la guerre contre les Saxons.

Si l'on veut pénétrer les raisons qui l'avoient porté à cette grande entreprise, on en trouvera trois principales. La premiere est le dessein qu'il avoit de détruire l'idolatrie de ces Peuples, qui avoient toûjours refusé de reconnoître le vrai Dieu. Ils adoroient la statuë de Mars, qu'ils avoient élevé comme leur Divinité sur un pillier orné de fleurs. Cette statuë portoit en sa main droite une Banniere où étoit peinte une Rose, & en sa gauche des Balances. Sa poitrine étoit couverte de peau d'Ours, avec un écusson chargé d'un Lion; & cette Idole étoit placée devant le Château d'Heersbourg, fortifié de telle sorte par les Saxons, qu'ils le croïoient imprenable. Ils s'y refugioient

gioient comme à un azile, où ils croïoient trouver leur ſureté & leur ſalut. Ils déſignoient ce refuge par le nom Allemand Jedermansheil, qui veut dire le ſalut d'un chacun, ou par abbreviation Jemansheil, ou Hermans ſeul.

CHARLEMAGNE.

La deuxiéme raiſon étoit, que Charles ſe ſentoit offenſé de ce qu'ils n'avoient jamais voulu le reconnoître pour leur Souverain. Car entre eux ils ſe choiſiſſoient un Chef, auquel ils obéïſſoient, à condition néanmoins de ne lui demeurer ſoumis qu'autant qu'ils le jugeroient à propos.

La troiſiéme raiſon étoit leur perfidie: Ils avoient tant de fois manqué à leur parole, & aux promeſſes qu'ils avoient ſignées, ſcellées & jurées, qu'il fut enfin contraint de ne rien épargner pour les ſoûmettre à ſon obéïſſance.

Je ne m'étendrai pas ici ſur les autres guerres que Charlemagne ſoûtenoit dans le tems même qu'il étoit occupé à celle de Saxe. Le Duc de Lutgard fut un de ceux qui ſe prévalurent de l'occupation que lui don-

CHARLE-MAGNE. noient ces Peuples. Il lui avoit conferé le Gouvernement du Frioul, & ce Duc se revolta, & se saisit de quelques Villes en Italie.

Charles en ayant été averti, marcha contre lui, le vainquit, le fit
776. condamner à mort, & donna le Gouvernement de cette Province aux Comtes qu'il y avoit établis; après quoi il s'en retourna en Allemagne la même année 776.

Le Comte Ibinalarabi Gouverneur de plusieurs Provinces & Places d'Espagne pour les Sarrazins, vint à Paterborn en Westphalie avec un grand nombre de Seigneurs ses amis. Il offrit à Charles les Places de
778. son Gouvernement, & des moïens assûrés, pour en réduire d'autres qui étoient Mahometanes. Charles accepta cette offre, & fit assembler au commencement de l'an 778. un grand corps d'armée qu'il divisa en deux. L'un qu'il fit passer par le Roussillon, ne trouvant aucune résistance, se rendit aisément maître de Sarragoce, & de tout le Païs jusqu'au deçà de la rivierre d'Ebre; & l'autre qu'il commandoit en person-

ne, s'avança par la Navarre juſqu'à Pampelune, qu'il prit, mais à compoſition, & après un très-long ſiege : ſuccès qui fut ſuivi d'une diſgrace ; car à ſon retour les Gaſcons étant avertis du chemin qu'il tenoit, ſortirent tout à coup de leurs Rochers, ſi bien qu'au paſſage de Roncevaux, ils donnerent ſur ſon arriere-garde, & la défirent. Il perdit en cette rencontre un grand nombre de Braves, entre leſquels étoit non ſeulement Eghart & Anſelme, le premier Maire, & l'autre Comte du Palais ; mais auſſi le fameux Roland ſon neveu, fils de ſa ſœur, qui étoit Marquis ou Gouverneur des Marches, ou côtes de France, le long de la mer Britannique.

Défaite de l'arriere-garde de Charlemagne.

Il ne laiſſa pas de continuer ſa route ; & aïant regagné la France, il tourna du côté de la mer d'Occident, pour ſe rendre promptement dans la Bretagne, où les Peuples s'étoient revoltez contre lui. Auſſitôt qu'il y fut arrivé, il les rangea à leur devoir par la force de ſes armes. Et après ce ſuccès il retourna dans la Saxe, d'où il paſſa en Franconie, à

CHARLEMAGNE. dessein d'y préparer toutes choses pour un voïage en Italie.

Second voïage de Charlemagne en Italie.

780. L'an 780. par un motif de dévotion, il se mit en chemin avec sa femme & ses enfans. Le Pape Adrien le reçut à Rome avec tous les honneurs possibles, & le jour de Pâques, le Pape fit la cérémonie du Baptême & du Sacre de deux fils de ce Prince, sçavoir de Pepin, qui étoit l'aîné, & qui fut proclamé Roi d'Italie, & de Loüis le puîné, qui fut declaré Roi d'Aquitaine.

Après les Fêtes, Charles envoïa des Ambassadeurs à Tassilon, Duc de Baviere, pour le convier à rendre hommage, & à faire le serment de fidelité aux nouveaux Rois Pepin & Loüis, qu'il vouloit faire reconnoître par tous ses Etats. Tassilon donna parole qu'il le feroit, & il le
781. fit en effet à Worms l'année 781. lorsque Charles fut revenu d'Italie. Mais comme nous le verrons, Tassilon ne demeura pas long-tems dans son devoir.

Nouvelle guerre contre les Saxons.

782. L'année suivante 782. vers la fin du Printems, Charles envoïa ordre à ses troupes de marcher contre les

Saxons, qui de nouveau s'étoient mis en campagne. Il avoit fait assembler son armée dans la Franconie Orientale, & dans la Turinge : c'étoit par le moïen de ses principaux Officiers, qui étoient Adalgise son Chambelan, Geilon son Grand Ecuïer, & Wolrad Maréchal de sa Cour. Il avoit aussi commandé à Thierry son parent, de former une autre armée dans la Ripuarie, qui comprenoit alors les Païs situés entre l'Elbe & le Rhin. Celui-ci s'étoit mis en marche pour joindre les autres troupes près de la Riviere de Weser, où étoit le rendez-vous. Les principaux Commandans en prirent jalousie, & sans l'attendre, ils résolurent d'attaquer les Saxons qui étoient campez près de Sintal. Adalgise, Geilon & Wolrad firent donc passer le Weser à leurs troupes, & se posterent le long de cette Riviere. Mais ils furent défaits par les Saxons, & les fuïards furent obligez de se sauver au camp même de Thierry. Les François & ceux de Turinge perdirent en cette rencontre plus de dix mille hommes, dont la plûpart

CHARLEMAGNE. furent tuez ſur la place, & les autres moururent preſque tous des bleſſures qu'ils reçurent. Adalgiſe & Geilon avec quatre Comtes, vingt Chevaliers & plus de cent Gentilshommes furent de ce nombre.

782. Sur la nouvelle de cette défaite, Charlemagne alla avec une autre Armée au ſecours de Thierry. Les Saxons avertis de l'arrivée de toutes ces troupes, auſquelles ils n'étoient point en état de faire tête, crurent qu'il étoit plus à propos de recourir à un accommodement, par une ſoumiſſion volontaire, que de s'opiniâtrer, & de s'expoſer par une réſiſtance inutile, à des conditions plus dures. Ainſi ils réſolurent d'envoyer vers lui leurs principaux Officiers, pour lui demander pardon de leur déſobéïſſance. Mais il ne le leur accorda pas, & les fit prendre, ſans avoir égard à l'excuſe qu'ils apportoient, qu'ils ne s'étoient obſtinez dans leur revolte, que par le conſeil de Witilkind leur Duc, lequel, comme auteur de tout mal, s'étoit auſſitôt retiré vers les Normands, pour implorer leur protection. Charles

voulut faire un exemple de ces rebelles, & punir par un ſupplice public leur mauvaiſe foi & leurs fréquentes rebellions. Mais afin de rendre cet exemple plus notable, il fit trancher la tête à cinq mil cinq cens, ou ſelon d'autres, à quatre mil cinq cens Saxons dans la Ville de Ferden ou Werden, près de la Riviere d'Aller.

CHARLEMAGNE.

Cette exécution n'empêcha pas ces Peuples de retomber l'année ſuivante 783. dans leur infidélité ordinaire. Auſſi ſe trouva-t-il obligé de retourner vers eux. Ce fut après qu'à Thionville, où il avoit paſſé l'Hyver, il eût fait faire les funérailles de la Reine Hildegarde ſa femme, qui étoit morte le dernier jour d'Avril de la même année. Les mutins s'étoient diviſés en deux corps, l'un s'étoit poſté à Tictmel en Weſphalie, & l'autre près de la Riviere de Haſe.

783.

Mort de Hildegarde ſeconde femme de Charlemagne.

L'avis que Charles en reçut, lui fit prendre réſolution de les attaquer pendant qu'ils étoient ainſi ſéparez. Il s'avança avec toute ſon Armée vers Tictmel, & il les défit. De-là il

Défaite des Saxons en VVeſphalie.

CHARLEMAGNE. passa vers la Hase, au-delà de Paterborn, où il tailla aussi en piéces le reste de leurs Troupes. Après cette heureuse expédition, il vint en Franconie, pour épouser Fastrade, fille de Rodolphe, Comte de cette Province. Elle avoit été élevée par son pere avec tous les soins imaginables, & elle avoit si bien profité de cette bonne éducation, qu'elle s'attira une vénération particuliere de tout le monde; & par mille témoignages de tendresse qu'elle donna aux enfans du second mariage de Charlemagne, elle se concilia leur amitié. Sur tout elle se comporta de telle sorte avec Charles, l'aîné de ces Princes, qu'elle l'obligea à avoir pour elle le même respect & la même affection que pour sa mere.

783.

Charlemagne se marie en troisiémes nôces.

Charlemagne étant retourné au Païs de Liege l'an 784. pour célébrer les fêtes de Noël & de Pâques à Herstal, se vid encore contraint de passer le Rhin avec ses Troupes à Lippenheim, pour s'opposer aux Saxons dans la Turinge. Il n'y pût cependant faire autre chose que les fatiguer par diverses escarmouches,

Il continuë la guerre contre les Saxons, & les soûmet.

784.

les pluïes continuelles de l'Automne l'empêchant de leur donner combat. Il céda au tems, & à l'incommodité de la saison qui auroit rendus inutiles tous les efforts de sa prudence. Il abandonna la campagne, prit son quartier d'hiver à Eresbourg, qu'on appelle à present Mersbourg, & il donna le commandement de son armée de Westphalie à Charles son fils. Les Saxons vinrent attaquer ce jeune Prince dans son camp. Il les reçut, il combattit avec une vigueur incroïable, & il les vainquit. Les rebelles perdirent dans ce combat plus de dix-sept mille hommes demeurez sur la place.

CHARLEMAGNE.

L'hiver étant passé, Charlemagne laissant à Eresbourg assez de vivres & de Troupes pour la sûreté de la Ville, il se rendit au commencement de l'année 785. à une Diette qu'il avoit convoquée à Paterborn. Après y avoir resolu de faire tête aux Saxons commandés par Wlitikind & Elbion qui s'avançoient dans la Haute Saxe, il se mit en devoir d'aller au-devant d'eux; mais il jugea à propos de tenter auparavant la voïe

Accommodement avec les Saxons.

785.

CHARLEMAGNE.

de la douceur. Il leur envoïa Almavin, un de ſes principaux Conſeillers, pour tâcher de les faire rentrer dans l'obéïſſance, & ſur tout pour les porter tout de bon à embraſſer la vraïe Réligion. Enfin, après pluſieurs Aſſemblées & beaucoup d'inſtances, ils ſe ſoûmirent à Charles, lui donnant parole de ſe faire baptiſer, & le Député donna la parole de ſon Maître, leur promit la vie, & à tous leurs gens. Les aſſûrances & les ôtages en étant donnés de part & d'autre la paix fut ainſi pour long-tems rétablie dans la Saxe. Charles avoit pris la voïe de la négociation avec eux, prévoïant qu'il auroit beſoin de ſes forces ailleurs.

En effet, dans le tems qu'il travailloit à cet accommodement, il reçut avis d'un autre ſoulevement qui ſe formoit dans la Franconie. Il y envoïa auſſi-tôt un de ſes Officiers, pour s'informer du ſujet de leur remuëment. En étant inſtruit, il fit ſi bien, qu'il ôta à ces Peuples les moïens d'entretenir, & d'accroître cette ſédition, & il l'étouffa dans ſa naiſſance par le châtiment des au-

teurs du désordre. Arnoul un de ses Généraux, dissipa de même par son adresse la revolte de Bretagne. Et de cette maniere Charles n'oublioit rien pour calmer les broüilleries domestiques, se trouvant bien d'en user ainsi, afin d'être en état de s'opposer aux entreprises qui se formoient au-dehors contre son autorité.

CHARLEMAGNE.

Son troisiéme voïage d'Italie.

Argise, Duc de l'Apoüille, avoit fait dessein de se rendre Souverain de cette Province, mais la vigilance & la vigueur de Charlemagne firent encore évanoüir ce projet. On le vid paroître en si peu de tems avec une grande armée dans la campagne de Rome, l'an 786. que tout le monde en fut étonné. De là, il alla camper devant Capouë; & cependant, afin de se faire un passage dans l'Apoüille, il dépêcha des Ambassadeurs au Magistrat de Benevente, pour le sommer de lui remettre la Ville. A l'arrivée de ces Ambassadeurs, & sur la sommation qu'ils firent, le Duc Argise délibera avec son Conseil & avec le Peuple sur ce qu'il avoit à faire. Il fut résolu qu'Ar-

786.

CHARLE-MAGNE. gise envoïeroit à Charles ses deux fils Rumold & Grimoald en ôtage avec une somme d'argent considerable, pour l'assûrer qu'il étoit prêt de faire tout ce qu'il lui plairoit de lui ordonner, pourvû qu'il ne l'obligeât pas de se rendre auprès de lui.

Quoique Charles connût bien qu'Argise ne tâchoit qu'à gagner du tems, & qu'il eût assez de sujet de le faire châtier, néanmoins comme il avoit particulierement en vûë de sortir d'affaire, il préfera le repos public à son ressentiment particulier, & se contenta de garder le fils puîné d'Argise pour ôtage avec onze personnes du Peuple. Il renvoïa l'aîné à son pere, & condescendant aux instances du Duc, il le dispensa de venir lui-même. Il voulut cependant que ses Ambassadeurs se fissent rendre en son nom, par les Bourgeois de Benevente, l'hommage qu'ils lui devoient prêter avec le serment de fidelité : ce qui fut executé. Dans ce même tems les Ambassadeurs de l'Empereur de Constantinople arriverent à la Cour de Charles. Il les reçut, & les renvoïa avec beaucoup de

Charles refuse sa fille en mariage à l'Empereur de Constantinople.

786.

civilité, ſans néanmoins leur accorder ſa fille, qu'ils étoient venus demander en mariage pour l'Empereur leur Maître. CHARLEMAGNE.

Aïant mis ordre aux affaires du Roïaume de Naples, il ſe rendit à Rome, où il reçut des Romains le tribut ordinaire de vingt-cinq mille ducats, qu'ils étoient obligés de lui païer tous les ans. Il n'y demeura que peu de jours, étant preſſé de s'en retourner en Allemagne, ſur des avis qu'il avoit eüs, que Taſſilon, Duc de Baviere machinoit quelque choſe contre lui.

Les Romains lui païent tribut.

En effet, ce Duc qui avoit beaucoup d'orgüeil & d'ambition, & qui par Luitpurge ſa femme, fille de Didier, Roi de Lombardie, étoit continuellement ſollicité de prendre les armes contre lui, pour ſe vanger du mauvais traitement qu'elle prétendoit que ce Prince faiſoit à ſon pere, de le tenir toûjours exilé, avoit pris réſolution de lui faire la guerre; & afin de fortifier ſon parti, avoit déja fait alliance avec les Huns ſes voiſins, du côté d'Orient. Mais Charles aïant été pleinement inſtruit

Charles reduit Taſſilon Duc de Baviere à ſon devoir.

787.

CHARLEMAGNE.

de ses desseins & de ses pratiques, en fut tellement irrité, qu'il ne voulut pas differer un moment à se mettre en campagne avec son armée. Il marcha sans s'arrêter jusqu'à la Riviere de Lech, qui sépare la Baviere d'avec la Suabe, qu'autrefois on appelloit Allemanie; d'où vient le mot Allemand, qui en François signifie, tout homme; par lequel mot les Allemans vouloient exprimer que toutes sortes de Nations étoient les bien-venuës chez eux. Il campa donc le long de cette Riviere, & envoïa ses Ambassadeurs en Baviere, non pas tant pour sonder les intentions de Tassilon, qu'il sçavoit être fort contraires à son devoir, que pour découvrir les sentimens des Principaux de sa Cour, & des Peuples, sur la conjoncture des affaires. Cette conduite dont la sagesse étoit soûtenuë d'une grande vigueur, fit rentrer Tassilon en lui-même. Comme il connoissoit mieux que personne l'état des choses, & qu'il sçavoit que s'il s'opiniâtroit dans cette rebellion, il exposeroit sa Province à la licence de l'armée de l'Empereur, il

changea d'avis, & résolut de se soûmettre à ce que les Ambassadeurs désiroient. Et sur ce qu'ils lui dirent qu'il n'y avoit pas d'autre moïen que de s'aller jetter aux pieds de Charles, que de lui demander pardon de son infidelité, & de lui donner des ôtages, entre lesquels seroit son fils Theodon; ce Duc ne pouvant faire mieux, se soûmit à ces conditions, & se rendit accompagné des Principaux de son Païs, auprès de Charles. Mais aïant été accusé de félonie par ceux-mêmes qui l'accompagnoient, il fut privé du Gouvernement de la Baviere, & même son procès lui fut fait en une Diette convoquée à cet effet à Yngelheim, où il fut condamné à avoir la tête tranchée, pour crime de leze-Majesté & de félonie, dont il étoit atteint & convaincu. Toutefois, lorsqu'on voulut proceder à l'exécution de cet Arrêt, Charles, suivant sa clemence naturelle, lui donna la vie, & par une grace particuliere, il se contenta de faire releguer le coupable avec son fils dans un Monastere, nommé Carste sur le Rhin,

CHARLEMAGNE.

788.

Procez fait à Tassilon.

CHARLEMAGNE.

dans le Palatinat, où ils moururent l'un & l'autre. Quant à sa femme, elle fut enfermée dans un Cloître, où elle mourut aussi bien-tôt après.

788.

Guerre contre les Esclavons, & leur soûmission.

Ce bon Prince n'avoit pas si-tôt appaisé un soulevement, qu'il étoit obligé de reprendre les armes pour en arrêter un autre. Les Esclavons qu'on nommoit aussi Wilses, Valelobes & Vandales, qui sont aujourd'hui les Peuples de la Silesie & de la Pomeranie le long de la Mer Baltique, imitant les Saxons, faisoient des courses dans les Provinces des Abotrites, Peuples alliez avec les François. Et comme Charles ne prenoit pas moins d'intérêt à proteger ses Alliez, qu'à conserver ses propres Etats, il résolut de réduire les Esclavons, & d'engager même les Saxons de gré ou de force dans cette expédition.

Ils ne purent se dispenser de lui envoïer des Troupes, & il ne les eut pas plûtôt jointes à son Armée, qu'il marcha droit aux Esclavons. Quand ils virent que c'étoit tout de bon qu'ils étoient attaquez, la fraïeur les saisit, & ils envoïérent au-devant

de

de lui des principaux de la Ville de Dragovit, pour lui témoigner qu'ils étoient tous dans la disposition de faire ce qu'il leur ordonneroit; & sur l'assurance qu'ils lui en donnerent par serment, il leur accorda la Paix. CHARLEMAGNE.

788.

Guerre contre les Huns & leur réduction.

En conséquence de la Ligue que Tassilon peu de temps avant sa disgrace avoit fait avec les Huns, pour faire la guerre à Charles, ces Barbares avoient fait un grand armement. Comme ils virent qu'après que Tassilon eut été déposé, Charles s'étoit retiré de la Baviere pour porter ses armes ailleurs, ils voulurent profiter de son éloignement, & se mirent en marche avec deux Armées, pour entrer dans la Carniole & dans le Frioul avec l'une, & avec l'autre dans la Baviere. Mais il avoit si bien pourvû à la défense de ces Provinces, que les Gouverneurs soûtinrent sans peine ces deux armées, & les battirent. Cela n'empêcha pas néanmoins ces Barbares de tenter quelque temps après, une nouvelle entreprise avec plus de forces; mais pour la seconde fois

CHARLEMAGNE.

ils furent défaits en Baviere, la plûpart qui tâchoient de se sauver aïant été ou tuez ou noïez dans le Danube.

788.

Défaite des Troupes de l'Empereur d'Orient en Italie.

Cependant l'Empereur Constantin fils d'Irene irrité de ce que Charles ne lui avoit pas voulu donner sa fille en mariage, envoïa ordre à Theodore Gouverneur de Sicile, & à quelques autres Generaux de faire une descente dans le Duché de Benevente avec le plus de Troupes qu'ils pourroient ramasser, & d'y mettre tout à feu & à sang. Ils obéïrent, & pour executer ce dessein, ils descendirent dans la Calabre. Mais Grimoald que Charles avoit fait Duc de Benevente en la place de son pere, & Hildebrand Duc de Spolette, allerent aussi-tôt jusqu'en Calabre au devant d'eux, & avec toutes les troupes qu'ils avoient pû tirer de leurs Provinces, ils eurent tout l'avantage en une Bataille rangée. Les ennemis furent presque tous ou tuez, ou faits prisonniers, & perdirent leur bagage. Charles qui étoit déja en chemin pour mener un renfort de Troupes à ces Ducs, aïant eu avis du succès de cette guerre, retourna sur

ses pas, & s'en alla en Baviere. Il eut le loisir d'y prescrire la maniere dont il desiroit qu'on y dominât pour y contenir les Peuples en paix, & il y établit pour Gouverneur de la Province le Comte Gerolt frere de Hildegarde sa seconde femme, homme d'experience & de résolution.

CHARLEMAGNE.

789.

Ces heureuses expeditions furent suivies de plusieurs bons succès. Charles repoussa vigoureusement les Sarrazins qui avoient fait irruption en France, & dans le même temps il réduisit aussi dans le devoir quelques Peuples de Saxe qui s'étoient revoltez.

790.

Dangereuse guerre contre les Avariens, & leur reduction.

Une année après les Avariens & les Huns, qui sont aujourd'hui les Autrichiens & les Hongrois, commencerent une guerre, qui fut une des plus fortes & des plus dangereuses que Charles eût soûtenuës. Pour s'opposer à ces ennemis, il mit en campagne deux Armées plus puissantes qu'il n'avoit encore fait. Avec l'une il marcha le long du Danube, faisant descendre sur cette Riviere toutes les munitions necessaires. Son fils Pepin eut le commandement de

791.

792.

CHARLEMAGNE.

l'autre, & il le fit accompagner par le Comte Theodoric de Minfrede ſon Chambellan, & par d'autres Generaux, pour agir du côté de l'Occident. Cette guerre dura huit ans avec beaucoup de vigueur & de fermeté de part & d'autre. On donna tant de combats & tant de batailles, ce fut avec tant de fureur qu'on déſola les Provinces, qu'en pluſieurs lieux on ne trouvoit plus de veſtiges de Villes ni de Villages. Tous les Habitans, hommes, femmes, enfans, & particuliérement les Chefs & les Seigneurs les plus qualifiez d'entre eux, avoient été tuez ou chaſſez de ces Etats. Leurs principales Villes Comagene & Regino, où leurs Rois & leurs Tribunaux de Juſtice faiſoient leur réſidence, furent tellement ruinées, qu'il n'en reſtoit que quelques maſures. Les richeſſes immenſes qu'ils avoient enlevées ſur leurs voiſins, & dont ils avoient fait un amas extraordinaire, furent données au pillage aux François; & l'or, l'argent, les pierreries, & les beaux meubles devinrent ſi communs parmi eux, qu'ils ne les eſtimoient plus. Outre

ces richesses, l'armée victorieuse y trouva encore une quantité prodigieuse de bled, de vin, & une abondance de toute sorte de vivres. Ces Peuples avant cette infortune étoient les plus heureux & les plus redoutables de toutes les Nations du monde. Ils s'étoient maintenus en paix & en prosperité durant plus de deux cens ans, & personne non seulement ne les avoit jamais attaquez ni vaincus; mais même n'avoit osé approcher jusqu'alors de leurs frontieres. Elles étoient si bien fortifiées qu'il ne pouvoit tomber dans l'imagination qu'elles pussent jamais être forcées.

CHARLEMAGNE.

Ils avoient environné leurs Provinces d'un retranchement presque inaccessible. Neuf avenuës par où l'on y pouvoit entrer, étoient fermées d'une barriere de quarante pieds de haut & autant de large, faite de gros pieux fichez en terre, qui étoient non seulement arrêtez par de grosses poutres de chêne entrelassées les unes dans les autres, mais encore soûtenus de pierres d'une prodigieuse grosseur, & couverts d'épines & de haies vives. Entre ces avenuës

CHARLEMAGNE.

diſtantes de vingt en vingt lieuës d'Allemagne, il y avoit un grand foſſé, avec une levée où l'on avoit planté des broſſailles fort épaiſſes qui avoient pris de profondes racines. Derriere ce retranchement ils mettoient pour ſa garde de conſiderables corps de Troupes, de diſtance en diſtance, & tellement diſpoſez, qu'ils pouvoient ſe ſécourir les uns les autres, & être même ſécourus pár les Habitans en ſe donnant le ſignal. Les Villes & les Villages étoient ſi bien ſituez, que ces Peuples pouvoient avoir une prompte & facile communication entr'eux, & s'aſſembler pour faire des ſorties par de fauſſes portes, par où il rentroient en toute ſûreté, avec le butin qu'ils avoient fait ſur leurs voiſins.

Dans la derniere bataille que Charlemagne donna près de Rab contre eux, & où il perdit au commencement deux braves Generaux, Henry Duc de Frioul, & Gerotd Gouverneur de Baviere, qui furent tuez avec quelques Soldats, il demeura plus de ſoixante mille des ennemis ſur la place, ſans compter leurs Rois, leurs

Generaux, & les autres Officiers. Après cette victoire Charles se trouva maître de tout le Païs, & en disposa en Souverain. Il distribua une partie de leurs terres & de leurs biens aux Eglises, aux Monasteres & aux Hôpitaux, & une autre partie aux Troupes qu'il laissa dans le Païs. Il fit emporter quelques meubles en Allemagne, & entr'autres choses une table d'or massif, où avec beaucoup d'art on avoit gravé un globe qui representoit le monde. Il est fait mention de cette distribution dans le testament que Charles fit un peu avant sa mort en presence de plusieurs Evêques, de ses Generaux, & de ses Ministres, dont il recommanda fort expressément l'exécution à Loüis son fils.

CHARLEMAGNE.

792.

Dessein avorté du Roi de Dannemark, Suede & Norwege.

Pendant que Charlemagne fut occupé contre les Avariens, Godefrid Roi de Dannemark, de Suede & de Nortwege, poussé d'une présomption temeraire, crut qu'il pourroit aisément s'emparer de l'Allemagne. Il commença de l'attaquer par la Frise, & par la Basse Saxe; & les aïant ravagées par des courses conti-

CHARLE-MAGNE.

nuelles, il croïoit déja en être le maître. Il mit auſſi en ſervitude les Villes & les Villages de la Province de Mecklebourg. Il ſe vantoit par ſes diſcours & par des écrits qu'il faiſoit répandre, qu'en peu d'années il iroit établir ſa réſidence à Aix la Chapelle. Ce qu'il faiſoit accroire à pluſieurs, avec d'autant plus de facilité, que quelques Allemans jaloux de la puiſſance & de la gloire de Charlemagne, ou peut-être corrompus par Godefrid, en favoriſoient l'entrepriſe, & ſe flattoient qu'elle auroit un heureux ſuccès.

Ce bruit reveilla auſſi les Saxons; ils n'attendoient que l'occaſion de ſecoüer la domination de Charlemagne, ne manquant pas de ſolliciter ſecrettement Godefrid de pourſuivre ſon deſſein. Ce fut pour ce ſujet que Witikind leur principal Chef, ſe rendit auprès de Sigisfrid Roi des Normans, pour le gagner, & le jetter dans leurs intérêts. En effet, ſelon toutes les apparences leur projet auroit réuſſi ſans un accident tragique: Un domeſtique de Godefrid, à la ſollicitation & par l'ordre du Prince

ſon

ſon fils, l'étrangla, en haine de ce qu'il avoit répudié la Reine ſa mere, pour épouſer une autre femme. Quelques-uns diſent que ce fut ce jeune Prince qui commit lui-même ce parricide par le conſeil de ſa mere. Mais ſi l'on n'eſt pas aſſuré de l'auteur de cette action, il eſt au moins certain que la mort de ce Prince fit ceſſer la guerre dans la Saxe, & dans les Provinces voiſines. Comme Charles avoit levé une Armée pour s'oppoſer à lui ; c'eſt-à-dire, pour maintenir la Paix dans l'Allemagne, & délivrer de l'oppreſſion la Friſe & la Baſſe Saxe, il reprit facilement les Provinces & les Villes que Godefrid avoit uſurpées, & les réünit à l'Empire. Il fit enſuite les Reglemens & les Loix qu'il voulut que les Peuples de ces Païs ſuiviſſent pour entretenir & conſerver entr'eux la concorde & l'union.

CHARLEMAGNE.

Conſpiration de Pepin contre Charles ſon pere, découverte & punie.

En ce tems-là Pepin fils naturel de Charlemagne, forma en Italie une conſpiration fort ſecrette avec quelques François & quelques Allemans, pour attenter à la vie de ſon pere, & ſe rendre maître de quelques

CHARLEMAGNE. Provinces. Charles en étant averti par Arnoul Prince de Lombardie, ſe rendit auſſi-tôt en Italie, étouffa cette révolte, obligea Pepin d'implorer ſa miſéricorde, & lui donna la vie; mais il le relégua dans un Monaſtere à Saint Gal pour y finir ſes jours. Ceux qui étoient complices, il les fit déclarer criminels de Leze-Majeſté, & condamner les uns à la mort, & les autres à un exil perpétuel. Il donna l'Abbaïe de S. Denis à Arnoul, pour récompenſe du ſervice qu'en cette rencontre il lui avoit rendu.

Cette conjuration fut diſſipée en moins d'un an; & les Italiens lui aïant promis de vouloir à l'avenir demeurer dans une fidelité inviolable, tant envers lui, qu'envers ſes enfans, il s'achemina vers la France, pour s'oppoſer aux Sarrazins qui avoient fait une irruption en Provence. Il n'y fut pas preſque arrivé qu'il les en
793. chaſſa : Il reprit enſuite le chemin d'Allemagne, où ſa préſence étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il vouloit finir le Concile de Francfort, où trois cens Evêques étoient aſſem-

blez. Durant le séjour qu'il fit en cette Ville, la Reine Fastrade sa troisiéme femme y mourut. Aussi-tôt qu'il en eut fait faire les obseques, & que le Concile fut terminé, étant averti que les Saxons faisoient les derniers efforts pour secoüer le joug de son obéïssance & de la Religion Chrétienne, il alla fondre dans leurs terres avec deux corps d'Armée, dont il commandoit l'un, & son fils l'autre. Il répandit tant de terreur parmi ces gens-là, qu'au lieu de songer à lui résister, ils eurent recours à sa clémence, & obtinrent le pardon de leur revolte. Ils ne laisserent pas l'année suivante de reprendre les armes, & de défaire les Troupes des Abotrites que Charles avoit mandées, pour s'en servir dans l'expedition qu'il entreprit contre les Avarois ; ce qui le mit en si grande colere, qu'il resolut d'abandonner toute la Saxe à la fureur du glaive, & d'exterminer les plus mutins de ces Barbares : aussi le sentirent-ils, y aïant eu de tuez plus de trente mille hommes de ceux qui portoient les armes.

CHARLEMAGNE. 794.

795.

Au retour de cette expedition, il

CHARLEMAGNE. vint passer l'hiver au païs de Juliers, en un lieu qu'il trouva fort agréable, & où il y avoit des eaux excellentes, & des bains chauds. Ce lieu se nommoit en Latin *Aquisgranum* & en François, Eaux de Granus; parce que du temps des Romains un nommé Granus Gouverneur de la Province, avoit fait accommoder ces Bains, & les avoit fait embellir de plusieurs bâtimens. Charlemagne y fit bâtir un grand Palais & une fort belle Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge, à cause dequoi on l'appella Aix la Chapelle, & il y fit depuis sa principale résidence.

Le Pape Adrien étant mort vers la
795. fin de l'année 795. le Senat & le Clergé de Rome élûrent en sa place Leon III. qui dépêcha aussi-tôt ses Legats vers Charles pour lui donner avis de son élection. Ils étoient chargez des Clefs de Saint Pierre, & de
796. la Banniere de la Ville pour les lui presenter en même tems, avec ordre de le prier d'envoïer quelqu'un de sa part pour recevoir le serment de fidelité du Peuple Romain. Ce qui est une preuve bien autentique que

Charlemagne avoit en qualité de Patrice la Souveraineté de la Ville de Rome. Aussi ne manqua-t-il pas quelque tems après, d'y envoïer pour cet effet ses Ambassadeurs, pendant le séjour desquels il arriva une furieuse sédition contre le Pape, l'on y commit en sa personne une cruauté si énorme, que tous les gens de bien en eurent horreur. Les neveux de feu Adrien, & ceux de leur faction avoient insinué aux Romains de revendiquer la puissance Imperiale, qu'ils avoient deferé à Charlemagne en presence & du consentement du feu Pape. Leon s'opposoit à ce dessein avec beaucoup de fermeté. Comme les Chefs de ces séditieux étoient déja de ses ennemis declarez, ils conçurent une telle rage contre lui, qu'ils l'attaquerent en pleine ruë, assistant à une procession solemnelle le jour de Saint Marc. Ils se jetterent sur lui, le battirent outrageusement, firent effort pour lui arracher les ïeux & lui couper la langue, & le traînerent avec tant d'inhumanité dans le Monastere de Saint Etienne, qu'ils le laisserent à demi mort sur la

CHARLEMAGNE.

798.

799.

CHARLEMAGNE. place. Mais par miracle ou autrement, il ſe trouva qu'étant revenu à lui, il n'étoit point mutilé comme on l'avoit crû; & ſes amis étant venus à ſon ſecours, le retirerent de-là, & le ſauverent à S. Pierre, chez les Ambaſſadeurs de France qui y étoient logez. Enſuite on trouva moïen de le conduire à Spolete, d'où avec bonne eſcorte il ſe refugia en Saxe vers Charlemagne, qui le reçût magnifiquement à Paterborn, & qui aïant écouté ſes plaintes, lui promit ſolemnellement qu'il ſe tranſporteroit exprès à Rome pour lui faire juſtice des outrages qui lui avoient été faits. Sur cette aſſurance le Pape reprit le chemin de Rome, * pendant que Charles mit ordre aux affaires qu'il avoit tant du côté d'Eſpagne qu'en Bretagne, & le long des côtes de la France qu'il viſita toutes, & ſe rendit enfin à une Diette qu'il avoit convoquée à Mayence ſur le ſujet de ſon voïage d'Italie.

* Novembre 799.

800.

La reſolution en aïant été approuvée, il mit ſon Armée en état de marcher, & prit ſa route par la Suabe, puis par le Frioul, dont il châtia

les habitans pour le meurtre qu'ils avoient commis en la perſonne de leur Duc. De-là il s'avança juſqu'à Ancone, où il laiſſa ſon fils & l'Armée, avec ordre d'aller châtier Grimoald Duc de Benevente mal affectionné à ſon ſervice. Pour lui il prit le chemin de Rome, & le Pape averti de ſa venuë, alla au devant de lui juſqu'à Nemento; & aïant paſſé quelques heures avec lui, s'en retourna à Rome, où le lendemain il le reçut fort honorablement. Quelques jours après Charles fit faire une Aſſemblée dans l'Egliſe de Saint Pierre, où tous les Evêques & les grands Seigneurs qui étoient à Rome ſe trouverent, & où le Pape ſe rendit auſſi. Il fit entendre que c'étoit pour examiner les crimes dont le Saint Pere étoit accuſé par ſes ennemis; mais aucun dénonciateur ne s'étant preſenté, & n'y aïant d'ailleurs aucune preuve de ces prétendus crimes, Lēon voulut bien s'en purger devant toute l'Aſſemblée, par ſerment ſur les ſaints Evangiles qu'il tenoit en ſa main. CHARLEMAGNE.

Charles, pour ne pas laiſſer cette fauſſe accuſation impunie, nomma

CHARLEMAGNE. des Commissaires pour faire le procès aux calomniateurs, de maniere que les coupables furent condamnez à la mort ; mais le saint Pere interceda pour eux, & fit commuer la peine de mort en un bannissement.

De plus le Pape en reconnoissance de la protection qu'en cette rencontre il avoit reçûë de Charles, & en consideration de tant de graces que ce Prince & Pepin son Pere avoient faites au Saint Siége, obligea les Romains, qui ne pouvoient plus d'ailleurs esperer de protection des Empereurs Grecs, à le demander pour Empereur. En effet, Charles étant allé le jour de Noël à l'Eglise de saint Pierre pour y faire ses prieres ; dans le tems qu'il les faisoit, le Clergé, les Grands & le Peuple firent de si fortes instances au Pape de le couronner, qu'il fut obligé de le faire dans le même moment. Il ne lui eut pas plûtôt mis la Couronne Imperiale sur la tête, que tous se mirent en même tems à crier par trois fois ; Victoire & longue & heureuse vie à Charles Au-

guſte, grand & paiſible Empereur des Romains, couronné de Dieu. Puis le Pape l'aïant ſacré avec les ſainte Huiles, l'adora ſuivant l'ancien uſage, c'eſt-à-dire, le ſalua, & le reconnut pour ſon Souverain, & fit expoſer ſon Portrait en public, afin que tous les Romains lui rendiſſent le même devoir. Ainſi l'Occident eut derechef un Empereur avec tout le pouvoir & toutes les marques des Prédeceſſeurs Empereurs Romains; car non ſeulement il fut déclaré Ceſar & Auguſte, titres qui tirent leur origine des noms des deux premiers Empereurs Romains, & qui ont été affectez à tous leurs Succeſſeurs, mais il prit auſſi les mêmes ornemens dont ils avoient uſé. Sur tout il n'oublia pas l'Aigle Romaine, laquelle pluſieurs Auteurs aſſurent que ce fut lui, & non pas Conſtantin, comme nous avons dit ci-devant, qui la porta éploïée à deux têtes avec une Couronne Imperiale, pour marquer, diſent-ils, que Rome étoit ſoûmiſe à ſon Empire, ou que la dignité d'Empereur & celle de Roi des Romains étoient

CHARLEMAGNE.

CHARLE-MAGNE.

réünies en sa personne. Cette derniere pensée a d'autant plus de vraisemblance, qu'on observe encore aujourd'hui que le Roi des Romains pendant la vie de l'Empereur régnant, ne porte en ses Armes & en son Sceau qu'une simple Aigle noire, & qu'il ne la prend à deux têtes que lorsqu'il est élevé sur le Trône Imperial. Mais supposé que ce fût Charlemagne qui eût été le premier inventeur de l'Aigle à double tête, on ne trouve pas que tous ses Successeurs l'aïent en cela fort religieusement imité : Car s'il s'en voit avant le Regne de Henri III. dit le Noir, qui aïent porté une Aigle éploïée à deux têtes ; depuis lui, plusieurs Médailles justifient que quelques-uns ont encore porté l'Aigle simple ; ensorte qu'on ne sçauroit dire bien positivement quand & par qui l'usage de l'Aigle, telle qu'on la voit presentement dans le Sceau Impérial, a été commencé, & continué sans interruption.

Les mêmes Historiens assurent que Charlemagne n'avoit point recherché ce Couronnement, & que

le Pape l'avoit ſurpris pour le lui faire trouver bon : ajoûtant même que l'Empereur avoit dit, que s'il eût ſçû le deſſein du Pape, il n'auroit point été à l'Egliſe de ſaint Pierre le jour qu'il reçût le Couronnement, quoique ce fût le jour de Noël. En quoi ils diſent que Charles avoit raiſon, puiſque bien loin que ce fût lui donner quelque avantage, c'étoit, ce me ſemble, lui faire tenir en quelque maniere de l'Election des Romains ce qu'il ne devoit qu'à ſon épée.

CHARLEMAGNE.

En effet, par les guerres continuelles que Charles avoit entrepriſes, ſoûtenuës, & heureuſement finies avec beaucoup de peine, de prudence & de valeur pendant quarante ſept ans en diverſes contrées de l'Europe, il avoit aggrandi ſon patrimoine de plus de la moitié. Car outre le Roïaume que le Roi ſon pere avoit laiſſé qui étoit très-conſiderable, comprenant non ſeulement les Provinces ſituées entre le Rhin, la Loire & la mer Oceane, mais encore la partie d'Allemagne qui eſt entre la Saxe, le Danube &

CHARLEMAGNE.

le Rhin; il avoit ajoûté à toutes ces Provinces l'Aquitaine, la Gascogne, les Pyrenées & la Catalogne, jusqu'à la Riviere d'Ebre qui prend sa source dans le Roïaume de Navarre, passe par les Provinces les plus fertiles d'Espagne & se jette dans la mer Mediterranée, près de la Ville de Tortose. Il avoit encore uni à sa Couronne le Roïaume de Lombardie & toute l'Italie, jusqu'à la Basse Calabre Frontiere des Grecs. Il avoit de plus conquis la Suabe, la Baviere, la Franconie, toute la Saxe, qui a presque autant de longueur que la Franconie, mais qui est deux fois plus large; la Hongrie & la Transilvanie située au-delà du Danube vers l'Orient, l'Istrie, la Croatie & la Dalmatie; hors les Villes maritimes, qu'il avoit bien voulu laisser à l'Empereur de Constantinople, pour entretenir l'amitié & l'alliance qu'il avoit faite avec lui. Il avoit aussi joint à ses conquêtes la partie de la Pologne, dont la Vistule fait la Frontiere avec tout le païs le long de la mer Baltique. Ainsi l'on voit que non seulement tout ce qui

avoit été de l'Empire Romain en Occident, étoit réduit ſous ſa puiſſance, ſoit par droit d'heredité, ſoit par droit de conquête; mais qu'il l'avoit beaucoup augmenté, aïant même ſoûmis à ſon obéïſſance des Nations Païennes qui n'avoient jamais reconnu les précedens Empereurs, & qu'il avoit forcées à renoncer à leurs Idoles, pour embraſſer la vraïe Religion.

CHARLEMAGNE.

Ce n'eſt point auſſi le fait qui a exercé depuis ce tems-là les Sçavans & les Juriſconſultes, mais ſeulement le droit; les uns voulant que Charlemagne ait conquis le droit en s'emparant de la choſe, les autres qu'il tenoit ce droit des mains du Peuple Romain, prétendant que ce peuple étoit en pouvoir de le lui conferer.

Droit inconteſtable de Charlemagne ſur l'Empire.

Ceux qui ne veulent pas que Charlemagne ait reçû du Pape l'Empire, diſent que pendant la vie de Charles avant qu'il fût déclaré Empereur, les Empereurs qui poſſedoient l'Empire d'Orient à Conſtantinople, avoient fait diverſes alliances avec lui au milieu de ſes conquê-

Opinion de ceux qui ſoûtiennent que le Pape n'a point eu droit de conferer l'Empire.

CHARLEMAGNE.

tes, & l'avoient par là tacitement reconnu maître de l'Empire d'Occident, bien loin de le regarder comme l'usurpateur de leurs propres Etats. D'ailleurs le Pape Adrien & le Peuple Romain l'avoient conjuré de passer en Italie pour venir à leur secours contre le Roi Didier. Ainsi bien loin qu'ils fussent en état de lui conferer la dignité Imperiale, ils cherchoient eux-mêmes à sortir de l'oppression des Lombards sous laquelle ils gemissoient depuis longtems; & ce ne fut que par un mouvement de compassion pour les Romains que Charlemagne entreprit le voïage d'Italie, qu'il en chassa Didier, & les délivra de sa domination.

De plus ce Prince & ses sujets avoient fourni toute la dépense qu'il fallut faire pour conquerir les Terres que le Lombard avoit usurpé sur l'Eglise. Ainsi on ne peut pas dire que le Pape lui ait pû donner l'Empire, puisqu'il n'avoit ni Ville, ni Village, ni aucun Sujet dans l'Empire, & que personne ne donne ce qu'il n'a pas. Au contraire les Evêques de Rome

avoient toûjours été traitez si durement par les Gots & les Lombards, sur tout par des contributions continuelles qu'ils appelloient *les Justices de Saint Pierre*, que sans le secours puissant des François, ils auroient sans doute restez sous leur domination. Toutes les Histoires anciennes conviennent que le Pape & le Peuple Romain envoïerent vers Charles en qualité de Supplians; & cela seul décide la chose. Eginhart entr'autres parle en ces termes: *Adrianus Papa cùm insolentiam Desiderii Regis Longobardorum, fastum & maximas incursiones diutiùs ferre non posset, misit celebrem legationem ad Carolum regem Francorum, eumque ut sibi & Romanis adversùs Longobardos opem ferret, suppliciter rogavit; cùm autem id terreno itinere per Italiam fieri non poterat, legatum suum, Petrum nomine, Romæ navim conscendere & Massiliam usque per mare ire, atque inde terreno itinere in Franciam destinavit pervenire: nam Longobardi intercluserant omnes vias, aditus, & semitas Papæ & Romanis tunc laborantibus in Italiâ; ita ut de victoriâ firmissimam spem ad-*

CHARLEMAGNE.

CHARLE-MAGNE.

versùs Romanos ſibi præſumerent. Ad hæc Longobardi tunc Germanorum potentiam ac fortitudinem nihil omnino formidabant, utpote qui ex nidulis ſuis egredi non auderent, neque Papæ & Romanis tunc in extremo periculo conſtitutis opem ferre non poſſent, etiamſi velint. Ce qui ſignifie en François, que le Pape Adrien ne pouvant ſouffrir l'inſolence, la fierté & les courſes frequentes de Didier Roi de Lombardie, envoïa une ambaſſade à Charles, pour le ſupplier de lui donner & aux Romains ſecours contre les Lombards; mais comme il ne pouvoit envoïer par terre Pierre ſon Ambaſſadeur, il lui ordonna de s'embarquer à Rome, & d'aller par mer juſqu'à Marſeille, & de-là par terre en France; parce que les Lombards avoient fermé au Pape & aux Romains tous les chemins & tous les paſſages, en ſorte qu'ils s'en promettoient une victoire aſſurée. D'ailleurs les Lombards ne craignoient nullement les forces ni la puiſſance des Allemans, ils ne les croïoient pas aſſez braves pour ſortir de leurs tanieres, & ils s'imagi-

noient qu'ils ne pourroient pas même, quand ils voudroient, titer le Pape & les Romains de l'état où ils les avoient réduits. CHARLEMAGNE.

Aussi lisons-nous que lors que Charles alla à Rome l'an 800. le Pape Leon III. après lui avoir mis une Couronne d'or sur la tête, devant le grand Autel dans l'Eglise de Saint Pierre, au bruit des acclamations du peuple qui crioit: Charles le grand & pacifique Empereur des Romains, couronné de Dieu; le Pape, dis-je, fléchit le genoüil devant lui, suivant l'ancien usage, en le nommant Auguste. Ce qui fait voir qu'il ne l'élevoit pas à cette dignité, mais qu'il ne faisoit que la Cérémonie de son Couronnement. Sur quel fondement donc pourroit-on établir en faveur de Rome le droit de faire des Empereurs, vû d'ailleurs que toutes les Histoires conviennent que tous les François & les Allemans avoient acquis l'Empire des Romains par leur valeur, & par l'effusion de leur sang: Outre que le Peuple Romain ne pouvoit pas conferer l'Empire, puisque

CHARLEMAGNE. l'aïant une fois transferé aux anciens Cesars, dont les Empereurs étoient les Successeurs, il n'y avoit plus de droit. C'est pourquoi il ne faut nullement croire, que parce que le Pape a couronné Charlemagne, il lui ait donné l'Empire.

Ce Pontife ni pas un de ses Successeurs, n'ont jamais eu aucun droit en qualité de Pape, de donner des Couronnes; (a) & quoi que

---

(a) Les faits que les Partisans outrés de la Cour de Rome rapportent pour appuïer leur sentiment sur ce sujet se réduisent à trois. Sçavoir, 1°. La donation de l'Empereur Constantin le Grand, en vertu de laquelle ils soûtiennent que le Souverain Pontife est devenu l'Administrateur de l'Empire d'Occident au nom de toute l'Eglise, & que tout ce que les Papes ont fait depuis, n'a pas pû donner atteinte au Domaine directe que le S. Siége avoit acquis par cette Donation. 2°. La translation de l'Empire faite par le Pape Leon III. des mains des Grecs en la personne de Charlémagne, & de l'Empereur Otton le Grand par Jean XII. après avoir reçû de l'un & de l'autre le serment de fidelité que les Vassaux font à leur souverain. 3°. Le serment de feodalité & de Vasselage prêté au Pape Honorius III. par l'Empereur Frideric II. lors de son Couronne-

certains Princes fondez sur des donations faites en vertu de ce prétendu-

CHARLEMAGNE.

---

ment à Rome. Ils y ajoûtent le Décret du Concile de Vienne tenu sous l'Empire de Louis IV. qui déclare que le serment prêté au S. Siége par l'Empereur entraîne la dépendance & que toute l'autorité du Prince vient du Souverain Pontife. Les conséquences que les Auteurs passionnez ont tiré de ces faits en faveur des Papes, ne peuvent faire impression que sur les esprits prevenus d'une erreur aussi grossiere ; car 1°. Rien de plus fabuleux que la donation de l'Empereur Constantin dont la Cour de Rome n'a jamais pû rapporter la moindre preuve, & qui est absolument détruite par le Testament de ce Prince, dans lequel il laisse l'Empire d'Occident à son fils Constans au nom & sous l'autorité duquel Rome a été Gouvernée par des Vice-Rois ou Exarques. *Tussel. Epist. Hist. L.* 3. 4 6. *Spond. ad ann.* 445. 454. 472. Ce sont les Grecs au témoignage de *Laym. ad c.* 29. *de Elect. & Elect. potest.* qui ont inventé & supposé ce fait d'Histoire pour rendre odieuse l'Eglise Romaine dont ils sont Ennemis jurez, & pour faire voir aux Princes combien il leur importe de mettre des bornes à son ambition. Ce qui regarde Charlemagne & Otton I. dans leur Couronnement fait à Rome n'établit rien de plus positif en faveur de cette chimerique prétention, puisque ces deux Princes n'ont reçû la Cou-

du droit, se soient emparez de quelques Roïaumes, il est constant

---

ronne Imperiale de la main du Pape, que pour manifester à toute la Chrétienté qu'ils se déclaroient les Protecteurs de l'Eglise & qu'en cette qualité ils juroient à cette même Eglise une fidelité & une protection constante, ce qui est bien opposé au serment de sujetion & de Vasselage. Le fait de l'Empereur Frideric II. ne sera d'aucune consideration quand on aura soin de distinguer dans ce Prince deux qualitez qu'il ne faut pas confondre; celle d'Empereur & celle de Roi de Naples : C'est en cette derniere qu'il rendit foi & hommage de ce Roïaume comme d'un Fief qui releve du S. Siége, sans que cette action puisse rejaillir en aucune maniere, sur la dignité d'Empereur, qui, après avoir reçû sa puissance par le Droit du Sang lorsque l'Empire étoit hereditaire, & par les suffrages des Princes depuis qu'il est Electif, ne releve que de Dieu seul. C'est dans cet Esprit que l'Empire, a eû peu d'égard à la décision du Concile de Vienne, qui ne peut établir des Loix certaines & infaillibles que dans les matieres qui concernent la foi. L'Empereur Loüis IV. fut si outré d'une déclaration aussi injurieuse à la Souveraineté, qu'après avoir témoigné sa juste indignation au Pape Clement V. par ses Ambassadeurs, il convoqua une assemblée generale des Etats, où il fut dressé un Décret solemnel qui dé-

que c'est une usurpation insoûtenable, si les suites ne l'ont renduë legitime. CHARLEMAGNE.

Le Pape est revêtu de deux puissances, l'une est spirituelle, & l'autre temporelle. Par l'une il est Evêque, & le premier des Evêques, Successeur de Saint Pierre, Vicaire de J. C. & tous les Chrétiens lui doivent de la soûmission & de la veneration. Mais en cette qualité il n'a aucun droit sur les Couronnes, ni sur les Domaines; car comme le Roïaume de J. C. n'a point été de ce monde, mais qu'il étoit tout spirituel, & qu'il ne regardoit que

---

clare atteint & convaincu du crime de leze-Majesté quiconque ose assurer & reconnoître dans l'Empire une puissance superieure à celle de l'Empereur. *Reinck. de Reg. sæcul. L. 2. c. 4 n. 3.* Il faut ajoûter à cela le refus autentique que l'Empereur Ferdinand III. fit au Pape Urbain par son Ambassadeur de lui prêter serment de fidelité. *Spreng. Synop. Juris pub. c. 1.* La deffense qu'a fait le même Empereur dans ses Capitulations art. 17. d'appeller au souverain Pontife ou à ses Nonces Apostoliques des jugemens civils rendus par l'Empereur ou par les Etats de l'Empire. *Reinck. D. c. 4. n. 10.*

CHARLEMAGNE.

les choſes ſpirituelles, la puiſſance des Papes qui ſont Vicaires eſt de même toute Spirituelle. Comme Spirituelle elle ne leur donne aucun droit ſur le temporel des Roïaumes; Temporel qui conſiſte principalement dans la proprieté, dans la ſucceſſion, dans la poſſeſſion & dans le gouvernement de leurs Etats, dont les Souverains joüiſſent abſolument avec pleine & ſuprême autorité ſur leurs ſujets; & les ſujets ſont dans l'obligation indiſpenſable de leur obéïr, quels que ſoient les Princes en leurs perſonnes, & en leurs mœurs.

Les Papes n'ont aucun droit non plus ſur les Couronnes & ſur les Roïaumes, en qualité de Princes temporels; parce qu'ils n'ont aucun bien par leur inſtitution, & qu'ils tiennent les Etats qu'ils poſſedent, de la liberalité des autres Princes, & en particulier des Rois de France. Or il eſt certain que ces Rois en leur donnant ces biens n'ont jamais eu intention de les élever au-deſſus d'eux, ni de leur attribuer une puiſſance ſéculiere ſuperieure à la

leur. Ainsi n'aïant point ce prétendu droit par leur puissance spirituelle, ni par la concession des Rois, il est visible que leur prétention est aussi mal fondée par les loix humaines, que par les loix divines.

CHARLEMAGNE.

Il n'est pas moins déraisonnable d'établir ce prétendu droit, sur la déference que quelques Souverains ont eüé pour les Papes jusqu'à leur baiser les pieds, leur tenir l'estrier, les conduire à pied par la bride de leur cheval, ou les suivre. Qui ne voit que ce sont de purs effets d'une devotion qui va jusqu'à l'excès dans certains naturels, & qu'on ne peut blâmer dans de bonnes ames, penetrées de la grandeur de la dignité qui réside en la personne du Pape, à cause de sa qualité de Vicaire de J. C. qui est le Roi des Rois. Mais de la même maniere que cette humilité excessive ne donne ni n'ôte aucun droit à l'égard des puissances temporelles; de même lors qu'il s'est trouvé des Princes moins tendres, & qui se sont fait rendre par les Papes presque les mêmes devoirs, que quelques Papes avoient

CHARLEMAGNE.

exigez d'eux, cela n'a rien diminué de la sainteté de leur caractere sacré.

Opinion de ceux qui soûtiennent que le Pape a eu droit de conférer l'Empire.

Ce sont à peu près les sentimens de ceux qui nient que le Pape ou le Peuple Romain ait eu aucun droit de conferer l'Empire à Charlemagne. Ceux qui soûtiennent le contraire, alleguent qu'il est vrai que Rome n'avoit aucun droit de donner l'Empire, après y avoir renoncé une fois; mais que cette renonciation n'a subsisté que jusqu'à l'Imperatrice Irene, à laquelle les Grecs ou les Romains d'Orient se soûmirent; que cette soûmission étoit indigne du peuple Romain, contraire aux Loix & à la nature de l'Empire; & qu'ainsi cette contravention rétablissant le peuple Romain dans son ancien droit, il a pû révoquer la concession faite par les Grecs à l'Imperatrice Irene, & donner un digne Chef à l'Empire. La raison, disent-ils, en est évidente, en ce que les Souverains prennent leur origine, du choix des peuples en qui réside naturellement la puissance Souveraine, & qui s'en dépoüillent pour en revêtir les Princes qu'ils

choisissent

choisissent; & que comme ces Peuples, lorsqu'ils élisent des Souverains la premiere fois, ne prétendent pas accorder sans leur consentement, la liberté à leurs successeurs d'introduire des femmes dans le gouvernement, particulierement quand il y a des Loix directement contraires à cette disposition, il est vrai de dire, que dans les Etats purement électifs, quand il y a une infraction manifeste de ces loix fondamentales, le pouvoir souverain retourne d'où il est émané.

CHARLEMAGNE.

A l'égard des femmes il s'en voit un exemple dans la France même, qui fondant son droit sur la Loi Salique, ne reçoit point de femmes à la succession de la Couronne. Cela étant, puisque les Grecs ont bien voulu mettre une femme sur le Trône, au préjudice de la loi qui étoit la même à cet égard que la Loi Salique, en ce qu'elle ne recevoit que des mâles à la Couronne Imperiale, les Romains comme le vrai peuple d'où la souveraine puissance étoit venuë, ont eu droit d'élire un autre Souverain.

CHARLEMAGNE.

De plus, il eſt conſtant que dans les Etats électifs, comme nous le venons de dire, il y a comme un contrat tacite entre les Souverains & les ſujets, par lequel ſi ceux-ci ſont obligez à une fidelité inviolable, le Prince de ſa part eſt tenu à les proteger & à les défendre.

Or comme depuis la tranſlation du ſiége Imperial de Rome à Conſtantinople, le peuple Romain étoit en proïe aux Lombards, ſans que les Empereurs qui étoient éloignez ſe miſſent en état de le défendre, il étoit en droit de ſe faire un autre protecteur, & un autre Maître.

Et c'eſt en vertu de ce droit, diſent les Partiſans de Rome, que le Pape avec le conſentement du peuple Romain, nomma pour Empereur Charlemagne, & en ſa perſonne ſes deſcendans, & le déclara ſouverain des Romains, par ce decret ſi connu dans les Loix Canoniques, ſous le nom du décret d'Adrien, dont il a déja été parlé.

Mais s'il eſt permis de tirer quelque conſéquence des ſentimens de tous ces différens Auteurs, on peut

soûtenir que comme on tient pour constant que Charlemagne n'a tenu l'Empire que de Dieu & de son épée, c'est-à-dire, qu'il ne l'a tenu que par le droit d'une conquête si juste & si légitime, que même les Empereurs d'Orient, bien loin de s'y opposer, l'avoient comme approuvée par les divers traitez d'alliance qu'ils avoient faits les uns après les autres avec lui : il n'est pas moins vrai de dire que tout ce que les Papes & le Peuple Romain ont contribué pour lui faire prendre la qualité d'Empereur, n'a proprement été qu'une cérémonie pour lui faire ajoûter le nom à la chose qu'il possedoit déja : Et que si Leon a parû s'intéresser si fort à faire ce couronnement, ce n'a pû être que par un sentiment de reconnoissance ; ou parce qu'ainsi qu'ont fait ses successeurs, il a estimé qu'il étoit de la dignité du premier des Evêques, d'avoir préferablement à tous autres, l'avantage de couronner & de sacrer le premier Monarque de la Chrétienté, à qui même l'Eglise de Rome étoit redevable de toute sa grandeur temporelle.

CHARLEMAGNE.

CHARLE-MAGNE.

On peut faire le même jugement de ce qui eſt contenu dans le même décret d'Adrien touchant le droit qu'il atttibuë à Charlemagne en ce qui eſt de l'élection des Papes, du choix des autres Evêques de ſes Etats, & de donner les inveſtitures des Evêchez & des Abbaïes.

Car il eſt évident, qu'à l'égard des Evêchez & des auttes Benefices relevans de Charlemagne, comme faiſant partie de ſes Etats, c'étoit plûtôt une déclaration qu'une conceſſion ; ou comme une induction dont le Pape ſe ſervoit, pour montrer, qu'étant une choſe naturelle & toute établie en ce Prince, qu'un Souverain donnât les Evêchez dans tout le Païs où il étoit Souverain, il étoit comme d'une ſuite néceſſaire, qu'aïant la ſouveraineté de Rome il eût auſſi le droit d'en établir ou inveſtir l'Evêque, puiſque c'eſt une annexe inſéparable du droit ſouverain.

Origine du droit que les Empereurs ont d'inveſtir ou établir les Evêques.

En effet, lorſque les Allemans paſſérent du culte des idoles à celui du vrai Dieu, par la connoiſſance de l'Evangile, dont les Princes les fai-

foient inftruire par les prédications; après s'être fait jour par les armes dans ces terres du Paganifme ; les mêmes Princes établiffoient les Evêques, pour maintenir la difcipline Eccléfiaftique, & cultiver & avancer la parole de Dieu parmi ces Peuples. C'étoit fans que le Pape qui lors étoit dans la pauvreté & même dans l'opreffion s'en mêlât. Et pour donner une marque qui diftinguât les Evêques, qui les fît refpecter, & les mît en autorité, les Princes leur mettoient entre les mains une Croffe, comme qui diroit un bâton de commandement, & un anneau au doigt, pour leur donner à entendre que comme le mariage des féculiers défigné par une bague, eft indiffoluble, un Evêque devoit de même demeurer inféparablement uni à fon Eglife.

CHARLEMAGNE.

Or comme ces Evêques ne pouvoient fubfifter fans quelque patrimoine, les mêmes Souverains leur affectoient des biens pour vivre ; & c'étoit encore en vertu de ces biens qu'ils relevoient de la puiffance fouveraine comme les autres fujets. Car

CHARLE-MAGNE.

en effet, il eſt d'une néceſſité abſoluë qu'ils en relevent, n'y aïant, ſelon l'ordre du gouvernement civil, qu'une ſuprême autorité qui embraſſe toutes les autres. Et à moins qu'on ne voulût mettre un Etat dans un autre Etat, ce qui dans une societé civile établie par de légitimes Loix, eſt incompatible, il faut que les Evêques & les autres Beneficiers ſoient pour le temporel dans la même ſubordination, que les autres ſujets de l'Etat de quelque qualité qu'ils ſoient.

C'eſt ſur ce principe que les Souverains fondent leur droit de veiller à l'établiſſement & même à l'élection des Evêques qui tiennent d'eux les inveſtitures des biens & de tous les autres droits Régaliens qu'ils leur accordent; à moins que ces mêmes Souverains ne ſe ſoient déſaiſis de ce droit par quelque conceſſion particuliere. Car naturellement ces choſes-là ſuivent l'inveſtiture, comme l'inveſtiture eſt une ſuite de la fondation, & la fondation un effet de la liberalité, & de la piété des Princes. Tous ces droits, j'entens le droit d'inveſ-

titure, & le droit de régale, ſont donc compris dans le droit de ſouveraineté, ou dans ce qu'on appelle les droits Régaliens. Et il faut, pour diſputer ces droits à un Souverain, lui diſputer, ou lui ôter même ſa Couronne.

CHARLEMAGNE.

Ce que c'eſt que Régale, & droits Régaliens.

Mais pour donner un exacte connoiſſance de cette matiere, il ne ſera peut-être pas mal à propos de faire connoître la difference qu'il y a entre *régale & droits régaliens* : Car les Auteurs François & les Auteurs Allemans ne ſe ſervent pas de ces termes en la même ſignification. Qui dit droits régaliens, ſelon les Allemans, dit auſſi régale ; & ſelon les François, qui dit régale, ne dit pas droits régaliens ; mais parle d'une eſpéce de droit, dont les droits régaliens ſont le genre.

Ainſi les François entendent uniquement par le mot de *Régale*, le droit que nous venons d'exprimer, qui eſt celui qu'a le Roi de France, avenant vacation des Archevêchez & Evêchez de ſon Etat, d'en recevoir les fruits, & d'en conferer les Dignitez, Prébendes & Chapelles juſqu'à ce que l'Evêché ſoit actuellement

CHARLEMAGNE.

rempli d'un nouveau ſucceſſeur ; ce qui éſt quand le nouveau titulaire a ſur la nomination du Roi obtenu ſes Bulles de Rome, qu'il a prété au Roi le ſerment de fidelité, & que l'acte de ce ſerment a été enregiſtré dans la Chambre des Comptes à Paris.

Les Auteurs Allemans au contraire confondent tous ce même mot de *Régale*, ce qu'ils appellent *droits régaliens* ou choſes Roïales ; par où non ſeulement il entendent tous les droits qui émanent de la ſouveraineté, c'eſt-à-dire, tout ce que le Prince eſt capable de faire par ſa qualité ; mais même les effets de ces droits & les marques d'honneur qui déſignent cette ſuprême dignité. Pour le dire plus dans le détail, ils entendent, 1. La puiſſance d'établir & d'abroger les Loix ; le pouvoir de faire la guerre & la paix, & conſéquemment celui de faire des ligues & des alliances, d'envoïer des Ambaſſades & de faire des Traitez. Ils entendent le droit de créer des Magiſtrats, d'exercer ou faire exercer ſouverainement la juſtice, de condamner les criminels, ou de leur

donner grace, de ſe faire rendre hommage, & de battre monnoïe ; le droit d'entrée, ou d'ouverture des portes ; le droit de fourage ; le droit de ſortie de port, de marché ou de paſſage ; le droit de poſſeder les choſes publiques, ou le domaine public, qui comprend le droit ſur les riviéres, le droit de moulin, de pêche, &c. le droit d'impoſer les deniers ; le droit éminent ſur le domaine des particuliers pour le bien public, ce qui comprend les droits d'Aubaine, de deshérence, &c. Et ils entendent auſſi par ce même mot des *choſes* régaliennes ou Roïales, ces mêmes choſes conſiderées en elles-mêmes, car autre choſe eſt le droit, autre eſt la matiere ſur laquelle on a le droit. CHARLEMAGNE.

2. Ils entendent par le mot de droits régaliens le droit de conferer les grands Benefices, tels que ſont les Archevêchez, les Evêchez & les Abbaïes, pour leſquels les Titulaires rendent foi & hommage au Prince, comme auſſi le droit de retenir une partie du revenu de ces Benefices, ſelon les néceſſitez de l'Etat.

3. Ils entendent par ce mot de

CHARLEMAGNE.

droits régaliens le droit de créer des dignitez & des fiefs, tels que ſont les Duchez, les Marquiſats, les Comtez & autres, d'en donner les inveſtitures, de confiſquer ces fiefs, d'accorder des privileges & de les révoquer, quand le cas y échet. Et quelquefois par ce même mot-là on entend ces mêmes choſes.

4. Ils déſignent par le mot de choſes Roïales les marques d'honneur & de grandeur, ou les ornemens Roïaux, dont les Souverains uſent en leur Sacre & autres ſolemnitez, comme la Couronne, le Sceptre, l'Epée, le Baudrier, le Globe, le Manteau Roïal & le reſte. C'eſt ainſi qu'on entend ces mots de *Régale* & de *droits Régaliens*; & c'eſt ſur tous ces ſens, que dans le cours de cette hiſtoire, & ſelon la diverſité de la matiere, nous nous ſommes reglez pour empêcher le Lecteur de prendre le change.

L'Empereur confirme & augmente la donation faite au Pape par ſon Pere Pepin.

Maintenant pour reprendre le fil de notre hiſtoire, nous dirons que Charlemagne avant que de partir d'Italie, voulut en qualité d'Empereur ratifier la confirmation qu'il a-

voit ci-devant fait expedier de la donation que Pepin son Pere avoit faite au Saint Siége de l'Exarchat & de la Marche d'Ancone ; & que même, ainsi qu'il a été dit, il y ajoûta d'autres Etats, à l'exception toutefois de la Souveraineté, qu'il se réserva, tant pour lui que pour ses successeurs.

CHARLEMAGNE.

Charlemagne associe son Fils à l'Empire.

Quand ce Prince fut retourné en France, il y reçut les Ambassadeurs des Rois d'Ecosse, de Perse & de Fez, qui recherchoient son amitié. On auroit dit qu'ils venoient exprès pour le congratuler sur sa nouvelle dignité. Quelque temps après Nicéphore Empereur de Constantinople envoïa aussi vers lui une Ambassade extraordinaire, pour lui faire ses complimens, & lui porter son consentement au partage des deux Empires, qui avec ces Ambassadeurs avoit été reglé à Constantinople, lui laissant avec le titre de Cesar & d'Auguste l'Empire d'Occident qu'il possédoit. Ce grand Empereur se voïant ainsi établi en son trône, continua à mettre ordre aux affaires de la Chrétienté, à accommoder les différends des

CHARLE-MAGNE. Princes & des Etats voiſins, & à pacifier toutes choſes avec prudence & juſtice; mais ſentant à la fin que ſes forces de corps & d'eſprit diminuoient, étant d'ailleurs fort touché
812. de la mort de ſes deux fils Pepin & Charles, dont il avoit reçû les nouvelles coup ſur coup, l'une de Baviere où Charles mourut, & l'autre de Milan où Pepin étoit décedé, que du déplaiſir qu'il avoit de voir du déſordre parmi ſes filles, il ne penſa plus qu'à ſe décharger du fardeau des affaires; & ne trouvant preſque aucun ſoulagement qu'en ſon fils unique Loüis, il le fit venir auprès de lui à Aix la Chapelle, où aïant fait aſſembler les grands Seigneurs & toute la Nobleſſe, il fit entendre à tous que prévoïant bien qu'il ne lui reſtoit que peu de tems à vivre, il étoit obligé de leur dire ſes intentions touchant la ſucceſſion. Il déclara Loüis ſon fils ſon héritier, & ſon ſucceſſeur à l'Empire, & en même tems il lui en remit le gouvernement, comme à ſon Collégue, le fit proclamer Empereur Auguſte, & le fit couronner; aſſurant ainſi à ſa Mai-

Mort de Pepin & de Charles fils de Charlemagne.

son la succession de la dignité Impériale.

CHARLEMAGNE. 813.

Loüis aïant été proclamé Roi & Empereur, par Charles son Pere, & par les Etats de l'Empire, prit aussitôt le soin des affaires, reçut l'hommage de ses sujets, & le serment de fidelité, donna ordre que par tout la justice fût exercée avec intégrité, & que la tranquillité publique fût entretenuë. Ensuite il s'en retourna en Aquitaine. Il restoit de Pepin un fils nommé Bernard; l'Empereur lui laissa le Roïaume d'Italie.

Loüis fils de Charlemagne declaré Empereur avant la mort de Charlemagne.

Quoique Charles se fût ainsi déchargé des affaires temporelles, il n'abandonna pas le soin qu'il avoit toûjours eu de redresser la discipline Ecclésiastique qui s'étoit relâchée. Il fit à cette fin tenir cinq Synodes dans les mois de Mai & de Juin; un à Mayence, un autre à Rheims, un troisiéme à Tours, un quatriéme à Châlons, un cinquiéme à Arles.

Synodes tenus pour la discipline Ecclesiastique.

Il passa ainsi le reste de ses jours assez tranquillement dans les exercices de la pieté, jusqu'à ce que la rigueur de l'hiver lui causa quelques accès de fiévre. Il avoit néanmoins

CHARLEMAGNE. espérance d'en guérir par l'abstinence; mais il lui survint une douleur de côté, qui s'augmenta de telle sorte, qu'il fut obligé de se mettre au lit. Le septiéme jour son mal devenant encore plus violent, il se crut alors en péril, & il fit incontinent venir son Confesseur, pour se mettre en état de paroître devant Dieu: Il reçut l'absolution de ses péchez, & le sacré Viatique; & peu d'heures après il mourut le 28. Janvier l'an 814. âgé de 72. ans, après avoir regné en France 45. ans, 4. mois & 4. jours; en Italie environ 40. ans, & dans l'Empire 14. ans. Son corps fut avec beaucoup de cérémonie déposé dans l'Eglise Notre-Dame d'Aix la Chapelle, qu'il avoit fait bâtir, & à laquelle il avoit donné de grands biens.

Mort de l'Empereur Charlemagne. 814.

Il avoit aussi fait bâtir un Palais dans la même Ville, & deux belles maisons aux environs, l'une près d'Ingelheim, & l'autre à Nimegue sur le Wael.

Eloge de Charlemagne. Sa mort interrompit le dessein qu'il avoit de faire construire un pont de pierre sur le Rhin à Mayence, au lieu

de celui de bois qu'il y avoit fait faire, & que les grandes eaux & les glaces avoient emporté deux ans avant sa mort. Il avoit fait faire des Ports de Mer tant sur l'Ocean que sur la Méditerrannée, & il y entretenoit un grand nombre de vaisseaux de guerre, pour garantir d'un côté l'Allemagne & la France des courses des Normans ; & de l'autre la Provence & l'Italie de celle des Mores. Il y avoit si bien réüssi, que pendant son régne, ni les Mores n'avoient pû faire insulte qu'à la seule Ville Centumcelle, qui s'appelle aujourd'hui Civita-Vechia, qu'ils avoient saccagée ; ni les Normans qu'il tint toûjours fort en bride, ne purent s'échapper à faire des courses qu'en quelques petites Isles du côté de la Frise.

Charles en premieres nôces, avoit, à la persuasion de sa Mere, épousé la fille de Didier Roi de Lombardie ; mais il fut obligé de la répudier, & en même tems pour des raisons très-importantes à son Etat, de se défaire de quelques-uns de ses Conseillers. Il s'étoit ensuite marié à Hil-

CHARLEMAGNE.

degarde de la Maiſon de Suabe, fort bien élevée & riche, dont il avoit eu trois fils Charles, Pepin & Loüis, & trois filles, Rotrude, Berthe & Giſlete. De Faſtrade ſa troiſiéme femme, il n'avoit eu que deux filles, Tetrarde & Hiltrude. Après la mort de Faſtrade, il avoit en quatriémes nôces épouſé Luitgarde, qui étoit auſſi de Suabe, dont il n'eut point d'enfans. Il n'avoit qu'une ſœur nommée Hiſla, qui dès ſa jeuneſſe avoit été élevée dans toute ſorte d'exercices de vertu & de pieté & dans le travail des mains: & Ada ſa ſœur naturelle qui aïant vêcu religieuſement, mourut ſaintement à Treves. Selon la coûtume des François, il faiſoit exercer ſes fils aux armes & à la chaſſe; & à l'égard des filles, il les faiſoit exercer à filer, à coudre & à d'autres ouvrages, afin qu'elles fuſſent occupées aux heures qu'elles ne devoient pas être aux exercices ſpirituels.

Ce Prince eut le même ſoin de ſes enfans naturels que de ceux qu'il avoit eus d'un légitime mariage. Il fit élever les uns & les autres dans la pieté

pieté & dans la vertu, & il ne manqua pas de pourvoir à leur établissement. Cependant malgré toutes ces sages précautions & ces pieux réglemens, il ne laissa pas de s'y glisser du désordre. Eginard son Chancelier avoit eu quelque privauté avec la plus jeune de ses filles nommée Imma. Leur intrigue, quoique secrette, ne put être long-temps cachée : mais l'Empereur qui en fut averti, ne pouvoit s'en prendre qu'à lui-même, puisque différens Princes la lui avoient demandée en mariage, sans qu'il y eût jamais voulu consentir; parce que cette Princesse faisant le plus grand ornement de sa Cour par son mérite & par sa beauté, rien n'avoit été capable de l'engager à se séparer d'elle : ainsi il aima mieux pour la garder auprès de lui, la marier à Eginard, homme d'ailleurs illustre par sa naissance, & plus encore par la sagesse de ses conseils.

CHARLEMAGNE.

Pour ce qui est des qualitez personnelles de Charlemagne, ce Prince avoit le corps fort robuste, la taille droite & de sept pieds de haut, la tête belle, le front large, les yeux

CHARLEMAGNE. gros & vifs, le nez aquilin, le visage gai, l'air majestueux & grave, le col un peu gros & court, la voix forte & toutefois agréable. Il étoit d'une santé vigoureuse, & il se maintenoit en cette complexion par la sobrieté, haïssant naturellement la bonne chére & les festins.

Il parloit bien de toutes choses & avec grande presence d'esprit; il sçavoit la Langue Françoise, l'Allemande, la Greque & la Latine; durant ses repas il se faisoit lire quelques Chapitres de la Bible, ou des Saints Peres; il prenoit plaisir aux belles Lettres. Pierre Pisan, Diacre, lui avoit enseigné la Logique; & Alcuin Anglois de Nation, la Rhetorique, l'Astrologie, l'Arithmetique & les autres sciences. *(a)*

(*a*) Son inclination pour les sciences & les belles Lettres étoit si grande, qu'aïant toûjours une plume & de l'ancre au chevet de son lit, il ne se reveilloit jamais qu'il ne mit par écrit quelques remarques sçavantes, pieuses, ou utiles pour le Gouvernement de l'Empire sur ce qu'il avoit lû le jour précédent. Comme il avoit attiré à sa Cour par l'éclat de son mérite, & par ses liberalitez,

Il faisoit de grandes aumônes aux pauvres, & ses charitez s'étendoient jusqu'en Egypte, en Afrique, à Jerusalem, à Alexandrie, à Constantinople & à Carthage. CHARLEMAGNE.

Il avoit une vénération particuliere pour les Eglises, & sur tout celle de Saint Pierre de Rome. Il ne désiroit rien avec tant de passion que de rendre l'ancien lustre à la ville de Rome. Zele qu'il a témoigné en cent occasions. Il avoit institué des Universitez à Paris, à Pavie, & à Boulogne; & il avoit fondé en Allemagne les Evêchez de Breme, de Paterborn, de Halberstat, de Hildesheim, d'Osnabruc, de Verden, & de Munster.

Jamais il ne manquoit de faire ses prieres le soir & le matin, & d'être dans les Eglises les Dimanches &

---

les plus habiles Gens de l'Europe, il eût un soin particulier de recüeillir tous les jours ce qu'il entendoit dire de plus spirituel & de sublime à ces grands Hommes. Il excelloit sur tout dans la Musique & dans la Poësie; & c'est à ce Prince qu'on attribuë le Poëme sur la mort du fameux Roland.

CHARLEMAGNE. les Fêtes, y aſſiſtant au ſervice divin avec tant d'édification, qu'à ſon exemple les aſſiſtans & ſes domeſtiques devenoient devots.

Mais ce qui met le comble à l'éloge de ce grand Prince, c'eſt que ſa conduite a été telle que jamais nulle de ſes guerres n'a été réſoluë par un eſprit d'ambition, de vaine gloire, ou d'avarice. La ſeule neceſſité de défendre & de proteger la Religion Chrétienne, & ſon Roïaume; ſes ſujets, ſes alliez & les opprimez, qui imploroient ſon ſecours, avoit toûjours été le motif de ſes entrepriſes. Avant même que de prendre les armes, il tentoit toutes les voïes juſtes & raiſonnables, pour accommoder & terminer ſes démêlez à l'amiable; mais lorſque la voïe de la douceur & de la négociation étoit inutile, il déliberoit ſur tous les moïens poſſibles pour ſe procurer par la force un ſuccès glorieux. Cette conduite ſi ſage faiſoit réüſſir tous ſes deſſeins. Il ménageoit ſes Troupes avec grand ſoin, ne les hazardant jamais mal à propos; & quoiqu'il ne dût répondre à perſon-

ne de ses actions, il craignoit néanmoins sur toutes choses de s'exposer à la censure des autres Princes; maxime de prudence très-importante & très-necessaire à un Souverain. CHARLEMAGNE.

Il recommandoit sans cesse aux Evêques, aux Abbez, Curez, & aux autres Ecclesiastiques le soin d'instruire les peuples, & de réparer les Eglises, les Maisons, & les Cloîtres des Religieux & des Religieuses.

On lui donna le nom de Charlemagne, c'est-à dire, Charles le Grand, à cause de sa haute vertu, & de ses grandes actions, qui seules lui acquirent ce nom Auguste.



CHAPITRE III.

Loüis le Debonnaire.

814.

Loüis se met en possession de l'Empire.

SUR l'avis que Loüis Roi d'Aquitaine eut de la mort de l'Empereur Charlemagne son pere, il fit aussi-tôt assembler son Conseil, où il résolut de faire marcher en Allemagne une Armée considerable sous le commandement de ses Generaux, Baldener, Waldener, Landbrecht, & Jungbrecht. Ils partirent aussi-tôt pour Aix la Chapelle, afin d'y donner ordre à toutes choses, & de prévenir les intrigues qu'il apprehendoit qu'à son préjudice Bernard Roi d'Italie son neveu, ne tramât avec les Dames de la Cour de feu son pere, pour broüiller les affaires.

Ces Generaux n'y furent pas plûtôt arrivez qu'ils firent venir chez eux Hatwin Maire du Palais de l'Empereur défunt. Après lui avoir reproché la mauvaise conduite qu'il avoit tenuë dans l'exercice de sa charge, ils lui firent défense de la

part de Loüis leur Maître, de se mêler à l'avenir du gouvernement de l'Etat. Hatwin s'étant retiré, ne songea qu'aux moïens de se vanger. Dans cette vûë il fit avec le secours de ses amis ramasser un corps de Troupes; il surprit ces Generaux & les traita avec la derniere cruauté. Baldener fut tué dans cette occasion, & Landbrecht y eut la jambe droite cassée. Hatwin s'imaginoit qu'aïant fait retomber sur ces Generaux le malheur qui le menaçoit, il viendroit aisément à bout des autres. Mais les Troupes Imperiales voïant l'inhumanité avec laquelle il avoit traité leurs Chefs, se jetterent sur lui, l'assommerent, & dissiperent tous ses gens.

Trente jours après, Loüis se rendit à Aix, où toutes choses aïant été préparées pour sa reception, il fut, du consentement de tous les François, de nouveau proclamé Empereur. Son premier soin en entrant dans le Gouvernement fut de donner audience aux Ambassadeurs & aux Ministres Etrangers. Il regala particulierement Christophle Spa- 814.

LOUIS DEBONNAIRE.

taire, & Gregoire Diacre, Ambassadeurs de Leon Empereur de Constantinople, & les traita avec beaucoup d'honneur. Il profita de leur retour, pour en même-tems envoïer vers leur Maître Norbert Evêque de Rhegio, & Richwin Comte de Passau, afin de renouveller l'alliance avec lui. Le voïage eut le succès qu'il en esperoit; car ils lui en rapporterent un Traité conforme à ce qu'il avoit desiré. Il tint ensuite une Diete à Aix, où avec les Princes & les Etats, il regla toutes les choses qui regardoient la justice & la tranquillité publique. A Bernard son Neveu, qu'il avoit fait venir auprès de lui, & qui s'étoit jusqu'alors comporté comme il devoit à son égard, il confirma la concession, qui lui avoit été faite de la Couronne d'Italie; & ratifia la paix avec le Duc de Benevente, à la charge que les sujets de ce Duché lui païeroient tous les ans sept mille schillings d'or pur. Il envoïa ses Fils dans ses Etats les plus éloignez, sçavoir Pepin en Aquitaine, & Lothaire en Baviere, leur donnant les instructions

Plusieurs Réglemens, faits par Loüis.

tions necessaires pour bien gouverner ces Provinces. Parmi tous ces soins, il n'oublia pas de faire faire le procès aux principaux complices du meurtre de ses Generaux. Les uns eurent les yeux arrachez; les autres furent exilez, & leurs biens confisquez.

LOUIS DEBONNAIRE.

L'avis qu'il eut d'une sédition que la Noblesse Romaine avoit excitée contre le Pape Leon III. & de ce que le Saint Pere de son autorité, en avoit fait executer les principaux Auteurs, ensuite d'une Sentence de mort qu'il avoit fait rendre contr'eux. Cet avis l'obligea d'envoïer Bernard à Rome pour connoître de l'affaire; mais celui-ci étant tombé malade, le Pape qui avoit sçû que l'Empereur se tenoit offensé de son procedé, eut le tems de lui envoïer des Ambassadeurs pour l'appaiser, & pour se justifier non seulement de ce qu'on lui imposoit, mais aussi de la conduite qu'il avoit été obligé de tenir dans la punition des coupables.

815.

Quelques mois après l'Empereur convoqua une seconde Diete à Aix,

LOUIS DEBONNAIRE. où ſa principale propoſition ne tendit qu'à obliger tous les Etats aſſemblez, tant Eccleſiaſtiques que Séculiers, à réſoudre un réglement touchant la Police. Entre pluſieurs Chefs que ce Réglement contenoit, il y en avoit un, par lequel il étoit fait défenſes aux gens d'Egliſe, de

816. ſe mêler du gouvernement de l'Etat, & des affaires ſeculieres, & de porter de l'or & de l'argent, ou des pierreries ſur leurs habits. Les Evêques d'Italie & quelques-uns d'Allemagne s'oppoſerent hautement à cette Conſtitution, & firent des ligues ſecretes contre l'Empereur. Leur deſſein alloit même à le dépoſer pour mettre en ſa place un autre Prince, qui leur fût plus favorable.

Entrevûë de Loüis & du Pape qui le ſacre Empereur. Cependant le Pape Leon mourut le 24. Juin de l'an 816. le 21. de ſon Pontificat; & Etienne V. Diacre fut élu en ſa place. Ce nouveau Pontife, deux mois après ſon élection, ſe mit en chemin pour aller rendre viſite à l'Empereur: & ce Prince en aïant été averti par le Nonce, alla au devant d'Etienne,

le reçut & le conduisit en la Ville de Rheims. Là ils confererent à loisir ensemble de toutes choses, & convinrent que sa Sainteté feroit la Cérémonie du Sacre de l'Empereur; elle fut faite dans la grande Eglise avec toute la solemnité imaginable, & au sortir de là, ils allerent dîner ensemble avec de grands témoignages d'amitié de part & d'autre. Peu de jours après ils partirent de Rheims, d'où l'Empereur s'en alla à Compiegne, & le Pape retourna à Rome; où il mourut le 26. Février suivant. Pascal aïant été élû Pape en la place d'Etienne, envoïa un Legat vers l'Empereur, pour le prier de confirmer les donations & les privileges que ses Prédecesseurs, Pepin & Charlemagne avoient octroïez au Saint Siege, & il en eut toute la satisfaction qu'il pouvoit desirer.

LOUÏ DEBONNAIRE.

Dans le séjour que l'Empereur fit à Compiegne, il y reçut Abdirach fils d'Abulas, Roi des Sarrazins d'Espagne, & les Ambassadeurs des Abotrites, & après les avoir durant vingt jours regalez avec beaucoup

Régale de l'Empereur à des Ambassadeurs Sarrazins.

LOUIS DEBONNAIRE. 817.

de somptuosité, il les pria de l'accompagner à Aix, dans le dessein de leur faire voir la magnificence d'une Diete de l'Empire. Il y avoit à cet effet convoqué les Etats; & pendant l'assemblée il fit reconnoître pour Roi son fils aîné Lothaire, le fit couronner & déclarer son Corregent en l'Empire: & à ses deux autres fils, Pepin & Loüis, il donna à titre de Roïaumes, au premier l'Aquitaine ou France Occidentale; & à l'autre la Baviere.

Révolte & punition de Bernard Roi d'Italie & de ses Complices.

Dans le même tems que l'Empereur s'occupoit à établir ainsi ses trois fils, Bernard Roi d'Italie travailloit à se rendre le maître absolu de son Roïaume, & indépendant de l'Empereur. En effet il ménagea les choses de telle sorte, qu'au préjudice de l'Empereur il se fit de nouveau prêter la foi & l'hommage par la plûpart des Etats & des Villes de son obéïssance. Il avoit attiré dans ses interêts Anselme Evêque de Milan, Wolfold Evêque de Cremone, Theodulfe Evêque d'Orleans, Atchard Duc de Franconie, & plusieurs autres Seigneurs qui entraîne-

rent tous les Italiens dans son parti; mais les Allemans & les François demeurerent fidelles au service de l'Empereur.

LOUIS DEBONNAIRE. 817.

Loüis indigné de la témérité & de la felonie de son Neveu, fit lever une puissante Armée, & l'envoïa en Italie pour arrêter le cours de cette révolte. Aussi-tôt que Bernard se vit tant de forces sur les bras, il songea à implorer la clemence de son Oncle, par l'entremise des Generaux de l'Armée Imperiale.

Quelques Ducs & Comtes qui étoient les principaux auteurs de la sedition en firent de même. Mais ces Generaux les renvoïerent tous à l'Empereur, pour rendre compte de leurs actions. Ils ne furent pas plûtôt arrivez à Aix, qu'il les fit arrêter, & leur fit faire leur procès.

Bernard & ses principaux complices furent condamnez à avoir la tête tranchée; quelques autres à avoir les yeux crevez; & les Evêques furent privez de leurs dignitez & enfermez dans des Cloîtres. L'Arrêt fut executé contre les complices; mais à l'égrrd de Bernard, il n'eut

LOUIS DEBONNAIRE.

que les yeux crevez, dont pourtant il mourut peu de tems après. Ses trois fils, Bernard, Pepin, & Heribert furent obligez de renoncer pour eux, & pour leurs Heritiers à leur patrimoine, & de se retirer en Baviere, où Lothaire qui s'en étoit retourné, s'étant chargé de leur éducation, les traita avec beaucoup de dureté, les faisant nourrir dans une petite étenduë de païs, d'où ils n'avoient la liberté de sortir qu'avec sa permission.

818. Pendant les mouvemens d'Italie, Mortman qui avoit été fait Gouverneur ou Duc de Bretagne, profitant de la conjoncture, avoit aussi tâché de s'emparer de l'autorité absoluë dans cette Province.

Mais l'Empereur en aïant été informé, y alla lui-même avec une armée considerable, défit Mortman, dissipa en peu de tems toutes ses Troupes, & fit démolir les principales Forteresses de la Province.

Mort d'Irmingarde femme de Loüis.

Lorsqu'il s'en retournoit avec Irmingarde sa femme, cette Princesse tomba malade à Angers, & y mourut le 3. Octobre l'an 818. laissant

trois fils, Lothaire, Pepin & Loüis.

Cette mort fut bien-tôt ſuivie de celle de ſon fils Pepin Roi d'Aquitaine, qui laiſſa un fils auſſi nommé Pepin. Celui-ci voulut retenir l'Aquitaine; mais Loüis le Débonnaire en diſpoſa autrement, comme nous le verrons dans la ſuite.

819.

Trahiſon du Duc de Croatie & premiere défaite de ſes troupes.

L'Empereur reçut alors nouvelles qu'une partie de l'armée qu'il avoit envoïée en Italie, avoit été défaite en ſa marche, par la trahiſon de Lindevit Duc de Croatie & de Boſnie, & que l'autre s'en étoit revenuë ſans rien faire. Ce Duc croïant n'être point reconnu pour l'auteur de cet attentat, eut l'audace d'envoïer à l'Empereur des Ambaſſadeurs avec des preſens, pour faire quelques propoſitions de paix. L'Empereur n'aïant pas voulu écouter ces propoſitions lui en fit faire d'autres, que Lindevit rejetta auſſi comme indignes, diſoit-il, d'être communiquées à ſes Etats, & réſolut de ſe défendre, en cas qu'il fût attaqué. Il envoïa à cet effet des Ambaſſadeurs à tous lés Princes voiſins pour avoir

LOUIS DEBONNAIRE. du ſecours. Il attira à ſon parti les Thimotiens qui ſe joignirent à lui. Mais Balderic Duc de Frioul, & Borna Duc de Dalmatie demeurans fermes pour le ſervice de l'Empereur, le premier avec le peu de gens qu'il avoit ramaſſez, défit l'armée de Lindevit, qu'il rencontra près de la riviere de Drave, & la chaſſa du païs. Et le ſecond de ſon côté, diſſipa & mit auſſi en fuite une autre armée de Lindevit, par le ſeul bruit qu'il avoit eu l'adreſſe de faire courir de la ſuperiorité de la ſienne, quoi qu'en effet elle ne fut pas à beaucoup près égale en forces à celle du Duc de Croatie.

819. Cependant la même année 819. l'Empereur épouſa en ſecondes nôces Judith fille de Guelphe Comte de Ravensbourg & d'Aldorff. Cette Princeſſe avoit deux freres, Rudolphe & Conrad. Elle fit donner à l'un le Gouvernement de Baviere, & de Saxe; & à l'autre celui d'Italie.

Second mariage de Loüis le Debonnaire.

Entiere défaite du Duc de Croatie.

Le mariage aïant été conſommé à Aix, l'Empereur y délibera avec les Etats aſſemblez ſur les moïens d'ap-

paiſer entierement la révolte de Lindevit.

LOUIS DEBONNAIRE.

Il fut réſolu qu'on attaqueroit la Croatie & la Boſnie, enſemble; en effet on le fit l'année ſuivante 820. avec trois armées qui au mois de Mai entrerent, l'une dans la Carinthie, l'autre dans la haute Autriche, & la troiſiéme dans la Dalmatie. Elles s'emparerent de toutes ces Provinces, & obligerent Lindevit de ſe ſauver & de s'enfermer avec peu de gens dans un Château qu'il avoit fait fortifier ſur une des plus hautes Montagnes de la Croatie, & où il mourut peu de tems après. 820.

Mariage de Lothaire fils aînée de l'Empereur, qui en faveur des nôces a fait grace à des Criminels.

Au mois d'Octobre de la même année, l'Empereur fit aſſembler une Diete ſolemnelle au Bourg de Theodonis ou Thionville; tous les principaux Seigneurs François & Allemans qui y avoient été convoquez, s'y rendirent: enſuite il les convia d'aſſiſter à la cérémonie du mariage qu'il fit l'année ſuivante de Lothaire ſon fils aîné avec Irmingarde fille du Comte Hugues. 821.

L'Empereur en faveur de ce mariage, fit par un effet de ſa clemence

LOUIS DEBONNAIRE. naturelle venir devant lui, tous les complices qui étoient reſtez de la conſpiration que Bernard Roi d'Italie ſon Neveu avoit formée contre lui : il leur pardonna leur crime, & leur accorda la reſtitution des biens qu'on leur avoit confiſquez. Il fit même remettre en liberté Adelhard Abbé de Corbey, & Bernaire ſon frere, qui tous deux avoient été envoiez en exil dans l'Aquitaine, & il les fit rentrer en leurs biens & en leurs dignitez.

822.

Loüis nomme à l'Archevêché de Saltzbourg.

Après les nôces, l'Empereur retourna à Aix, où il ſéjourna quelque tems, pendant lequel il apprit la mort d'Arne Archevêque de Saltzbourg; il nomma en ſa place Adelram de Neumage; ce fut au mois de Juin 822. Ce dernier peu de tems après choiſit Othon pour Evêque des Eſclavons, & il l'établit à Venden en la place de Theodore, qui pour le zele avec lequel il avoit inſtruit les peuples de l'Eſclavonie dans la foi Chrétienne, mourut en réputation de ſainteté.

Ambaſſadeur de Bulgarie ſuſpect, & renvoïé.

La même année Mortag Roi de Bulgarie lui envoïa un Ambaſſadeur,

Louis Debonnaire. 822.

ſous prétexte de regler avec lui les limites. Mais Loüis qui par un Capitaine, qu'il avoit dépeché en Bulgarie, avoit découvert que l'Ambaſſade n'étoit que pour ſonder l'état des affaires d'Allemagne, & pour en troubler le repos, renvoïa cet Ambaſſadeur comme il étoit venu, ſans lui donner audience; lui faiſant dire qu'il n'avoit rien à démêler avec ſon maître touchant les limites, puiſque ſon païs étoit fort éloigné de la frontiere de l'Empire.

Reconciliation de l'Empereur avec ſes freres.

Sur les remontrances que les gens d'Egliſe avoient ſouvent faites à l'Empereur de la dureté avec laquelle il lui étoit arrivé de traiter ſes freres naturels, les contraignant les uns après les autres d'embraſſer malgré eux la vie monaſtique; ce Prince en preſence de pluſieurs Evêques, & d'autres perſonnes de marque, en fit une confeſſion & une penitence publique, & il ſe reconcilia avec ſes freres, les faiſant ſortir du Cloître; rappellant même auprès de lui Valac & Adelard pour ſe ſervir de leurs Conſeils.

Lothaire fils de Loüis le

Cependant Lothaire ſon fils qu'il

LOUIS DEBONNAIRE.

Debonnaire se fait couronner Empereur par le Pape.

823.

avoit envoïé en Italie, & qui y étoit le maître de toutes les affaires tant Ecclesiastiques que Seculieres, fut sollicité par le Pape Paschal de venir à Rome. Il y alla l'année 823. & il n'y fut pas plûtôt arrivé que sa Sainteté (*a*) lui persuada de se faire couronner Empereur, vû qu'il étoit déja désigné tel par Loüis son pere. Il

(*a*) On n'a point marqué en cet endroit si Loüis le Debonnaire donna son agrément au Couronnement de Lothaire son fils. Il est à présumer cependant que ce fut contre son gré & à son insçû que Lothaire se fit Couronner Empereur du vivant de son Pere. C'étoit assez qu'il l'eût désigné pour son Successeur à l'Empire. Il ne pouvoit avoir alors une plus grande assûrance que celle-là pour lui succeder ; & le Pere ne pouvoit par tous les principes d'une sage politique lui en donner une plus forte, à moins de vouloir abdiquer l'Empire en faveur de son fils ; (ce qu'il ne fit point ;) ou d'exposer sa personne à des dangers évidens, & ses Etats à des troubles inévitables. D'ailleurs l'incompatibilité qui se trouve à avoir deux Chefs Couronnez dans un même Empire contre les Loix fondamentales de son établissement, est une preuve plus que suffisante que le conseil de Loüis le Debonnaire n'eût aucune part à cette démarche.

LOUIS DEBONNAIRE.

est aisé de juger de là que Pascal ne l'avoit appellé à Rome que pour avoir l'avantage de faire ce Couronnement, ainsi qu'Etienne & Leon ses prédecesseurs l'avoient fait à Loüis & à Charlemagne. Il le sacra donc en la grande Eglise de Saint Pierre, lui mettant la Couronne Imperiale sur la tête le jour de Pâques; & après cette Cérémonie, Lothaire s'en retourna en Allemagne.

Violence contre les Partisans de l'Empereur commise à Rome, & attentat du Pape sur les droits Imperiaux.

823.

Quelques Auteurs rapportent que peu de tems après que Lothaire fut parti de Rome, on fit, de l'avis du Pape, crever les yeux & trancher la tête en cette Ville à Theodore Primicier de l'Eglise Romaine, & à Leon le Protocoliste, en haine de ce qu'ils y maintenoient l'autorité de l'Empereur contre les prétentions du Pape, dont le dessein, quoiqu'il le dissimulât, étoit de tâcher par toutes sortes de moïens de se rendre peu à peu indépendant des Empereurs.

L'Empereur & Lothaire son fils furent irritez de cette action, & d'autant plus qu'ils se souvenoient

LOUIS DEBONNAIRE.

encore de ce que le Peuple & le Clergé de Rome avoient déja violé le respect & la soûmission qu'ils devoient à Sa Majesté Imperiale, lorsque sans sa participation, ils avoient procedé à l'élection du même Pape. Ces Princes envoïerent à Rome des Ambassadeurs pour s'informer de la verité du fait; & lors qu'après l'information les Ambassadeurs s'en retournerent, sa Sainteté envoïa avec eux ses Legats pour la justifier auprès de l'Empereur, de ce que sur cette affaire on lui avoit imposé, & protester qu'elle n'y avoit point eu de part, s'en étant même purgée par serment. Les Ambassadeurs de l'Empereur pendant le séjour qu'ils firent à Rome, n'avoient pas oublié de faire de fortes reprimandes au Peuple & au Clergé de ce que sans l'approbation de Sa Majesté, ils s'étoient ingerez de faire un Pape. Ajoûtant des défenses expresses de retomber en de semblables fautes au préjudice de l'autorité Imperiale. Et si le Pape Pascal ne fût pas mort
824. l'an 824. l'Empereur ne se seroit pas contenté de la simple plainte

qu'il en avoit fait faire par ses Ambassadeurs.

LOUIS DEBONNAIRE.

Ces reprimandes ne furent pas inutiles : car après la mort de Paschal, Eugene II. ne fut élû en sa place que du consentement de l'Empereur : Sa Majesté en aïant ensuite confirmé l'élection.

Tremblement de terre, grêle prodigieuse & grande peste.

Il y avoit eu auparavant à Aix un grand tremblement de terre : la foudre & le feu du Ciel avoient réduit en cendres dans la Saxe vingt Villages. La grêle y avoit ruïné tous les bleds & les fruits. Elle fit le même dégât dans la Woitlande, dans la Thuringe, dans la Franconie, dans la Misnie, & dans la Suabe, & elle s'étendit jusqu'à Compiegne, & aux environs, où l'on en trouva des grains qui pesoient demi-livre. Enfin l'année 825. cet orage fut suivi d'une peste si cruelle en France & en Allemagne, qu'elle en fit perir presque tous les Habitans. L'on n'en étoit malade que trente heures, & presque tous ceux qui en étoient frappez, en mouroient.

825.

Fin tragique du Duc de Bretagne qui inquietoit ses sujets.

Cette grande mortalité n'empêcha pas l'Empereur de faire assem-

LOUIS DEBONNAIRE.

bler une Diete à Nimegue, pour remedier aux désordres de la Province de Bretagne, où plusieurs des principaux Seigneurs s'étoient soulevez, à l'occasion des violences que Wihormachus leur Duc exerçoit sur eux & sur le peuple. Le Duc & tous les autres furent citez à cette Diete, pour rendre raison de leur conduite; & s'y étant rendus ce Duc prit le parti de recourir à la clemence de l'Empereur; ce qui ne lui fut pas inutile. Car s'étant d'abord prosterné aux pieds de sa Majesté, il en obtînt le pardon de tous les chefs d'accusation dont il avoit été chargé, & avec des presens il fut renvoïé dans la Province par l'Empereur & par les Etats. Mais il n'y fut pas si-tôt retourné, qu'il recommença ses violences. Il ne se contenta pas d'exercer ses cruautez sur ses compatriotes, les Peuples voisins en eurent leur part. Il porta chez eux plusieurs fois le fer & le feu, jusqu'à ce qu'enfin il en reçût la juste punition par les vassaux du Comte Lambert, lesquels s'étant assemblez, l'attaquerent & l'assommerent dans son

son Château avec tous ceux dont il s'étoit servi dans l'execution de ses violens desseins, & qui s'y étoient retirez comme dans un azile assuré.

Lothaire fils aîné de l'Empereur déclaré son Successeur, & Loüis son cadet déclaré Roi de Baviere.

Alors Lothaire qui avoit été envoïé à Rome pour appaiser les dissentions survenuës à l'occasion d'une prétenduë élection faite par le simple peuple d'un autre Pape au préjudice d'Eugene, en étant de retour, alla trouver l'Empereur son pere qui étoit à Aix, où en presence des Etats, il lui rendit ses respects.

Quelques jours après l'Empereur le fit déclarer son successeur à l'Empire, & le renvoïa encore en Italie. En même tems il ajoûta au Roïaume d'Allemagne, c'est-à-dire, de la Baviere, ou de la France Orientale qu'il avoit donnée à Loüis son troisiéme fils : il y ajoûta, dis-je, la Boheme, la Moravie, la Hongrie, & la Vindmarche.

L'Empereur s'assure de quelques Princes ses feudataires.

Pour trouver les moiens de se mieux assurer de la fidelité de quelques Princes ses feudataires, dont on lui avoit rendu la conduite suf-

826.

LOUIS DEBONNAIRE. 826.

pecte, il indiqua une Diete à Ingelheim pour le mois d'Octobre de l'année 826. où les convoquez étant arrivez dans le tems qui leur avoit été marqué, il ne tarda pas de s'y rendre. Mais après s'être bien éclairci des avis qu'on lui avoit donnez contre ces Princes, qui y étoient tous venus, il estima qu'il n'avoit de précaution à prendre qu'à l'égard de Ceadrague Duc des Abotrites, & du Comte Tunglon. Sur quoi il résolut de retenir auprès de lui Ceadrague avec le fils de Tunglon, & de renvoïer Tunglon dans le païs avec quelques personnes affidées, qui avoient ordre de sonder les peuples, & sous main de s'instruire si Ceadrague leur étoit agréable, ou non. Ces personnes y aïant fait quelque sejour, reconnurent que le peuple témoignoit de l'indifference pour le Duc; mais que les Etats désiroient de le ravoir pour Gouverneur. Sur ce rapport l'Empereur renvoïa ce Duc après s'être fait donner quelques autres Otages, pour plus grande assurance de sa fidelité; précautions bien ne-

cessaires en de semblables occasions.

LOUIS DEBONNAIRE.

L'Empereur oppose le Roi Pepin son Fils aux Sarrazins.

Il n'avoit pas plûtôt mis ordre aux affaires d'un Païs, qu'il falloit remedier aux désordres d'un autre. Le Prêtre Helisacar qu'il avoit envoïé en Espagne accompagné de quelques Officiers de guerre, y conduisit si prudemment les choses avec le Comte Bernari de Barcelonne, que toutes les entreprises d'Aizon, qui s'étoit revolté, auroient été inutiles, si Abdirachman Roi des Sarrazins, ne lui eût pas envoïé un grand secours d'hommes commandé par Abumarman.

Ce General s'étant campé près de la Ville de Cesar Auguste, qu'on appelle aujourd'hui Saragosse, fit à la sourdine marcher ses meilleures Troupes vers Barcellonne, où elles ravagerent toute la Campagne, & d'où elles emmenerent tous les hommes & les bestiaux en son Camp.

Cette disgrace jointe à la négligence des Ducs en Espagne, obligea l'Empereur d'y envoïer son fils Pepin Roi d'Aquitaine, avec une Armée pour garder & défendre les fron-

LOUIS DEBONNAIRE. 827.

tiéres de ſon païs, & pour s'oppoſer aux progrès des Sarrazins.

Prodiges en l'air.

On vit cette année 827. des armées en l'air, combattant les unes contre les autres avec des éclairs & des foudres dont beaucoup de gens & de bêtes furent exterminez. On prit cela pour un préſage des déſordres qui arriverent dans la ſuite. Cependant le Pape Eugene vint à mourir au mois d'Aoùt.

Le Pape Gregoire eſt créé & confirmé par l'Empereur.

On élut en ſa place le Diacre Valentin, qui ne tint le Siege que deux mois, aïant été empoiſonné par un de ſes valets de chambre. Auſſi-tôt qu'il fut enterré les Romains éleverent ſur le Saint Siege Gregoire IV. Archiprêtre de Sainte Marie, mais il ne fut confirmé Pape que lorſque les Ambaſſadeurs de l'Empereur arrivant à Rome approuverent en ſon nom cette élection & la ratifierent.

Envoi reciproque des Ambaſſadeurs de Loüis, & de Michel.

En la même année, l'Empereur tenant ſa Cour à Compiegne, reçut & régala magnifiquement les Ambaſſadeurs que Michel Empereur de Conſtantinople lui avoit envoïez pour faire un Traité de Paix avec lui. Après être convenu avec eux de

toutes les conditions, il dépêcha aussi de sa part à Constantinople Haldigaire Evêque de Cambray, & Ausfrid Abbé de Noventule, pour faire ratifier ce Traité par Michel, qui les traita de même fort honorablement.

LOUIS DEBONNAIRE.

Quand le Roi Pepin fut arrivé en Espagne, il trouva que les principaux Officiers des Marches de ce Païs-là étoient coupables de plusieurs crimes, & de tout le désordre. Il en informa l'Empereur, qui après avoir déliberé sur les moïens d'y remedier en la Diette qu'il avoit fait convoquer à Aix au mois de Fevrier 828. fit priver ces Officiers de leurs charges. Il y déclara aussi le Duc Balderic de Frioul indigne de sa dignité de Duc, pour n'avoir pas empêché les Bulgares de faire des courses dans la haute Autriche, & il donna son Gouvernement à quatre Comtes. 828.

Plusieurs malversations punies.

Pendant son séjour à Aix il y fut surpris d'un tremblement de terre avec un vent si furieux que quelques maisons en furent renversées, & que le toit de l'Eglise de Notre-Dame, qui étoit de plomb en fut emporté. 829.

Tremblement de terre à Aix.

Presqu'en même temps on lui pré-

LOUIS DEBONNAIRE.

Pluïe extraordinaire.

ſenta des grains d'un bled qui dans la Gaſcogne étoit tombé en forme de pluïe, ces grains étoient ſemblables au bled ordinaire, hors qu'ils étoient ronds & un peu plus petits.

830.

Mort de l'Empereur Michel.

L'année ſuivante ſe trouvant encore à Aix, il reçut nouvelle de la mort de l'Empereur Michel, & de l'élevation de Theophile qui lui avoit ſuccedé.

Antiquité d'une Abbaïe.

On joüiſſoit cependant d'une pleine paix dans le Roïaume de Baviere, & la Reine Emme de Baviere femme de Loüis, & originaire d'Eſpagne, faiſoit bâtir à Ratisbonne l'Abbaïe de Niedermunſter, où ſe trouve encore un livre, dans lequel entr'autres paroles ſont contenuës celle-ci: *Carolus primus Ceſar, ſuâ virtute, Germanicum Imperium ſanguineque acquiſivit.* C'eſt-à-dire, *Charles premier Empereur, a acquis par ſa vertu & par ſon ſang l'Empire d'Allemagne*; Cette Reine fut depuis enterrée en cette Abbaïe.

Le Duc de Moravie eſt batiſé.

Loüis ne demeuroit pas auſſi ſans rien faire. Le Duc Brinno de Moravie dont la Ville de Brinn tire ſon nom, s'étoit avec ſon fils Hertzel

rendu auprès de lui, où par ses soins ils furent instruits des veritez de la foi. Ensuite tous deux furent baptisez par Adelram Archevêque de Saltzbourg, & tenus sur les fonts par le Roi. Ce Prince par son adresse, accommoda aussi le differend que cet Archevêque avoit avec Regener Evêque de Passau, touchant les limites de leurs Dioceses.

L'an 832. on voïoit en Allemagne de grandes dispositions à d'étranges mouvemens. L'Empereur tâchoit en quelque façon de prévenir les choses & de les moderer par sa prudence. Mais quand on apprit que par le conseil de l'Imperatrice Judith sa seconde femme, il avoit résolu de donner à leur fils Charles, qui dans la suite sera surnommé le Chauve, la Rhetie & la haute Bourgogne pour son partage (*a*); ses

832.

Cause du soulevement des Enfans de l'Empereur, & ses mauvaises suites.

833.

(*a*) Le véritable & secret motif d'une revolte, n'est pas toûjours ce qui contribuë le plus à la fortifier. C'est l'interest particulier d'un ou plusieurs sujets mécontens de leur souverain qui en est le premier principe. Les peuples qui ne s'en trouvent point opprimez

LOUIS DEBONNAIRE.

trois fils du premier lit en conçurent une telle envie que quelque soin que l'Empereur prît de prévenir la révolte de ses enfans, par le châtiment des mutins qui les séduisoient, & les portoient à un soulévement ; il ne put empêcher qu'ils ne fissent de grands préparatifs de guerre, & que plusieurs Etats ne prissent occasion de-là de former des desseins pernicieux contre lui & contre Judith. Les Evêques Ebbort de Rheims, Hungebrecht de

---

ne se déclareroient pas contre leur Prince légitime s'ils n'y étoient portés d'ailleurs par quelque raison generale ou motif apparent à se soustraire de l'obéïssance qu'ils lui doivent, tels que peuvent être les motifs de Religion, l'interest commun de tout l'Etat, la consernation de leurs privileges ou l'honneur d'une nation entiere. Ce fut ce dernier motif qui servit de prétexte à Lothaire & à Pepin pour se révolter contre Loüis le Debonnaire. Ils noircirent la réputation de leur belle-mere l'Imperatrice Judith par la calomnie la plus atroce, l'accusant d'un adultere commis avec Bernhard Maire du Palais & répandireut parmi le Peuple des écrits en forme de manifestes pour aigrir les esprits, & pour les exciter à venger, disoient-ils, la honte qui en retomboit necessairement sur tout l'Etat.

Lyon,

Lyon, Bernard de Vienne, Teſſe d'Amiens, Helias de Troyes, Hildewin Abbé de Saint Denys, & celui de Corbie étoient les principaux Auteurs de cette conſpiration. LOUIS DEBONNAIRE.

Pluſieurs Ducs & Comtes avec la Nobleſſe ſe joignirent à eux, & ſe promirent tous par ſerment d'expoſer leurs vies & leurs biens pour l'interêt commun. Ils avoient réſolu de ſe rendre maîtres du Gouvernement; & pour y réüſſir ils choiſirent pour leur Chef Pepin d'Aquitaine, qui étoit revenu de ſon voïage d'Eſpagne. 833.

Ce Prince y conſentit auſſi-tôt ſuivant aiſément ſon naturel bruſque, inquiet, & facile à écouter les gens qui s'accommodoient à ſon humeur. Pour commencer la rebellion par les voïes de fait, il chaſſa d'Orleans le Gouverneur que ſon Pere y avoit établi, mit dans ſa place un de ſes Conſeillers nommé Matfried, homme également fier & avare, & fit ôter les nouvelles impoſitions pour gagner l'affection du Peuple.

On ſe ſaiſit de l'Imperatrice Judith, on en fait une releguée dans un

LOUIS DEBONNAIRE.

Monastere de Religieuses en Gascogne, & le Maire du Palais se sauve en Espagne. Ces seditieux Evêques, Princes & Prélats tant François qu'Italiens firent à *Lothaire* leurs plaintes de la mauvaise conduite de l'Empereur son pere, & le priérent de vouloir prendre lui-même le soin & la conduite des affaires : *Comment*, disoient-ils, *peut-on souffrir plus longtems, qu'un vieil Empereur soit séduit & trompé par une jeune & superbe femme.*

Lothaire fils de l'Empereur déclaré Regent.

Lothaire s'empare donc du Gouvernement des affaires, & sur toutes choses il donna ordre qu'on ne fît aucun mauvais traitement à l'Empereur son pere. Il ne put néanmoins éviter que quelques mutins n'arrachassent les yeux à son nouveau Maire, & n'envoiassent en exil son Cousin, qui étoit Maire Provincial à Orleans; l'Empereur même fut arrêté prisonnier par les Evêques & les Ducs, qui étoient d'intelligence avec son fils Pepin.

L'Empereur prisonnier & puis relaché.

834.

Les Allemans qui apprirent avec déplaisir la détention de l'Empereur, armerent, vinrent à son secours & le

Supplices des seditieux &

firent remettre en liberté. L'Empereur convoqua ensuite une Diete à Nimegue, & les Evêques & les Ducs y furent condamnez aux peines que meritoit leur rebellion. Quelques-uns eurent la tete tranchée, d'autres furent noïez, d'autres enfin exilez, ou confinez en une prison perpetuelle.

pardon des enfans de l'Empereur.

Pepin demanda pardon ; l'Empereur le lui accorda. Lothaire fut aussi reconcilié avec son Pere ; & l'Imperatrice *Judith* fut rappellée de Gascogne, & fut avec ses deux freres Conrad & Rudolphe tous deux Ducs de Suabe renduë à l'Empereur. On fit sortir de prison *Bernard* Maire du Palais, ensorte qu'il revint aussi auprès de son Maître.

Pepin se retire secretement de la Cour de son pere.

834.

Tous ces troubles étant ainsi appaisez, Lothaire retourna en Italie, & le Roi Loüis en Baviere ; mais Pepin comme le moins docile fut obligé de demeurer à la Cour de l'Empereur son pere. Il s'en échappa néanmoins quelque tems après, & se retira en Gascogne, menant la même vie libertine & dereglée qu'auparavant, & donnant à son ordinaire

LOUIS DEBONNAIRE.

dans sa Cour, rétraite & protection à tous les séditieux, & mal intentionnez.

Pepin mandé à une Diete, deposé de ses Etats, & arrêté prisonnier.

Cette conduite obligea l'Empereur de faire convoquer une Diete à Orleans, où Pepin & tous ses principaux Officiers & Conseillers furent mandez. Et comme il y vint lui-même en personne avec les forces qu'il avoit amenées d'Allemagne, Pepin craignant avec raison le ressentiment de son Pere, auroit souhaité de ne point se presenter devant lui; mais il ne put se dispenser de lui obéïr. Enfin l'Empereur, après avoir ôté aux Conseillers & Ministres qui lui étoient suspects, les Charges dont ils étoient revêtus, résolut de gouverner par lui-même le Roïaume d'Aquitaine.

Pepin s'échappe encore & prend les armes contre son Pere.

Pour ce qui est de Pepin, il l'envoïa prisonnier en Allemagne près de Treves, d'où après avoir corrompu ses gardes, il s'échappa encore, & se sauva en Gascogne. Il y ramassa beaucoup de Troupes, & tous les séditieux ses partisans ne manquerent pas de retourner près de lui pour l'animer de nouveau contre l'Empe-

reur ſon Pere. L'accident qui arriva aux Troupes Imperiales qui s'avançoient pour s'oppoſer à lui, & qui périrent preſque toutes en leur marche par des pluïes continuelles, & un froid extrême, les engagea à éclater plus que jamais, & les porta à une ſeconde révolte. LOUIS DEBONNAIRE.

L'experience a toûjours fait voir que les grands bienfaits quand ils ſont mal placez, ſont d'ordinaire ſuivis d'une grande ingratitude. Pluſieurs de ceux que Louis le Debonnaire avoit comblez de biens, nous en fourniſſent un exemple viſible: Car il en fut perſécuté juſqu'à la mort, & ſur tout par ceux qu'il avoit élevez aux plus grands honneurs & aux plus hautes dignitez. Certains 834.
Evêques ſecondez de quelques-uns de ſes Conſeillers, eſclaves de leurs interêts, & ſes ennemis jurez ſe ſervant adroitement du prétexte de procurer, diſoient-ils, à l'Allemagne le comble de la proſperité, & le ſoulagement des pauvres, s'étoient ſi bien inſinuez dans les bonnes graces de ſes enfans par de trompeuſes perſuaſions, qu'ils en avoient obtenu un

LOUIS DEBONNAIRE. 834.

pouvoir absolu de disposer de toutes choses, & de chasser les Ministres & les Officiers qui ne se soumettoient pas à leur autorité. La premiere personne sur laquelle ils vouloient exercer leur puissance étoit l'Impératrice même, sous prétexte qu'elle fomentoit la division entre le pere & les enfans.

Cependant les trois fils qui s'étoient rassemblez, s'unirent ensemble, & dans la pensée d'accabler tout d'un coup leur pere, ils mirent de grandes forces sur pied; mais le Prince, qui par l'assistance des principaux Seigneurs d'Allemagne, s'étoit fortifié, passa le Rhin à Worms avec son Armée, pour aller au devant de ses fils, apprendre d'eux-mêmes la raison de ce mouvement, & tâcher par toutes sortes de voïes d'en arrêter le cours. Dans cette conjoncture le Pape Gregoire se rendit près d'eux, offrant son entremise pour l'accommodement. Mais la visite de ce Pontife, faite contre la bienséance au fils, avant que de l'avoir renduë au pere, aïant rendu sa démarche suspecte auprès de l'Empereur;

ce Prince, ſoit pour prévenir les offres de médiation de la part du Pape, ſoit par un excès de bonté paternelle, envoïa de lui-meme, les plus conſiderables & les plus fideles de ſes Miniſtres, vers ſes fils avec des lettres de créance pour les exhorter à la paix, & les obliger à venir lui rendre leurs devoirs.

LOUIS DEBONNAIRE. 834.

Le Pape cependant reçut de ſa part des reproches, de ce que contre les formes, ſans ſon conſentement, & même ſans qu'il le ſçût, il s'étoit preſenté à ſes fils, plûtôt qu'à lui; ce Pontife néanmoins ne laiſſa pas, avec l'aſſiſtance de quelques Princes & des Miniſtres d'Etat bien intentionnez pour la paix, de tenter tous les moïens pour appaiſer les troubles.

Mais les complices de l'attentat, ne voulant écouter aucune propoſition d'accommodement, de peur de s'attirer eux-mêmes les peines qu'ils méritoient, ne ſongeoient nuit & jour qu'à engager les deux partis à une bataille; ou à faire par ruſes, par argent & par de grandes promeſſes, déſerter les Troupes Imperiales, fai-

sant entendre sous main aux peuples que le Pape aïant excommunié l'Empereur, ils étoient non seulement dispensez du serment de fidelité envers lui, mais qu'il ne leur étoit pas même permis de lui obéïr. Peut-être que cela fut cause que ce bon Prince voïant qu'il ne pouvoit plus reculer, prit résolution de sortir de son camp pour aller en celui de ses fils, se rendre à discrétion, afin, disoit-il, d'épargner le sang des uns & des autres. Ce fut le dernier de Juin, jour qu'on avoit assigné pour donner la bataille, qu'il vint vers ses enfans. Quand ils le sçurent, ils allerent aussi-tôt audevant de lui, descendirent de cheval, l'embrasserent, & le conduisirent dans leur camp. L'Imperatrice qui étoit cause de cette guerre fut mise à la garde du Roi Loüis de Baviere, & par ses soins conduite & observée en sa tente.

Lothaire retint en la sienne l'Empereur son pere, avec son jeune fils Charles. Aussi-tôt que les Troupes de l'Empereur eurent prêté serment de fidelité à ses fils, ils partagerent les terres de l'Empire en trois por-

tions, & reléguerent l'Imperatrice à Verone en Italie.

LOUIS DEBONNAIRE. 834.

Mais la Justice divine qui se plaît à confondre les desseins temeraires & impies des hommes, & qui veille sans cesse pour venger leurs crimes, permit que la jalousie & la mesintelligence se glissât entre ces trois freres.

Loüis & Pepin voïant que les Evêques, Ducs & Comtes d'Italie & de France, s'attachoient à Lothaire & l'animoient de plus en plus contre leur pere, se retirerent mécontens, Loüis en Baviere, & Pepin en Gascogne.

Après leur retraite, les principaux des Evêques, Ducs & Comtes aveuglerent de telle sorte l'esprit de Lothaire, que perdant le respect pour son pere, il le mena comme en triomphe par toute l'Armée accompagné de peu de Cavaliers, & ensuite il le fit enfermer dans le Monastere de S. Medard à Soissons, envoïant en même tems son fils Charles, dans l'Abbaïe de Prum près de Treves. Ainsi Lothaire s'étant emparé du gouvernement, disposoit à sa volonté de toutes choses en la place de son pere.

LOUIS DEBONNAIRE. 834.

Mais les Peuples, particulierement ceux d'Allemagne, furent tellement touchez de compassion de l'état où étoit réduit l'Empereur, qu'ils firent des prieres publiques pour son rétablissement. Les instances que Dreux ou Trojo, que d'autres appellent encore Dragon, Evêque de Metz, frere naturel de l'Empereur, & quelques autres Princes qui ne s'étoient pas laissé corrompre par les Puissances revoltées, firent auprès de Loüis Roi de Baviere, ne contribuerent pas peu à ce rétablissement. Ces instances firent un tel effet sur son esprit, qu'il dépêcha aussi-tôt une Ambassade celebre en Gascogne vers le Roi Pepin son frere, pour le porter à vouloir prendre de concert avec lui, des mesures convenables dans cette conjoncture. La nature ne se démentit point dans le cœur de Pepin : ses forces furent jointes à celles de Loüis son frere, & ces deux Princes ensemble mirent une puissante Armée en campagne, & allerent presenter la bataille à Lothaire

Mais pour prévenir, s'il étoit pos-

ſible, la perte inévitable de tant de monde, ils lui envoïerent les deux plus ſages & plus habiles de leurs Miniſtres, l'Evêque Radwol, & le Comte de Hanſen, avec ordre de lui faire en peu de mots entendre leurs intentions. Ces Ambaſſadeurs étant arrivez près de Lothaire, voici comment il lui parlerent: *Seigneur,* lui dirent-ils, *Vos chers freres Loüis Roi de Baviere, & Pepin Roi de Gaſcogne avec toute l'Allemagne, & les plus fideles Princes, Etats & Conſeillers des deux Couronnes, nous ont commandé de prier votre Majeſté de nous remettre l'Empereur Loüis leur Seigneur & Pere; & de vous declarer que ſi votre Majeſté nous le refuſe, nous tâcherons avec le ſecours de Dieu, de le délivrer, ainſi que nous y ſommes obligez: Nous emploïerons même la force & les armes, ſi vous ne l'accordez à nos prieres. Nous vous préſentons donc la paix ou la guerre: choiſiſſez celle qu'il vous plaira, & donnez une réponſe préciſe.*

Louis Debonnaire.

834.

Lothaire aïant avec chagrin écouté ces Ambaſſadeurs, & mûrement conſideré l'importance & les ſuites de l'affaire, auſſi-bien que la juſtice

LOUIS DEBONNAIRE. 834.

de la demande, fit retirer tous ses Officiers, & entra seul avec les Ambassadeurs dans un appartement particulier. Il leur témoigna qu'il reconnoissoit que leurdemande étoit juste, qu'il avoit cherché lui-même les moïens de retirer le Prince son pere d'entre les mains de ses ennemis: mais que les Evêques & autres Ecclesiastiques qui en étoient du nombre, avec quelques personnes de grande consideration, l'avoient empêché d'executer ce bon dessein, auquel ils avoient toûjours été très-contraires; & qu'ainsi il ne voïoit point de plus promt remede, que de faire assembler les Etats, pour lui faire rendre la liberté par ceux-là mêmes qui la lui avoient ravie.

Une réponse si favorable donna bien de la joïe à ces Ambassadeurs. Ils ne penserent plus qu'à la faire mettre en execution. Mais les jeunes Ministres de Lothaire l'aïant apprise, l'en dissuaderent; & ainsi changeant de sentiment, il résolut d'opposer la force à la force. Il se rendit pour cela en Bourgogne avec son armée, & fit dire à ses freres

qu'il les attendroit près de la Ville de Vienne pour décider par les armes l'affaire qui regardoit la liberté de leur pere.

LOUIS DEBONNAIRE. 835.

Cependant les plus fideles d'entre les Seigneurs de l'Empire, & qui étoient toujours demeurez attachez à Loüis le Debonnaire, aïant mis un corps de Troupes en campagne, marcherent droit à Saint Denis près de Paris, où l'on avoit transferé l'Empereur, le retirerent du Monastere, & sans trouver aucune résistance, ils le mirent en liberté, & le conduisirent en Allemagne.

Sage & vigoureuse conduite des fideles serviteurs de l'Empereur qui le vont délivrer, & lui font rendre les ornemens Imperiaux.

Lors qu'ils y furent arrivez, ce fut vers la mi-Carême de l'an 835. ils le revêtirent de ses habits Imperiaux, le couronnerent de nouveau, & lui firent rendre la pomme & le sceptre par ceux qui les avoient enlevez. Loüis de Baviere & Pepin de Gascogne assisterent à cette cérémonie, en témoignerent toute la joïe imaginable : Et même ils firent revenir auprès de lui l'Imperatrice sa femme.

Après que ce Prince eut ainsi été reçu en Allemagne, avec un applau-

L'Empereur reprend les renes de l'Em-

LOUIS DEBONNAIRE.

835.

pire, pourſuit les ſeditieux, qui furent défaits.

diſſement general de tout le monde, il s'appliqua à y rétablir les affaires. Le Comte Otto Gouverneur d'Orleans, ſon frere Guillaume, & l'Abbé Theodore de Saint Martin de Tours, ſe mirent par ſon ordre en campagne avec des Troupes pour ranger les ſeditieux, les mettre dans le devoir, & priver les Chefs, & les Officiers des charges dont ils abuſoient. Mais ceux-ci qui en avoient été pourvûs par Lothaire, emploïerent toutes ſortes de moïens, pour s'y maintenir. Ils mirent leurs Troupes en campagne, allerent attaquer celles de l'Empereur, & ce fut avec tant de vigueur qu'ils les défirent. Les vieux Officiers de l'armée Imperiale y furent tuez: mais les ſoldats qui s'étoient ſauvez du combat aïant été ralliez par d'autres Officiers Imperiaux retournerent à la charge, & repouſſerent ſi vivement les ennemis, que Barein qui les commandoit, fut fait priſonnier & conduit en la Ville de Chalons en Bourgogne.

Lothaire apprenant la défaite de ſes Troupes en même-tems que la

nouvelle de leur victoire, fit marcher ce qui lui en restoit vers la Ville de Chalons. Il la prit, la saccagea, & la brûla. Le Gouverneur eut la tête tranchée, & sa femme Gebinge fut noïée comme sorciere. Lothaire s'achemina ensuite vers Orleans pour donner secours à ses gens.

LOUIS DEBONNAIRE.

835.

D'autre côté l'Empereur aïant appris la mort de ses vieux Officiers, & le miserable état de la Ville de Chalons, ramassa tout ce qu'il put de Troupes, & fit venir aussi le Roi Loüis de Baviere avec les siennes. Ils marcherent aussi-tôt vers Langres, & s'avancerent pour pouvoir, ainsi qu'ils firent, joindre le Roi Pepin, qui venoit à leur secours. Les deux armées étant arrivées près de la Riviere de Loire, & Lothaire considerant que toute l'Allemagne lui étoit contraire, & que l'armée de son pere surpassoit la sienne en nombre, en experience & en valeur, résolut de se soûmettre; & aïant quitté ses armes, & sa cuirace, il s'alla rendre à l'Empereur, & lui demanda publiquement pardon de son infidelité, & de sa désobéïssance.

Lothaire se rend à l'Empereur son pere, & lui demanda publiquement pardon.

LOUIS DEBONNAIRE.

L'Empereur touché du repentir de Lothaire, lui pardonna, & le reçut les yeux baignez de larmes comme son enfant. En même tems Lothaire à la tête de l'armée, & en presence de grand nombre de Ducs,
836. Comtes, Conseillers, & Etats d'Allemagne jura à son Pere publiquement, les deux doigts de la main droite levez, qu'à l'avenir il lui seroit fidele & obéïssant, comme un fils le doit être à son Pere; & qu'il avoit un extrême regret d'avoir écouté & suivi les conseils de gens perfides & impies qui l'avoient séduit.

Celebre Diete où l'on fait le procez des seditieux.

Après cette reconciliation, l'Empereur s'en retourna à Aix-la-Chapelle avec ses fils Loüis & Pepin. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il donna ses ordres pour la convocation d'une Diete generale qu'il vouloit tenir à Thionville. Tous les Etats de France, d'Allemagne, de Baviere, d'Italie s'y étant rendus par son ordre, l'Empereur & ses deux fils Loüis & Pepin reglerent avec les Etats, de quelle maniere on procederoit contre les Evêques, Prin-

ces,

ces, Comtes, & Conseillers complices de la conspiration de Lothaire.

Louis Debonnaire.

837.

On commença par envoïer en prison à Hildesheim en Saxe, Ebbo Archevêque de Rheims, & par déposer l'Archevêque de Lyon. Pour les Ducs, ils furent plus severement châtiez, aussi-bien que les Comtes, & les Conseillers. Les uns furent ou noïez, ou eurent les yeux arrachez; quelques autres eurent la tête tranchée, ou les mains coupées; & le reste perit de faim & de misere dans les prisons. Il sembloit que Dieu, à qui seul appartient la vengeance, & qui dispose des sceptres & des couronnes selon sa volonté, les eût voulu punir tous en particulier selon leur merite, afin d'en laisser l'exemple à la posterité. Car Ebbo qui avoit écrit plusieurs lettres pour fomenter la rebellion, eut le reste de sa vie la main droite séchée, & les deux premiers doigts toûjours courbez vers la terre, sans doute en punition de ce qu'il avoit violé le serment de fidelité fait sur les Saints Evangiles.

LOUIS DEBONNAIRE.

837.

Il heurloit comme un Loup, & couroit errant par toutes les contrées la bouche ouverte comme s'il eut voulu devorer le monde. Enfin il mourut étique dans ſon exil. L'Empereur ajoûta à ces châtimens des remontrances pleines d'une tendreſſe de pere, recommandant à ſes fils la paix, l'union & la concorde, comme une des choſes du monde qui contribuë davantage à la grandeur & à la proſperité des Rois & des Peuples. Il ſe réſolut enſuite de partager entre-eux ſes Roïaumes & ſes Etats.

838.

Projet de partage fait par l'Empereur de ſes Etats, dont Lothaire & Loüis ne ſont pas ſatisfaits.

A la ſollicitation de Judith ſa femme il voulut donner à ſon fils Charles la haute Bourgogne, l'Alſace, la Suiſſe, & toute la Suabe. De quoi Lothaire & le Roi Loüis de Baviere aïant été avertis, tinrent une Diete à Trente, où ils réſolurent de s'oppoſer à cette donation, comme extorquée par l'Imperatrice.

Mort de Pepin Roi d'Aquitaine.

Cette Princeſſe pour ſoûtenir cette affaire, & pour attirer le Roi Pepin dans ſes interêts, l'avoit engagé à prendre la tutelle de ſon fils Charles. Mais ce Prince retournant

en Gascogne, mourut en chemin au mois de Septembre 838. laissant deux fils, Pepin & Charles.

LOUIS DEBONNAIRE.

838.

Un changement si considerable porta l'Empereur à envoïer à Lothaire une Ambassade pour le convier à venir en Allemagne, recevoir de lui la partie de l'Empire qu'il vouloit lui donner. Le Roi de Baviere de son côté fit convoquer une Diete à Francfort, & remontra à tous les Ducs & Etats de Franconie & de Saxe qui s'y trouverent l'injuste procedé de Judith sa belle mere, qui tendoit à le frustrer des meilleures Provinces de l'Empire, pour en revêtir son fils Charles. Ils résolurent de défendre les droits, & la liberté de la Couronne d'Allemagne au peril de leurs vies & de leurs biens, & de suivre ses ordres en tout ce qui seroit de l'équité contre tous ses ennemis. De quoi l'Empereur aïant eu avis, il s'avança avec son armée jusqu'à Mayence, où il lui fit passer le Rhin, & la fit camper à quatre lieuës de Francfort. Mais le Roi de Baviere ne voulant point faire de peine à l'Empereur son pere, chan-

Accommodement de l'Empereur avec son fils Loüis Roi de Baviere.

gea de ſentiment, & pria les Princes, Comtes & Etats d'Allemagne de continuer à rendre à l'Empereur leurs devoirs, & leurs ſervices, & de l'aller aſſurer qu'il demeureroit toute ſa vie, ferme dans l'obéïſſance: après quoi il s'en retourna en Baviere. Cependant ceux des Ducs & Etats d'Allemagne qui furent députez vers l'Empereur, après avoir fait la moitié du chemin de Francfort à Mayence pour lui porter cette reſolution, rencontrerent le Comte Albrecht Capitaine General des Troupes Imperiales; & s'étant abouchez avec lui, ils lui déclarerent franchement qu'ils ne pouvoient ſouffrir le procedé injuſte de l'Imperatrice; que leur Roïaume aïant été conquis par une infinité de grandes actions au prix de leur ſang & de leurs biens, & par pluſieurs ſanglantes batailles qu'ils avoient gagnées, ce qui le faiſoit nommer le Roïaume de Germanie, ils avoient droit de le vouloir maintenir de même en ſon entier. Ils établirent les prétentions de leur maître ſur des raiſons ſi ſolides & ſi plau-

ſibles, que la demande aïant été portée à l'Empereur, il donna les mains à l'accommodement projetté avec le Roi de Baviere, qui pour ce ſujet revint à Francfort, où après avoir rendu ſes ſoumiſſions à ſon pere, le Traité fut ſigné, & ratifié de part & d'autre. 839.

Accommodement de l'Empereur avec ſon fils Lothaire, & dernier partage des Etats & Roïaumes de Loüis le Debonnaire.

L'Empereur aïant tout l'hiver ſéjourné en cette Ville, alla paſſer le Carême à Coblents, & la fête de Pâques à Conſtance. Vers le mois de Mai, il retourna à Worms, où Lothaire, à ſon retour d'Italie, ſe rendit. Il y fut reçû fort magnifiquement; & ce fut en cette Ville que fut fait le dernier partage de l'Empire & des Roïaumes, Duchez, Comtez & Provinces, qui compoſoient cette grande & riche ſucceſſion de l'Empereur, que Lothaire poſſederoit avec toute l'Italie, tous les païs depuis la Meuſe juſques aux Alpes; que Loüis ſe contenteroit de ſon Roïaume de Baviere, c'eſt-à-dire, de la France Orientale; & que le jeune Charles auroit hereditairement tous les Etats qui ſont depuis la Meuſe juſqu'à l'Eſpagne, & ainſi ſeroit Roi

LOUIS DEBONNAIRE. 839.

de la France Occidentale. Tout cela fut adroitement conduit & reglé par les conseils de l'Imperatrice Judith.

Les Gascons s'élisent pour Roi l'un des fils de Pepin, mais l'Empereur s'en saisit, & met son fils Charles en sa place.

Ce partage des Etats ne fut pas plûtôt rendu public, que la Gascogne députa une Ambassade vers l'Empereur pour lui declarer que les Gascons avoient élû pour leur Roi Pepin fils aîné de Pepin son fils; parce qu'il avoit été élevé parmi eux, & qu'il sçavoit leur langue, leurs mœurs, leurs loix, leurs droits, & leurs coûtumes. Ces Ambassadeurs furent renvoïez fort civilement, mais sans réponse; parce que l'Empereur avec l'Imperatrice sa femme, & son fils Charles allerent la porter eux-mêmes, & qu'ils arriverent presque aussi-tôt en Gascogne que ces Ambassadeurs.

L'Empereur presenta aux Etats de ce Roïaume, son fils Charles pour leur Roi; & en même tems il fit arrêter prisonnier le jeune Pepin, & il l'envoia à Mets pour être gardé & élevé près de l'Evêque de ce lieu.

Cependant le Roi de Baviere

avoit fait assembler à Francfort les Ducs, Comtes & Etats de Suabe, de Franconie, de Saxe, & d'autres païs, où il s'étoit plaint du partage fait, disoit-il, à son préjudice, menaçant de faire une ligue avec eux pour anéantir cette disposition si préjudiciable à ses interêts & si contraire à la justice. Sur l'avis que l'Empereur en eut, il partit aussi-tôt de Poitiers, où il avoit séjourné une partie de l'hiver, & tout incommodé qu'il étoit d'une toux & d'une fluxion sur la poitrine, que l'hiver qui avoit été fort rude, lui avoit causée, il s'avança jusqu'à Mayence. Sa maladie l'aïant obligé de garder le lit, il y fit venir son frere Evêque de Metz, Ottakre Archevêque de Mayence, & Hatto Archevêque de Treves, & en leur presence il accommoda le differend de son fils Loüis de Baviere. Mais comme il vit que son mal augmentoit, il regla aussi les autres affaires qui regardoient le bien de l'Empire; & après avoir pardonné le tort que ses amis, ou ses ennemis lui pouvoient avoir fait, il quitta entiere-

Loüis de Baviere veut se pourvoir contre le partage, mais l'Empereur le satisfait.

840.

Mort de l'Empereur Loüis le Debonnaire.

LOUIS DEBONNAIRE. 840.

ment le ſoin des affaires du monde, pour ne penſer plus qu'à celles qui regardoient le ſalut de ſon ame; ſi bien que s'abandonnant à la volonté de Dieu, il expira le 21. Juin 840. dans la ſoixante quatriéme année de ſon âge, après avoir regné 26. ans & 5. mois. Son corps fut enterré à Metz en la Chapelle de Saint Arnould, & près de celui de ſa mere Hildegarde.



CHAPITRE IV.

Lothaire.

840.

Lothaire revint d'Italie à Aix pour se faire reconnoître, & en même tems il se saisit de toute la succession de l'Empereur défunt.

SUR l'avis certain que Lothaire reçût en Italie de la mort de l'Empereur son pere, les Ducs, Officiers & Ministres qui avoient été privez de leurs Charges, le presserent de partir incessamment, pour aller à Aix prendre possession du Siege Imperial, & se faire rendre hommage par les Allemans. Ils avoient d'autant plus de sujet de lui donner ce conseil, qu'ils esperoient de rentrer dans le gouvernement pour disposer à leur gré de toutes les affaires, comme ils avoient déja fait. Lothaire arriva à Aix lorsqu'on y pensoit le moins. Il se fit rendre les devoirs accoûtumez par les principaux Etats de France, & d'Allemagne qu'il avoit fait convoquer. Ses deux freres, Loüis Roi de Baviere, & Charles Roi de France en aïant été avertis, envoïerent des Ambassadeurs vers lui, pour le prier de ne pas pré-

LOTHAIRE. 840. cipiter ainſi les affaires; puiſqu'il ſçavoit bien qu'ils étoient heritiers avec lui de tous les Roïaumes, Duchez, Comtez, & païs de leur pere.

Mais Lothaire, ſans vouloir écouter d'auſſi ſages remontrances, & ſe laiſſant uniquement conduire par les conſeils de ceux qui avoient été les plus animez contre l'Empereur défunt, renvoïa les Ambaſſadeurs avec cette réponſe, qu'il avoit été du vivant même de ſon Pere élû & reconnu pour ſucceſſeur à l'Empire; que l'Empereur dans ſa derniere maladie & peu de jours avant ſa mort, lui aïant remis entre les mains, la Couronne, l'Epée & les autres Ornemens Imperiaux, il ne pouvoit & ne devoit ſouffrir de concurrent à cette dignité & qu'il n'étoit nullement avantageux à ſes Sujets & Etats d'avoir pluſieurs Souverains; qu'étant l'aîné, il ne pouvoit rien relâcher de ſon droit; que néanmoins pour leur donner des marques de ſes bonnes intentions, & le moïen de ſe maintenir dans leur dignité roïale, il conſentoit que ſon frere Loüis poſſedât hereditaire-

LOTHAIRE. 840.

ment la Baviere, & Charles la France, à condition (*a*) qu'ils le reconnoîtroient pour Empereur, & seroient obligez de lui donner secours contre ses ennemis, lorsqu'il en auroit besoin.

Les freres ne veulent point relever de l'Empereur & ils arment pour se maintenir dans la Souveraineté.

Ces deux Princes refuserent ces conditions, voulant l'un & l'autre posseder souverainement les Etats dont ils avoient herité. Et comme ils virent bien qu'il falloit maintenir leurs droits par les armes, ils leverent de puissantes armées. Loüis vint de Baviere avec la sienne, & Charles en amena une autre de ses Etats. Lothaire s'étoit rendu maître de la Ville de Metz, & s'étoit ensuite avancé pour aller camper devant Mayence. Mais Loüis l'avoit prévenu, & y avoit mis garnison, pendant qu'il tâchoit d'attirer dans son parti autant qu'il pouvoit les Trou-

(*a*) Ces deux Princes s'en tenant au partage & à la disposition que Loüis le Debonnaire avoit faite en leur faveur de son vivant, où il n'y avoit aucune reserve contraire à leurs interests; ils furent bien fondez à maintenir les droits dont ils étoient en possession.

LOTHAIRE. pes de l'Empereur ſon pere. Lothaire faiſoit auſſi ſes efforts pour les gagner; &-aïant appris par ceux qu'il avoit chargé de cette commiſſion, qu'elles étoient diſpoſées à ſe déclarer en ſa faveur, il réſolut de paſſer le Rhin à Worms le 22.
841. Avril pour s'en-approcher, afin de les pouvoir mieux ménager. Il conduiſit ſi bien toutes choſes, ſoit par lui-même, ſoit par ceux qu'il faiſoit agir, que la plûpart des Officiers & des Soldats s'engagerent dans ſes interêts.

Loüis est défait. Loüis ſe trouvant ainſi privé de l'aſſiſtance des Officiers, à qui il s'étoit le plus attendu, fut obligé de s'enfuir avec une partie de ſa Cavalerie, laiſſant ſon Infanterie à la merci des Imperiaux, ou pour mieux dire à la boucherie ; car elle en fût ſi cruellement traitée, qu'il demeura plus de vingt mille hommes ſur la place ; ni peres, ni enfans, ni parens, ni amis, perſonne ne fut épargné.

Loüis a sa revanche. Loüis ne fut pas plûtôt retourné en Baviere, qu'il fit convoquer la Nobleſſe, & enrôler tous ceux qui

étoient capables de porter les armes ; & aïant remis une armée sur pied, il alla audevant d'Albrecht General de Lothaire ; qui venoit pour entrer en Baviere avec les Troupes qu'il commandoit. Les deux armées se rencontrerent, & se choquerent si opiniâtrement dans la Suabe vers le haut du Rhin, qu'enfin les Imperiaux y furent défaits. Ils y perdirent leur General Albrecht, avec huit mille hommes morts sur la place. Loüis après cette victoire, marcha vers la Meuse, & il y joignit son frere Charles.

LOTHAIRE.

841.

Ces deux Princes, après avoir fait la reveuë de leurs Troupes, s'avancerent aussi-tôt vers la haute Bourgogne où étoit Lothaire, & camperent à deux lieuës près de son armée. Ils lui envoïerent des Ambassadeurs pour lui demander leur partage ; mais ils n'en eurent ni audience, ni raison. Au contraire, Lothaire aiant mis son armée en bataille, obligea Loüis & Charles à en faire de même de la leur. Ils engagerent le combat à Fontenai près d'Auxerre, ce fut le 25. de Juin lendemain de la Saint

Loüis joint son frere Charles, & gagne sur Lothaire la fameuse bataille de Fontenai.

841.

LOTHAIRE. 841.

Jean-Baptiste. Il dura depuis sept heures du matin jusqu'à la nuit. Le carnage fut si grand de part & d'autre, qu'il y eut plus de cent mille hommes de tuez sur la place. Les deux freres Loüis & Charles demeurerent maîtres du champ de bataille. L'Empereur Lothaire se sauva. C'est le parti qu'il avoit à prendre, après qu'avec douleur il avoit vû perir ses meilleurs Officiers, & ceux qui par une ambition déréglée, & par une avarice excessive l'avoient animé contre ses freres, s'imaginant d'être invincibles, sans faire réflexion, que Dieu combat pour la justice. Les Allemans y perdirent leurs meilleurs Officiers, & bien loin par là, comme ils se l'étoient persuadez, d'augmenter la puissance & les Etats que leurs Ancêtres leur avoient laissez pour heritage, après les avoir conquis & conservez par leur valeur, ils en furent au contraire extrêmement affoiblis. Quelque tems après cette bataille, Lothaire (a) s'accom-

Accommodement entre Lothaire & ses deux freres

(a) Ce traité pour être plus solemnel fut fait en presence de six-vingt des plus notables

LOTHAIRE. 841.

moda avec ses deux freres, & leur ceda à l'un & à l'autre tout ce qu'ils demandoient, se contentant pour lui de l'Empire, & de l'Italie. Cet accommodement ne dura pas longtems. Ils en vinrent à un (*a*) autre combat, où Lothaire aiant encore eu la fortune contraire, rentra en lui-même, fit un nouvel accommodement, & s'y tint de bonne foi.

Derniere disposition que Lothaire fait de ses Etats en faveur de ses propres enfans

D'ailleurs considerant les traverses qu'il avoit souffertes, sans doute en punition de celles dont il avoit fait sentir les injustes effets à l'Empereur son pere, il prit résolution de se tenir en repos, & de faire le par-

de tout l'Empire ; il contenoit que Lothaire garderoit l'Italie, l'Austrasie & la Bourgogne, avec le titre d'Empereur : Que Loüis demeureroit en possession de l'Allemagne, de la Hesse, de la Saxe & de tous les Etats d'audelà du Rhin ; Que la partie du Royaume de France, qui s'étend depuis la Mer d'Angleterre jusqu'à la Meuse, resteroit à Charles ; & que Pepin seroit paisible possesseur de toute l'Aquitaine.

(*a*) Ce dernier combat s'est donné près de Strasbourg ; où Lothaire perdit ce qui lui restoit de bons Soldats.

LOTHAIRE. 841.

tage de ses Etats à ses enfans. (*a*) Il fit confirmer Empereur Loüis son fils aîné, qu'il avoit déja quelque tems auparavant, fait déclarer son Successeur à l'Empire & au Roïaume d'Italie, lesquels il lui abandonna : & à son second fils Charles qui mourut sans enfans l'an 862. il donna le Roïaume de Provence, avec une partie de la Bourgogne ; enfin à Lothaire son troisiéme fils, il donna le Roïaume d'Austrasie, qui fut nommé du nom de ce Prince, Lotharingie ou Loraine, avec l'autre partie de la Bourgogne. Ce jeune Prin-

(*a*) Ce qui engagea davantage Lothaire à executer ce dessein fut la sédition de Rome arrivée sous le Pontificat de Gregoire IV. qui voulant rendre insensiblement le Saint Siege independant d'une autre puissance temporelle que de la sienne, avoit fait insinuer dans l'esprit des Peuples, qu'ils ne seroient jamais heureux que sous la domination des Empereurs Grecs. Le Pape en formant ce projet, se flattoit qu'en proposant aux Romains un Prince qui résideroit à Constantinople, il ne lui seroit pas difficile de se soustraire peu à peu de son autorité & de devenir lui-même Souverain de Rome.

ce mourut auſſi ſans enfans legitimes l'an 869. LOTHAIRE.

L'Empereur aïant fait ce partage, & ſe voïant veuf par la mort (*a*) d'Irmingarde ſa femme qui étoit décedée dès l'année 851. mit peu à peu ordre aux affaires d'Etat : enfin pour en ſortir, & avoir quelque tems à bien faire le paſſage de la vie temporelle à l'éternelle, il ſe retira, & prit l'habit de Religieux en l'Abbaïe de Prum près de Tréves, mais il n'eut pas le loiſir de faire une longue penitence de ſa conduite ; car il mourut peu de tems après. (*b*)

Lothaire ſe fait Moine & meurt.

841.

(*a*) Elle étoit Fille du Comte Hugo.

(*b*) Aïant regné quinze ans depuis la mort de ſon Pere Loüis le Debonnaire.



CHAPITRE V.

Loüis II.

Cet Empereur réside à Rome, & il y meurt.

LOUIS fils aîné de Lothaire avoit été dès l'année 844. proclamé Roi d'Italie par ſon Pere, (*a*) & depuis proclamé Empereur Auguſte, & enfin couronné par le Pape Sergius II. Il ſe contenta de faire la guerre en Italie (*b*) contre les Sarrazins, pendant que ſes deux Oncles Loüis le Germanique Roi de Ba-

(*a*) Il faut remarquer que Loüis II. prit le Gouvernement de l'Empire auſſi-tôt que ſon Pere eût embraſſé l'Etat monaſtique.

(*b*) Le Pape aïant pris ombrage de l'arrivée de l'Empereur qui avoit amené à Rome une puiſſante Armée, & lui aïant demandé à quel deſſein il avoit fait marcher tant de Troupes en Italie, puiſqu'il n'avoit que les Sarraſins à combattre qui étoient en petit nombre, ce Prince lui dit pour toute réponſe, qu'il feroit à l'exemple de ſes Anceſtres, ce qu'un bon Souverain étoit obligé de faire. *Officium boni faciam Principis Veſtigia majorum meorum ſecuturus.*

viere, & Charles le Chauve Roi de France tâchoient de s'aggrandir à ses dépens, & aux dépens l'un de l'autre. LOUIS II. 855.

Si les Etats qu'avec le nom d'Empereur, il avoit eu en partage, eussent eu autant d'étenduë qu'en avoit son merite, & la capacité de son esprit, il n'auroit pas moins relevé la dignité Imperiale que ses Prédecesseurs; (*a*) mais il ne possedoit de la Succession de Charlemagne qu'environ la neuviéme partie. Il avoit herité des plus grands avantages de ses ayeux. La pieté, le naturel affable, le courage & la prudence; qualités si necéssaires pour faire un grand Prince. La guerre qu'il fit 865.

(*a*) Il n'avoit pû par les voïes de la douceur obtenir davantage de ses freres dans le partage qu'ils firent des Etats de l'Empire. Il en chargea cependant leurs consciences, ne voulant point avoir de Guerre avec eux; & aïant pris son parti là-dessus en Prince sage & moderé, il se persuada qu'il étoit plus avantageux de conserver en paix un Etat moins étendu, que de posseder de grands Roïaumes qui se détruisent souvent d'eux-mêmes par les révoltes & les troubles.

Louis II. 865.

contre les Sarrazins d'Afrique pour les chaſſer des côtes d'Italie, le long deſquelles ils couroient, ne lui donna pas tant de peine que celle qu'il fit contre (*a*) Adalgiſe Duc de Benevent, qui à la fin lui fut glorieuſe. Il reduiſit ce Duc à conclure un traité d'accommodement, par lequel il s'obligea de ne rentrer de ſa vie dans Benevent. Le Gouvernement de Rome fut tellement irrité de ce qu'Adalgiſe s'étoit ſoûmis à cette condition ſans ſa participation, qu'il le déclara criminel au premier chef, & le condamna à un baniſſement. (*b*) Ce proſcrit, pour fuir les maux dont on le menaçoit, ſe

(*a*) Adalgiſe étoit Vaſſal de l'Empereur, & en cette qualité il l'avoit chargé de défendre le Duché de Benevent contre ſes ennemis. Ce Duc manqua à la fidelité, ſe déclarant même en faveur des Grecs.

(*b*) Il faut qu'Adalgiſe ſoit retombé une ſeconde fois dans la Felonie, & cela avant que Rome eût procedé contre lui. Ce fut ſans doute après l'accommodement qu'il fit avèc Loüis II. à Capouë ; où il s'engagea par ſerment de demeurer fidele à l'Empereur; mais s'étant ſoulevé de nouveau, il obtint

retira en l'Isle de Corse, & il y mourut. Dans ce même tems, le Pape déclara illegitime le mariage que Lothaire frere de l'Empereur avoit contracté avec Waldrade sa concubine, attendu qu'il l'avoit fait au préjudice des défenses du Saint Siege ; & à l'égard de ceux qui avoient déclaré ce mariage legitime, il interdit les Archevêques de Treves & de Cologne, & il excommunia le Synode.

LOUIS II.

865.

867.

Lothaire cependant, ne laissa pas de continuer à vivre ainsi qu'il avoit accoûtumé avec Waldrade, (a) la traitant comme sa femme, jusqu'au tems qu'il fut appellé en Italie par l'Empereur, qui demandoit son secours contre les Sarrazins. Lothaire étant en Italie fut obligé d'aller à

---

pour une seconde fois sa grace, après avoir signé les mêmes conditions qu'auparavant, ce qui lui attira le jugement que Rome prononça contre lui.

(a) Il avoit repudié Teutberge sœur du fameux Abbé Hugolbert, pour se remarier avec Waldrade sœur de Gunthar Archevêque de Cologne.

LOUIS II. Rome, & de se mettre en devoir de donner satisfaction au Pape Adrien
867. II: Il jura en sa presence & fit même jurer une partie des Seigneurs de sa suite, que depuis les défenses du Pape Nicolas, il n'avoit point eu de communication avec Waldrade: Et comme là dessus il fut reçu à la Com-
868. munion, l'on observa que la mort qui le surprit bien-tôt après à Plaisance, fut la punition que Dieu exerça contre son parjure. On remarqua aussi, que de ceux qui avoient juré & communié avec lui, il n'y en eut pas un qui vêcût plus de six mois après cette impieté.

875. L'Empereur se tenoit toûjours en Italie, & sejournoit ordinairement à Rome, y maintenant genereusement son autorité, & la dignité de l'Empire contre les entreprises des Papes. Après environ 20. ans de regne, il mourut à Milan au mois d'Août l'an 875. Il y fut enterré dans l'Eglise de Saint Ambroise, ne laissant aucun enfant mâle ; mais une si haute réputation de sa vertu, de sa valeur, & de son zele à reprimer les ennemis du nom de Chré-

tien, que de tous les descendans de Charlemagne, on n'a reconnu qu'en lui seul le sang de ce grand Empereur.

CHARLES II.

875.

CHAPITRE VI.

Charles II. surnommé le Chauve.

LOUIS Roi d'Allemagne, surnommé le Germanique, après la mort de l'Empereur Loüis II. son Neveu, prétendoit selon la loi, & la disposition testamentaire du feu Empereur son Oncle, avoir droit de lui succeder. Mais Charles le Chauve son frere cadet, Roi de France fin & adroit, passa les Alpes, & fit une si forte brigue auprès du Pape Jean VIII. que sa Sainteté avec les autres Prélats de Rome, aïant jugé qu'il y avoit plus à gagner avec Charles qu'avec Loüis, elle le préfera à celui-ci, & le couronna Empereur le jour de Noël l'an 875.

Charles, quoique Cadet, est preferé à Loüis son aîné en la succession de l'Empire.

Ainsi Charles le Chauve usurpa l'Empire sur son frere aîné, à qui la Loi Salique le déféroit, conservant

Il se vend pour cela le Pape favorable aux dépens des droits de la Couronne.

CHARLES II. par une repréſentation continuelle & invariable la ſucceſſion à celui des
871. mâles qui touche le mort au degré le plus immédiat.

Si Charles n'avoit aucun droit à la couronne Imperiale au préjudice de ſon frere, le Pape en avoit encore moins de la lui mettre ſur la tête, & de le reconnoître Empereur. L'un violoit la Loi Salique, à laquelle aucun Prince François n'avoit oſé donner atteinte juſqu'alors; l'autre paſſoit les bornes de ſon pouvoir: un Vaſſal ne pouvant à ſa volonté ſe faire un Souverain; mais étant indiſpenſablement obligé de recevoir celui que la Loi lui donne.

Auſſi Charles perſuadé que cette entrepriſe étoit contre la juſtice & les Loix les plus ſaintes, s'étoit rendu le Pape favorable aux dépens mêmes des droits de la Couronne Imperiale, & de l'autorité ſouveraine, que juſqu'en ce tems-là ſes Prédeceſſeurs avoient euë ſur les Papes; (*a*) enſorte que de Superieur qu'il

(*a*) C'eſt ce Pontife qui jetta les premiers fondemens de la Souveraineté du S. Siege à Rome.

étoit,

étoit, il ſe rendit comme ſon Vaſſal. Il lui céda encore beaucoup des droits de l'Egliſe Gallicane, & lui promit avec ſerment de le proteger envers & contre tous. Mais comme ils traitoient d'une choſe dont ils ne pouvoient pas diſpoſer; tout ce qui ſe fit alors, n'eut point de ſuite, par la maxime conſtante que tout ce qui eſt vicieux & contraire aux vraïes loix dans ſon principe ne peut être rectifié, ni devenir juſte & équitable par la durée du tems.

CHARLES II.

875.

Auſſi-tôt que Loüis Roi d'Allemagne, qui étoit heritier legitime & même déſigné Succeſſeur de l'Empereur ſon Neveu, par ſon propre teſtament, eut appris la démarche de Charles ſon frere, il ſe réſolut d'aller auſſi en Italie ſe faire reconnoître; mais avant qu'il fût en état d'en entreprendre le voïage, il mourut à Francfort le 28. Août 876. laiſſant d'Emme ſa femme trois fils, Carloman, Loüis & Charles, qui partagerent les Etats que leur pere leur avoit laiſſez.

876.

Carloman eut pour ſa part la Baviere, l'Autriche, la Bohême & la

CHARLES II. 877.

Moravie; Loüis, la Saxe, la Thuringe, la Frise, la Franconie, & la partie de la Lorraine, que son Pere, en conséquence du partage fait avec Charles le Chauve, avoit euë après la mort de Lothaire leur Neveu; & Charles surnommé le Gros, n'eut pour sa part que la Suabe.

Ces Princes voulant soûtenir les droits de leur Pere contre l'usurpation de Charles le Chauve, lui déclarerent la guerre. Loüis fut le premier en campagne à la tête de son armée. Il s'avança sur les bords du Rhin, livra la bataille à l'Empereur près la Ville d'Andenarc, & défit l'Armée Imperiale, qui étoit beaucoup superieure à la sienne.

Loüis étant venu à mourir peu de tems après, l'Empereur se retira en Italie avec le reste de ses Troupes. Il crut y être en sûreté, & joüir de son Empire paisiblement, après avoir appaisé Carloman & Charles par ses paroles flatteuses & ses promesses imaginaires; mais ces deux freres n'aïant tardé à faire valoir à leur tour leurs prétentions, que parce qu'ils ne croïoient pas alors les con-

CHARLES II.

877.

jonctures assez favorables pour cela, éclaterent lorsque l'Empereur s'y attendoit le moins. Ils joignirent leurs forces ensemble, penetrerent en Italie, & après une déroute entiere, le poursuivirent jusques dans le Mantoüan, où il mourut le 6. Octobre 877. n'aïant gouverné l'Empire que l'espace de deux ans & deux mois ou environ, & regné en France 30. ans. Zedechias son Medecin qui étoit Juif lui avança sa mort par le poison.

Sa mort.

L'Emperieur Charles le Chauve ne joüit pas long-tems de son usurpation. Il ne regna que deux ans & deux mois ou environ. Il mourut à Mantouë le 6. Octobre 877. du poison que lui donna son Medecin, qui étoit Juif, & nommé Zedechias; C'est le premier des Empereurs à qui le Pape ait donné le nom de Très-Chrétien.

Il avoit eu de Richilde fille d'Etico Comte d'Altorf en Suabe, sa femme, deux fils, qui moururent en bas âge; & de sa seconde femme Hermantrade sœur de Boson Roi de Provence, quatre fils, Loüis sur-

CHARLES II. nommé le Begue Roi de France, Lothaire, Charles & Carloman, & une fille appellée Judith.

877. Les guerres que Charles le Chauve avoit soûtenuës dans l'étenduë de la France, ne lui avoient pas donné moins d'occupation que les affaires de l'Empire lui en donnerent depuis. Les Bretons par leur rebellion furent les premiers à lui faire de la peine, & à l'inquieter dans ses Etats. Pour les réprimer il mit une armée en campagne, mais sans aucun succés, ces Peuples l'aïant repoussé avec perte de tous ses bagages. Cette premiere démarche lui aïant fait voir qu'il avoit affaire à une Nation féroce & mutine; il chercha un autre moïen pour les tenir dans leur devoir: il donna à Robert Prince Saxon le Gouvernement entre la Loire & la Seine, & mit ainsi une barriere à leurs courses.

Etant assuré de ce côté la, il tourna ses armes contre l'Aquitaine, sur laquelle il avoit formé son projet depuis long-tems. Les commencemens ne furent pas heureux; il perdit la bataille contre Pepin & Char-

ſes, ſes couſins iſſus de germains; mais ces Princes furent défaits à leur tour: & étant tombez entre les mains du Vainqueur, il les fit raſer & enfermer dans un Cloître.

CHARLES II.

877.

Les Normands connoiſſant la bonté & les richeſſes de la France, avoient cherché pluſieurs fois à s'y établir. Ils y étoient entrez en effet en grand nombre, & Charles le Chauve, pour s'en débarraſſer, fut obligé de leur donner une groſſe ſomme d'argent: mais cette Nation avide revint encore peu de tems après; & ce fut en vain que Ranulphe & Robert fortifiez par les Troupes auxiliaires de Saxe, s'oppoſerent à leur irruption. Il fallut appeller au ſecours Salomon Roi de la petite Bretagne, qui les rangea bien-tôt, & les contraignit à ſe reſſerrer dans les limites de leurs Païs. Ils n'en demeurerent point là; & aïant attiré dans leurs interêts Rollon Prince chaſſé de Dannemarck, ils joignirent leurs forces aux ſiennes, & épouvanterent tellement Charles le Chauve, qu'il fut obligé de leur ceder Roüen & quantité d'autres Vil-

LOUIS LE BEGUE. les, dont ils demeurerent depuis en possession.

877.

CHAPITRE VII.

Loüis III. surnommé le Begue, & Carloman.

Son Sacre.

LOüis, surnommé le Begue à cause de la difficulté qu'il avoit de parler, fils aîné de Charles le Chauve, fut l'an 877. sacré Roi de France à Rheims par l'Archevêque Hincmar, & le septiéme Septembre 878. il fut couronné Empereur à Troyes par le Pape Jean VIII. en presence de tous les Prélats du Concile qui s'y tenoit alors, & qui y avoit été convoqué par le même Pape depuis sa retraite en France.

Carloman lui dispute l'Empire.

La qualité d'Empereur lui fut toûjours disputée par le Roi Carloman fils aîné de Loüis le Germanique, qui avoit aussi été déclaré Empereur par beaucoup de Princes d'Allemagne & d'Italie. Ils avoient pris son parti, parce que c'étoit celui de la

justice ; & sur ce fondement ils se saisirent de la Ville de Rome, & du Pape même qui y étoit retourné. Ils le blâmerent fort de sa temerité, & proclamerent Empereur le Roi Carloman, rétablissant en sa personne le droit François. Mais enfin Carloman étant devenu paralytique, consentit que Charles le Gros son cadet prît en sa place le titre d'Empereur. Peu de tems après, il se retira à Oëtingen, où l'an 880. il mourut sans laisser d'enfans mâles, qu'Arnoul son fils naturel, qui dans la suite sera élû Empereur.

LOUIS LE BEGUE.

879.

Mort de Loüis.

Loüis, après avoir fait un voïage en Allemagne, où il termina le different qu'il avoit avec le Roi de Baviere pour le partage de la Lorraine, retourna en France. Il n'y fut pas plûtôt que voïant que la maladie qui l'avoit surpris s'augmentoit, il envoïa querir son fils aîné (*a*), &

(*a*) Loüis & Carloman ses deux fils furent sacrez Rois par les Evêques, incontinent après la mort de leur Pere. Le Regne du premier ne dura que quatre ans. Celui du second fut de deux ans de plus. Tous deux eurent une

LOUIS LE BEGUE. l'aïant recommandé au Comte de Bourges & d'Auvergne, au Marquis de Nevers, & à Thierry Comte de Mâcon, il mourut avec ſoupçon de poiſon à Compiegne le 6. Avril 879. n'aïant regné qu'un an & ſix mois. Il laiſſa en mourant Adelaïde ſa femme, enceinte, & déclara en preſence de ſa Cour, Otton, fils de Robert Duc d'Anjou, Tuteur de l'enfant qu'elle mettroit au monde.

---

mort violente ; Loüis aïant été tué à la Chaſſe du Sanglier ; & Carloman, d'un coup qu'il ſe donna en paſſant par une porte trop baſſe.



CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Charles III. dit le Gros ou le Gras.

CHARLES III. dit le Gros ou le Gras, Cousin de Carloman & de Loüis le Begue, aïant aussi-tôt après la mort de ce dernier, été sollicité par le Pape Jean VIII. d'envoïer ses Ambassadeurs à Rome, & d'y vouloir venir lui-même le plûtôt qu'il pourroit, passa en Italie, & s'étant d'abord assuré de la Lombardie, il se fit couronner Roi à Milan. De là il se rendit à Rome, où le Pape lui mit la couronne Imperiale sur la tête l'an 880. le jour de Noël: (*a*) Ainsi le même Pape qui avoit

880.

Son voïage en Italie, & son couronnement.

(*a*) La politique de Jean VIII. s'accommoda aux circonstances presentes, & il oublia la conduite qu'il avoit crû devoir tenir à l'égard de Charles le Chauve quelques années auparavant. La puissance de Charles le Gros avoit pris le dessus: ce Prince venoit de dissiper par la force des Armes la sédition de Bozon & des Normans, & tous les Etats étoient

CHARLES LE GROS.

880.

Sa grandeur de peu de durée.

donné atteinte à la Loi Salique étant revenu à lui, la maintint en la personne de ce Prince. Si bien que Charles succeda au Roïaume de la France Occidentale, & avec cela à tant d'autres Etats, qu'il pouvoit se vanter de posseder presque tous les Païs qui auparavant avoient été soûmis à Charlemagne son Bis-Aïeul. Et comme en sa personne la couronne Imperiale fut réünie à la Monarchie Françoise, il est visible, selon la Loi (*a*), que cette couronne ne

rentrez dans leur devoir. Ainsi la crainte de se voir forcé à lui mettre la Couronne Imperiale sur la tête, fit prendre le parti au Pape de le prévenir & de s'en faire un merite auprès de lui.

(*a*) Si cette Loi a été juste dans son origine comme on n'en doit point douter, la dignité Imperiale étant hereditaire dans la posterité de Charlemagne fondé sur le droit de Conquête, il est certain que les prétentions des Descendans de Loüis le Begue sur l'Empire ne peuvent être anéanties; les mêmes raisons subsistant pour ceux-ci qui ne peuvent y renoncer sans renverser les Loix fondamentales de l'Etat, qui leur aïant donné une fois ce droit incontestable, ne peut les en priver par la suite des tems, quelque interruption qu'il y ait eu.

pouvoit plus être démembrée de cette Monarchie; mais l'un & l'autre aïant été foiblement soûtenuës par ce Prince & par ses Successeurs, cette Puissance si formidable, qui s'étoit maintenuë jusqu'alors par l'union des deux Couronnes, fut renversée en peu de tems. CHARLES LE GROS. 880.

Ce fut comme de ce débris qu'il se forma un nombre infini de nouveaux Etats. Les François par la sanglante guerre des Normans réduits à une nécessité, qui étant extrême, n'écoute aucune autre Loi, appellerent Eudes Comte de Paris pour les gouverner; & tel qui alors n'étoit que Gouverneur d'une Province, commença de s'en rendre Souverain; tel qui n'étoit que sujet, se fit indépendant; & enfin l'Aigle Romaine même, ne pouvant plus compatir avec le sang François de Charlemagne, passa de ce Prince vers le sang Allemand, comme plus capable d'en soûtenir la gloire.

Pour revenir à Charles le Gros, ce Prince tout puissant qu'il étoit, aïant malheureusement conduit les affaires, & de plus à cause d'une in- 885.

CHARLES LE GROS. 885. cision qu'on lui avoit faite à la tête, étant tombé dans une foiblesse d'esprit, il devint le rebut & le mépris de tout le monde. Il se vit tout à coup sans Empire, sans Roïaume & sans Sujets, réduit à une misere si grande qu'il seroit mort de faim, si Luitpert (*a*) Archevêque de Mayence, touché de sa disgrace, n'avoit eu la charité de lui donner dequoi vivre; (*b*) en attendant qu'on lui assignât une petite pension sur le Nidingen en Suabe.

888. On attribuoit cette étrange infortune à l'impieté qu'il avoit exercée contre Loüis le Germanique son Pere, lorsqu'il se souleva contre lui avec Loüis un de ses freres. Charles souffrit cependant cette extrême pauvreté avec une grande patience, & une parfaite soûmission aux or-

En punition de son impieté envers son pere.

(*a*) D'autres le nomment Luitvard Evêque de Verceilles en Piemont.

(*b*) Arnoul touché de compassion pour cet infortuné Empereur, dont il occupoit la place lui fit cette pension; mais il n'en joüit pas longtems, & mourut au bout de six semaines.

dres de Dieu, jusqu'au 12. Janvier 888. que (*a*) la mort le retirant du monde, le délivra aussi des miseres sous le poids desquelles il gémissoit. Il ne laissa qu'un fils naturel nommé Bernard, aïant répudié Richarde fille du Roi d'Ecosse, sa femme, Princesse fort sage, qui se retira dans le Monastere d'Andelau. Il fut le premier qui fit ajoûter aux Actes ou autres expeditions, la date de l'Ere commune, ou de l'an de grace.

CHARLES LE GROS. 888.

Sa mort.

(*a*) Sa mort arriva à Richtenau près de Constance. Il avoit regné environ neuf ans.



CHAPITRE IX.

888.

Arnoul.

Déclaré Empereur à cause de son merite.

ARNOUL fils naturel de Carloman Roi de Baviere, avoit par le testament de son pere, herité des Provinces de Carinthie & de Stirie, & voïant la décadence de l'Empire, s'étoit saisi de la France Orientale; & comme d'ailleurs par ses services dans la guerre contre les Normans, il s'étoit rendu recommandable près de l'Empereur Charles le Gros son oncle, les Princes d'Allemagne déja accoûtumez à voir en la personne des precédens Empereurs la Couronne Imperiale sur la tête des Princes François de la branche d'Allemagne, s'étoient assemblez à Francfort deux mois avant la mort de Charles, devenu incapable du Gouvernement, & jugeant Arnoul digne de remplir sa place, ils l'avoient proclamé Empereur, à l'exclusion du Roi Charles le Simple dernier fils de Loüis le Be-

gue. A la verité, ce Roi étoit legitime hétitier de la Couronne Imperiale ; mais il n'étoit pas en âge (*a*) d'agir en chef, & de commander les Armées contre les Danois & les Normans, qui, comme il a été déja dit, ravageoient la France, & se jettoient même en Allemagne, ce qui fut cause qu'on lui préfera Arnoul. En effet Arnoul les repoussa deux fois avec vigueur ; & enfin, il les défit à plate coûture près de Louvain, où ils laisserent, outre leurs Rois Godefroi & Sigefroi, cent mil-

ARNOUL. 888.

Repousse les Normans.

(*a*) La raison de l'âge n'étoit pas suffisante en cette occasion pour exclure Charles le simple de cette Dignité, puisque ces mêmes Princes en revêtirent douze ans après Loüis IV. quoiqu'il n'eût que sept ans. Il est donc plus naturel de juger que les Etats de l'Empire avoient résolu de ne plus mettre aucun Prince de la France Occidentale sur le Trône Imperial au préjudice des Droits que la voïe de Conquête & la Loi fondamentale de l'Etat avoient acquis aux aînés descendans de Charlemagne. Il faut dire d'ailleurs qu'Arnoul étoit pour lors à la tête des Troupes, & qu'aïant la force en main, il lui fut aisé de gagner les suffrages.

ARNOUL. le hommes de morts ſur la place.

893. Cet Empereur remporta auſſi pluſieurs autres victoires contre les Sclaves, qui faiſoient des courſes continuelles dans l'Empire; mais les progrès que fit Suintebold Duc de Moravie pour s'agrandir, arrêterent le cours de ſes proſperitez. Ce Duc s'étoit rendu ſi formidable, qu'Arnoul pour avoir ſon amitié, fut obligé de lui céder la Bohême, & de le choiſir pour ſon compere. Il lui fit tenir ſur les fonts de Batême un de ſes fils naturels, & le pria de lui donner ſon nom. Mais cette démonſtration de confiance ne l'empêcha pas de ſe précautionner contre ce Barbare, & de prévenir le deſſein qu'il avoit de s'ériger en Souverain. Il eut pour cela recours à Caſula Duc de Hongrie, & Uratiſlas Duc de Pologne, qui lui donnerent un ſecours aſſez conſiderable pour contraindre à ſon tour Suintebold, de lui donner ſon fils en ôtage pour aſſurance de ſa fidelité. Aïant ainſi pacifié toutes choſes en Allemagne, il paſſa en Italie pour appaiſer les troubles que le ſchiſme de deux Papes y cauſoit,

aussi-bien que les factions de Gui Duc de Spolete & de Lambert son fils concurrens l'un après l'autre à l'Empire. (*a*) Le premier desquels étant mort, & l'autre étant trop foible pour résister à Arnoul, ce Prince se rendit maître de Bergame, & d'une bonne partie de l'Italie. Après quoi il retourna en Allemagne pour établir Suintebold son fils Roi de Lorraine; & y aïant donné ordre aux affaires, il repassa en Italie, &

ARNOUL. 893.

895.

(*a*) Arnoul ne se contenta pas de la mort du Pere, ni de la fuite du fils, qui avoit quitté la partie & s'étoit retiré avec Algiltrude sa mere aux extrêmités de l'Italie, il les poursuivit jusqu'au lieu de leur azile, & les pressa si fort par le siege & les batteries continuelles, qu'Algiltrude ne voïant plus aucune ressource, eût recours à l'artifice. Elle gagna un domestique de l'Empereur par une somme d'argent, & le chargea d'un breuvage letargique pour son maître. Arnoul ne l'eût pas plûtôt bû qu'il tomba dans un si profond assoupissement, qu'on ne pût jamais l'éveiller pendant trois jours entiers. L'allarme que causa un pareil accident dans toute l'Armée donna le tems à Agiltrude & à Lambert son fils de se sauver & d'éviter l'indignation de l'Empereur.

ARNOUL. aïant amené avec lui une armée, il
895. prit toutes les meſures convenables pour faire ſon entrée à Rome, où il ſe fit couronner Empereur par le Pape Formoſe I. l'an 896.

896. Enfin cet illuſtre Prince après tant de belles actions, mourut très-chrétiennement à Oëtingen, de poiſon, ou ſelon quelques autres d'une maladie pediculaire. Ce fut l'année
899. 899. Son corps fut enterré à Saint Emmeran de Ratisbonne, près de celui de Carloman ſon pere.

CHAPITRE X.

Loüis IV.

900.

Elû Empereur quoi qu'en bas âge.

LOÜIS fils de l'Empereur Arnoul, quoiqu'il n'eût que ſept ans, fut après la mort de ſon pere, déclaré Empereur par les Princes & les Seigneurs d'Allemagne aſſemblez à Forcheim. On lui donna pour Gouverneurs & Conſeillers Hatton Archevêque de Mayence, & Othon Duc de Saxe.

Les affaires de ce Prince eurent de

LOUIS IV. 900.

differens ſuccès. Tout lui promettoit d'abord un regne heureux. Son Pere avoit pacifié toutes choſes en Italie. L'animoſité que le ſchiſme des deux Papes avoit fait naître, étoit tombée. Les Etats & les membres de l'Empire paroiſſoient unis, & le jeune Empereur lui même à la fleur de ſon âge, faiſoit eſperer par ſon bon naturel, que l'on verroit cette grande Monarchie recouvrer ſous ſon Gouvernement l'éclat & la majeſté dont elle étoit déchûë. De ſi beaux commencemens furent bientôt troublez par la guerre qu'il eut à ſoûtenir contre Suintebold ſon frere, Roi de Lorraine, qui gouvernoit ſes peuples avec tant d'indignité & de cruauté, qu'ils furent contraints d'implorer la protection de Loüis IV. contre ſes violences. L'Empereur écouta leurs juſtes plaintes, & crut qu'il devoit les tirer de cette oppreſſion. Il marcha en effet avec une puiſſante Armée, & défit les Troupes de Suintebold en bataille rangée, où ce malheureux Prince perdit lui-même la vie. Mais dans la ſuite les Hongrois lui donnerent encore plus de peine.

LOUIS IV. Arnoul pere de Loüis, en reconnoissance des services qu'il avoit reçus des Hongrois contre Suintebold
900. Duc de Moravie, leur avoit abandonné la Transilvanie. Ces Barbares n'en étant pas contens, & voulans profiter de la minorité de Loüis, avoient fait des courses jusqu'en Baviere, exerçant toutes sortes de
902. cruautez. Ce qui obligea Leopold Duc de Baviere à ramasser tout ce qu'il put de Troupes pour les repousser. Il les battit, & remporta sur eux un si grand avantage, que s'il l'eût poursuivi, comme il le pouvoit, il leur auroit pour jamais fait perdre l'envie de revenir : mais n'aïant pas profité de tous les avantages de la victoire, il leur donna le tems de se remettre.

907. En effet, cinq ans après ils se jetterent derechef dans la Baviere, ravageant tout le Païs avec la même cruauté qu'auparavant. L'Empereur en aïant été averti, marcha incontinent contr'eux, & donna la bataile
908. d'Augsbourg ; mais elle lui fut si désavantageuse qu'il y perdit la plûpart de ses Braves, & entr'autres

cet illustre Leopold Duc de Baviere, comme si la fortune eut voulu le punir de ce qu'il avoit negligé quelques années auparavant l'occasion de les défaire entierement dans leur retraite. (*a*) Ce malheur réduisit l'Empereur à la necessité de faire la paix avec eux, moïennant un tribut annuel qu'il promit de leur païer. LOUIS IV. 908.

Ces troubles furent suivis de près des Guerres Civiles qui s'éleverent dans l'Empire. Albert, Adelhart, & Henry, tous trois Comtes de Bamberg, s'étoient liguez contre Conrad de Franconie, contre Eberhard & Gebehard de Hesse, & contre l'Evêque de Wirtsbourg. Leur animosité de part & d'autre étoit si forte, que les combats qu'ils s'en-

(*a*) Les Hongrois, après la défaite des Troupes Imperiales tournerent leurs Armes contre la Turinge. Ils y eurent le même succès dans la fameuse Bataille qu'ils gagnerent sur le Landgrave Burchard près d'Isenac, dans laquelle ce Prince fut tué. L'Empereur après l'accommodement fait avec eux, donna cette Province à Othon Duc de Saxe.

LOUIS IV. 908.

tredonnerent avec perte de plusieurs Generaux, & d'un grand nombre d'Officiers & de Soldats, ne pûrent les obliger à s'accommoder. L'Empereur fit tout ce qu'il pût pour prévenir les suites (*a*) de cette guerre intestine, jusques-là que voïant son autorité trop foible pour faire flechir Albert de Bamberg, il fut contraint de se servir de voïes extraordinaires contre lui. Celui-ci s'en défiant avec raison étoit continuellement en garde pour ne point tomber entre ses mains. Mais l'Empereur qui vouloit le perdre à quelque prix que ce fut, emploïa Hatton Archevêque de Mayence pour lui tendre des pieges. Ce Prélat alla rendre visite à Albert, & le disposa à venir trouver l'Empe-

(*a*) Presque tous les Chefs des deux partis périrent dans cette malheureuse Guerre. Henri fut tué dans la bataille d'un coup de flêche. Adelhart que d'autres appellent Adalbert, aïant été pris par les gens de Gebehard, eût la tête tranchée. Eberhard mourut de ses blessures, & Conrad aïant été surpris par Albert quelques jours après le Combat, fut entierement défait & y perdit la vie.

teur sur la parole qu'il lui donnoit, qu'il le rameneroit dans son Château. Le Comte dont le naturel étoit éloigné de toute fourberie, crut n'avoir plus rien à craindre après la parole d'honneur d'un Prélat de cette consideration : il se laissa persuader ; & pour marquer à l'Archevêque la joïe qu'il en ressentoit, il le pria de dîner avec lui : mais Hatton s'en excusa & pressa le départ. Ils sortirent donc ensemble du Château ; mais ils ne furent pas à mille pas de-là que Hatton feignit d'avoir quelque foiblesse, & témoigna quelque regret, d'avoir refusé la courtoisie d'Albert. Il n'en falut pas davantage pour engager le Comte à le conjurer de retourner au Château. Hatton le fit, & ce fut par cette ruse qu'il prétendit être quitte de la parole qu'il lui avoit donnée de le ramener au Château de Baverbourg. Ils firent leur voïage après avoir dîné, & Albert fut mis par l'Archevêque entre les mains de l'Empereur, qui lui fit couper la tête à cause de sa rebellion.

L'Empereur qui, comme on le

LOUIS IV. 909.

910.

911.

LOUIS IV. 911. peut croire, avoit sa bonne part dans cette infidelité, eut à l'âge de 20. ans en punition, le malheur d'être forcé de faire un accommodement honteux, & d'accepter la paix avec les Normans, après avoir perdu la meilleure partie de sa noblesse en deux batailles. Le chagrin qu'il eût de ces disgraces, lui causa un si grand mal de tête, suivi d'une si fâcheuse fiévre continuë avec des redoublemens, qu'il en mourut le 21. Janvier l'an 912. sans enfans mâles légitimes. (a)

912. *L'Empire passe aux Princes Allemans.* Ce fut alors que l'Empire sortit de la lignée masculine des Rois de France à qui il appartenoit. Ce grand Etat comprenoit alors la Franconie, la Province de Bamberg, la Suabe, Constance, Basle, Berne, Losanne, la Bourgogne, Besançon, la Lorraine, Metz, Liege, Cambrai, Arras, la Flandre, la Hollande, la Zélande, Utrecht, Cologne, Treves, Mayence,

(a) Son corps fut porté à Ratisbonne en l'Eglise de S. Emeran près de celui de son Pere.

Worms,

Worms, Spire, Strasbourg, la Frise, la Saxe, la Hesse, la Westphalie, la Thuringe, la Wetteravie, la Misnie, la Marche de Brandebourg, la Pomeranie, Ruge, Stetin, le Holstein, l'Autriche, la Carinthie, la Stirie, le Tirol, la Baviere, les Grizons, & generalement tous les païs situez parmi ces Provinces, & qui en pouvoient dépendre.

LOUIS IV. 912.

On y renfermoit aussi la Bourgogne, avec Rome, l'Italie, la Lombardie & tout ce qui en relevoit. Voilà ce qui composoit le corps de l'Empire ; & c'est ce qui fera voir la raison pourquoi la Couronne Imperiale est sortie de la Maison de France.

Si le titre d'Empereur fût demeuré attaché à la Monarchie Françoise, sans qu'on eût introduit les partages qui toûjours ont été funestes aux Etats, l'Empire se seroit perpetué dans la lignée des Rois de France ; & quelque changement qui fût arrivé, on eût porté respect à la dignité Imperiale comme à celle de Roi, l'une & l'autre se trouvant

LOUIS IV.

912.

réünie dans un même. Mais les partages faits par Loüis le Debonnaire, aïant divisé les esprits de ses enfans, & causé des haines & des aversions entr'eux, & par conséquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu d'années étrangers les uns à l'égard des autres. D'ailleurs la foiblesse des Rois de France qui avoient succedé à Loüis le Begue, aïant donné occasion aux Gouverneurs de la plûpart des Provinces, d'usurper leur Gouvernement & de s'approprier le Domaine de la Couronne, en le tournant en Principauté particuliere, l'on abandonna la poursuite du droit, qu'avoient sur l'Empire les Rois descendans de Charles le Chauve, qui pouvoient légitimement le disputer à Arnoul fils naturel de Carloman, & à son fils Loüis.

Que l'Empire étoit heditaire dans la famille de Charlemagne; & puurquoi.

On peut cependant remarquer que l'Empire étoit hereditaire dans la famille de Charlemagne, & dans celle de ses descendans & même il ne pouvoit pas être autrement, puisque les membres qui le compo-

ſoient, étoient la conquête & le prix de la valeur de ce grand Prince. Louis IV. 912.

Ce fut pour cette raiſon que lorſqu'il eut déclaré Empereur ſon fils Loüis le Debonnaire, il le couronna lui-même: ou comme d'autres diſent, il fit mettre en preſence de tous les Grands la Couronne Imperiale ſur l'Autel, & commanda à ſon fils de l'aller prendre, & de ſe la mettre lui-même ſur la tête; pour faire voir qu'il ne la tenoit que de Dieu & de ſon pere, dont il étoit le legitime Succeſſeur.

Que ſi d'ailleurs, les Empereurs ont le plus ſouvent affecté de nommer leurs Succeſſeurs par leurs teſtamens; & ſi même ils ont voulu que ces teſtamens fuſſent ratifiez par les Grands du Roïaume, cette formalité n'étoit que pour éviter les inconvéniens, & les diviſions qui pouvoient naître entre tant de Nations, dont les humeurs, les inclinations, & les langues étoient tout-à-fait différentes les unes des autres.

De la même maniere, nous voïons que les Rois de France envoïent vé-

Louis IV. 912. rifier les Edits dans les Parlemens : car cette vérification ne sert que de notification de la volonté du Prince, afin qu'on y défere, étant communiquée par la voïe de ces Tribunaux aux autres Sujets.

Il est encore constant que l'usage de ces testamens ne se pratiquoit que pour prévenir après la mort du pere, les fâcheuses divisions qui pouvoient naître parmi les enfans au sujet du partage de la succession, quoique ce fût-là souvent une foible précaution contre les desseins ambitieux.

De plus, ces testamens sont des preuves convaincantes du droit de proprieté, que ces mêmes peres avoient sur l'Empire, leur étant libre de le faire passer à tel de leurs enfans qu'il leur plaisoit. Et c'est en conséquence de ce même droit que ces enfans ne laissoient pas d'en heriter, quoiqu'il n'y eût point de testament, suivant en cela la loi de nature, ou la Loi Salique, qui à cet égard est la même ; & qu'au défaut d'enfans, les autres qui étoient capables de succeder, héritoient de la Couronne,

selon cette loi fondamentale. Ce qui se vérifie encore par la ceremonie du Sacre des Rois de France ; car quoique les Pairs qui sont assemblez, les sacrent, & leur mettent la Couronne sur la tête, ils ne les élisent pas pour cela, ils ne font qu'obéïr à cette loi, s'y soumettre au nom de tout le peuple, dont ils sont les députez, & recevoir celui qu'elle leur présente. Cela est si vrai, que s'ils s'ingeroient de couronner qui que ce fût que la loi excluroit, ce couronnement n'étant fondé sur aucun droit, seroit de soi-même nul & sans effet : & c'est-là le pouvoir de cette loi Salique, inséparable de l'Empire des François. LOUIS IV. 712.

CHAPITRE XI.

Genealogie des Empereurs François.

PEPIN Roi de France, fils de Charles Martel, & de Suanichilde, né l'an 714. & mort à Saint Denys l'an 768. avoit eu de son mariage avec la Reine Berthe sa femme, *Pepin.*

912. quatre fils, Charles, Carloman, Pepin & Gisle, & trois filles, Rothaide, Adlaide, ou Alix, & Gislete. Ces filles moururent sans enfans, aussibien que leurs trois derniers freres.

Charlemagne Empereur. Charles surnommé le Grand, ou Charlemagne, né l'an 747. le 28. Janvier, aïant répudié sa premiere femme Theodore fille de Didier Roi de Lombardie sans en avoir eu d'enfans, eut de son second mariage avec Hermingarde, fille d'Immon ou de Hildebrand, quatre fils & six fille; 1. Charles Roi d'Allemagne mort sans enfans le 4. Decembre l'an 811. 2. Pepin Roi d'Italie, appellé devant le Batême Carloman, mort l'an 810. qui laissa un fils nommé Bernard Roi d'Italie. Ce Bernard étant mort l'an 819. laissa trois fils, Bernard, Pepin & Heribert, qui fit la lignée des Comtes de Vermandois. 3. Loüis nommé le Debonnaire, qui fut Empereur. 4. Lothaire qui étoit jumeau de Loüis, & mourut incontinent après sa naissance. 5. Rotrude qui étant fiancée avec Constantin fils de l'Imperatrice Irene, mourut l'an 810. 6. Berthe é-

pouſe du Comte Engelbert mere de Harnid & de Nitard. 7. Giſele qui fut batiſée par Thomas Archevêque de Milan. 8. Hildegarde. 9. Gertrude. 10. Adelaide ou Alix, ces trois dernieres moururent fort jeunes. Il eut de Faſtrade ſa troiſiéme femme morte l'an 794. deux filles, Theodrade Abbeſſe d'Argenteüil, & Hiltrude qui mourut auſſi ſans être mariée. Il n'eut point d'enfans avec Luitgarde ſa quatriéme femme morte le 4. Juin 800. Ses fils naturels furent, 1. Pepin le boſſu Moine à Prum. 2. Drogon ou Dreux, Evêque de Metz, qui mourut en grande réputation de doctrine & de vertu l'an 855. 3. Hugues le Grand, dit l'Abbé, qui fut tué en une bataille l'an 844. laiſſant deux filles, dont la ſeconde fut mariée avec Tertule, Comte de Gâtinois, qui eut pour fils Indelger pere de Fouques le Roux Comte d'Anjou; & l'aînée eut pour mari Robert le Saxon, qui vivoit l'an 830. dont elle eut Robert le Fort Duc & Marquis de France, qui mourut l'an 867. laiſſant deux fils, le premier Eudes qui fut Regent

912.

912. du Roiaume avec le titre de Roi, & laissa un fils unique nommé Arnoul Roi de Guïenne; & le 2. Robert III. qui usurpa la Couronne, & eut pour fils Hugues le Grand Comte de Paris, qui fut pere de Hugues Capet Roi de France.

Loüis le Debonnaire Empereur.

Loüis le Debonnaire, né l'an 778. mourut l'an 840. à Ingelheim, laissant de son premier mariage avec Hermengarde, ou Irmengarde, fille d'Engelram, laquelle déceda le troisiéme Octobre 818. 1. Lothaire Empereur, 2. Pepin Roi d'Aquitaine qui mourut à Poitiers l'an 837. aïant eu deux fils, Pepin & Charles, qui moururent peu d'années après sans enfans. 3. Loüis Roi de Baviere ou d'Allemagne ou de la France Orientale, dit le Germanique, qui mourut à Francfort le 28. Août l'an 876. aïant eu de son mariage avec Emme, trois enfans; Carloman, Loüis mort l'an 882. & Charles qui fut surnommé le Gros. Carloman aïant bien voulu consentir, que son frere cadet succedât en sa place à Charles le Chauve, & à Loüis le Begue Empereurs, mourut l'an 885. aïant

aïant eu de Litoninde sa concubine, Arnoul qui fut depuis Empereur. Loüis le Debonnaire laissa de son second mariage, avec Judith fille de Guelse Comte d'Altorf. 4. Charles le Chauve, qui fut aussi Empereur & Roi de France. 912.

Lothaire Empereur. Lothaire Empereur mourut l'an 855. & laissa de son mariage avec Hermengarde, 1. Loüis II. 2. Charles, 3. Lothaire, & une fille nommée Hermengarde, qui fut enlevée & épousée par le Comte Gisleberd vassal du Roi Charles le Chauve.

Loüis II. Empereur. Loüis II. du nom, Roi d'Italie, fut Empereur après la mort de son pere, & mourut l'an 875. sans laisser d'enfans mâles de son mariage avec Engelberge, ou Hildegarde, qui après la mort de son mari, se fit Religieuse, & mourut Abbesse à Pavie.

Charles Roi de Provence, mourut l'an 862. sans laisser d'enfans mâles; & Lothaire Roi de Provence deceda l'an 869. aussi sans enfans légitimes.

Charles le Chauve Empereur. Charles le Chauve Empereur, né l'an 822. mourut l'an 877. aïant eu

912. de ſon mariage avec Hermentrude ſon épouſe.

1. Loüis III. dit le Begue, qui fut Empereur. 2. Lothaire qui mourut Abbé l'an 866. 3. Charles qui mourut en luictant avec un homme extrêmement fort l'an 870. 4. Carloman qui fut fait Abbé contre ſa volonté, & mourut l'an 874. 5. Judith qui fut mariée à Etelrede Roi d'Angleterre, & après la mort de ce Prince épouſa Baudoüin ſurnommé Bras-de-fer premier Comte de Flandres. 6. Et Bathilde ſa ſeconde fille qui tint l'Abbaïe de Chelles en commende, & fut cependant mere d'une des femmes de Hugues le Grand, Duc de France, pere du Roi Hugues Capet. Charles le Chauve eut de ſon ſecond lit. 7. Richilde née avant terme, & qui mourut auſſi-tôt après ſon Baptême l'an 875. 8. Charles qui fut le dernier de ſes enfans, & mourut l'an 878. un an après ſa naiſſance.

Loüis le Begue Empereur. Loüis III. dit le Begue, Empereur & Roi de France, mourut l'an 879. & laiſſa de ſon premier mariage avec Anſgarde, 1. Loüis Roi de

France, qui mourut ſans enfans l'an 882. 2. Carloman qui mourut l'an 884. tous deux enterrez à Saint Denys : & de ſon ſecond mariage avec Adelheide. 3. Charles, dit le Simple, qui par la mort de ſes freres ſucceda ſeulement aux Roïaumes de France & de Bourgogne. 912.

Charles le Gros Empereur.

Charles III. du nom, dit le Gros, Empereur, fils cadet de Loüis le Germanique, mourut l'an 888. ſans laiſſer d'enfans legitimes.

Arnoul Empereur.

Arnoul Empereur, fils naturel de Carloman Roi de Baviere, mourut l'an 899. laiſſant de ſon mariage avec Luitgarde ſon épouſe. 1. Loüis; & d'un autre lit. 2. Un fils naturel appellé Zundibolt Roi de Lorraine.

Loüis IV. Empereur.

Loüis IV. Empereur fils d'Arnoul mourut ſans enfans mâles l'an 912.

Charles, dit le Simple, Roi de France, fils poſthume de Loüis le Begue, né l'an 879. n'aïant pû parvenir à l'Empire, mourut l'an 929. Il laiſſa de ſon ſecond mariage avec Odgine d'Angleterre Loüis IV. dit d'Outremer, Roi de France & de Bourgogne, pere de Lothaire, Roi de France, & de Charles Duc de

912. Lorraine. Mais comme la ſucceſſion de ces Princes ne fait plus rien à notre ſujet, nous reprenons la ſuite de l'hiſtoire de l'Empire, qui paſſe aux Allemans, & demeure parmi les Princes de cette Nation.





HISTOIRE DE L'EMPIRE.

LIVRE SECOND.

Empereurs de differentes Maiſons qui ont poſſedé l'Empire par élection, juſqu'à ceux de la Maiſon d'Autriche.

CHAPITRE PREMIER.

Conrad I.



LES Empereurs Succeſſeurs de Charlemagne, avoient à la verité poſſedé l'Empire par droit de ſucceſſion hereditaire de pere en fils ; mais, comme il a été dit, ces ſages Princes ne laiſſoient CONRAD.

CONRAD. pas de faire ordinairement agréer leur derniere volonté, touchant leurs Succeſſeurs par les Grands du Roïaume. Cet agrément, qui en apparence avoit la forme d'une élection, a été comme l'origine des élections ſuivantes, & pour ainſi dire, le titre en vertu duquel les Princes Allemans ont prétendu avoir droit de les faire.

Ainſi l'Empire que les Princes François avoient poſſedé pendant plus d'un ſiécle, ſortit de leurs mains après la mort de Loüis IV. quoique la Couronne Imperiale regardât Charles le Simple, comme Prince deſcendant de Charlemagne : mais quoique le droit de ſucceder à l'Empire lui fût légitimement dévolu, il arriva que lorſque ce Roi parvint à la Couronne de France, il ſe trouva réduit à un ſi petit domaine, les Ducs & les Comtes aïant uſurpé la plus grande partie de ſes Provinces, qu'il lui fut impoſſible de faire valoir ſes prétentions & ſes droits inconteſtables ſur l'Empire.

Les Seigneurs Allemans qui ſe crurent déja autoriſez dans l'uſage

d'élire des Empereurs de leur Nation, s'étant donc assemblez à Worms, convinrent d'offrir la Couronne à Othon Duc de Saxe; mais ce Prince refusa cette suprême Dignité, à cause de son grand âge, préferant à la Couronne Imperiale la gloire de faire une action de generosité d'autant plus éclatante qu'elle est rare. Ce fut de conseiller à l'Assemblée d'élire Conrad Duc de Franconie & de Hesse. Ce grand Prince voulut que le merite fût reconnu & récompensé en la personne même de son ennemi, sacrifiant tous les ressentimens qu'il pouvoit avoir contre lui. Ainsi l'Assemblée au refus d'Othon élut Conrad, que quelques-uns prétendent avoir été gendre de Loüis IV. mais sans fondement, parce que Loüis mourut fort jeune; ou bien il faut dire qu'il lui avoit promis & accordé sa fille, lorsqu'elle étoit encore enfant: ce qui seroit d'autant plus vrai-semblable que nous voïons encore aujourd'hui cette coûtume fort établie & usitée en Allemagne, où des peres promettent même leurs enfans dès le ber- CONRAD.

CONRAD. ceau, & les élevent réciproquement comme destinez à ces mariages. On a peu d'exemples que ces engagemens n'aïent pas été suivis de leur effet, sur tout parmi les personnes de qualité.

Il y avoit alors des Princes fort considerables, entr'autres Arnoul Duc de Baviere, Bouchard Duc de Suabe, Everhard frere de l'Empereur, Conrad Comte de Franconie, Gisilbert Duc de Lorraine & de Saxe, & le Duc Henry, qui étoit le vrai Duc de Saxe, & le plus puissant de tous ceux qui pouvoient prétendre à l'Empire. Les suffrages furent néanmoins pour Conrad.

Conrad est traversé.

Ce sage Prince persuadé que l'autorité est le plus ferme appui de la Majesté Roïale, tâcha d'abord d'établir la sienne, en prenant toutes les précautions que les circonstances délicates des affaires demandoient; mais il fut traversé par d'autres Princes, & sur tout par Arnoul Duc de Baviere, qui avec une puissante Armée se jetta dans la Suabe. L'Empereur n'en eut pas plûtôt la nouvelle, qu'il marcha de ce côté-

là avec le plus de Troupes qu'il put ramaſſer, livra la bataille, & la gagna. Arnoul reçut pluſieurs bleſſures dont il mourut (*a*). CONRAD.

Generoſité de Conrad avant ſa mort.

918,

919.

Enfin Conrad après environ ſept années de regne, ſentant ſes forces diminuer, & voïant qu'il n'avoit pas long-tems à vivre, déclara aux Princes & aux Etats de l'Empire, & même à ſon frere Everhard Comte de Franconie, qui s'étoit rendu auprès de lui, qu'il ne connoiſſoit point de

(*a*) Il eut encore d'autres ennemis à combattre. Giſilbert Duc de Lorraine & Burchard Duc de Souabe, voulurent auſſi tenter la fortune de la Guerre contre lui. Charles le ſimple leur avoit envoïé des ſecours conſiderables ; mais aïant donné le combat dans un lieu déſavantageux, toutes leurs Troupes furent taillées en piéces : Eringer & Bertold fils de Giſilbert tomberent entre les mains du Vainqueur qui leur fit couper la tête.

Les Hongrois voulant profiter des troubles dont l'Empire étoit agité, après avoir réduit Beranger Roi d'Italie à leur demander la paix, ſe jetterent à leur retour dans les Provinces de Saxe, de Turinge, de Franconie, de Lorraine & d'Alſace, y mirent tout à feu & à ſang, & contraignirent l'Empereur à acheter leur amitié à des conditions honteuſes en ſe rendant leur tributaire.

CONRAD. Prince d'un plus grand mérite, ni
919. qui pût mieux soûtenir la dignité Imperiale, que Henry Duc de Saxe, fils d'Othon ; (a) & quoiqu'il lui eût été contraire, il le leur recommanda très-particulierement comme celui qu'il jugeoit le plus digne de lui succeder. Ce choix aïant été approuvé par les Princes, Conrad avant que de mourir, envoïa par son frere Everhard à Henry, la Couron-

(a) Henry fut depuis la mort de son Pere le plus cruel ennemi de Conrad. Il avoit même tâché de l'empoisonner par le moïen d'un brasselet d'or que Hatton Evêque de Wirtsbourg devoit lui presenter de sa part pour une marque de reconciliation ; mais cet attentat fut découvert par les amis que Conrad avoit à la Cour de Henry. L'inimitié entre ces deux Princes en devint plus grande. On commit bien-tôt de part & d'autre des actes d'hostilité. L'Empereur commença par le Siége de Mersbourg ; mais il eut lieu de s'en repentir. Henry l'attaqua dans ses lignes, le força & renversa toute son armée. Le Carnage fut si grand, que les Saxons, pour exprimer l'idée qu'ils en avoient, disoient par raillerie, qu'ils étoient en peine de sçavoir si l'Enfer étoit assez vaste pour contenir cette multitude infinie de Francs qu'ils y avoient envoïé en un jour.

ne, le Sceptre, la Lance, l'Epée & les autres ornemens Imperiaux, sacrifiant ainsi, comme un sage Prince doit faire, son ressentiment au bien & à l'avantage de l'Empire, & rendant en cela au fils, une generosité pareille à celle que le pere avoit fait paroître en sa faveur (*a*).

CONRAD. 919.

CHAPITRE II.

Henry I.

HENRY I.

920.

Election de Henry I.

L'EMPEREUR Conrad étant mort, l'an 919. les Ducs de Baviere, de Franconie & de Suabe, avec tous les autres Etats d'Allemagne, s'assemblerent l'année suivante à Fritzlar, où Henry Duc de Saxe s'étoit aussi rendu, & avec l'applaudissement de tout le monde, il y fut élû & confirmé en la dignité Imperiale. On lui donna le surnom d'Oiseleur, (*b*)

(*a*) Il mourut à Quedlinbourg, & son corps fut enterré dans l'Abbaïe de Fulde.

(*b*) Ce nom lui fut donné parce qu'on le trouva actuellement occupé à la chasse aux

HENRY I. parcequ'il aimoit à chasser à l'oiseau.

920, Le Pape qui étoit inquieté par les factions de plusieurs petits Princes, qui dans Rome se faisoient donner la qualité d'Empereur, offrit de déclarer Henry Empereur des Romains; mais ce Prince répondit qu'il se contentoit du titre qu'il avoit reçu des Etats d'Allemagne, soit qu'il voulut s'épargner la peine d'aller en Italie pacifier toutes choses, & réduire ses concurrens à la raison, ou qu'il crut qu'il étoit de la prudence de differer ce voïage

921. jusqu'à ce qu'il eut rendu à l'Empire sa premiere tranquillité.

Sage conduite de Henry & sa victoire sur les Hongrois.

Au commencement de son regne, il ne pensa qu'à (*a*) reconcilier en

Oiseaux quand on vint lui apprendre que l'Empereur Conrad l'avoit recommandé aux Princes pour être son successeur à l'Empire.

(*a*) Burchard Duc de Suabe s'étant élevé contre lui, pretextant sa trop grande severité dès le commencement de son regne, & invitant tous les membres de l'Empire à le seconder pour la reprimer; l'Empereur ne laissa point aller la chose plus loin; il marcha contre ce Prince à la tête de son Armée; & la reduisit à l'obéïssance.

Allemagne les Princes, Comtes & Seigneurs, les uns avec les autres, pour établir par tout une parfaite union, comme étant l'unique fondement de la prosperité, & de la gloire des Allemans. Il y réüssit si bien, & gagna de telle sorte leur amitié, que par leur assistance, tous concoururent à lui faire remporter une signalée victoire sur les Hongrois, qui, selon leur coûtume, étoient venus faire une irruption (a)

HENRY I. 921.

(a) Le sujet de la Guerre que Henry eut contre les Hongrois est un fait assez singulier dans l'Histoire. Ces peuples avoient fait Conrad leur tributaire par les differens avantages qu'ils eurent sur lui. Ils prétendirent que son Successeur, non seulement seroit tenu de leur païer le même tribut, mais qu'il l'augmenteroit à proportion que l'Empire avoit étendu ses limites depuis leur convention. Henry ne fut pas plûtôt élevé sur le Trône, qu'ils lui envoïerent une députation sur ce sujet. Mais ce Prince aïant résolu d'anéantir un pacte aussi honteux à la Majesté Imperiale, reçût leur proposition avec toute la fierté imaginable; & après avoir retenu à sa Cour ces Députez pendant trois jours, où ils eurent le tems d'essuïer toutes les railleries des Courtisans, il fit tondre en leur presence un chien

HENRY I. 921. en Allemagne avec une puiſſante armée. Ils en furent chaſſez avec perte de quatre-vingt mille hommes demeurez près de la Ville de Mersbourg ſur le champ de bataille. Il défit enſuite les Vandales (a) & les

---

de Berger chargé de gale, lui fit couper la queuë & les obligea de le porter à leurs maîtres, avec ordre de leur ſignifier de ſa part, que s'ils avoient un plus grand tribut à exiger de lui, qu'ils le vinſſent chercher eux-mêmes & qu'il étoit prêt à leur faire raiſon. Un pareil mépris irrita tellement cette nation, qu'elle vint peu de tems après au nombre de plus de cent cinquante mille Hommes qui ravagerent & mirent à feu & à ſang tout ce qui ſe trouva ſur leur chemin depuis leurs frontieres juſques dans la Turinge.

(a) Les Vandales étant entrez dans la Saxe, il les repouſſa juſqu'à Schorlitz, aujourd'hui la Ville de Brandebourg. Il en fit le Siége au cœur de l'hyver & ſe rendit maître de la Place. Deux ans après ces mêmes peuples aïant tenté d'entrer encore dans l'Empire, Henry alla au-devant d'eux juſques ſur les côtes de la Mér Baltique, & avec une armée fort inferieure à la leur, il les extermina entierement, y étant reſté près de ſix vingt mille hommes ſur la place.

Gormon Roi de Danemarc eut le même

Abotrites qui s'étoient aussi soulevez.

HENRY I. 921.

Il eut un pareil succès contre tous les ennemis de l'Empire. Entr'autres il eut cet avantage sur le Roi Charles le Simple, qu'il le fit retourner en France d'auprès du Rhin où il étoit venu ravager la Lorraine, & les Villes de Spire, Worms, & Maïence.

Avantages remportez sur Charles le Simple, qui étoit venu lui disputer l'Empire.

Ensuite ces deux Princes se trouverent à Bonne, où ils conclurent la paix, après avoir conferé deux fois ensemble. Le Traité qu'ils firent, appellé dans l'Histoire *Pactum Bonnense*, ou Traité de Bonne, est une Epoque fameuse dans l'Histoire; il fut signé l'an 921. & c'est là toute la tentative que ce Roi & ses successeurs ont fait pour reclamer leur droit sur l'Empire; (*a*) la conjonc-

---

sort. Il réduisit encore les Sclavons, les Dalmaziens, & les Bohemiens, qu'il rendit tous ses tributaires. Le Roi de ces derniers Wenceslas fut long-tems son prisonnier; mais à la fin par un sentiment de generosité il le rétablit dans ses Etats.

(*a*) La prétention de ce Roi & de ses successeurs sur l'Empire ne peut être fondé

HENRY I. ture des tems & des affaires ne leur
921. aïant pas permis de faire autre
chose.

Ordre de Henry pour la subsistance des Troupes.

Pour nettoïer l'Empire des brigands, & des voleurs de grands chemins, Henry fit publier en leur faveur un pardon general, à condition qu'ils iroient servir dans ses armées, & il en fit un regiment qu'il y
922. envoïa. Il ordonna pour la sureté des Villes, qu'il y seroit mis des garnisons, composées de la neuviéme partie des païsans de tous les Bourgs & Villages, & que les huit autres parties qui demeureroient à la campagne, travailleroient à culti-
934. ver la terre, à condition qu'elles contribuëroient à faire subsister la neuviéme; & qu'elles fourniroient par an en tems de guerre & en tems

que sur le Droit d'heredité que Charlemagne avoit établi pour ses descendans, & sur la réünion qu'il en avoit faite à la Couronne de France par la voïe de Conquête, ce qui forme un droit contre toute la prescription & que la succession des tems où la violence de l'usurpation ne sçauroit détruire.

de

de paix la troisiéme partie de tous leurs grains dans les Magasins établis dans toutes les Villes, afin qu'elles ne manquassent jamais ni de soldats, ni de vivres.

Son zele pour étendre la foi chrétienne lui fit entreprendre la conversion du Roi des Abotrites. Il en vint heureusement à bout; & aïant subjugué les Vandales, il institua le premier Evêque en Holstein pour y enseigner les veritez Chrétiennes. Il établit un Marquis dans la Ville de Brandebourg pour défendre les frontieres de l'Empire contre les Abotrites, comme il en avoit mis dans la Misnie, & dans la Lusace, pour s'opposer aux Bohemes, imitant en cela Charlemagne, qui en avoit aussi mis en Autriche, & en Moravie contre les Sarmates, les Polonois & les Hongrois. Enfin après avoir assuré la paix en Allemagne, il ordonna qu'on fermeroit les Villes de murailles, de bastions, & de fossez pour la sureté, soit des Villes, soit du commerce. Et afin que la Noblesse s'entretint dans les exercices des armes en tems de paix,

Fait fortifier les Villes, & exercer la Noblesse.

HENRY I. il institua les Tournois, (*a*) où chacun faisoit gloire de faire paroître son adresse. Mais ceux qui ne professoient pas la vraïe Religion, ou qui avoient été parjures, traîtres, & rebelles au Prince, ou qui avoient violé des femmes ou des filles, & commis quelque sacrilege ou massacre, n'y étoient point admis.

935.

Henry fait nommer son fils à sa succession, sa mort & son éloge.

Henry étant tombé malade, & jugeant par l'état où il se trouvoit, qu'il étoit proche de sa mort, dans le peu de tems qui lui resta, il menagea si adroitement les esprits des Princes de l'Empire qu'il avoit fait assembler, qu'en sa presence ils agréerent la destination, & la nomination qu'il avoit faite de son fils Othon pour son Successeur.

936. (*b*) Henry mourut l'an 936. âgé

(*a*) Le premier Tournois fut celebré cette année à Magdebourg, il n'y en eut point sous les trois Othon, qui eurent d'autres affaires. Conrad II. Henry III. & IV. en ouvrirent chacun un, & permirent aux Princes & aux Villes Imperiales d'en celebrer d'autres.

(*b*) Sa mort arriva à Memsleben, & son corps fut porté dans l'Abbaïe de Quedlin-

de ſoixante ans, après avoir regné dix-ſept ans. On diſoit alors de lui, *que le maître des affaires, & le plus grand des Rois de l'Europe, étoit mort.* Nul autre en effet ne l'avoit ſurpaſſé en vertu, & en bonnes qualitez tant de l'ame que du corps. Il eut la ſatisfaction de laiſſer à ſon fils qui étoit majeur, un Empire plus puiſſant, & plus affermi que n'étoit celui que ſon Prédeceſſeur avoit poſſedé.

HENRY I. 935.

CHAPITRE III.

Othon I. *dit le Grand.*

LES Rois de France deſcendus de Charlemagne, avoient toujours prétendus avec juſtice que l'Empire leur appartenoit, & qu'il étoit même hereditaire à leur maiſon : mais la décadence de leurs affai-

OTHON I. 936.

bourg, qu'il avoit fondée, & fait bâtir magnifiquement ; & où Mathilde une de ſes filles étoit Abbeſſe.

OTHON I. 936.

res, ou pour mieux dire, leur peu de merite les en aïant fait décheoir, plusieurs des Princes & grands Seigneurs qui y étoient soûmis, avoient tâché de profiter de leur nonchalance, & de sauver de ce naufrage le meilleur débris qu'ils en pouvoient tirer.

Empereurs d'Italie.

C'étoit dans cette vûë que non seulement les Rois d'Italie, dont le Siege étoit à Pavie, avoient fait leurs efforts pour se mettre la Couronne Imperiale sur la tête; mais que même ceux qui étoient les plus forts à Rome, avoient tâché de les en exclure, soit pour la prendre pour eux, tantôt pour se l'attribuer euxmêmes, & tantôt pour la faire tomber à d'autres. Ainsi tous ces Princes se disputant tour à tour les uns aux autres l'Empire, on n'avoit vû dans l'Italie depuis la mort de l'Empereur Loüis IV. fils d'Arnoul, que guerres, troubles & divisions par le grand nombre des Competiteurs. Lambert fils de Guy Duc de Spolete se trouvant plus fort que Beranger son rival, étoit entré dans Rome, & s'y étoit fait couronner

Empereur, par le Pape Etienne VII. Successeur de Formose. OTHON I. 936.

Après la mort de Lambert, Beranger fut déclaré Empereur, & se maintint quelque tems; mais il fut à la fin chassé par Loüis Roi de Provence, qui se fit donner la Couronne Imperiale.

Celui-ci aïant été trahi par le Marquis de Toscane, qui avoit même aidé à l'établir, fut surpris à Veronne par Beranger, que le Marquis (a) avoit rappellé secretement, & eut les yeux crevez.

Beranger s'étant remis sur le Trône, & aïant été couronné par le Pape Jean X. il regna paisiblement 17.

(a) Cette action qui paroît barbare en elle-même ne fut point l'effet de la seule ambition de regner. Beranger s'y vit, pour ainsi dire, forcé par la perfidie de Loüis de Provence, qui, étant venu en Italie, sur les instances des Romains, & trouvant Beranger à la tête d'une nombreuse armée, à laquelle il craignit de succomber, il lui avoit promis par serment de n'y jamais rentrer en aucune maniere. Mais il oublia bien-tôt une promesse aussi solemnelle; & se fiant trop à son tour à Adelbert Marquis de Toscane, il revint une seconde fois pour détroner Beranger,

OTHON I. 936. ou 18. ans; mais des factieux l'aïant assassiné à Veronne, ils appellerent Raoul (*a*) Roi de Bourgogne, & le firent couronner Empereur.

Les mêmes factieux étant irritez de ce que Raoul s'étoit retiré en son Roïaume, nommerent Hugues Comte de Provence; le couronnerent; & il regna près de vingt ans. Mais à la fin aïant aussi été détrôné, les Romains se créérent un Consul & des Tribuns du peuple au préjudice même de Lothaire fils de Hugues, que son pere avoit fait couronner quinze ans auparavant: ainsi Lothaire avoit une Couronne sans autorité.

(*b*) Ce Gouvernement consulaire ne

(*a*) Ce Raoul étoit devenu très-puissant par l'alliance qu'il fit avec Burcard Duc de Suabe, qui lui avoit donné sa fille Berte en mariage. Il porta dès lors ses vuës sur l'Italie, & étant secondé par les Troupes que Boniface Duc de Spolete lui amena, il livra bataille à Beranger & le défit près de Veronne.

(*b*) La politique des Romains dans ces conjonctures étoit de faire ensorte par les factions, qu'il y eût toûjours deux prétendans à

plaisant pas aux Italiens, ils appellerent Beranger, dit le jeune, fils d'Albert, Marquis d'Yvrée, & de Gillette fille du vieux Beranger, cidevant Empereur. Ils le proclamerent Roi à Veronne avec son fils Albert. Aussi-tôt qu'il fut élevé sur le Trône, il forma le dessein de faire épouser à son fils la Reine Adelaide ou Alix veuve de ce Lothaire couronné Roi d'Italie, & fille de Raoul Roi de Bourgogne, laquelle étoit maîtresse de Pavie; mais elle rejetta

OTHON I.
936.

l'Empire à la fois, afin que tous les Princes voisins s'affoiblissant par les Guerres, & se détruisant ainsi par eux-mêmes, il n'en resta pas d'assez puissans pour l'emporter. Persuadez qu'en entretenant toûjours cette jalousie parmi les differens competiteurs à l'Empire, il leur resteroit à la fin à eux-mêmes. Mais les Empereurs d'Allemagne se servant du même principe de politique, ne crurent pas devoir entrer dans les démeslez de l'Italie, assurez que les Romains en fomentant ces troubles, & que les Princes en aspirant à l'Empire tour à tour s'épuiseroient à la fin indubitablement, & que lorsqu'ils n'auroient plus de puissans ennemis à combattre, ils ne trouveroient plus d'obstacle à décider le different à leur avantage.

OTHON I. fierement cette alliance; & Beranger voulant par force l'y contraindre, ce furent les cris de cette Princesse, qui obligerent Othon d'aller en Italie. Mais il faut dire auparavant, comment il fut élevé à l'Empire.

936.

Il avoit eû comme heritier de son pere le Duché de Saxe, la Westphalie, l'Angrie, la Thuringe, la Hesse, la Wetteravie & les païs situez sur le Weser aux environs de Minden, & sur l'Elbe vers les confins de Lunebourg, où est la Ville de Wittemberg, la Misnie, la Lusace, le païs Oriental du côté de la Plesse, & de l'Ester, le Comté de Northeim, le Duché de Brunsvic, & tout le païs où est située la Ville de Magdebourg. La puissance de ce Prince, & ses grandes qualitez de corps & d'esprit, jointes à la destination qui avoit été faite de lui par son pere à l'Empire, obligerent les Princes d'Allemagne à l'élire pour Empereur. Je dis qu'ils l'élûrent Empereur, & je le dis avec tous les Jurisconsultes, & la plûpart des Historiens; quoique quelques-uns ne lui aïent donné que le nom

de

de Roi d'Allemagne, non plus qu'à quelques-uns de ses Successeurs que je nommerai aussi Empereurs, parce qu'aïant tous été legitimement élûs par les Princes d'Allemagne, Electeurs naturels des Empereurs Allemans, leur droit (a) se trouve établi par leurs Prédecesseurs, & confirmé par leurs Successeurs qui l'ont hautement maintenu.

OTHON I. 936.

Election d'Othon.

Son élection fut faite à Aix-la-Chapelle. Ce fut du consentement general de tous les Princes qui s'y

(a) Si l'on veut remonter à la source, on trouvera que ce droit n'est établi en leur faveur que parce que leurs Predecesseurs se le sont attribuez eux-mêmes; & que profitant des évenemens ils ont changez la nature du Gouvernement Monarchique & hereditaire en rendant l'Empire Electif. Mais un changement aussi essentiel, & qui ne doit son établissement qu'à la violence, peut-il préjudicier au droit d'heredité que la réünion de l'Empire à la Couronne de France par Charlemagne, avoit operé en faveur de ses descendans, & tout ce qui lui est opposé dans le principe fondamental qui regarde la succession hereditaire, ne doit-il pas être regardé dans les maximes du droit public, comme violence & usurpation?

OTHON I. 936.

trouverent, & du nombre desquels étoient les Archevêques de Mayence, de Magdebourg, de Treves, & de Besançon ; les Evêques de Ratisbonne, de Frisingen, d'Augsbourg, de Constance, d'Eichstet, de Worms, de Spire, de Brixen, & de Hildesheim, qui étoit Chancelier de l'Empereur ; les Abbez de Fulde, de Hirchfelt & d'Erbach ; le Roi de Bohéme, les Ducs de Saxe, de Baviere, d'Autriche, de Moravie, de Lorraine. Ils l'éleverent ensuite sur le Trône qui étoit préparé dans le Palais, où s'étant assis, ils lui préterent le serment de fidelité & l'hommage, & lui promirent de l'assister contre ses ennemis ; après quoi ils l'accompagnerent à la grande Eglise.

Ceremonie de son Couronnement.

Hildebert Archevêque de Mayence, & l'Evêque Diocesain, revêtus de leurs habits Pontificaux, assistez d'autres Evêques & de tout le Clergé, vinrent à la porte de l'Eglise au-devant de lui, & l'aïant salué avec les cérémonies ordinaires, l'Archevêque de Mayence le conduisit à sa droite jusques sur une

eſtrade élevée, d'où il pouvoit être vû de tout le peuple : Et alors ce Prélat parla au peuple en cette ſorte. *Je vous preſente ici Othon, choiſi de Dieu, déſigné Empereur par l'Empereur Henry ſon pere, & qui vient d'être élû en cette qualité par tous les Princes ; ſi cette élection vous eſt agréable, donnez-en des marques en levant les mains.*

OTHON I.

936.

Le peuple le fit auſſi-tôt, & lui ſouhaita avec mille acclamations toute ſorte de proſperité. Puis le Clergé l'aïant mené devant le grand Autel, ſur lequel on avoit mis les ornemens Imperiaux, l'épée avec le ceinturon, le manteau, la main de juſtice, le ſceptre & la Couronne, l'Archevêque lui mit l'épée au côté, & lui dit : *Recevez cette épée, & vous en ſervez pour chaſſer les ennemis de* JESUS-CHRIST, *& les mauvais Chrétiens, & emploïez l'autorité & la puiſſance de l'Empire, que Dieu vous a donnée, pour affermir la paix de l'Egliſe.* Ce Prélat lui mit auſſi le manteau dont les manches pendoient juſqu'à terre, & lui dit : *Souvenez-vous avec quelle fermeté & avec com-*

OTHON I. 936.

bien de fidelité vous êtes obligé de maintenir la paix jusqu'à la fin de votre vie; en dernier lieu il lui donna le sceptre & la main de justice, ajoûtant ces paroles; *Ces marques de puissance vous conviennent & vous engagent à maintenir vos Sujets dans leur devoir, à réprimer & à punir sevérement, mais avec des sentimens d'humanité, les vices & les désordres; à vous rendre le Protecteur de l'Eglise, de ses Ministres, des Veuves, & des Orphelins; & à témoigner à tous une tendresse & une bonté de pere, afin que vous puissiez recevoir dans le tems & dans l'Eternité, la récompense dont vous vous rendrez digne par une conduite si sage & si Chrétienne.*

Après que l'Archevêque de Mayence eut dit ces paroles, les Evêques oignirent l'Empereur d'une huile sacrée à la tête, & l'Archevêque le couronna. Ces cérémonies étant achevées, l'Empereur monta sur un Thrône, où il demeura pendant qu'on chantoit des Pseaumes & d'autres Prieres; & après l'Office fini, on le reconduisit au Palais, où l'Empereur dîna en public, les Evêques étant assis à sa table, & les Ducs

& autres grands Seigneurs le ſer-vant. Son regne fut aſſez paiſible au commencement; il avoit beaucoup de droiture, & de juſtice, ne pouvant ſouffrir ni lâcheté, ni cruauté. Il eut nouvelle que Wenceſlas Duc de Bohéme, qui par l'Empereur Henry ſon pere avoit été inveſti de cet Etat, avoit été tué par Boleſlas ſon propre frere, qui enſuite s'étoit mis par la force en poſſeſſion du Duché. Cette inhumanité obligea Othon d'y envoïer une bonne Armée, commandée par EſiconComte d'Aſcanie, qui aïant en campagne rencontré celle de Boleſlas, la battit d'abord: & croïoit par cette victoire avoit terminé cette Guerre. Mais Boleſlas aïant en peu de jours ramaſſé & renforcé ſes Troupes, attaqua à l'impourvû l'armée Imperiale, & la défit. Quoique ce fâcheux événement donnât beaucoup de chagrin à Othon, ſon courage n'en fut point abbatu. Il ne ſongea qu'à rétablir bientôt ſon Armée, & continua cette guerre pendant 14. ans, avec tant de vigueur & de perſevérance, qu'à la fin il remporta une entiere victoi-

OTHON I.

937.

938.

OTHON I. re ſur Boleſlas, le contraignit de ſe
938. ſoûmettre & de reconnoître l'Empereur pour ſon Souverain.

Ce ne fut pas la ſeule guerre qui occupa pour lors l'attention de ce grand Prince. On avoit perſuadé à Henry ſon frere, qu'étant né depuis l'élevation de leur pere à l'Empire, il y avoit plus de droit qu'Othon, qui étoit né auparavant, & qu'il devoit ſe mettre en état de ſoûtenir ſa prétention par les armes.

Les principaux de ceux qui lui inſpiroient cette penſée, étoient Everhard frere du feu Empereur Conrad, & Sigebert Duc d'Auſtraſie, qui tous deux ne prétendoient pas moins à l'Empire que ce jeune Henry. Tous trois ſe mirent donc en devoir de faire la guerre à Othon, & ils leverent des Troupes de tous côtez, dont ils formerent une armée conſiderable. Mais elle fut entierement diſſipée auprès du Rhin par celle de l'Empereur, le Duc Everhard leur Chef aïant été tué dans le
940. combat, & Sigebert Duc de Lorraine voulant ſe ſauver, s'étant noïé dans ce fleuve. Après cet heureux

OTHON I.

ſuccès, Othon n'avoit plus qu'à mettre à la raiſon Henry ſon frere, qui s'étoit enfermé dans Mersbourg, pour s'y défendre. Il alla promptement avec ſon armée aſſieger cette Place, & réduiſit Henry à la lui remettre par accord. Il fut ſtipulé que Henry auroit la liberté de ſe retirer où il voudroit. En effet, après la réduction de la Ville, il ſe refugia auprès de Loüis Roi de France qui l'avoit aſſiſté, & qui avoit fait la guerre à l'Empereur pour appuïer ſes prétentions. 940.

Othon quelque tems après, (*a*) fit la paix avec le Roi de France. Il ſe reconcilia avec Henry ſon frere, lui donnant le Duché de Baviere, où il demeura depuis fidele & obéïſſant à l'Empereur. 945.

Au milieu de tous ces bons ſuccez & de tous ces lauriers, les preſſantes inſtances de la Reine Alix, veuve de Lothaire Roi d'Italie, que Beranger le jeune perſecutoit, & 950.

(*a*) Pour affermir cette Paix, Othon lui donna ſa ſœur en mariage.

OTHON I. dépouïlloit de ses Etats, l'obligerent de passer en Italie au secours de cette Princesse : Et comme Othon étoit veuf d'Ethica Princesse d'Angleterre, de laquelle il avoit eu un
951. fils nommé Luitolf, il la regardoit déja comme sa femme; outre que ses prieres étoient appuïées de la forte sollicitation du Pape Agapet II. qui craignoit d'être aussi oppri-
958. mé par le même Beranger. L'Empereur fait heureusement ce voïage avec une puissante armée, prend Alix sous sa protection, l'épouse, & se rend maître de Pavie que Beranger avoit pris, & où il tenoit Alix prisonniere. De-là il pousse Beranger, & enfin le force à se soumettre; mais Othon fut si genereux qu'il lui
961. rendit une partie de ses Etats, & donna à ses freres le Marquisat de Frioul, de Veronne, & quelques autres terres en Baviere; Cependant malgré toutes ses bontez, Beranger abusa de sa confiance, & manqua à la parole qu'il lui avoit donnée de demeurer son ami.

Luitolf fils, & désigné Successeur d'Othon, étant jaloux & chagrin du

ſecond mariage que ſon pere avoit contracté en Italie avec Alix, ſe revolte contre lui, fait une confederation avec Conrad Duc de Franconie, gendre de l'Empereur, & avec pluſieurs autres Seigneurs d'Allemagne, ſe rend maître de quelques Villes, & entr'autres de Mayence, où il ſe cantonna. OTHON I. 961.

L'Empereur en étant averti, marcha incontinent de ce côté-là avec des Troupes, aſſiegea la Ville, & apprenant que Luitolf s'en étoit enfuï à Ratisbonne, il l'y pourſuivit, & y mit le ſiege. Luitolf ſe voïant preſſé lui fit par l'entremiſe de quelques Prélats demander pardon de ſon infidelité. Ils ne purent l'obtenir. Et pendant qu'ils parlementoient, Luitolf s'évada & gagna la campagne; mais enfin pour rentrer en grace avec ſon pere, il réſolut d'aller à ſa rencontre, lorſqu'il ſeroit à la chaſſe; & en aïant heureuſement trouvé l'occaſion, il ſe proſterna nuë tête à ſes pieds, les ſanglots & les larmes l'empêchant de parler. Puis étant un peu revenu à ſoi, il ſe releva, & lui dit en ſoûpirant; Aïez pitié de votre

OTHON I. fils, qui comme l'enfant prodigue
961. vient vous demander pardon de sa faute. Si vous accordez la vie à celui qui a merité mille fois la mort, il vous sera fidele & obeïssant, & aura le tems de faire pénitence de son crime. Puis se jettant derechef à terre, il y demeura avec une grande soûmission, attendant son arrêt de mort ou de vie. Mais le pere extraordinairement surpris de ce changement, & touché de compassion, releva son fils, les larmes aux yeux, & lui pardonna, faisant la même grace à ceux qui l'avoient suivi.

Luitolf peu de tems après mourut en Italie aussi-bien que Conrad son beau-frere, aïant depuis leur réconciliation fidelement servi l'Empereur.

962. Othon qui sans sujet n'avoit pas été surnommé le Grand, aïant reglé toutes choses en Allemagne, & réduit tout ce qui s'opposoit à ses Armes, entreprit un autre voïage en Italie à la sollicitation du Pape Jean XII. pour pacifier les divisions qui y régnoient, & pour réprimer Beranger qui s'étoit encore revolté.
963. Il se rendit d'abord à Rome, où le

Pape le ſacra, le couronna Empereur des Romains, & l'appella Auguſte. Le Senat & le Peuple lui firent enſuite le ſerment de fidelité, avec promeſſe de demeurer fermes dans l'obéïſſance que des Sujets fideles doivent à leur Souverain. Il fit à tout le monde des largeſſes immenſes en pierreries, en or & en argent: Et de plus fit reſtituer à l'Egliſe Romaine tout ce qui lui appartenoit, ſçavoir ce que Pepin & Charlemagne lui avoient autrefois donné, & que par la force, les petits Tyrans d'Italie lui avoient ravi. Sur quoi Othon fit expedier des Lettres Patentes qui furent ſignées par lui, par les Evêques, & par pluſieurs autres grands Seigneurs, portant entr'autres conditions, que ſuivant l'accord autrefois fait avec le Pape Eugene & ſes Succeſſeurs, le Clergé & la Nobleſſe Romaine s'obligeroient par ferment, que l'élection des Papes ne ſeroit point canonique, & que le Pape élû ne ſeroit point conſacré, qu'il n'eût en la preſence, ou des Ambaſſadeurs de l'Empereur, ou du Roi ſon fils, & de tout le peu-

OTHON I.
963.

OTHON I. 963. ple, fait auparavant la même promesse que le Pape Leon III. avoit de sa bonne volonté faite sur ce sujet.

Comme Beranger avec sa femme s'étoit retiré au Mont-Leon, Othon au sortir de Rome y alla, s'assura de Beranger, & de sa femme, & peu après leur fit faire leur procez. Ils furent condamnez à tenir prison perpetuelle à Bamberg, où ils finirent leurs jours. Othon ne fut pas plûtôt sorti de la Ville de Rome avec son Armée, que secretement, & à la sollicitation du même Pape *(a)*, Albert fils de Beranger y entra; mais

(*a*) Le pretexte dont Jean XII. se servit pour éclater contre Othon, & se jetter entre les bras d'Albert qui avoit été son plus cruel ennemi aussi-bien que Beranger, & de l'oppression desquels l'Empereur l'avoit délivré, ce pretexte, dis-je, fut de publier qu'Othon vouloit envahir les terres que ses Prédecesseurs avoient données aux Papes: Que le Siége de Mont-Leon, & le serment de fidelité qu'il exigeoit des Peuples en étoit une preuve convaincante; qu'il avoit reçû d'ailleurs à sa Cour l'Evêque Leon, & Jean, Cardinal Diacre accusez d'infidelité envers le S. Siége; & qu'ainsi il n'avoit plus de mesures à garder avec lui.

Othon en aïant eu la nouvelle y re- tourna : ce qui donna une telle é- pouvante au Pape & à Albert, qu'ils s'enfuïrent. L'Empereur se fit d'a- bord rëïterer, & confirmer avec ju- rement, par le Senat & par le Peu- ple, la promesse qu'ils lui avoient déja faite, de ne prétendre aucun droit à l'élection du Pape, & de n'en élire aucun à l'avenir que du consen- tement de l'Empereur.

OTHON I. 963.

Puis prenant sujet de la mauvaise conduite de ce Pape, dont il vou- loit se vanger, il fit convoquer un Concile à Rome pour lui faire son procès. Jean XII. à l'âge de 18. ans s'étoit intrus dans la Papauté par les brigues, & l'argent d'Alberic son pe- re, alors tout-puissant dans Rome, & il avoit vêcu avec scandale pen- dant son Pontificat. Aussi le Concile ne fut pas plûtôt assemblé, que les Archevêques & les Evêques d'Ita- lie, & même tout le peuple firent durant trois jours de grandes plain- tes à l'Empereur contre ce Pape (a).

(a) La déposition juridique des témoins fut luë publiquement dans le Concile par le

OTHON I. 963.

Othon en personne assistoit au Concile, il fit sommer Jean d'y comparoitre pour répondre aux accusations qu'on faisoit contre lui; mais n'aïant pas voulu obéïr, il fut declaré indigne du Pontificat, & il fut déposé. Plusieurs Auteurs ont soûtenu que ce Concile ne pouvoit être un vrai ni legitime Concile, & que la déposition de Jean n'étoit ni canonique ni valable. On mit en sa place Leon VIII. élû par les suffrages de tous

Cardinal Benedict. Elle contenoit que Jean, en celebrant la Messe, n'avoit point communié; qu'on l'avoit vû ordonner un Diacre hors les tems marquez par les Canons & dans son Ecurie, lieu indécent pour une fonction si sainte: qu'il avoit ordonné plusieurs Evêques à prix d'argent, & un entr'autres qui n'avoit que dix ans: qu'il avoit abusé de la veuve de Ranierus; joüi de la Concubine de son Pere, & fait du sacré Palais un lieu de prostitution: qu'il avoit fait massacrer Jean, Cardinal Soûdiacre; causé des incendies; qu'on l'avoit vû l'épée au côté & le casque en tête exciter par sa presence, les tumultes dans Rome: que dans ses débauches il avoit bû à la santé du diable; & que dans les jeux de dez il avoit invoqué plusieurs fois Jupiter & Venus.

les Archevêques, Evêques, & autres Prélats de l'Assemblée, dont le nombre étoit très-grand; & après son exaltation, il présida au même Concile. OTHON I. 963.

Ce fut alors que du consentement du Clergé & du Peuple, ce Leon fit le celebre Decret, par lequel il reconnut Othon pour Empereur des Romains, & pour Souverain & Roi d'Italie, avec tous les mêmes droits, tant pour lui que pour ses Successeurs, que le Pape Adrien I. avoit accordé à Charlemagne, & entr'autres du droit d'investitures des Evêchez, & particulierement de celui d'élection, & de confirmation des Papes: ce que même tout le Clergé & le Peuple confirmerent par serment. Et c'est de-là qu'on peut dire qu'Othon a vraiment été Empereur des Romains; puisque les mêmes raisons qui attribuent cette même qualité à Charlemagne, l'établissent en faveur d'Othon le Grand.

964. Le Peuple Romain gémissoit depuis la mort de Loüis IV. dernier Successeur de Charlemagne, c'est-

OTHON I. 964. à-dire, depuis plus de ſoixante ans; ſous l'oppreſſion (*a*) de ces petits Princes ou prétendus Empereurs, dont nous avons parlé. Rome ſe voïoit dechirée par les factions des plus Puiſſans. Les Rois de France, qui eux-mêmes depuis long-tems étoient dans le trouble, n'avoient point d'oreilles pour les plaintes des Romains, par conſéquent ceux-ci ſe crurent en droit de ſe donner à Othon, comme ils s'y donnerent.

Cet Empereur aïant executé tous ſes grands projets à Rome, il en partit pour aller du côté de Spolette & de Camerin, appaiſer quelques deſordres. Depuis il érigea l'un & l'autre en Principautez.

964. Pendant ce voïage, à l'inſtigation d'Albert fils de Beranger, pluſieurs Prélats & Seigneurs Romains favoriſerent le retour du Pape Jean, qui d'abord dépoſa Leon, & déclara faux le Concile où celui-ci avoit été élû. Mais quelques jours après, Jean aïant été trouvé hors de Rome couché avec une femme, fut miſerablement tué par un rival. Les mêmes Prélats & Seigneurs avertis de ſa mort,

mort, persistans à ne vouloir pas reconnoitre Leon pour Pape, de leur autorité particuliere, & au préjudice de leur serment, ils procederent à l'élection d'un Diacre, qui fut nommé Benoît V. du nom, & qu'ils mirent sur la Chaire de Saint Pierre.

L'Empereur en aïant eu avis, retourna avec son Armée vers Rome, l'assiegea, & la prit par famine à composition, pardonnant aux Habitans leur infidelité. Il y fit convoquer un Concile pour demander à Benoît raison de cet attentat. Benoît comparut, & se présenta en habit de Souverain Pontife, devant le Pape Leon, devant l'Empereur, & tout le Concile, composé d'Archevêques & d'Evêques, Italiens, Lorrains & Saxons. Le Cardinal Benedict parla de cette sorte à Benoît: *Par quelle autorité avez-vous pris ces habits durant la vie du Pape Leon, que vous-même avez avec nous élevé à cette premiere dignité Apostolique, après en avoir dépoüillé Jean XII. Oserez-vous nier en presence de l'Empereur, que vous n'aïez par serment promis, que vous, aussibien que les autres Romains, n'eliriez*

OTHON I. 964. *jamais de Pape que du consentement de l'Empereur & du Roi Othon son fils ?* Benoît pressé par ces paroles : *Si j'ai peché*, dit-il, *aïez pitié de moi.* Alors l'Empereur touché de compassion, pria l'Assemblée de n'user point de violence envers lui, en cas qu'il pût ou voulût répondre aux demandes qu'on lui feroit, & que même s'il ne pouvoit, ou ne vouloit point y satisfaire, & qu'il se rendît ainsi coupable, il prioit que la crainte de Dieu, qui regnoit dans l'Assemblée, parlât en sa faveur, & lui fît trouver grace. Benoît aïant entendu ces paroles, alla se jetter aux pieds de Leon & de l'Empereur, avoüant qu'il étoit un criminel & un usurpateur du Saint Siege. Le Pape Leon fléchi par sa soûmission, parla en ces termes : *En consideration du Seigneur Othon Empereur, par l'assistance duquel Nous avons été établis en la Chaire de S. Pierre, Nous vous permettons de garder l'ordre de Diacre, & d'aller demeurer à Hambourg.*

Othon obligea ensuite les Romains de lui promettre par serment qu'à l'avenir on n'éliroit pour Em-

pereur qu'un Prince de la Nation Allemande; & aïant ainsi reglé les affaires d'Italie, il reprit le chemin de l'Allemagne; Benoît prit aussi le même chemin, pour se rendre au lieu de son exil: Il y mourut, étant reconnu par des Auteurs Ecclesiastiques pour légitime Pape.

OTHON I. 965.

Leon VIII. étant décedé l'année 965. l'Empereur fit mettre en sa place Jean XIII. mais les Romains le jetterent aussi-tôt en prison, dont Othon étant averti, retourna à Rome l'année 966. le retira de la prison, & le rétablit en son Siege.

Othon l'année suivante envoïa à Constantinople ses Ambassadeurs, vers l'Empereur Nicephore, lui demander en mariage sa belle-fille nommée Theophanie, ou selon d'autres, Anne, pour Othon son fils. Nicephore la leur accorda, & leur assigna le lieu où ils auroient à se rendre pour recevoir la Princesse. Les Imperiaux y étant venus avec grande suite, furent massacrez ou amenez prisonniers à Constantinople, & il n'échapa de cette horrible trahison qu'un ou deux pour en

OTHON I. aller porter la nouvelle. Othon fut
968. extraordinairement ſurpris & irrité, & pour ſe vanger de cette énorme perfidie, il fit marcher en Calabre les Comtes Gonther & Sigefrid, deux freres, avec ſes meilleures Troupes. Ils battirent les Grecs, renvoïant tous les priſonniers après leur avoir coupé le nez: Ils ravagerent enſuite toute la Calabre & la Poüille, & retournerent victorieux auprès de l'Empereur. Cependant ce fut en vain que les deſſeins violens d'un Prince avoient voulu s'oppoſer à ce que le Ciel avoit déterminé.

Nicephore aïant été tué par les Grecs, ſon Succeſſeur Jean Zemiſces renvoïa auſſi-tôt tous les Allemans qui étoient priſonniers. Il fit en même tems partir Theophanie avec un train magnifique, & des preſens très-riches, pour aller conſommer ſon mariage avec le jeune Othon, qui l'attendoit en Italie, où les nôces ſe firent avec beaucoup
972. de joïe l'année 972.

L'Empereur voïant ſon fils marié, & en état de gouverner l'Empire,

après avoir fait rendre à Dieu des graces publiques de l'heureux état où il avoit mis ses affaires domestiques & les interêts de son Empire, il ne songea plus qu'à s'appliquer uniquement au soin de pouvoir bien finir sa carriere On ne peut faire un éloge assez digne de sa pieté. Lorsqu'il avoit quelque bon succès (ce qui lui arrivoit pour l'ordinaire dans toutes ses entreprises) il avoit accoûtumé d'en loüer Dieu, de l'en remercier, & de lui en rapporter la gloire, disant ce verset de David: *Non nobis Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*; Donnez-en la gloire à votre nom, Seigneur, & non pas à nous.

OTHON I. 973.

Il a laissé à la Postérité des monumens magnifiques de cette même pieté par les riches fondations qu'il a faites de l'Archevêché de Magdebourg, & des Evêchez de Brandebourg, de Mersbourg, de Zeltz, de Havelberg, & de Misnie, accordant aux Evêques les Droits les plus considérables, & les égalant aux Princes séculiers. Aïant regné trente ans,

OTHON I. 974.

il (*a*) mourut d'apopléxie à Magdebourg en Saxe l'an 974. Après sa mort l'Imperatrice Alix sa femme, se donna entiérement à Dieu, & se fit Religieuse.

(*a*) Walter Gonzach parent de cet Empereur, fut par lui créé Vicaire perpetuel de l'Empire en Italie, & premier Marquis de Mantouë, comme il se voit par une Charte donnée à Viterbe le 13. Novembre 962. & gardée dans les Archives de Mantouë, selon le témoignage de Possevin dans son Histoire. Il épousa une fille de la Maison de Saxe nommée Gertrude, en memoire dequoi la maison de Gonzage porte dans son Ecusson un quartier des Armes de Saxe.



CHAPITRE IV.

Othon II.

OTHON II. surnommé le sanguinaire, qui du vivant d'Othon I. son pere, avoit été élû & couronné Roi, lui succeda en l'Empire. Personne ne s'avisa de lui contester, que son cousin germain, Henri Duc de Baviere, qui, soûtenu de quelques Evêques de son parti, se fit proclamer Empereur à Ratisbonne. Mais Othon le réduisit bien-tôt à la raison, & l'obligea de renoncer à ce Titre, le chassant même de son Duché, qu'il donna à Othon Duc de Suabe. De ce même pas avec son armée, il marcha vers la Riviere d'Elbe pour s'opposer à Harold, Roi de Danemarck, qui avoit pris les interêts de Henri, & qui avec beaucoup de Troupes s'avançoit. Il fatigua, & pressa de si près ce Roi, qu'il le força de lui demander la paix : il joignit à cette demande des presens considérables, & une promesse au-

OTHON II.

975.

OTHON II. 975. tentique de lui païer un tribut annuel, & de lui donner son fils en ôtage pour assûrance de sa fidélité. Il alla delà en Bohéme, dont le Roi avoit aussi été de ceux qui s'étoient liguez avec Henri ; & aïant fait ruiner tout le Païs, il rebroussa chemin, pour faire encore tête à Henri & au Duc de Carinthie, qui, avec l'Evêque de Fresingen avoient contre lui remis des Troupes sur pied : il les défit, les fit prisonniers, & reprit la Ville de Passau, pendant que le Roi de Bohéme fit sa paix avec lui.

976. Dans ces entrefaites, il lui survint en Lorraine de grands démêlez avec les François : pour les appaiser, il résolut de donner en Fief le Duché de Lorraine à Charles, frere de Lothaire Roi de France. Lothaire n'en étant pas content, & d'ailleurs aïant des prétentions sur plusieurs Terres de ce Duché, sur lesquelles il prétendoit que l'Empereur ne lui avoit point fait raison ; pour l'y forcer, il entra à l'improviste dans le Païs avec une armée, & marcha droit à Aix-la-Chapelle, où il faillit à le surprendre.

prendre. Othon s'étant à peine sauvé de cette insulte, ne pensa qu'à s'en venger : il rassembla promptement toutes ses forces, & avec soixante mille hommes il fit une irruption en France, & saccageant toute la Champagne & l'Isle de France, contraignit les François à lui demander la paix (*a*), qu'il leur accorda. Ses Troupes s'en retournerent par où elles étoient venuës, elles souffrirent de grandes incommoditez, parce qu'en venant elles avoient ruiné la (*b*) route.

OTHON II. 976.

(*a*) Les conditions de cette paix, furent qu'une partie de la Lorraine, c'est-à-dire, l'ancienne Austrasie seroit remise à l'Empereur; que Charles conserveroit l'autre, qui contenoit le Comté de Barr & ses dépendances avec tout le Païs de Voges; & que la troisiéme partie qui s'étend vers la Meuse & la Sarre, seroit donnée aux Evêques de Liege, de Treves & de Cologne.

(*b*) La principale cause de la perte qu'il fit d'une grande partie de son armée à son retour, fut le débordement de la Rivierre d'Aisne, qui arriva si subitement par la fonte des neiges, qu'un nombre infini de ses Soldats qui s'étoient écartez pour chercher leur subsistance, furent noyez.

OTHON II. 977. Ce Prince aïant ensuite mis ordre aux affaires d'Allemagne, fut obligé de tourner ses armes du côté de l'Italie pour recouvrer la Calabre (a) & l'Apoüille, dont les Grecs assistez des Sarrazins, s'étoient emparez, contre le Traité qui avoit été passé entre les deux Empereurs, par lequel ces deux Provinces lui furent données pour la dot de Théophanie sa femme.

978. L'Empereur étant arrivé en Calabre, hazarda la bataille, ce fut sans hésiter. D'abord il mit ses ennemis en désordre; mais les Romains & les Beneventins aïant lâché le pied, & les Sarrazins s'étant ralliez, son armée fut entiérement défaite. Comme il se vit dénué de toute esperance, il s'enfuit du côté de la Mer, où trouvant une barque, il entra dedans pour se sauver. Mais il fut pris

(a) Basile & Constantin Empereurs de Constantinople, avoient profité des troubles dont l'Empire d'Occident étoit agité, pour ôter à Othon les deux Provinces que Zémiscés leur Prédecesseur lui avoit données en lui accordant Theophanie.

par des Corsaires qui le menerent en Sicile, & qui ne le connoissant point, lui donnerent la liberté, moïennant une bonne rançon. Ils ne pouvoient s'imaginer que ce fût lui, à cause qu'il parloit Grec (*a*) comme eux. OTHON II.

Quand il fut retourné auprès de ses gens, il refit ses Troupes, ramassant de tous côtez le plus de gens qu'il pouvoit; & aïant renouvellé la guerre, il extermina entiérement les Sarrazins en Italie. Ensuite il fit châtier les Officiers & les Soldats (*b*) Beneventins qui avoient fui & 979. 980.

(*a*) La connoissance des Langues étrangeres à toûjours été regardée comme necessaire aux Princes & à ceux qui sont destinez au Gouvernement, puisqu'elle leur a même souvent sauvé la vie; & que par ce moïen-là, ils ne peuvent être trompez par leurs interpretes dans les affaires importantes des Ambassades. Charles IV. en a reconnu la conséquence, enjoignant dans la Bulle d'Or aux Electeurs de faire instruire de bonne heure leurs fils dans les langues.

(*b*) Il ne se contenta pas de châtier les lâches. Aïant sçu que les Habitans de Benevent avoient fourni des vivres aux Sarrasins, & les avoient favorisez dans leurs entre-

OTHON II. 981. déserté, & qui avoient été cause de la perte de son armée. Etant à Rome, il en voulut faire autant des Romains qui avoient aussi fui : pour cet effet, il invita les principaux d'entr'eux à un festin, où il vouloit, disoit-il, leur donner des marques de son amitié ; mais son véritable dessein fut d'empêcher qu'il n'arrivât à l'avenir une pareille revolte. Car aïant fait choisir au milieu de la joïe ceux qui avoient été les auteurs de cette honteuse fuite & désertion, il
982. les fit égorger. Ce châtiment étoit peut-être juste dans le fond, mais cette maniére de faire justice étoit

prises, il abandonna la Ville au pillage de son Armée pendant trois jours, & ensuite y fit mettre le feu.

(a) Il n'usa pas de la même inhumanité à l'égard de Bisetislas fils d'Udalric, Duc de Bohéme, qui avoit enlevé d'un Convent de Ratisbonne une des filles d'Othon nommée Pethe. Il est vrai que l'Empereur voulut d'abord tirer vengeance d'une action aussi hardie par la Guerre qu'il porta dans la Bohéme ; mais Bisetislas étant venu se jetter à ses pieds & lui aïant témoigné le regret qu'il avoit d'un attentat aussi temeraire, il lui ac-

indigne (*a*) d'un Prince Chrétien, & de dangereuse conséquence pour la politique. Ce fut cette action qui principalement le fit surnommer le Sanguinaire ; comme ce furent les grands avantages qu'il avoit eus sur les Sarrazins, qui le firent aussi nommer la terreur des Sarrazins. Aïant eu nouvelle que les Esclavons se voulant prévaloir de son éloignement, avoient fait une invasion en Saxe, où ils avoient détruit & ravagé les Evêchez de Brandebourg, de Havelberg & Mersbourg, il envoïa ordre aux Saxons & aux Thuringiens de leur faire tête. Ils obéïrent & chargerent les ennemis avec tant de valeur & de succès, qu'en diverses rencontres ils en tuèrent plus de trente-sept mille.

OTHON II.

982.

Bien-tôt après l'an 983. il mourut à Rome, d'un flux de ventre causé par la blessure qu'il avoit reçuë d'un javelot empoisonné (*a*), dans le 983.

corda sa grace, & lui donna des marques de sa bienveillance.

(*a*) D'autres prétendent que ce furent les Romains qui l'empoisonnerent pour se ven-

OTHON II. 983.

combat contre les Grecs; étant d'ailleurs accablé d'une douleur secrette, de ce que Théophanie sa femme, avoit en public témoigné de la joïe de la victoire des Grecs, & de la défaite des Italiens.

---

ger de la mort des Principaux de leur Ville ; attribuant ainsi aux Armes des Grecs ce que leur propre ressentiment leur avoit fait trouver.



OTHON III. 983.

CHAPITRE V.

Othon III.

OTHON III. ſucceda à ſon pere Othon II. n'aïant au plus qu'onze à douze ans. Quelque tems il fut ſurnommé l'Enfant (*a*), à cauſe de ſon peu d'âge, puis le Roux, & la merveille du monde. Son election fit naître de grandes conteſtations entre les Princes Allemans, qui étoient venus avec lui à Rome, & les Italiens. Il y en eut même parmi ceux-là qui ſe déclarerent hautement en faveur de Henri, Duc de Baviere, fils d'un frere d'Othon I. Ce Prince qui aſpiroit à l'Empire,

(*a*) Ce furent les Romains qui lui donnerent ce nom par mépris & par dériſion; mais ils s'apperçurent bien-tôt qu'ils avoient affaire à un grand Prince, & à un homme parfait. Quoique la nature y eut mis d'heureuſes diſpoſitions, il falut les cultiver; & ce fut par les ſoins du fameux Gilbert que ſon Pere Othon II. lui avoit donné pour Gouverneur.

OTHON III. 983.

s'étoit aussi rendu à Rome, & pour empêcher d'abord qu'il n'y eût aucun concurrent qui pût lui disputer cette dignité, il s'étoit assûré après la mort de l'Empereur, de la personne de son neveu Othon III. afin qu'il ne fût pas élû. Les Italiens qui songeoient à se soustraire de la domination des Allemans, vouloient avoir un Empereur Italien, & proposoient un Seigneur Romain, nommé Crescence, qui, pour lors (selon quelques Auteurs) étoit Consul & Gouverneur de Rome. Mais la plûpart des Princes Allemans tenoient le parti d'Othon, quoique fort jeune, mais qui déja donnoit de grandes esperances qu'un jour il seroit un très-excellent Prince. Ils l'enleverent des mains de Henri, l'emmenerent en Allemagne, & étant arrivez à Aix-la-Chapelle, ils le proclamerent Empereur, & le couronnerent avec la solemnité accoûtumée.

Il fut sans contredit reconnu par toute l'Allemagne, par la Lombardie & les autres Terres de l'Empire, à l'exception de la Ville de Rome,

qui par ce Consul Crescence, qui vouloit s'en rendre maître, fut détournée de se soûmettre à Othon.

OTHON III. 983.

Dans les premieres années de son Regne, les Esclavons assistez des Danois, suivant l'exemple des Romains, & voulant profiter de la foiblesse de son âge, se révolterent contre lui. Mais dès qu'il eut atteint sa quatorziéme année, il commença à donner tant de marques de son grand génie & de son courage, qu'avec le tems & l'aide des Princes qui lui étoient demeurez fidéles, il mit tous les rebelles à la raison, & emploïa dix années de son Regne à finir glorieusement ces diverses expéditions, & à regler les affaires les plus importantes de l'Empire.

Mais pendant qu'il étoit occupé de ces côtez là, Crescence ne negligeoit rien de tout ce qui pouvoit contribuer dans Rome à son élevation. Il y avoit déja usurpé une autorité souveraine dans l'attentat commis dans la personne de Jean XIV. qui occupoit alors le Saint Siége, aïant fait enlever ce Pontife du Vatican, & jetter dans les fers,

OTHON III. 983.

parce qu'il favorisoit le parti de l'Empereur Othon. Ce Pape mourut même dans les prisons, & Jean XV. qui étoit un très-vertueux & digne Prêtre, lui succeda. Ses bonnes qualitez l'aïant rendu odieux à Crescence, celui-ci le poussa de telle sorte, & lui donna une telle épouvante, qu'il se crût obligé de s'enfuïr en Toscane, d'où il envoïa ses Legats à l'Empereur, pour implorer sa protection. Ce qui étant venu à la connoissance des Romains, leurs appréhensions de la venuë d'Othon, se souvenant de ce qu'ils avoient souffert sous les Othons I. & II. pour les mauvais traitemens qu'ils avoient fait aux Papes; leurs appréhensions, dis-je, firent que leur recours en ce danger, fut de députer aussi-tôt des premiers de la Ville vers ce nouveau Pape, pour le supplier d'y revenir, avec promesse & protestation qu'ils lui garderoient le respect & l'obéïssance qu'ils lui devoient. Sur ces assûrances Jean retourna à Rome, & y fut honorablement reçu. Quelque tems après, Othon ne laissa pas de venir en Ita-

lie, à la tête d'un bon nombre de Troupes ; & s'étant approché de Rome, le Pape & Crescence, après plusieurs négociations faites avec l'Empereur, allerent au-devant de lui, accompagnez des Cardinaux, des Prélats, de la Noblesse & du Peuple, & ils le reçûrent avec un appareil magnifique. Othon y aïant mis ordre à toutes choses, en sortit avec son armée, pour aller contre ceux de Capouë & de Benevent, qui s'étoient révoltez, & se faisoient la guerre les uns aux autres. Pendant ce tems le Pape Jean vint à mourir, & Othon étant revenu à Rome, Brunon son parent de la maison de Saxe, fut élû Pape, & nommé Gregoire V. Ce Pape couronna (a) Othon avec la même pompe & la même solemnité, que l'avoient été son pere & son aïeul. La cérémonie ne fut pas plûtôt achevée, que l'Empereur voïant qu'il ne lui restoit plus

OTHON III.

983.

(a) Il avoit déja reçû à Aix-la-Chapelle, la Couronne d'Argent, & à Milan celle de Fer.

OTHON III. 998.

rien à faire à Rome, ſe mit en état de s'en retourner en Allemagne. Il prit ſon chemin par la Lombardie, & en viſitant les principales Places, il s'arrêta quelque tems à Modene, & il y fit éclater ſa juſtice, en la perſonne de l'Imperatrice ſa femme, nommée Marie, fille du Roi d'Aragon. Cette Princeſſe étoit devenuë amoureuſe d'un jeune Comte Italien, & elle l'avoit fortement ſollicité de conſentir à ſa paſſion. Le Comte qui n'étoit pas moins chaſte que bien fait, n'avoit pas voulu écouter cette recherche. L'Imperatrice outrée réſolut de ſe venger du refus qui lui étoit fait. Elle ſe plaint, accuſant le Comte devant l'Empereur d'avoir voulu attenter à ſon honneur. Ce Prince ajoûtant trop facilement foi à cette accuſation, condamna l'accuſé à la mort, & lui fit trancher la tête.

Le Comte avant que de mourir découvrit la verité à la Comteſſe ſa femme, & peu de jours après cette Dame alla ſe preſenter à l'Empereur, lorſque dans ſon Tribunal il rendoit la juſtice. Elle l'informa de tout le

fait, lui faiſant connoître l'innocence de ſon mari, & le crime déteſtable de l'Imperatrice ; & pour donner créance, & invinciblement prouver ce qu'elle diſoit, elle prit en ſa main une lame de fer toute ardente, ſans que ce fer lui fit aucun mal. L'Empereur touché au dernier point de ce que venoit de lui dire la Comteſſe, & ſurpris de l'évenement miraculeux de ce fer ardent, il fit brûler l'Imperatrice toute vive, pour expier par le feu la flâmme de cette infidelle Princeſſe ; lui-même il ſe condamna à une groſſe amende au profit de la veuve, pour ſe punir de ſon jugement trop précipité. Cette execution faite, il continua ſon chemin vers l'Allemagne ; mais il n'y put pas faire un long ſéjour, parce qu'il apprit que Creſcence le voïant éloigné, s'étoit encore fait élire pour Conſul, ou Maître de Rome ; qu'il avoit chaſſé de ſon Siége, & de la Ville même le Pape Gregoire ; & qu'en ſa place il en avoit fait élire un autre ſous le nom de Jean XVI. Il en fut tellement indigné, que peu de tems après il

OTHON III. passa en Italie avec une forte armée, assiegea Rome & la prit, fit couper
998. le nez & crever les yeux à l'Antipape, & le fit jetter du haut du Château Saint Ange. Crescence fut pris aussi, & par ordre de l'Empereur, il fut mené par la Ville sur un méchant cheval, la face tournée vers la queuë; & après qu'on lui eut donné la question, & à douze de ses complices, ils furent tous pendus au plus haut arbre qu'on put trouver. Spectacle qui servoit d'exemple à ceux qui avoient élevé Crescence à une dignité qui ne lui appartenoit pas.

999. Ces deux Tirans aïant été châtiez comme ils le méritoient, Gregoire fut rétabli dans son Siége; & l'Empereur prit occasion de toutes ces révoltes & séditions frequentes de faire un Decret, portant, 1. Que les Allemans seuls auroient le droit & le pouvoir d'élire l'Empereur Romain, & de le choisir d'entre les Princes de la Nation Allemande, à l'exclusion des autres Nations. 2. Que le Pape ne pourroit proclamer Empereur aucun Prince, que celui

que ces Princes auroient élevé à cette dignité. 3. Que les Papes n'auroient sur ce fait autre autorité, que celle qu'ils avoient euë depuis Charlemagne, qui étoit de faire à Rome une proclamation solemnelle de l'élection legitime faite de l'Empereur, & d'y faire la cérémonie de son couronnement quand il y alloit. D'où la plûpart des Auteurs concluënt, que le Pape, bien loin par cette déclaration de donner l'Empire à celui qui a été élû, ne fait que témoigner que cet Empereur a reçû l'Empire & le Gouvernement de la Chrétienté, par ceux qui ont le pouvoir de l'élire; ajoûtant qu'il ne fait pas cette déclaration de droit divin, mais sous le bon plaisir de l'Empereur, & que la puissance & l'autorité de l'Empereur n'émane point de cette déclaration, mais seulement des suffrages & du choix de ceux qui l'ont élevé à cette dignité.

OTHON III. 999.

Ce Decret qui fut consenti & confirmé par Gregoire, fut publié, afin que personne ne le pût ignorer. Il y a plusieurs Historiens qui soutien-

OTHON III. 999. nent que le Pape & l'Empereur, pour mieux aſſurer l'Empire à la Nation Allemande, réduiſirent enſuite les Electeurs au nombre de ſept: mais que cela ſoit vrai ou non, il eſt au moins certain que depuis le dernier des Empereurs François les Princes d'Allemagne étoient en poſſeſſion du droit d'élire l'Empereur, & de le choiſir de leur propre païs. Et c'eſt proprement ce qu'Othon confirma, & dont il ordonna l'execution pour l'avenir.

Après la mort de Gregoire V. & l'élection de Silveſtre II. ſon Succeſſeur, Othon retourna en Allemagne (*a*) pour des affaires qu'il y avoit. Mais il n'y fut pas long-tems ſans être ſollicité par le Pape de revenir à Rome, à l'occaſion des nouvelles broüilleries qui y étoient ſurvenuës. Et pour ſon malheur il s'y
1000.

(*a*) Ce fut dans ce voïage qu'étant allé aſſiſter aux funerailles d'Adelbert Duc de Pologne; & aïant été reçû magnifiquement par Boleſlas ſon Succeſſeur; il en fut ſi reconnoiſſant, qu'il erigea ce Duché en Roïaume.

rendit assez promptement; ce fut, dis-je, pour son malheur; car outre que les Romains se souleverent contre lui, en sorte que n'aïant pas de forces suffisantes pour réprimer la rébellion, il fut obligé de sortir (a) de la Ville pour ramasser ses Troupes, & se mettre, comme il fit, en état de châtier les coupables, mais il fut empoisonné par le moïen d'une paire de gans, que la veuve de Crescence lui avoit envoïée. On prétend qu'avant son dernier voïage en Allemagne, il étoit devenu amoureux de cette Dame à cause de sa rare beauté, & que sous la

OTHON III.

1001.

(a) Il fut trop heureux d'échaper à la fureur des Romains, qui s'étoient déja saisis de sa personne, pour maintenir, disoient-ils, la liberté de Rome. Hugues Marquis de Toscane tâcha envain de les appaiser en conciliant les esprits, & les portant à un accommodement; mais les Romains insistant toûjours sur ce que leur Ville bien loin de souffrir l'Esclavage, étoit en droit de commander à toutes les autres. Ce Marquis ne croïant plus la vie de l'Empereur en sûreté au milieu de la rebellion, le fit évader la nuit par des soûterains qu'il avoit fait percer jusqu'à sa prison.

OTHON III. 1001.

promesse d'en faire son épouse, il en avoit reçû quelques faveurs; mais que depuis n'aïant point voulu tenir sa parole, cette Dame fut si outrée, qu'elle résolut de lui faire ce funeste present, pour se venger, disoit-elle, du mépris qu'il avoit fait de sa personne, & de l'indignité avec laquelle il avoit traité Crescence son mari.

Eloges de cet Empereur.

L'Empire cependant perdit un grand sujet en la personne d'Othon. Ce Prince étoit brave, résolu, juste, & à l'exemple de ses Ancêtres aïant fait de très-grands biens à l'Eglise, il ne donna pas de moindres marques

1002.

de sa liberalité que de sa justice. On remarque même que son grand-pere, son pere & lui, ont donné aux Ecclesiastiques les deux tiers des biens d'Allemagne. Son corps fut déposé à Aix-la-Chapelle, & ses entrailles furent enterrées à Ausbourg.

CHAPITRE VI.

Henry II.

LES Princes aïant appris la mort d'Othon, se mirent aussi-tôt en devoir d'élire un nouvel Empereur. Mais ils se trouverent partagez sur le choix qu'ils devoient faire d'un des trois Princes qui se présentoient, également capables de la Couronne Imperiale, savoir Henry Duc de Baviere; Herman Duc de Suabe, & d'Alsace; & Eckart Marquis de Saxe, tous trois aspirans à l'Empire. Henry Duc de Baviere, fils de la fille d'Othon II. le plus puissant de tous, se fit à la fin élire par la force des armes. Il fut ensuite confirmé & sacré à Mayence par l'Archevêque Villigise le 6. de Juin 1002. sous le nom de Henry II. Selon quelques Auteurs, ce fut le premier Empereur qui par les suffrages solemnels fut élû des Electeurs qu'on prétendoit avoir été instituez par Othon III. & par le Pape Gregoire V. Il

Election de Henry II. au préjudice de ses Competiteurs.

HENRY II.

Conciles & Synodes pour la discipline Ecclesiastique.

1005.

fut surnommé l'amour des Hongrois, le Saint, & le Boiteux. Son regne commença par un Concile d'Archevêques, d'Evêques, & d'autres Prélats, que l'an 1005. il fit convoquer à Dortmond, pour le reglement des mœurs, & la discipline de l'Eglise, dont les Canons furent publiez par tout l'Empire. Il ordonna aussi pour le même sujet des Synodes particuliers en divers lieux. Il assista en personne à un autre Concile qui fut tenu à Francfort; & après avoir donné des preuves de sa sagesse & de son courage en étouffant les rebellions qui troubloient l'Allemagne, il partit la même année 1005. pour l'Italie, où il mit à la raison Ardoüin Marquis d'Ivrée, qui s'étoit révolté, & ensuite il se fit couronner à Milan par l'Archevêque.

Son expedition en Italie.

Erection de Bamberg en Evêché.

Deux ans après, du consentement des Princes & Etats, il érigea le Comté de Bamberg (*a*) en Evêché,

(*a*) Rainald le dernier Comte de Bamberg étant mort sans enfans mâles.

&il lui donna de grands privileges, en y établissant son Chancelier pour premier Evêque. HENRY II. 1008.

L'an 1012. Son mariage.

Sollicité de se marier, & dans le dessein de complaire aux principaux de l'Empire, qui l'en pressoient, il épousa Cunigonde, fille du Comte Palatin, très-vertueuse Princesse. Et Giselle, qui selon quelques-uns, étoit sa sœur, ou, selon d'autres, sa niéce, la plus belle Princesse de ce tems-là, il l'accorda à Etienne Duc de Hongrie, qui la lui avoit demandée en mariage; mais comme elle n'y voulut donner son consentement qu'après qu'Etienne, qui professoit le Paganisme, se seroit fait Chrétien, Henry fut exprès en Hongrie pour le convertir à la foi: Il 1013. réüssit si bien, qu'Etienne abjura ses erreurs, & se fit baptiser. Après quoi il épousa la Princesse. Ce zele pour la Religion qu'il a continué toute sa vie, joint à la pieté & à toutes ses autres vertus heroïques, obligea l'Eglise après sa mort à le mettre au nombre des Saints. L'Empereur en faveur de ce mariage érigea la Hongrie en Roïaume.

Erection du Duché de Hongrie en Roïaume.

HENRY II.

1014. Ardoüin s'étant encore revolté, donna occasion à l'Empereur de faire un second (a) voïage en Italie. Il le priva de ses Etats, & alla triomphant à Rome, le Pape Benoît VIII. l'y couronna, avec Cunigonde sa femme.

Guerres de l'Empereur contre d'autres nations.

Il eut encore à soûtenir de fortes guerres contre les Grecs en Italie, d'où ils les chassa, & ce fut en faveur des Princes Normans qu'il entreprit

1015. cette importante expedition. Il eut tout le succès qu'ils pouvoient se promettre d'un allié aussi puissant; & il menagea si bien leurs interêts qu'il les remit en possession de la Couronne de Naples & de Sicile.

1022. Etant retourné en Allemagne, il eut une sanglante guerre avec Boleslas Duc de Bohéme, qui avoit

(a) Henry après avoir défait l'Armée d'Ardoüin dans deux Batailles rangées, se trouvant à Pavie, fut accablé par une revolte soudaine; & pour échaper des mains des séditieux, il se vit obligé de sauter du haut des murs de la Ville, où il se cassa une jambe; & ce fut depuis cet accident qu'on le nomma le boiteux.

HENRY II.

appellé à son secours les Polonois, les Esclavons, & les Moraves. Il en vint heureusement à bout, & aïant forcé Boleslas de lui demander la paix, il la lui accorda. Pour cultiver l'union avec ses voisins, il eut une entrevûë avec Robert Roi de France, dans laquelle ils cimenterent une bonne amitié, & traiterent ensemble des moïens de réformer les désordres qui s'étoient glissez dans leurs Etats. On disoit alors que c'étoit deux Saints qui s'étoient rendu visite ; & ce fut là derniere action avec laquelle Henry couronna sa sainte vie : car après être retourné en Allemagne, il mourut l'an 1024. Son corps fut mis en dépôt dans la Cathedrale, qu'il avoit fait bâtir à Bamberg. Il avoit vêcu avec Cunigonde sa femme dans une perpetuelle continence. (*a*) Cette ver-

Entrevuë de l'Empereur & du Roi de France.

1024.

Sa mort.

(*a*) Quelques Auteurs révoquent en doute cette circonstance de sa vie, & rapportent pour appuïer leur sentiment, que Henry dans la diette qu'il tint à Francfort se plaignit aux Etats de la sterilité de l'Imperatrice, comme s'il eut voulu les sonder sur un divorce pro-

HENRY II. 1024. tueuse Princesse après la mort de son mari, se fit Religieuse; & une vie si sainte ne permit point à l'Eglise de Canoniser l'un sans l'autre. Pendant son mariage, toute sainte qu'elle fût, elle avoit donné sujet à l'Empereur, quoi qu'innocemment, de soupçonner sa conduite. Il fallut pour le guerir, qu'elle s'en purgeât, marchant pieds nuds sur un fer (*a*) de charruë ardent. Elle le fit sans se brûler; ce qui donna beaucoup de confusion à l'Empereur, & le fit en même tems repentir d'en être venu avec elle à cette extrêmité.

---

jetté. Il paroît, en effet, que cette opinion n'est pas mal fondée, par les terribles préventions qu'il eut, ou qu'il affecta d'avoir contre sa vertu, jusqu'à la mettre à la plus vigoureuse épreuve qui fut pour lors en usage, & dans laquelle il ne fallut rien moins qu'un miracle pour garentir l'Imperatrice du divorce prémedité, & même de la vie.

(*a*) Il y avoit trois sortes de moïens établis par les loix de l'Empire pour justifier son innocence; l'eau boüillante, le fer ardent, & le combat singulier; celui qui étoit accusé d'un crime considérable, avoit le choix de passer par l'une de ces trois épreuves; & lors-

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

Conrad II.

APRE'S la mort de Henry de Baviere, il y eut encore de grandes conteſtations pour l'élection de ſon Succeſſeur. Les Princes & les Etats s'étant enfin aſſemblez en pleine campagne, entre les Villes de Mayence & de Worms, la même année 1024. ils élûrent Empereur Conrad II. de Franconie, dit le Salique; parce qu'il deſcendoit des Princes François nommez Saliens. Outre grand nombre de Princes Eccleſiaſtiques qui aſſiſterent à cette élection, Benno Duc de Saxe, Albert Duc d'Autriche, Hetzel Duc de Baviere, Erneſt Duc de Suabe, Frideric Duc de Lorraine, Goſilio

CONRAD II.

1024.

que l'eau boüillante & le fer n'avoient point endommagé ſon corps; ou qu'il avoit vaincu ſon accuſateur dans le duel propoſé, il obtenoit des Lettres Patentes du Prince qui le déclaroient innocent.

CONRAD II. Duc de Hollande & de Zelande, Enno Duc de Franconie, Ulric Duc de Bohéme, & autres Princes seculiers se trouverent à cette cérémonie avec une suite qui répondoit au rang qu'ils tenoient dans l'Empire.

Il est amateur de la justice.

Conrad durant son regne s'appliqua particulierement à rétablir par tout la justice, à faire châtier les
1025. gens de mauvaise vie, & à recompenser les vertueux, & il donna dans diverses rencontres des témoignages autentiques du soin qu'il y apportoit. Se trouvant à Worms, où il étoit venu visiter S. Burchard Evêque du lieu qui l'avoit élevé, & qui étoit malade à la mort, il eut avis
1026. que les Lombards s'étoient révoltez, il se mit promptement en état d'aller à eux, & fit si bonne diligence, qu'avant la fête de Pâques de
1027. l'année 1026. il se rendit à Vercelles, & il y passa la fête. Le reste de l'année & le commencement de la suivante, fut emploïé à réduire les rebelles par la force des armes: puis il prit le chemin de Rome, où le propre jour de Pâques il fut sacré &

couronné Empereur, par le Pape Jean XX. ce qui fut fait avec toute la solemnité imaginable. Conrad dans la cérémonie étoit accompagné de Canut Roi de Dannemark, & de Rodolphe III. Roi de Bourgogne, qui par un motif de devotion étoient venus à Rome.

Peu de jours après il fut obligé de retourner en Allemagne, où plusieurs Princes lui suscitoient de nouvelles affaires. Y étant arrivé, il fit avant toutes choses élire pour son Successeur Henry son fils âgé seulement d'onze à douze ans, & il le fit couronner à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne. Aïant pris cette sage précaution il se mit en devoir de s'opposer aux entreprises d'Ernest Duc de Suabe, d'Albert Duc de Carinthie, & de Conradin Duc de Worms son cousin, & d'autres, qui dès le tems qu'il étoit encore en Italie, avoient pris les armes contre lui, pensant profiter de son absence. Conrad les alla combattre, dissipa leurs Troupes en diverses rencontres, en une desquelles Ernest fut tué, & il fit prisonniers

CONRAD II. 1027. les autres Princes, aufquels il fit faire le procès en une Affemblée generale de tous les Princes & Membres de l'Empire, qui par un Decret folemnel, priva les coupables de leurs Etats.

Il donna des marques de fa generofité à tous ceux qui l'avoient bien fervi dans cette guerre. Un Gentilhomme entr'autres qui y avoit perdu une jambe, en reçût autant de pieces d'or qu'il en put tenir dans la botte de la jambe coupée; & en lui faifant ce prefent, il lui dit que ce n'étoit que pour lui donner le moïen de fe faire penfer.

Boleflas Duc de Pologne, tributaire de l'Empire, qui fans la participation de l'Empereur, avoit pris la qualité de Roi, étant mort, Mifico fon fils aîné lui avoit fuccedé en cette ufurpation, auffi-bien qu'en fes Etats. De plus il avoit maltraité Othon fon frere de telle forte, qu'il l'avoit contraint de fe refugier en Allemagne. L'Empereur qui volontiers accorda la protection qu'Othon demandoit, fit en même tems marcher des Troupes. Othon en eut

le commandement pour agir contre son frere. L'Empereur n'en demeura pas là, il mit encore une autre armée sur pied, avec laquelle il alla joindre celle d'Othon, & ensuite il pressa si vivement Misico, qu'il le reduisit à prendre la fuite, & à se sauver vers Valderic Duc de Bohéme. CONRAD II. 1027.

L'Empereur le poursuivit jusqu'aux frontieres de Bohéme, où il reçut une lettre de Valderic, qui s'offroit de lui livrer Misico. Mais aïant horreur de cette perfidie, bien loin d'en vouloir profiter, il envoïa cette lettre à Misico, lui conseillant de prendre un autre azile. Misico sensiblement touché de cette generosité s'alla rendre au Camp de l'Empereur, se dépoüilla des marques de la Roïauté, se jetta à ses pieds, & se remit entierement à sa discretion, ne pouvant, disoit-il, trouver de retraite plus assurée, qu'entre les bras de son propre ennemi. L'Empereur lui pardonna. Et pour ses Etats, sans rien changer aux conditions ausquelles Boleslas son pere les avoit tenus sous le pré-

CONRAD II.

1027.

cedent Empereur, il les lui rendit; tant la generosité a de pouvoir sur les ames qui sont sensibles à la gloire. Valderic de son côté ne put apprendre une action aussi singuliere sans étonnement, les sentimens de veneration succedant à ceux de l'inimitié, il mit les armes bas & demanda la paix à l'Empereur.

La guerre de Hongrie succeda à celle-là. Etienne qui en étoit Roi, envoïa demander à Conrad le Duché de Baviere, comme lui appartenant à cause de sa femme sœur & heritiere de Henry II. Duc de Baviere; & sur le refus qu'il lui en fit, il lui déclara la Guerre. L'Empereur se voïant ainsi défié par le Hongrois, ne voulut pas attendre qu'il l'attaquât, il se résolut à marcher contre lui. Il entra avec une puissante Armée en Hongrie, où il mit tout à feu & à sang, ensorte qu'Etienne se voïant prévenu & accablé tout à coup fut obligé de demander la paix que l'Empereur lui accorda.

Son mérite & sa generosité attirerent une grande partie de la Noblesse dans son armée. Babon Com-

te d'Abenſperg ſe diſtingua en cela parmi tous les autres. Il amena au ſervice de l'Empereur trente-deux de ſes fils, tous nez d'un même lit, & capables de porter les armes, aïant chacun un domeſtique. Le Prince étonné d'une ſuite ſi nombreuſe demanda à Babon, comment il avoit pû en ſi peu de tems faire une ſi belle troupe. Le Comte lui répondit qu'il ne les devoit compter que pour un ſeul, puiſqu'ils étoient tous ſes propres enfans; & qu'il venoit les offrir à Sa Majeſté pour ſervir en cette guerre. Ce preſent fit tant de plaiſir à Conrad, qu'il les reçut avec toutes les marques de bonté, & leur donna à tous des Charges militaires ſelon leur âge.

CONRAD II.

1036.

Il termina auſſi fort heureuſement le differend qu'il avoit avec Eudes (a) Comte de Champagne, au ſu-

(a) L'Empereur Conrad aïant fait ſommer Raoul de la parole qu'il avoit donné à Henry II. ſon Prédeceſſeur de réünir ſes Etats à l'Empire; & ce Prince ne voulant point accomplir le traité, Conrad l'y obligea par la force. Il mourut peu de tems après; & Eudes ſon beaufrere voulant rentrer dans les droits

CONRAD II. 1036.

jet du Roïaume de Bourgogne dont ce Prince avoit herité par la mort de Raoul, aïant épousé sa soeur.

Après avoir ainsi assuré les affaires en deça des Monts, il rassembla une puissante armée pour repasser en Italie, ou plusieurs Villes & Seigneurs s'étoient encore révoltez. Ce fut avec tant de promptitude qu'il fit ce voïage, que surprenant tous les mal intentionnez, il se rendit maître de Milan, & y punit les rebelles, (a) aussi-bien que dans les autres Villes qui ne l'avoient pas voulu recevoir. Cette rebellion n'a-

ausquels il prétendoit que Raoul n'avoit pû renoncer à son préjudice, s'étoit emparé de ce Roïaume; mais il eut le malheur de succomber aussi à son tour, & Conrad se fit Couronner à Geneve, Roi de Bourgogne.

(a) Ce fut Herbert Evêque de Milan qui suscita cette révolte, quoiqu'il eut été comblé de bienfaits par l'Empereur, & qu'il eut paru le plus zelé de tous ses Sujets; étant allé au-devant de ce Prince jusqu'aux extrêmitez du Milanois, lors de son premier voïage en Italie, & aïant eu l'honneur de le Couronner le premier. Il fut condamné en punition de sa perfidie à une prison perpetuelle.

voit pas été l'unique motif de son voïage ; en le faisant, il avoit aussi en vûë de satisfaire, comme il fit, au Decret des Electeurs. Ce Decret portoit que l'Empereur élû seroit obligé d'aller prendre, outre la Couronne Imperiale, deux autres Couronnes en Italie, l'une à Milan, l'autre à Modene, pour distinguer les Roïaumes de Lombardie & d'Italie.

CONRAD II.

1036.

Son Couronnement à Rome.

L'Empereur, après toutes ces expeditions, se rendit à Rome, où il reçut la Benediction du Pape Benoît IX. qui avoit succedé à Jean XXI. Et comme il ne lui restoit plus rien à faire en Italie, il repassa en Allemagne, où il se proposa de s'appliquer uniquement à conserver la tranquillité au dedans de l'Empire & la paix avec ses voisins. Mais la mort vint interrompre un projet si saint. Il finit sa vie à Utrecht l'an 1039. le jour de la Pentecôte. Son corps fut porté à Spire, & mis en dépôt dans l'Eglise Cathedrale. Il l'avoit fait bâtir ; Et pour sa résidence ordinaire, il avoit au même lieu fait construire un superbe Palais, qu'avec l'Empire il laissa à Henri III. son fils.

1039.

Sa mort.

CHAPITRE VIII.

Henry III.

Son élection. HENRY III. surnommé le Noir, fils de Conrad & de Giselle de Suabe, fut élû Empereur par les Princes & Etats de l'Empire sur la recommandation que son pere leur

1040. en avoit faite. Et l'an 1040. il reçut la Couronne Imperiale à Aix-la-Chapelle par Philigrino Archevêque de Cologne.

Guerre de l'Empereur contre les Bohémes. Il eut au commencement de son regne deux fâcheuses guerres; la premiere fut contre les Bohémes,

1041. pour se faire païer du tribut qu'Uladislas leur Duc lui refusoit; mais il ne fut pas heureux à cette premiere tentative. Ce qui l'obligea l'année suivante, de retourner avec une nouvelle armée en Bohéme, où il força le Duc de lui païer le tribut ordinaire.

Dépose le Roi de Hongrie. Enflé de cette victoire, il entreprit la seconde guerre l'an 1042.

1042. contre Ovon ou Won, usurpateur

de la Couronne de Hongrie. Il le chassa du Roïaume, & rendit cet Etat au Roi Pierre, sur qui l'autre l'avoit usurpé. HENRY III. 1042.

Depuis quelque tems, la Cour de Rome étoit divisée par diverses factions, & particulierement par celles des Comtes de Tuscule, & des Ptolemées. Le Pape Benoît IX. avoit été intrus dans la Chaire de S. Pierre par les Tuscules, & au bout de neuf ou dix ans de Pontificat, il avoit été déposé par les Ptolemées unis avec le peuple, qui avoient mis en sa place Silvestre III. Celui-ci fut aussi déposé trois mois après par les Tuscules; & Benoît IX. s'étoit rétabli par leur moïen; mais voïant qu'il étoit haï de tout le monde, il se démit de la Papauté entre les mains de Jean Archiprêtre de l'Eglise Romaine. Il s'en repentit néanmoins quelque tems après, & voulut rentrer dans sa dignité. Ces trois Papes appuïez de leurs partisans, ne laissoient pas de se maintenir, chacun dans une partie des revenus du saint Siege; l'un demeurant à S. Pierre, l'autre à sainte Marie Major,

HENRY III. 1042. & le troisiéme au Palais de Latran; & tous, disent les Auteurs, vivoient honteusement. Dans ces entrefaites un Prêtre nommé Gratien s'entremit, & ménagea si bien les choses auprès d'eux, que moïennant de l'argent qu'il leur donna, il les fit renoncer à toutes prétentions à la Papauté. Ce qui fut cause que les Romains se croïant redevables à Gratien de ce qu'il avoit délivré le saint Siege de ces Schismatiques, & rendu la paix à l'Eglise, l'élurent pour Pape sous le nom de Gregoire VI. Mais l'Empereur, sans la participation duquel toutes ces choses avoient été faites, considerant que son autorité y avoit été trop ouvertement blessée, résolut en l'an 1046. de passer promptement en Italie avec une armée, pour réparer ces désordres. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il fit convoquer un Concile à Sutry: la cause de ces trois Papes y aïant été soigneusement examinée, & leur déposition confirmée, il fit aussi déposer Gregoire VI. & en sa place, & du consentement, tant des Romains que des Allemans, il

Son voïage en Italie. 1046.

fit choisir pour souverain Pontife Hudiger Evêque de Bamberg, qui prit le nom de Clement II. Il voulut même recevoir la Couronne Imperiale de la main de ce nouveau Pape, qui le proclama Auguste; & couronna aussi l'Imperatrice Agnes. Aïant ainsi recouvré les droits de l'Empire, & pris le serment du Senat & du Peuple Romain, qui promirent solemnellement de ne recevoir jamais aucun Pape, qu'il n'eût été confirmé par les Empereurs, il reprit le chemin d'Allemagne.

HENRY III.

1046.

L'Empereur nomme un Pape de sa propre autorité.

A peine l'Empereur y étoit de retour, qu'il reçut nouvelles de la mort du Pape Clement II. qui n'avoit tenu le Siege que neuf mois, & fut averti qu'un certain Evêque de Baviere nommé Etienne, s'étoit intrus dans la Papauté, sous le nom de Damase II. Il apprit presqu'en même tems que celui-ci étoit mort vingt-trois jours après son élevation, & que les Romains s'imaginant que l'Empereur s'en remettroit à eux pour élire un Pape, lui avoient dépêché des Ambassadeurs. Mais l'Empereur voulant se conserver dans

1049.

HENRY III.

1049.

son droit, les prévint, & sans attendre l'arrivée des Ambassadeurs, nomma au Pontificat un Evêque Alleman appellé Bruno, à qui même il fit aussi-tôt prendre les vêtemens de Souverain Pontife. C'étoit un homme de bien & éloigné des grandeurs, qui ne se chargea qu'à regret de cette dignité.

Le Moine Hildebrand commence de s'ingerer dans les affaires des Papes.

Aussi comme il passoit par l'Abbaïe de Clugny, un certain Moine nommé Hildebrand lui persuada qu'il ne pouvoit pas porter cet habit, n'étant pas encore élû, ou ne l'étant que par l'Empereur, qui seul n'avoit pas le pouvoir d'élire & de nommer le Pape. Bruno n'eut point de peine à quitter le vêtement Pontifical. Il alla en homme privé à Rome accompagné de Hildebrand, où celui-ci sçut si bien jouër son jeu, qu'au commencement, aïant sous main fait traverser l'élection de Bruno, il disposa enfin les Romains à y donner leur consentement, s'attribuant ainsi tout le mérite & le succès de cette élection. Bruno prit le le nom de Leon IX. & se croïant redevable de son exaltation à Hilde-

brand, il lui donna la meilleure part dans ſon affection & dans ſes affaires. Ce qui fut le commencement des intrigues du Moine, & de la haute fortune où il parvint dans la ſuite du tems. 1049.

Les Romains éliſent eux-mêmes un Pape après la mort de Leon IX.

Le même, après la mort de Leon IX. donna encore des preuves de ſon adreſſe : Car aïant ménagé les eſprits des Romains, comme il voulut, & toujours dans l'intention de priver l'Empereur du droit d'élire le Pape, il les porta à en choiſir un de leur propre mouvement. Ce fut Gethard Evêque de Baviere, qui prit le nom de Victor II. & Hildebrand ſçachant bien que l'Empereur n'en ſeroit pas ſatisfait, il ſe fit députer pour lui faire approuver cette élection. En effet il ſçut tourner ſi adroitement l'eſprit de Henry, qu'il la confirma. 1054.

L'Empereur confirme cette élection.

Il eſt bien vrai que l'Empereur ne ſe rendit ſi facile à l'approuver, que parce que les affaires de Hongrie lui tenoient tellement à cœur, qu'il ne pouvoit penſer à autre choſe. Les Hongrois s'étoient derechef ſoûlevez contre Pierre leur Roi, que

HENRY III. 1054.

l'Empereur avoit rétabli. Un nommé André son cousin s'étoit mis à leur tête, & après avoir battu Pierre en diverses rencontres, l'avoir pris, lui avoir crevé les yeux & l'avoir fait fait mourir en prison, il avoit envahi la Couronne. L'Empereur marcha contre eux avec de grandes forces; mais ce fut assez inutilement. Car la premiere armée qu'il avoit fait descendre sur le Danube avec ses munitions, périt presque toute sans rien faire; les Hongrois aïant par le moïen de certains habiles nageurs, percé ses batteaux, qui avoient coulé à fond. L'année suivante il ne fut pas plus heureux (*a*); & à la fin

(*a*) Les Chroniques de Saxe contredisent M. Heiss dans cet endroit; & rapportent plusieurs avantages considerables que l'Empereur Henry III. eut sur André Roi de Hongrie, à qui les Historiens de ce tems-là donnent aussi le nom d'Aba. Ce Prince après avoir conclu la paix, chercha presque en même tems un sujet de la rompre, en violant les droits les plus sacrez dans la personne des Ambassadeurs de l'Empereur, & par l'irruption soudaine qu'il fit dans la Baviere qu'il ravagea entierement. Henry s'en

il

il fut obligé de donner la paix à ses ennemis, & d'abandonner la Couronne à l'usurpateur André. HENRY III. 1056.

Il convoque une Diete, où il fait déclarer son fils Roi des Romains.

(*a*) Le chagrin que ces mauvais succès donnerent à Henry, s'augmenta beaucoup à la vûë de plusieurs calamitez publiques, qui arriverent coup sur coup, comme des tremblemens de terre, des pestes & des famines. De sorte que pour chercher quelque soulagement à tous ces malheurs, & comme par un

---

vangea bien-tôt & lui tua en bataille rangée 26000 hommes sur la place, n'en aïant perdu au plus que 3000. des siens ; il lui enleva une grande partie de son Roïaume & le força d'accepter les conditions qu'il lui prescrivit, qui fut de lui païer tous les ans une grosse somme d'argent, & de fournir un certain nombre de combattans. Ce fut Leopold Marquis d'Autriche qui termina cette grande expedition, & qui fut surnommé depuis, *la terreur & la foudre des Hongrois.*

(*a*) Le chagrin auquel il fut si sensible, & qui lui abregea ses jours, lui vint de la part des Sclavons. La derniere guerre qu'il eut à soûtenir contre ces Peuples lui fut fatale; y aïant perdu dans differentes rencontres presque toute son Armée, & la plûpart de ses Generaux.

HENRY III.

1056.

pressentiment de son dernier jour, il fit convoquer une Diete à Goslar l'an 1056. Le Pape Victor II. qui étoit venu en Allemagne à la priere de l'Empereur, & grand nombre de Princes tant Ecclesiastiques que Seculiers, s'y trouverent avec les autres Etats. L'Empereur entr'autres choses leur aïant recommandé son fils Henry âgé de cinq ans ou environ, ils le reçurent en qualité de Roi des Romains & de son futur successeur à l'Empire.

Ce fut le commencement de l'usage (*a*), qui depuis s'est introduit,

(*a*) Il est étonnant que M. Héiss se soit trompé dans un des points les plus importans de l'Histoire de l'Empire. Son opinion sur l'établissement de la qualité de Roi des Romains est absolument contraire à ce qu'il avance dans la quatriéme partie Livre IV. chap. VI. où il attribuë son commencement à Othon I. qui a regné près d'un siécle avant Henry III. auquel il rapporte cependant ici *Le commencement de l'usage qui s'est introduit de donner la qualité de Roi des Romains au Prince que les Etats de l'Empire destinent à la succession de la Couronne Imperiale*. Quelque veneration que l'on ait d'ailleurs pour la memoire de cet Auteur, on ne peut justifier

de donner la qualité de Roi des Romains au Prince que les Etats de l'Empire destinent à la succession de la Couronne Imperiale, soit pour satisfaire au desir de l'Empereur même (a), soit à cause de sa caducité ou incapacité. HENRY III. 1056.

---

une telle contradiction, puisqu'il se combat manifestement lui-même. On en fera voir l'erreur en la relevant dans l'endroit où il sera question de parler de l'origine de cette qualité, & l'on prouvera qu'elle ne doit son commencement, ni à Henry III. ni à Othon I.

(a) La volonté de l'Empereur ne doit nullement servir de fondement à l'Election d'un Roi des Romains. La forme du Gouvernement de l'Empire qui doit être regardée comme une Republique, ne reconnoît point le bon plaisir de l'Empereur, lorsque l'interêt commun de tous ses membres, qui est sans doute son unique mobile, ne s'y trouve pas essentiellement engagé. Ainsi ce motif que M. Heiss nous établit dans un occasion aussi importante, & où tous les Etats de l'Empire, bien loin de trouver de l'étenduë à leur liberté, se lient par un engagement nouveau à un second chef qu'ils se donnent; ce motif, dis-je, ne doit nullement les porter au choix d'un Roi des Romains; & il faut renfermer tout le fondement de cette Election dans les deux derniers motifs, qui sont la caducité, où l'incapacité de l'Empereur.

HENRY III. 1056.

Peu de jours après, l'Empereur au retour de la chasse, où il tâchoit ordinairement de dissiper son chagrin, tomba malade, & mourut à Bursfelt en Saxe au mois d'Octobre de la même année 1056. âgé de trente-neuf ans. Son corps fut porté à Spire avec beaucoup de magnificence. Il fut accompagné d'un grand nombre de personnes de qualité, & mis en dépôt dans la Cathédrale.

Sa mort.

CHAPITRE IX.

Henry IV.

HENRY IV. surnommé le Grand, fut après la mort de Henry III. son pere, élevé avec grand soin par l'Imperatrice Agnes sa mere. Mais à la fin, soit que la regence de cette Princesse, qui s'étoit entierement livrée aux conseils de Guibert de Parme son Chancelier, & premier Ministre, donnât de la jalousie aux Princes de l'Em-

pire, soit qu'elle maintint trop hautement les droits de l'Empereur son fils; sa conduite aliéna les esprits de la plûpart des Princes, & les fit murmurer contre son gouvernement. Les affaires de Rome leur donnerent occasion de se declarer hautement contre elle. Les Empereurs avoient un droit inveteré & incontestable d'élire ou de confirmer les Papes. Alexandre II. n'y eut aucun égard, aïant rempli la place du Pape Nicolas II. qui avoit succedé à Etienne IX. successeur de Victor II. & sans la participation de l'Empereur, il s'étoit fait élire en vertu d'un Decret du Concile, que Nicolas son prédecesseur, de son autorité particuliere, avoit fait assembler, pour se soustraire de l'autorité des Empereurs. Par ce Decret le Concile avoit ordonné qu'à l'avenir les Curez de Rome (c'est ce qu'on nomme maintenant les Cardinaux) feroient seuls l'élection des Papes. La Regente se croïant obligée de soûtenir le droit de la Couronne Imperiale, fit convoquer les Etats, & dans cette Diete fit déposer Alexandre, en la place

HENRY IV. 1061.

duquel elle fit élire un autre Pape; sous le nom d'Honorius II. Ce schisme mit le trouble non seulement dans l'Allemagne, mais aussi dans l'Italie, où Godefroi de Toscane maintint par la force Alexandre dans le S. Siege, & chassa Honorius. Godefroi étoit un Prince de Lorraine, qui avoit épousé Matilde heritiere de Toscane, & par ce mariage il étoit un des plus puissans Princes d'Italie.

D'autre part, les Princes Ecclesiastiques d'Allemagne, qui ne cherchoient que l'occasion de dépoüiller la Regente de son autorité, firent une Ligue secrete avec les autres Etats, résolus d'ôter à l'Imperatrice la conduite de l'Empereur & le gouvernement des affaires. Hannon Archevêque de Cologne, distingué par son mérite & son autorité, se chargea de l'execution. Il proposa de donner au jeune Prince une Fête dans une Isle du Rhin; mais ses ordres secrets furent si bien suivis, que Henry au milieu du spectacle disparut. On l'enleva, & on le fit descendre sur la Riviere à force de rames jus-

HENRY IV. 1062.

qu'à Cologne. (*a*) Les Etats se voïant maîtres de la personne de l'Empereur, âgé alors de dix ans, en confierent l'éducation aux Archevêques de Cologne & de Breme. Ces Prelats s'y appliquerent avec soin, mais d'une maniere bien differente. Hannon Archevêque de Cologne, pour qui ce jeune Prince témoignoit avoir beaucoup de déference, tâchoit à l'occuper à l'étude des belles lettres, & à jetter dans son esprit les semences de la vertu : mais il n'étoit pas secondé par Albert Archevêque de Breme. Car celui-ci, pour gagner la bienveillance de l'Empereur, faire ses affaires particulieres, & se rendre maître de celles de l'Empire, qu'il gouvernoit déja avec autorité,

(*a*) L'Imperatrice Agnes reçut ce coup avec toute la moderation qu'on pouvoit attendre d'une vertueuse Princesse : & aïant remis toutes les affaires de l'Empire aux Etats, comme Tuteurs nez du jeune Prince, elle se retira dans un Monastere à Rome, où elle mourut peu de tems après & fut enterrée dans l'Eglise de Sainte Petronille. Elle étoit niéce de Raoul VI, & dernier Roy d'Arles,

HENRY IV. 1062. donna toute liberté au Prince, l'abandonna à lui-même, & fut cause enfin, qu'après qu'il eut atteint l'âge de connoître que son déréglement ne s'accordoit pas avec sa dignité, il ne put donner un frein à ses mauvaises habitudes, comme il l'auroit desiré.

Henry procure la paix au dedans de son Etat.

A l'âge de 22. ans il commença son administration par le rétablissement de la sûreté publique dans son Duché de Saxe, en arrêtant les voleries, les pillages, & les extorsions, qu'au préjudice de l'autorité Imperiale, les Princes & les Etats du Païs faisoient les uns sur les autres, particulierement sur les voïageurs, & depuis le Regne d'Othon I. Il jugea à propos de faire sa résidence à Goslar, afin de remedier lui-même par sa présence à tous ces désordres. Il fit faire & fortifier des Châteaux sur les passages & les avenuës, il y mit garnison, & fit tout cela pour retenir les Etats & le Peuple dans leur devoir. Mais comme, sans les charger de quelques impositions, ces choses ne pouvoient être effectuées; les Princes Ecclesiastiques & Séculiers, prirent

1072.

Sujet de la Guerre que lui font les Saxons.

HENRY IV. 1073.

rent de-là occasion de traverser l'Empereur, & de s'opposer à son dessein, sous prétexte de défendre leur liberté.

Dans la suite, ils furent encore davantage animez par ses débauches, à se soulever contre lui, poussez qu'ils étoient d'ailleurs par les conseils qui leur venoient de Rome, où l'on ne cherchoit qu'à lui susciter des affaires. Alexandre II. pour les seconder, animé par les vives sollicitations du Cardinal Hildebrand, homme entreprenant & ambitieux, qui avoit la meilleure part dans sa confidence, & qui même lui succeda, porta la chose si loin, qu'il cita l'Empereur de comparoître devant lui, & à venir à Rome rendre raison de sa vie libertine, & de la vente qu'on prétendoit qu'il faisoit des investitures des Bénéfices ; mais l'Empereur se mocqua de cette citation.

Confederation contre l'Empereur & les propositions que lui font les Etats confederez.

Enfin les Etats de Saxe s'assemblerent à Neckmeslou, & y aïant fait une confédération, sous prétexte de conserver leur liberté, ils oserent bien envoïer des Députez à l'Empereur, pour lui présenter un

HENRY IV. 1073.

Mémoire qu'ils avoient dressé. Ce Mémoire contenoit huit chefs. 1. Ils demandoient qu'il fît démolir les Forts & les Châteaux qu'il avoit fait construire dans la Saxe & dans la Thuringe. 2. Qu'il fît rendre aux Princes, aux Etats, & aux Habitans les Terres & les biens qui leur avoient été enlevez par la force, & contre toute justice. 3. Qu'il rétablît Othon, Duc de Saxe, dans son Duché de Baviere, dont l'Empereur l'avoit dépossedé, sur ce qu'aïant été accusé par un nommé Egino, d'avoir voulu attenter à la vie de l'Empereur, & condamné par résultat d'une Diete, à comparoître à Goslar, pour se purger de cette accusation par un duël contre son accusateur; il n'avoit pas voulu comparoître, refusant (disoit-il) de se commettre contre une personne qui n'étoit pas de sa qualité. 4. Qu'il eût à conserver aux Saxons leurs immunitez & leurs anciens Statuts. 5. Que l'Empereur fît sa résidence dans l'Empire, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, pour faire rendre la justice à tout le monde, & pourvoir aux

nécessitez de l'Eglise, des veuves, des orphelins & autres ; & non pas toûjours à Goslar. 6. Qu'il chassât de sa Cour les Conseillers & domestiques, par la mauvaise conduite desquels l'Empire étoit tombé en ruine, & qu'il se servît des Princes & des Etats de l'Empire, qui avoient le même intérêt de le conserver que lui. 7. Qu'il se défit de sa concubine, & se contentât de la Reine son épouse. 8. En dernier lieu, ils supplioient l'Empereur d'acquiescer à leurs demandes, & promettoient en ce cas de lui rendre toute obéïssance, suivant leur serment, & de lui donner les secours ausquels des Etats libres étoient obligez, ajoûtant que si au contraire il avoit dessein de les opprimer, ils lui déclaroient qu'ils étoient en état de se défendre contre la violence.

HENRY IV.

1073.

Cette députation fut reçuë & renvoïée par l'Empereur avec une extrême froideur. Pour toute réponse, il leur fit dire qu'au premier jour il convoqueroit une Diete, pour avoir sur cela l'avis des autres Princes & Etats de l'Empire. Et comme cette

HENRY IV. 1073.

réponse ne plût point aux Etats de Saxe, qui vouloient absolument se délivrer eux-mêmes des impositions qu'ils païoient, sans s'en rapporter aux autres Etats, qui n'étoient pas dans la même peine qu'eux; ils firent sçavoir à l'Empereur, que s'il ne donnoit ordre au plûtôt à leur soulagement, ils étoient résolus de se le procurer par les armes, aux dépens de leur vie. L'Empereur connut bien par là qu'ils vouloient être Juges & Parties en leur propre cause; mais il en fut bien mieux persuadé, quand il sçut qu'ils avoient ramassé un grand corps de Troupes, avec lesquelles ils venoient investir Goslar où il résidoit. Cela le fit résoudre à sortir secrettement de cette Place pendant la nuit, & sans perdre de tems à convoquer les autres Princes & Etats de l'Empire, pour les engager à lui fournir, ainsi qu'ils firent, un secours prompt & considerable.

Henry se met en état de résister à cette ligue.

Les Princes Ecclésiastiques qui s'étoient liguez ensemble contre l'Empereur, étoient Werner Archevêque de Magdebourg, Bur-

chard Evêque de Halberſtat, Henri Evêque de Hildesheim, Werner Evêque de Mersbourg, Heilberg Evêque de Minden, Jumer Evêque de Paterbon, Frideric Evêque de Mimmegardefurt, Benno Evêque de Miſnie. Les Princes Séculiers étoient Othon Duc de Baviere, qui étoit proſcrit, Magnus Duc de Saxe, les Marquis de Thuringe, Uko & Dedé, Frideric Comte Palatin de Saxe, & pluſieurs Comtes avec la Nobleſſe, & toutes les perſonnes qui étoient capables de porter les armes : ce qui faiſoit enſemble juſqu'à ſoixante mille hommes.

HENRY IV. 1073.

Le Parti de l'Empereur ne ſe trouvoit pas moins conſiderable ; car tous les autres Archevêques, Evêques, Abbez, & Prélats de l'Empire ; étoient demeurez fidéles à l'Empereur ; & d'entre ceux de Saxe, Leomarus Archevêque de Breme, Eppo Evêque de Zeitz, & Benno Evêque d'Oſnabruk, s'étoient joints à eux. De plus un grand nombre de Princes & de Ducs des plus puiſſans de l'Empire, ſuivoient auſſi le parti de l'Empereur : entr'autres Rodol-

HENRY IV. 1073.

phe Duc de Suabe, Comte de Reinfelden, qui avoit épousé la sœur de l'Empereur Henry, & par ce mariage étoit parvenu au Duché de Suabe ; Guelphe ou Guelphon, fils du Marquis Azon de Ferrare, à qui l'Empereur avoit donné le Duché de Baviere ; Godefroi Duc de Lorraine, Zuentebold Duc de Bohéme, Berthold Duc de Carinthie, le Marquis Ernest de Baviere, sans compter d'autres Ecclésiastiques & Seculiers, qui prirent les armes pour l'Empereur dans cette guerre.

Accommodement de l'Empereur avec les séditieux.

L'Empereur cependant, sans s'arrêter aux hostilitez & aux outrages que les Saxons lui faisoient incessamment, ne voulut point négliger les occasions de les reduire par la douceur ; & pour y réüssir, d'écouter les expediens que les Princes & les Etats de l'Empire lui proposoient. Il en vint même jusqu'à ce point, que de députer les Archevêques de Mayence & de Cologne, les Evêques de Metz & de Bamberg, les Ducs de Lorraine, de Suabe, & de Carinthie, pour se trouver à Gerstingen, & y traiter la paix de sa part

avec les Princes & les Etats de Saxe, qui s'y étoient rendus. Ceux-ci représenterent fort au long, & par articles à ces Plenipotentiaires, les sujets qu'ils avoient de se plaindre de l'Empereur. Entre les articles, les uns regardoient les interêts des Etats de Saxe en commun, & les autres, la conduite particuliere de l'Empereur, qu'ils déduisirent fort exactement, rapportant plusieurs débauches scandaleuses avec des femmes & des filles, au préjudice de Berte Marquise de Ferrare, qu'il avoit épousée à l'âge de seize ans.

HENRY IV. 1073.

A cela, les Plenipotentiaires répondirent aussi par articles; & commençant par ce dernier point, ils dirent qu'ils jugeoient à propos, que, puisque l'Empereur avoit par sa conduite donné occasion aux mouvemens de Saxe, il leur promît de changer de vie à l'avenir; Que pour les Etats de Saxe, qui de Parties qu'ils étoient, s'établissoient Juges, ne s'en voulant pas rapporter aux Etats de l'Empire, leur avis étoit, qu'ils se rendissent près de l'Empereur, pour lui demander pardon de cette témerité.

HENRY IV. 1073.

L'Empereur étoit toûjours à Wirtſbourg avec les Etats de l'Empire, pendant qu'on travailloit à cet accommodement ; les Plenipotentiaires vinrent l'y trouver, & lui rendirent compte de leur négociation, & de ce qu'on avoit réſolu. Il en fut fort ſatisfait, approuva tous les points dont ils étoient convenus, & promit de les accomplir.

Quoiqu'il ſe fût fort bien trouvé du conſeil des Princes de l'Empire en cette affaire-là, il ne laiſſa pas néanmoins en d'autres, qui n'étoient pas moins importantes, de le négliger, pour ſuivre les ſentimens des perſonnes particulieres qui l'obſédoient. Cela choqua ſi fort Rodolphe Duc de Suabe, Bertold Duc de Carinthie, & Guelphe Duc de Baviere, voïant le peu de cas que l'on faiſoit d'eux, qu'ils s'éloignerent de la Cour, ſans attendre la fin de l'Aſſemblée des Etats. L'Empereur la congedia un peu après la concluſion de ce Traité, & partit de Wirtzbourg pour aller faire ſa réſidence à Nurenberg. Il y apprit qu'un de ſes plus affidez domeſtiques,

HENRY IV. 1073.

nommé Reginger, s'étoit retiré de sa Cour, & étoit allé rapporter aux Ducs de Suabe, & de Carinthie, que l'Empereur l'avoit voulu emploïer à les faire assassiner, mais qu'il n'y avoit jamais voulu consentir, ainsi qu'avoient fait d'autres gens, que l'Empereur avoit choisis pour l'execution de ce dessein; & que ce Prince en avoit conçû une haine si mortelle contre lui, qu'il avoit été obligé de le quitter.

Autre soulevement de plusieurs mécontens, où l'Empereur s'offre de se battre en duel.

L'avis qui avoit été donné à l'Empereur de la perfidie de Reginger, fut bien-tôt confirmé par le mauvais effet que produisit l'imposture. Ce faux rapport, fit de telle sorte impression sur les Esprits, que presque toutes les bouches s'accordoient à décrier & à calomnier l'Empereur. Ce qui obligea ce Prince, selon la folle imagination qui regnoit alors, d'offrir de se battre seul à seul contre Rodolphe Duc de Suabe; afin que Dieu fit voir publiquement la fausseté de cette calomnie, en faisant éclater l'innocence de l'Empereur. Mais ce Duc renvoïa l'affaire aux Princes de l'Empire, pour en

HENRY IV. 1073. ordonner ce qu'ils jugeroient à propos.

Dans ce même tems un nommé Cosheim, brave Cavalier, vint supplier Sa Majesté Imperiale de lui permettre de se battre aussi contre ce Reginger, ce qui lui fut accordé. Il fut ensuite trouver le Duc Rodolphe, pour lui demander la même permission ; mais ce Duc la lui refusa, persistant de vouloir s'en remettre aux Etats de l'Empire, & aimant mieux prendre ce parti que de s'exposer à l'incertitude de l'évenement. Toutes les démarches de l'Empereur pour sa justification, furent inutiles ; & quoiqu'il fût visible aux moins clairvoïans, que Reginger étoit un imposteur, les Princes de l'Empire ne laisserent pas de se déclarer contre l'Empereur ; & ils le réduisirent en tel état, que toute sa ressource fut d'avoir recours aux Villes Imperiales, & de se refugier à Worms. Les Habitans l'y reçurent avec joïe malgré leur Evêque qui s'y opposoit, & qui vouloit lui en empêcher l'entrée.

L'Empereur, quoique jeune, pa-

roiſſoit d'un eſprit vaſte & né pour les grandes choſes: mais la fortune reſpecte & conſidere peu les qualitez de l'ame. Les Princes de l'Empire prenant prétexte ſur les accuſations intentées contre lui, s'aſſemblerent dans la Ville de Mayence, pour déliberer ſur les moïens de lui ôter le Sceptre & la Couronne, & d'élire un autre Chef en ſa place.

L'Empereur averti de ce deſſein, fit par ſes ſollicitations ſecretes, que quelques-uns de ces Princes ſe laiſſerent perſuader de ſe rendre à Oppenheim pour conferer avec lui. Y étant arrivez, il les accuëillit avec beaucoup d'honnêteté; & dans la conference, il les pria avec tant d'inſtance de vouloir excuſer les déreglemens de ſa jeuneſſe, & d'être aſſurez que dans la ſuite il ſe conduiroit en vrai Empereur, & qu'il ne feroit plus rien d'indigne de la Couronne dont ils l'avoient honoré, qu'ils demeurerent ſatisfaits de ſes proteſtations. De ſorte qu'ils n'inſiſterent plus que ſur les accuſations qu'on faiſoit contre lui, à quoi

HENRY IV.

1073.

sans hésiter, il répondit qu'il offroit de se battre contre Reginger même, pour faire connoître combien il étoit éloigné de la lâcheté dont il l'accusoit. On approuva cette proposition; & ils désignerent même le lieu & le jour du combat, sçavoir huit jours après les Rois, à Mareau près de Mayence. La chose ainsi résoluë, l'Empereur retourna à Worms.

Ce Prince manquoit d'argent, ou plûtôt de tout. Il ne pouvoit rien tirer de l'Empire, ni de son Duché; les Etats se prévalant du désordre de ses affaires causé par cette calomnie, enlevoient tous ses revenus, chassoient, & fasoient perir ses Troupes, & razer & démolir ses Places & ses Châteaux.

La fortune commence à tourner le dos à l'Empereur. Il est réduit de s'offrir à se battre en duël contre son domestique, que le Diable emporte.

Cependant le jour du combat s'approchoit, mais peu de tems auparavant le Diable, à ce qu'on prétend, emporta l'imposteur, & rendit ainsi malgré lui un grand service à l'Empereur, qui en cette occasion avoit plus écouté son courage que sa sagesse & l'honneur de Sa Majesté.

L'Empereur délivré de cet ennemi, tâcha dans la ſuite d'attirer à lui par la voïe de la négociation les eſprits des Princes qui s'étoient alienez. Il y réüſſit, & joüit ainſi de quelque repos. Mais peu de tems après les Saxons recommencerent leur révolte : ce qui obligea à la fin l'Empereur de les réduire par la force. Les Princes & Etats de l'Empire l'aïant ſecondé, il mit ſur pied la même année une armée d'environ ſoixante mille hommes. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé dans la Saxe, il donna tout au pillage, faiſant loger ſes Troupes au large dans les Villes, pendant que les Saxons qui tenoient la campagne, mouroient de froid & de faim. Il auroit pû ſe promettre d'achever de les perdre par une victoire entiere; néanmoins, ſelon ſa coûtume, prêtant plus l'oreille aux conſeils de la ſageſſe, qu'à ceux de la paſſion, ou de la fortune qui flattoit ſon courage, il fit la paix : & ce fut par l'entremiſe de quelques Princes de l'Empire, même à ſon déſavantage; puis aïant licentié ſes Troupes après que ſelon leur merite il les

1074.

Nouveau ſoulevement des Saxons diſſipé par la ſageſſe de l'Empereur.

HENRY IV. 1074.

eut récompensées, il se fit conduire en triomphe à Goslar par celles des Princes de Saxe.

Le Traité de Paix, entr'autres conditions, portoit que l'Empereur licentieroit premierement les Troupes qu'il avoit dans les Forteresses du païs, lesquelles Forteresses les Habitans auroient la liberté de démolir; qu'il dédommageroit les Etats ruïnez par ses Troupes; que du Conseil de Saxe, il ôteroit tous les Etrangers, & qu'en leur place il mettroit des Saxons; qu'il réformeroit la justice, & que pour la faire promptement rendre à tout le monde, lui-même assisteroit aux jugemens; que dans l'année il donneroit satisfaction au Duc Othon pour le Duché de Baviere, dont il l'avoit privé; qu'il ne feroit point sa résidence ordinaire à Goslar, mais dans d'autres lieux de l'Empire; & qu'enfin il ne gouverneroit l'Empire que par les conseils des Princes & des Etats d'Allemagne.

En execution de ce Traité, l'Empereur alla faire sa résidence à Worms où il étoit en toute sureté, aïant

éprouvé le zele & la fidelité de cette Ville, par les secours que dans le mauvais état de ses affaires elle lui avoit donnez.

Les Saxons de leur côté firent démolir les Châteaux & les Bourgs qu'il avoit construits, & les Princes tant Ecclesiastiques que Seculiers, rendirent à l'Empereur les hommages qui lui étoient dûs, comme aussi les terres & les biens, qu'injustement ils lui avoient enlevez.

Autre rebellion contre l'Empereur, qu'il réprime.

Cette paix néanmoins ne fut pas de longue durée, les Saxons naturellement inquiets, accoûtumez à vivre dans le luxe, dans l'abondance, & les plus forts aux dépens des plus foibles, donnerent encore occasion à de nouveaux mouvemens. L'Empereur avoit fait bâtir un grand Monastere, avec une belle Eglise, & un superbe Château à Harlesberg, où il y avoit un grand parc fermé de murailles. Les Saxons en execution de la paix en avoient ruïné les fortifications, & conservé l'Eglise & le Château. Mais peu de tems après l'une & l'autre furent malicieusement rasez par les païsans du voisinage,

HENRY IV. en aïant pillé les ornemens, les meubles, & toutes les choses précieuses, jusqu'aux ferremens & aux pierres, sans épargner les tombeaux & les lieux sacrez.

1075. L'Empereur en étant averti, & voïant l'abus que les Saxons continuoient de faire de sa clemence & de sa bonté, pensa aux moïens d'en empêcher les suites. Et comme la fête de Pâques qu'il avoit résolu de célébrer à Bamberg s'approchoit, & que plusieurs Princes de l'Empire s'y devoient rendre, pour faire leur Cour selon la coûtume observée aux grandes fêtes, il jugea à propos de profiter de cette occasion pour leur répresenter le procedé des Saxons, & leur demander leur sentiment sur la résolution qu'il avoit à prendre en cette rencontre. Il ne manqua pas de le faire, & l'Archevêque de Mayence au nom de tous les Princes Ecclesiastiques, & de Rodolphe Duc de Suabe, de Bertold Duc de Carinthie, & des autres Princes Seculiers, lui déclara que Dieu aïant été offensé par cette sédition, & l'Empereur, l'Empire & ses mem-

bres

bres traitez indignement & avec mépris, elle méritoit un châtiment d'autant plus rigoureux, que son exemple pourroit avoir des suites dangereuses, si elle demeuroit impunie; qu'ainsi l'Empereur devoit exhorter les Princes & les Etats de l'Empire, de se joindre tous ensemble pour punir ce sacrilege & cette rebellion, & qu'ils étoient eux-mêmes dans la disposition d'y contribuer de leur part selon leur pouvoir. L'Empereur avoit peine à en venir à cette extrêmité. Il differa quelques mois la punition, dans la pensée qu'on trouveroit quelque autre expedient pour ramener ces peuples à la raison; mais il découvrit que par des intrigues secretes, pendant qu'ils feignoient de vouloir se soûmettre, ils travailloient à se fortifier dans leur révolte. Il suivit donc le conseil des Princes, & fit après les fêtes de Paques publier par tout l'Empire, un ordre de faire marcher les Troupes des Etats pour agir contre les Saxons, ausquels en même tems il fit déclarer la guerre par son Ambassadeur dans leur Assemblée à Goslar. Le

HENRY IV. 1075.

rendez-vous des Troupes étoit à Bredingen dépendant de l'Abbaïe de Hirſchfeld.

Les rebelles crurent que pour mettre l'Empereur dans ſon tort, c'étoit aſſez de ſe plaindre à ſon Ambaſſadeur de ce que ſans écouter leurs juſtes raiſons, il prenoit réſolution de leur faire la guerre, puiſqu'ils étoient prêts (diſoient-ils) de réparer la perte que l'Empereur pouvoit avoir faite tant en pierreries, or, argent, meubles, & ornemens d'Egliſe, qu'en ce qui pouvoit concerner la démolition de ſa maiſon ; proteſtant que ce n'étoient que des païſans, & des gens ſans aveu, qui, ſans aucun ordre des Etats de Saxe, s'étoient portez à cet excès, & qu'ils étoient dans la diſpoſition d'en faire un ſevere châtiment. Mais l'Ambaſſadeur leur répondit que l'Empereur n'agiroit que contre les rebelles, & nullement contre ceux qui ſe ſepareroient de la confederation qu'ils avoient faite entr'eux, & ſe joindroient aux autres Etats de l'Empire.

Tous les Archevêques & les Evêques ne manquerent pas de se rendre à Bredingen près de l'Empereur, hors ceux de Cologne & de Liege, qui y envoïerent leurs Troupes. Le Duc de Bohéme, le Duc de Suabe, le Duc de Baviere, le Marquis Ernest de Baviere, le Duc de Lorraine, le Duc de Carinthie, avec les Comtes & la Noblesse de l'Empire, s'y trouverent aussi avec des Troupes fort lestes & fort nombreuses.

HENRY IV. 1075.

Les Princes de Saxe assemblerent pareillement une puissante armée, dont ils donnerent le commandement à Othon Duc de Baviere, qui avoit été proscrit. Les armes des uns & des autres étoient des cottes de maille, des hallebardes, des javelots, & des épées.

L'Empereur fit prendre à son armée les postes les plus avantageux, & presenta la bataille le 13. Mai 1075. Le Duc Rodolphe engagea le combat selon l'usage pratiqué par les anciens Empereurs, qui donnoient le commandement de la premiere action d'une bataille aux Ducs de Suabe. Le combat fut fort san-

HENRY IV. 1075.

glant, & dura jusqu'à la nuit. Les Saxons furent défaits, & leurs Chefs avec les autres Princes Ecclesiastiques & Seculiers se sauverent dans les lieux de sureté. L'Empereur par cette victoire se rendit maître de toute la Saxe, ensuite il congedia ses Troupes, à condition que le premier jour d'Octobre, elles retourneroient à Gerstingen en meilleur état & en plus grand nombre, pour terminer cette guerre, & il s'en retourna à Worms.

Pendant cet intervale, les Princes & les Etats de Saxe tâcherent de faire avec l'Empereur l'accommodement qu'ils desiroient; mais ils ne laisserent pas néanmoins de lever des Troupes, pour être toûjours en état de se défendre.

Accommodement avec les rebelles.

L'Empereur de son côté se fortifia aussi de toutes parts, & se mit le premier en campagne avec son armée. Les Saxons le suivirent bientôt après. Mais enfin, par les offices des Mediateurs, les deux partis furent portez à un accommodement qui fut consenti de tout l'Empire. Les Princes & les Etats de Saxe qui

étoient Werner Archevêque de Magdebourg, Bucco Evêque de Halberſtat, Othon Duc de Baviere, Magnus & Herman Ducs de Saxe, Frederic Palatin de Saxe, les Comtes & la Nobleſſe du païs, en preſence de toute la Cour Imperiale, qui étoit en pleine campagne, demanderent pardon à l'Empereur de leur revolte, & le ſupplierent de leur faire l'honneur de les remettre en ſes bonnes graces. Ce Prince leur aïant accordé leur demande, il donna ordre aux Princes & aux Officiers de licencier leurs Troupes, & de ſe retirer chez eux ; ce qui fut executé de part & d'autre. Cette importante expedition aïant en fort peu de tems été terminée, l'Empereur reprit le chemin de Worms, & le jour de la Saint Martin de la même année, il arriva en ce lieu. 1075.

Grande affaire de l'Empereur avec Rome à cauſe des Inveſtitures.

Mais ce ne fut pas pour y joüir d'un long repos; il avoit avec les Italiens un démêlé bien plus difficile à aſſoupir, ainſi que la ſuite le fera voir. Le Cardinal Hildebrand, pendant les emplois qu'il avoit eus ſous Alexandre II. & ſous les précedens

HENRY IV. 1075.

Papes, avoit par ses intrigues fait tous ses efforts, pour faire perdre aux Empereurs le droit que depuis Charlemagne ils avoient d'élire ou de confirmer les Papes, & de donner les investitures des Evêchez de leurs Etats.

Depuis peu l'on avoit renouvellé à Rome la contestation sur le fait de ces investitures, c'étoit à l'occasion de quelques-unes que l'Empereur (à ce qu'on disoit) avoit données à des Prélats d'une vie reprehensible, & l'on cherchoit des voïes indirectes pour en abolir l'usage. Mais avant que de passer outre, il est bon, pour éclaircir ce grand differend, de reprendre les choses de plus loin, non seulement quant au fait, mais quant au droit. Nous lisons dans l'Ecriture Sainte, que pour remplir l'Apostolat de Judas, qui étoit vaquant, les Fideles au nombre de six vingts, proposerent Barsabas & Mathias, & qu'aïant jetté le sort pour l'un & pour l'autre, le sort tomba sur Mathias. Que lorsqu'il fallut aussi élire des Diacres, les Fideles étant en bien plus grand

nombre, en élurent ſept, qu'ils préſenterent aux Apôtres, leſquels, après avoir fait des prieres, leur impoſerent les mains. Or il y a deux choſes en ces élections, la preſentation que les Fideles faiſoient, & l'impoſition des mains par les Apôtres. La preſentation étoit toute ſeculiere, comme venant de perſonnes ſeculieres; l'impoſition des mains étoit une choſe ſainte, ou un Sacrement, parce qu'elle étoit le ſigne viſible de la deſcente inviſible du Saint Eſprit; auſſi cette action appartenoit-elle à des perſonnes ſacrées & ſaintes.

La preſentation eſt ce que nous pouvons appeller l'inveſtiture; car le peuple éliſant premierement les perſonnes qu'il jugeoit capables, & puis les preſentant, il donnoit autant que cela dépendoit de lui, l'inveſtiture du miniſtere dont il s'agiſſoit, à la perſonne élüë, pour enſuite être ſacrée par les Prêtres, & par là rendüë capable des fonctions de ce miniſtere. C'étoit là comme on en uſoit à la naiſſance de l'Egliſe, & lorſque tous les Fi-

HENRY IV. 1075. deles n'étoient qu'un cœur & qu'une ame, & qu'ils vivoient en commun.

Depuis ce tems-là, les charges de l'Eglise aïant été dotées de grands biens, par les Souverains & par les personnes riches, ces charges attirerent ceux qui regardent plus le bien qui est annexé à la charge, que la charge même, c'est-à-dire, qui font plus d'état du Benefice, que de l'Ordre, ou de l'Office. Et c'étoit alors qu'on tâchoit d'y parvenir par des factions, par des simonies, & par d'autres voïes illicites, dont presque toûjours il résultoit des séditions contre le repos du public, & contre l'autorité du Souverain. Ce qui obligea les Princes, à qui sur toutes choses Dieu commande de procurer le repos des Etats, dont ils tiennent de lui la conduite, de chercher pour cela un moïen plus sûr & plus convenable à la tranquillité publique.

Ce moïen fut de faire eux-mêmes ce que le peuple faisoit; je veux dire, d'élire, de presenter, & d'investir eux-mêmes les Beneficiers. En effet étant

étant les premiers du peuple, & soûtenant, comme on dit, la personne du peuple; ce qu'ils font au nom du public, est censé être fait par le public même. Le Prince connoît aussi mieux qu'aucun autre les Sujets capables de ces dignitez; parce qu'il est mieux informé de la conduite qu'ils tiennent, & de la réputation qu'ils ont. Nous en avons un exemple dans les Papes mêmes. On remarque que ceux qui ont été choisis par les Empereurs, ont communément été de grands hommes; & que ceux au contraire qui se sont introduits par d'autres voïes, n'ont pas toûjours répondu à leurs obligations.

De plus, il faut considerer deux puissantes raisons qui donnent incontestablement aux Souverains le droit d'élire & d'investir les Evêques & les autres Beneficiers. La premiere est que le temporel de ces Benefices est venu de leurs propres bienfaits, qu'ils ont érigez en espece de fiefs dans la personne des Evêques: & c'est de-là même que vient le nom de Benefice & de Beneficier. La se-

HENRY IV. 1075.

conde raiſon eſt, que les Beneficiers étant leurs Sujets, & devenans leurs Vaſſaux par la poſſeſſion de ce temporel, qui eſt accompagné d'honneur & d'autorité; les Princes par le devoir de Souverain, & pour le bien de l'Etat, ont interêt de s'aſſurer de la perſonne & de la fidelité de ces Vaſſaux; en ſorte que vouloir conteſter ce droit des Princes, ce ſeroit vouloir détruire l'ordre politique qui eſt ordonné de Dieu.

Or ces inveſtitures ſe donnoient par les Empereurs avec la Croſſe & l'Anneau, de même qu'ils donnoient les inveſtitures des autres fiefs avec le ſceptre, avec l'épée, ou avec l'étendard; & tout cela n'étoit qu'une pure cérémonie exterieure, pour, par rapport à ces marques, ſignifier qu'on inveſtiſſoit de quelque choſe de réel le Vaſſal. Car de dire que, parce que les Evêques portent une Croſſe qui repreſente la houlette, dont un Paſteur s'aide pour conduire ſon troupeau, & une bague qui eſt la marque de leur mariage avec leur Egliſe, ces deux choſes déſignent la puiſſance

spirituelle ; c'est une explication arbitraire. HENRY IV. 1075.

Les Empereurs, ainsi que les autres Souverains, avoient donc droit d'investir non seulement les Evêques dont les Evêchez étoient situez dans l'étenduë de l'Allemagne ; mais les Papes mêmes. Et c'est ce droit dont les mêmes Papes vont tâcher de se relever sous cet Empereur, donnant à entendre au monde, que c'étoit comme une espece de sacrilege, que des Seculiers portassent leurs mains profanes sur le Sanctuaire, & fissent les Evêques qui sont des personnes sacrées, & les Successeurs des Apôtres. Mais ils ne prenoient en effet ce prétexte, que pour se rendre eux-mêmes indépendans des Empereurs, & l'investir du plein droit de souveraineté. Une preuve manifeste de ce dessein, c'est qu'ils se donnent bien de garde de distinguer le temporel d'avec le spirituel du Benefice, comme nous venons de le distinguer ; car l'un, ainsi qu'il a été expliqué, n'est pas l'autre. Le bien temporel d'un Benefice, ou le Benefice mê-

HENRY IV. 1075.

me, eſt de la nature des autres biens de la République, dont le Prince a la diſpoſition, comme premier proprietaire au nom du public, pour les conferer à qui il juge à propos, lorſqu'ils manquent de Titulaires. Le ſpirituel du Benefice, ou l'Ordre ou l'Office, eſt la fonction Epiſcopale ou Abbatiale, qui vient de l'impoſition des mains de ceux qui ſacrent l'Evêque ou le Beneficier. Ç'a été à la faveur de ce mélange, ou de cette indiſtinction de deux choſes tout-à-fait differentes, que la Cour de Rome, jettant le ſcrupule dans des eſprits ſimples, a porté le fer & le feu au milieu de l'Empire, pour venir à bout de ſes prétentions à la faveur de ces troubles.

Auſſi cette querelle étant la querelle de tous les Princes, chacun tâcha de tenir bon pour ſe maintenir dans ſon droit, & ce fut pour cela que le Pape Urbain II. ne trouvant peut-être pas en France les eſprits ſi dociles qu'en Allemagne, expliqua la choſe dans un Concile. Il y fut arrêté, que les Rois avoient

droit d'élire & de nommer: mais non pas d'investir avec la Crosse & l'Anneau, comme étant les signes de la puissance spirituelle, qu'il sembleroit par là qu'ils voudroient conferer. Ce qui marque que ce grand démêlé des Investitures, étoit une question sur le nom de la chose, & non pas sur la chose même. HENRY IV. 1075.

La Cour de Rome ne jugea pourtant pas à propos de faire sitôt cette explication dans l'Empire. Elle vouloit auparavant avoir un honnête prétexte d'établir la souveraineté du Pape. Et si nous considerons la conduite des Empereurs, qui de la Maison de France avoient tiré la Couronne Imperiale qui appartenoit à cette Maison, l'on pourroit dire que si les Papes en se rendant indépendans, ont peché, ce n'a été que par l'exemple des Empereurs mêmes; les Papes aïant eu autant de droit de se faire pleinement Souverains, que le premier venu de se faire Empereur.

Il faut maintenant revenir à notre histoire. Le Cardinal Hildebrand,

HENRY IV. 1075.

Election de Gregoire VII. sans la participation de l'Empereur, & sa confirmation par l'Empereur même.

homme habile & consommé dans les négociations, mais d'un esprit chaud, aïant par l'experience des affaires qu'il avoit traitées en Allemagne, vû que les esprits ne seroient pas difficiles à ébranler, y avoit pendant la vie de deux ou trois Papes, sous lesquels il avoit servi, jetté, comme il a été dit, les fondemens du dessein qu'il avoit formé en lui-même, de priver les Empereurs du droit des investitures des Benefices. Il avoit ainsi mis la chose en thése generale pour uniquement parvenir à les priver en particulier du droit d'élection ou de confirmation des Papes; esperant que ce procès gagné, & la Thiare ne pouvant lui manquer dans le poste qu'il occupoit, il se verroit alors veritablement revêtu du souverain Pontificat. Il fut pourtant plûtôt Pape, que l'affaire ne fut consommée. Car après la mort d'Alexandre II. qui étoit arrivée l'an 1073. ce Cardinal avoit par la faction du peuple, & sans que le Clergé y eût part, aussi-tôt été élû, sous le nom de Gregoire VII. Mais à la fin les Car-

dinaux ne pouvant empêcher cette élection, y avoient donné les mains; & tout cela s'étoit fait à l'insçû de l'Empereur; qui aussi bien que les Princes de l'Empire, étant surpris de cette nouveauté, avoit pour ce sujet convoqué une Diete à Mayence. Là les Etats aïant representé à l'Empereur que, puisque de ses Prédecesseurs il avoit reçu le droit d'élire, ou de confirmer les Papes, dont le Pape Nicolas II. en plein Concile tenu à Rome, lui avoit même donné une declaration précise, lors de son avenement à la Couronne, il étoit de son devoir de maintenir ce droit, & de déclarer nulle l'élection de Gregoire: L'Empereur avoit approuvé le sentiment de ces Princes, & de leur avis il avoit envoïé un Ambassadeur à Rome, pour se plaindre de cet attentat au Pape, & aux Cardinaux, avec ordre à ceux-ci de déposer le Cardinal Hildebrand, si l'on ne demandoit à l'Empereur la confirmation de cette élection.

Mais le Pape pour ne point mal à propos embroüiller les affaires,

HENRY IV. 1075.

avoit fort civilement reçû l'Ambassadeur, lui protestant qu'il n'avoit point recherché la Papauté; que les Romains l'avoient obligé d'accepter cet honneur; qu'il n'y avoit consenti qu'à condition d'y être élevé avec l'agrément & l'approbation de l'Empereur & des Princes de l'Empire; qu'il avoit differé son Sacre pour cette raison; & qu'il ne vouloit point en faire la cérémonie qu'il ne fût confirmé par Sa Majesté Imperiale.

Ces excuses aïant été portées à l'Empereur, qui en étoit demeuré satisfait, il avoit aussi-tôt envoïé à son Ambassadeur la confirmation de l'élection du Pape, ensuite de laquelle confirmation Gregoire avoit été sacré.

Le Pape excommunie plusieurs Membres de l'Empire.

Le Pape se voïant ainsi affermi dans la Chaire de S. Pierre, & reconnu de tout le monde, avoit commencé son Pontificat par un grand nombre d'excommunications, qu'il avoit lancées contre les Princes & les Etats, tant Seculiers qu'Ecclesiastiques d'Allemagne, & en particulier contre les Archevêques de

1075.

Saltsbourg & de Breme, & contre les Evêques de Bamberg, de Spire, & de Strasbourg; parce qu'ils étoient mariez, ou vivoient dans le concubinage.

Le Pape suscite des revoltes à l'Empereur.

De plus, il avoit excommunié tout Ecclesiastique qui recevroit son investiture d'un Laïque, & tout Laïque qui la confereroit; mais ces premieres démarches, quoique vigoureuses, n'étoient cependant que pour faire un essai des foudres du S. Siege: car pour se signaler, il croïoit qu'il falloit frapper des têtes plus élevées. Pour cet effet, il avoit envoïé quatre Legats en Allemagne, afin d'y celebrer un Concile, qui par l'obstacle que tous les Evêques y avoient apporté, n'y fut pas tenu; & les Legats n'avoient pas laissé de traiter d'excommunié l'Empereur Henry, jusqu'à ce qu'il se fût justifié du crime de simonie, dont il avoit été accusé devant le Pape précedent.

Gregoire, pour pousser plus loin son animosité contre l'Empereur, avoit (selon quelques Auteurs) fait ensuite insinuer dans l'esprit des Saxons, d'envoïer des Ambassadeurs

HENRY IV. 1075.

à Rome, pour se plaindre du tort qu'ils souffroient par le Traité qu'ils avoient été forcez de faire avec Henry ; & pour prier instamment le Pape de le déposer, puisqu'il s'étoit rendu indigne de sa dignité par ses vices, & par sa mauvaise conduite.

1076.

Le Pape fait ajourner l'Empereur à Rome, & l'Empereur destituë le Pape en une Diete.

Ce fut ensuite de ces artifices, que Gregoire faussement persuadé du droit qu'il avoit d'élire & de déposer les Empereurs, & que ne voulant se païer de la même raison qu'on avoit donnée à son Prédecesseur, dont l'Empereur avoit méprisé la citation, envoïa de nouveaux Legats à la Diete de Goslar, convoquée pour l'affaire des Princes Saxons qui avoient été faits prisonniers à la derniere bataille. Ces Legats, & le Nonce, selon l'ordre qu'ils en avoient du Pape, commencerent en premier lieu par se plaindre, de ce que contre les défenses de la Cour de Rome, l'Empereur avoit donné l'investiture de quelques Evêchez, & de ce qu'il ne faisoit pas publier les Decrets du dernier Concile contre ces investitures, contre la simonie, & contre l'incontinence des

Clercs. En second lieu, ils demanderent qu'on élargît ces Princes prisonniers, & qu'on privât les Archevêques & les Evêques excommuniez de leurs dignitez & de leurs biens; & en dernier lieu que l'Empereur eût à comparoître à Rome, le Dimanche de Carême-prenant, pour répondre aux accusations intentées contre lui, ajoûtant qu'on l'excommunieroit, & qu'on le dépouïlleroit de l'Empire, s'il manquoit de rendre à l'Eglise l'obéïssance qu'il lui devoit.

HENRY IV. 1076.

Cette entreprise de Gregoire toucha sensiblement l'Empereur, & d'autant plus que regardant le Pape & le Peuple Romain comme ses Vassaux relevans de l'Empire, c'étoit un attentat à la Majesté Imperiale. Aussi ces Legats furent-ils renvoïez d'une maniere peu obligeante; & l'Empereur fit aussi-tôt convoquer à Worms les Princes Ecclesiastiques, & tous les autres Prelats. Ils s'y rendirent en assez grand nombre, & après avoir déliberé sur ces entreprises inouïes jusqu'alors, ils conclurent que Gregoire ne devoit être consideré que

HENRY IV. 1076.

comme un homme, qui par des voïes artificieuses & indirectes, avoit usurpé le saint Siege, qui avoit infecté l'Eglise de Dieu d'un grand nombre d'abus & de nouveautez, & qui avoit trahi son devoir par plusieurs attentats scandaleux ; qu'ainsi l'Empereur en vertu de son autorité souveraine, suivant l'exemple de ses Prédecesseurs devoit le priver du Pontificat, & établir un autre Pontife én sa place.

En conformité de cette résolution, l'Empereur envoïa à Rome un Ambassadeur, qui non seulement fit par lettres entendre au Pape, & par plusieurs écrits au Public les raisons qui avoient porté l'Assemblée generale des Evêques d'Allemagne à déclarer Gregoire indigne & incapable de la Papauté ; l'Empereur le privoit de cette dignité, déchargeant en même tems les Romains, & tous autres, de l'obéïssance qu'ils lui devoient en cette qualité.

L'Empereur dégradé par le Pape, se porte à de grandes indignitez pour satisfaire ce Pontife.

Le Pape irrité de cette Ambassade, & de ces Ecrits, fit incontinent convoquer un Concile à Rome, où se trouverent cent dix Evêques, qui

après avoir déliberé ſur le procedé de l'Empereur, conclurent que le Pape avoit ſujet de lui ôter la Couronne, de déclarer les Princes & les Membres de l'Empire diſpenſez du ſerment qu'ils lui avoient prêté, & de leur défendre d'avoir aucune communication avec lui: ce que le Pape executa, excommuniant l'Empereur & tous ſes adherans. Voilà le premier Pape qui ait jamais oſé excommunier ſon Souverain, & voilà le premier pas que les Papes firent en la perſonne de Gregoire VII. pour ſecoüer le joug des Empereurs, & ſe rendre Souverains; car les Papes s'étant depuis maintenus dans cette indépendance, n'ont plus relevé de l'Empire.

Cette fulmination remplit la Chrétienté de troubles & de diviſions, & l'Allemagne de longues & de ſanglantes guerres. Elle réduiſit l'Empereur à une telle extrêmité, que voïant preſque tous les Princes de l'Empire ſoûlevez & armez contre lui, à l'inſtigation du Pape, & ne pouvant ſe réſoudre aux conditions injuſtes & indignes qu'ils lui propo-

HENRY IV. soient, il crut ne pouvoir mieux faire que de tâcher de fléchir la colere du Pape par une action singuliere d'humilité, s'imaginant qu'il ne s'agissoit que du spirituel. Il résolut donc d'aller en pénitent en Italie, & il entreprit ce voïage au mois de Decembre de l'année 1076. avec sa femme & son fils Conrad âgé seulement de deux ans, souffrant de grandes fatigues & incommoditez dans ce voïage.

1076.

1077. Lorsqu'ils furent arrivez à Canossa, Place Imperiale, appartenante à Godefroy & à Mathilde, où étoit le Pape, on laissa entrer l'Empereur à la premiere porte ; & l'enfermant seul au dedans, pendant que tous ceux qui l'accompagnoient furent laissez au dehors, on lui fit entendre entre ces deux portes, qu'il n'y avoit point de rémission à esperer pour lui, s'il ne jeûnoit durant trois jours, s'il ne demeuroit chaque jour jusqu'au soir pieds nuds dans la neige ; & si après cette pénitence il ne demandoit pardon de sa faute au Pape. Tout cela fut executé. Le Pape le reçut le quatriéme jour 25. de Jan-

vier 1077. lui donna l'abſolution, & fit ſon accommodement avec lui. Mais il eſt incroïable combien un accommodement ſi extraordinaire & ſi outrageux déplut aux Princes d'Italie. Ils ne purent jamais ſouffrir la fierté du Pape, ni cette exceſſive baſſeſſe de l'Empereur.

Ce Prince même indigné contre ſa propre ſimplicité, qui l'avoit contraint de ſe réduire à une ſi violente neceſſité, ſe rangea du ſentiment des Princes, des Etats, & des Villes d'Italie. Il les appaiſa le mieux qu'il put, en leur faiſant entendre l'étrange neceſſité où on l'avoit réduit; & pour les perſuader combien il étoit ſenſible à cet outrage, il ſe déclara l'ennemi mortel du Pape.

Le Pape broüille de nouveau, & fait que les Princes de l'Empire éliſent un autre Empereur.

Le Pape de ſon côté réveillant dans ſon eſprit ſa premiere animoſité, n'oublia rien pour broüiller les affaires en Allemagne; & il remua les eſprits avec tant de ſuccès pour ſa vengeance, qu'il porta les Princes à conſentir unanimement à la perte de l'Empereur.

C'eſt pourquoi prenant prétexte ſur l'excommunication fulminée

HENRY IV. contre lui, ils le priverent de cette souveraine dignité ; & à Forscheim,
1077. ils élurent en sa place Rodolphe, Duc de Suabe, qu'ils firent couronner à Mayence le 2. Mars ensuivant.

L'Empereur averti de ce qui se passoit contre lui en Allemagne, part d'Italie & s'y rend en diligence. Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il se mit en campagne avec les Troupes qu'il avoit pû ramasser. Il alla attaquer Rodolphe, & le défit près de Wirtzbourg le premier de Juillet de la même année, d'où le Duc prit la suite, & se sauva.

L'année suivante 1078. Henry
1078. & Rodolphe mirent encore l'un & l'autre une armée sur pied. Ils se joignirent, donnerent bataille le 7. Août, & combattirent avec grande opiniâtreté. La fermeté des Troupes de Henry fit ploïer à la fin celles de Rodolphe, qui furent défaites pour la deuxiéme fois ; & Rodolphe se vit encore obligé de se sauver par la suite.

L'Empereur se rendit ensuite maître du Duché de Suabe, & chassa Berthold gendre de Rodolphe, qui défendoit

défendoit ce païs. Puis sur l'avis qu'il eut, que les partisans de Rodolphe se rassembloient dans la Saxe, il s'achemina de ce côté-là avec soixante mille hommes, nonobstant les rigueurs de l'Hyver, & aïant rencontré les rebelles près de Flatersheim; il leur livra la bataille dans la fin du mois de Janvier 1079. & défit leur armée. Mais comme les Evêques qui avoient élû Rodolphe, ne songeoient sans cesse qu'à traverser les bons succès de Henry, ils s'aviserent de solliciter le Pape de l'excommunier encore une fois, & le Pape qui n'étoit que trop disposé à entrer dans leurs sentimens, rendit au mois de Mars de l'année 1080. une seconde Sentence d'excommunication contre Henry, par laquelle il le priva aussi de toute puissance & dignité Imperiale: Rodolphe en même tems voit son élection confirmée de ce Pape, & même reçoit de lui une Couronne, avec ces mots:

HENRY IV.

Bataille celébre entre les deux rivaux.

1079.

Henry est encore excommunié.

1080.

Petra dedit Petro, Petrus Diadema Rodulpho.

L'Empereur de sa part, considerant serieusement que toute la Chré-

HENRY IV. 1080.

tienté n'étoit dans le désordre, & dans les malheurs où on la voïoit, que par les intrigues de Rome, ne pensoit qu'aux expediens de la delivrer de cette oppression. Il fit dans cette vûë assembler à Mayence les Evêques d'Allemagne, pour sçavoir d'eux si le Pape avoit le pouvoir d'ôter la Couronne à un Empereur; & si l'Empereur n'avoit pas le droit de déposer avec raison & justice le Pape Hildebrand, & d'en mettre un autre en sa place. Dix-neuf Evêques qui s'étoient rendus à cette Diete, après avoir déliberé sur cette proposition, jugerent à propos que l'Empereur prît aussi le sentiment des autres Evêques, & qu'il convoquât à cet effet une assemblée à Brixen. L'Empereur l'indiqua pour le mois de Juin, & trente Evêques, tant d'Allemagne que d'Italie se trouverent à ce Concile National, où l'Empereur, à l'imitation de ses Prédecesseurs, fit la fonction de Président. Il y fut tout d'une voix conclu, que le Pape n'aïant aucune puissance sur l'Empereur, il ne l'avoit pû priver de l'Empire, & que l'Empereur au

contraire aïant celle de déposer le Pape pour des causes legitimes, pouvoit avec justice ôter à Gregoire cette suprême dignité, puisqu'il s'en étoit rendu indigne, soit par sa mauvaise conduite, soit par les attentats qu'il avoit commis. Sur ce fondement ces Prelats élurent en la place de Hildebrand, le Cardinal Wiberti, que d'autres nomment Guibert, ou Gilbert Archevêque de Ravenne, homme de vertu & de mérite, qui prit le nom de Clement III. & ils prierent l'Empereur de se mettre en état de passer en Italie pour l'execution de ce Decret, ce qu'il promit de faire. Mais avant que d'entreprendre ce voïage, il fut obligé de ramasser toutes ses forces, pour rendre inutiles les nouveaux efforts que son rival faisoit pour rétablir ses affaires. Car Rodolphe avoit déja rassemblé un corps d'armée dans la Saxe. Mais Henry pour ne lui pas donner le tems de faire des progrez, s'avança promtement de ce côté-là, & les deux armées s'étant trouvées près de Mesbourg le huitiéme jour d'Octobre, elles combattirent avec

HENRY IV. 1080.

HENRY IV. 1080.

beaucoup d'ardeur, & il sembla que celle de Rodolphe eût quelque avantage; mais elle ne poursuivit pas sa pointe. La nouvelle qui se répandit que Rodolphe avoit eu (comme il étoit vrai) la main coupée par Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, qui servoit le vrai Empereur, & qui pour ainsi dire, sembloit être né pour l'extermination des Rebelles, cette nouvelle, dis-je, en abbatit entierement le courage. (a) Rodolphe se sentant fort mal, se fit apporter sa main, & dit aux Princes & aux Officiers qui étoient presens : *Voilà la main avec laquelle j'ai prêté à Henry Monseigneur le serment de fidelité, que j'ai violé par ordre de la Cour de Rome, & à l'instance de quelques Evêques, pour aspirer par un parjure à un honneur qui ne m'étoit pas dû.* Après avoir proferé

(a) Gregoire VII. avoit prédit que cette année-là mourroit un faux Roi, & cette prédiction s'accomplit en Rodolphe; au lieu que selon sa pensée, c'étoit l'Empereur Henry qui devoit mourir, puisqu'il avoit fait élire Rodolphe en la place de Henry. *Mat. Paris, dans sa Chron. à l'an.* 1080.

ces paroles avec un témoignage de grand repentir, il rendit l'esprit, il fut avec pompe enterré à Mesbourg dans la Saxe. On fit même graver sur la table de cuivre de son tombeau une couronne avec les autres ornemens Roïaux. Les Saxons cependant dans la crainte qu'ils eurent que l'Empereur Henry ne fût offensé d'une action aussi temeraire, voulurent faire ôter toutes ces marques d'honneur. Mais l'Empereur leur ordonna de les laisser, ajoûtant qu'il souhaiteroit que tous ses ennemis fussent aussi magnifiquement enterrez, afin que lui & l'Empire pussent un peu respirer, & reprendre leurs forces abbatuës par tant d'effusion de sang.

HENRY IV.

1080.

Bon sens de Henry.

Henry étant ainsi délivré de son Rival, n'oublia rien pour achever de dissiper le parti des Rebelles confederez. Il en vint en quelque maniere à bout ; & après avoir mis tout le bon ordre qui se pouvoit aux affaires d'Allemagne, il se prépara au voïage d'Italie, qu'il avoit promis de faire pour aller établir Clement dans le Siege de Saint Pierre. Il s'y

HENRY IV. 1081. achemina au commencement de l'année 1081. accompagné de Clement ; & sans trouver aucune resistance, il se rendit jusqu'aux portes de Rome avec son armée ; mais il ne trouva pas la même facilité à entrer dans la Ville. Il fut contraint de l'attaquer par les formes, & le siege en dura plus de deux ans & demi. A la fin il en vint à bout pendant le Carême de l'année 1084. Et comme il
1084. la prit d'assaut, il eut bien de la peine à la sauver du pillage, dont pourtant il la garentit, moïennant une somme d'argent, que le peuple offrit, & dont il obligea les soldats de se contenter.

Gregoire apprehendant sur-tout de tomber entre les mains de Henry, se sauva dans le Château Saint Ange qui étoit très bien fortifié, & où il donna tems à ses amis de le venir secourir. Pendant qu'il s'y défendoit, l'Empereur fit publier les raisons qui l'avoient porté à mettre le Cardinal Wiberti ou Clement III. en la place de Gregoire ; & les Romains y aïant acquiescé, il le fit sacrer avec toutes les cérémonies or-

dinaires dans l'Eglise Saint Pierre. En revanche, Clement couronna & sacra l'Empereur le jour de Pâques ensuivant, en presence & avec applaudissement du Senat & du Peuple Romain, qui lui prêterent serment de fidelité.

On continuoit toûjours les attaques du Château Saint Ange. Mais quelques affaires aïant appellé l'Empereur en Lombardie, il arriva que dans le séjour qu'il y fit, Guichard Duc de la Poüille étant venu au secours de Gregoire, il trouva moïen de le tirer de ce Château, & de le faire conduire à Salerne, où l'année suivante il finit ses jours.

Les troubles survenus en Allemagne, ne permirent pas à l'Empereur de goûter la joïe que lui devoient donner les heureux succez de son voïage d'Italie.

Nouveau remuëment contre l'Empereur dans la Saxe, & l'élection d'un Roi des Romains.

Les Saxons naturellement remuans & toûjours excitez par les ennemis de l'Empereur, se prévalans de son absence, avoient recommencé tout de nouveau à broüiller. Ils s'étoient joints d'interêt & de conseil avec les autres Princes rebelles; & dès l'an-

HENRY IV. née précedente, à la sollicitation de Gregoire; tous, après avoir élû le comte Herman de Luxembourg pour Roi des Romains, & l'avoir fait sacrer à Mayence par l'Archevêque Sigfrid, ils s'étoient jettez dans la Franconie, & faisoient la guerre à ceux qui avoient assisté l'Empereur contre eux. Ce fût ce qui obligea Henry de quitter l'Italie, & de hâter son retour en Allemagne, où aïant appris qu'en quelques Assemblées particulieres de Prélats, il s'étoit passé plusieurs choses contraires à ses interêts, en conséquence des excommunications fulminées contre lui & ses adherans, par Gregoire; il indiqua une Assemblée générale à Mayence au mois de Fevrier de l'an-
1085. née 1085. où d'un commun consentement des Evêques & d'autres Prélats Italiens, François & Allemans qui y assisterent, tous les actes faits par Gregoire furent cassez, &
1085. ceux de l'Empereur contre Gregoire approuvez & confirmez. Les Evêques qui avoient pris parti avec les rebelles, y furent aussi privez de leurs benefices, de même que le

Comte

Comte Herman du titre de Roi des Romains, qui lui avoit été conferé par les rebelles. HENRY IV. 1086.

Quelques jours après que cette Assemblée fut finie, on reçut nouvelle que le Pape Gregoire étoit mort à Salerne le 24. jour de Mai, & que sans faire aucune mention de Clement III. on avoit voulu élever sur le saint Siege le Cardinal Didier Abbé du Mont-Cassin, qui pour lors étoit à Rome, mais qui s'en étoit fuï dans son Abbaïe. Ce qui fut cause que son élection fut differée jusqu'à la fête de la Pentecôte de l'année suivante 1086. Cependant l'Empereur apprenant que le Comte Herman, quoique déposé, faisoit les derniers efforts pour se soûtenir, il le poursuivit, & le contraignit de tout abandonner, & de se sauver en Saxe. Ce qui fit que les rebelles élurent en sa place pour Roi des Romains Ecbert Marquis de Thuringe, qui comme le Comte Herman succomba sous les armes victorieuses de l'Empereur, & n'eut pas à la fin un meilleur sort. Car si Herman, 1089. deux ans après sa déposition, fut tué

HENRY IV. d'une pierre qu'une femme lui fit tomber ſur la tête du haut d'une tour, comme il paſſoit dans un Bourg ; Ecbert après la perte qu'il fit d'une bataille contre l'Empereur l'an 1090. s'étant ſauvé dans un moulin, il y fut tué par un des amis de Henry, ou ſelon d'autres, par ſes Gardes.

1090.

Pendant que l'Empereur avoit été occupé à ſe défaire de ſes deux concurrens, ſes autres ennemis n'avoient pas manqué à lui ſuſciter de nouvelles affaires du côté d'Italie, & à faire que les Papes qui avoient ſuccedé à Gregoire VII. fuſſent entretenus dans la haine que celui-ci avoit euë contre lui. Durant le Pontificat de Victor III. qui après Gregoire n'avoit occupé le ſaint Siege que dix mois ou environ, leurs négociations n'avoient pas porté grand coup contre l'Empereur. Mais elles avoient fait leur effet auprès du Pape Urbain II. Succeſſeur de Victor, qui d'ailleurs étoit bien perſuadé que ſon élection aïant été faite ſans la participation de l'Empereur, auſſibien que celle de ſon Prédeceſſeur,

elle ne lui avoit pas été agréable. Ce Pape avoit aussi été excité contre Henry, non seulement par la Comtesse Mathilde de Toscane, remariée depuis un an au Duc Welphon de Baviere, mais encore par les Normans; & tous profitans de l'occupation que l'Empereur avoit en Allemagne, avoient débauché une bonne partie de l'Italie de l'obéïssance de l'Empire.

HENRY IV.

1090.

L'Empereur averti de ces menées, résolut de passer en Italie avec toutes ses Troupes. Aussi-tôt qu'il eut traversé les Alpes, il reprit toutes les Villes de deçà le Po, & entr'autres celle de Mantouë, où ses Troupes entrerent la veille de Pâques, après un siege de douze mois. Il réduisit ensuite presque tout le reste de la Lombardie, nonobstant une assez vigoureuse défense de la Comtesse Mathilde, qui, à la tête de ses Troupes, ne craignoit point de s'opposer sans cesse à celles de l'Empereur. Les Romains voïant les progrez de Henry, qui toûjours maintenoit l'Antipape Clement, voulurent, pour lui complaire, profiter de

1091.

HENRY IV. cette occaſion, & de l'abſence d'Urbain pour rappeller Clement à Rome.
1091. Il y demeura quelque tems. Cela obligea Urbain de renouveller ſes excommunications contre Clement & contre Henry. Cependant Conrad fils aîné de l'Empereur, piqué de quelques paroles fâcheuſes que ſon pere lui avoit dites, & gagné d'ailleurs par Mathilde & par les Normans, ſe révolta contre lui ; & aïant dans ſa révolte entraîné la Ville de Milan, & pluſieurs autres de la Lombardie,
1093. il prit la qualité de Roi d'Italie. Ce fut du conſentement du Pape Urbain, du Duc de Welphon, de Mathilde, & de pluſieurs autres Ducs & Seigneurs, & il fut ſacré à Milan par Anſelme, qui en étoit Archevêque.
1095. Quelque tems après il épouſa la fille de Roger Roi de Sicile, & pouſſa ſa révolte ſi loin, qu'il détourna la plus grande partie des Villes & Seigneurs qui obéïſſoient à l'Empereur, lequel par ce moïen ſe trouva réduit à ſe cantonner dans quelques Places fortes, pour avoir le tems de rétablir ſes affaires. Il crut en avoir l'occaſion favorable pen-

dant le voïage que fit le Pape Urbain en France, où il tint le celebre Concile de Clermont en Auvergne, qui fut ouvert pendant l'Octave de la Saint Martin, & dans lequel il se fit deux choses fort considerables ; la premiere fut l'excommunication du Roi Philippe Premier Roi de France, pour avoir répudié son épouse legitime, & s'être marié à une de ses parentes nommée Bertrade, qui avoit quitté son mari ; & la seconde fut la résolution de la Croisade pour le secours des Chrétiens en Levant, & le recouvrement de la Terre Sainte. Mais cette absence d'Urbain, & les pratiques que Clement, qui cependant étoit demeuré à Rome, avoit faites avec plusieurs autres Seigneurs pour favoriser l'Empereur, ne lui furent pas fort avantageuses. Le parti de Conrad fortifié par l'alliance du Roi de Sicile, & par le retour d'Urbain en Italie, devint si considerable, que quelque tems après Henry perdant l'esperance de réduire par la force ou autrement, son fils à la raison, prit la résolution de s'en retourner en Al-

HENRY IV.

1095.

1097.

HENRY IV. lemagne. Le vif reſſentiment qu'il avoit de la mauvaiſe conduite de ce fils à ſon égard, ne lui permit pas de demeurer long-tems ſans le faire éclater. Il ne fut pas plûtôt arrivé à Cologne, où il avoit fait aſſembler plusieurs Princes de l'Empire, qu'il fit mettre Conrad au Ban Imperial, & déclarer Henry ſon ſecond fils, Roi des Romains, qu'il fit couronner depuis à Aix-la-Chapelle, aprés avoir pris ſon ſerment, que de ſon vivant il ne s'ingereroit dans le gouvernement de l'Empire, qu'autant qu'il le lui permettroit. Il lui aſſigna la Ville de Ratisbonne pour y tenir ſa Cour; & ce Prince s'y étant rendu, & y vivant en paix ſelon l'intention de ſon pere, il ſembloit que les choſes ainſi reglées, dûſſent confirmer le repos, dont on avoit commencé de joüir en Allemagne depuis la mort des principaux rebelles, decédez pendant le dernier voïage d'Italie. On en étoit d'autant plus perſuadé, que les Saxons & les Bavarois, s'étoient auſſi accommodez avec l'Empereur, & qu'ainſi l'on ſe pouvoit promettre de tous les côtez

6. Janvier 1099.

une paix ferme & perpetuelle. Mais l'application qu'il apportoit pour la rendre plus ſtable, & pour rétablir le bon ordre & la juſtice en divers endroits, d'où la licence des guerres paſſées les avoit bannis; cette application au lieu de lui tourner à gloire, fut par un effet aſſez bizarre, la cauſe de la confuſion où il tomba dans les dernieres années de ſa vie. Il voulut faire réparer quelques déſordres aſſez conſiderables ſurvenus à Mayence : L'Archevêque qui y trempoit en prit l'alarme. Et quoique l'Empereur qui avoit ſçû qu'on n'en pouvoit punir les complices ſans l'y comprendre, en eût à ſa conſideration fait ſurſeoir les pourſuites: l'Archevêque au lieu de reconnoître en cela quelle étoit la diſcrétion & la bonté de l'Empereur, ſe refugia à Thuringe, où il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il ſe déclara pour le parti contraire, qui recommençoit à remuër à la ſollicitation de Gebehard Evêque de Conſtance, à qui le Pape Paſchal II. qui avoit ſuccedé à Urbain dès le mois d'Août de l'année précedente, avoit envoïé la

HENRY IV. 1100. commiſſion de la légation d'Allemagne, pour ſoûtenir les prétentions de Henry. Ce qui chagrinoit le plus l'Empereur, étoit la continuation des entrepriſes de l'Egliſe de Rome ſur le fait des élections des Papes, dont trois de ſuite avoient été faites ſans ſa participation. Ce fut auſſi ce
1101. qui le fit opiniâtrer ; car après la mort de Clement, qui arriva l'année ſuivante, il fit élire conſécutivement trois autres Antipapes, Albert, Theodoric, Magniulphe, qui ſuccederent l'un à l'autre, pour conſerver en quelque maniere le droit de l'Empire. Mais cela ne ſervit qu'à confirmer les vrais Papes dans le droit qu'ils avoient envahi. Car deux de ces Antipapes furent enfermez dans des Cloîtres, & le troiſiéme mourut ſoudainement, laiſſant à la fin Paſchal II. paiſible poſſeſſeur du ſaint Siege.

Cependant celui-ci pour ne pas dégénerer de la vigueur de ſes Prédeceſſeurs, aïant au Concile qu'il avoit fait aſſembler à Rome au commencement du Carême de l'année
1102. 1102. fait citer l'Empereur, qui n'y

aïant voulu ni comparoître, ni envoïer des Ambaſſadeurs, il l'excommunia de nouveau, au ſujet de l'intruſion des Antipapes; confirmant en même tems tout ce qui avoit été fait contre lui par Gregoire & par Urbain. Auſſi-tôt il ſentit le contrecoup de ces foudres. Ce fut par les remuëmens du parti qui lui étoit opposé en Allemagne, que l'on engagea dans la révolte ſon propre fils. On vit ce fils s'y plonger ſi avant, qu'oubliant ſon devoir & ſa parole, il ſe fit chef de ce parti. 1102.

Son prétexte fut que la plus grande partie de l'Allemagne ne voulant plus reconnoître l'Empereur à cauſe de la derniere excommunication qu'on venoit de fulminer contre lui, il étoit obligé de prendre les rênes de l'Empire pour aller au devant de tous les déſordres que cette diviſion y pourroit produire, & même du démembrement de ce grand corps, qui avec le tems s'en pourroit enſuivre. Il pallia même cette perfidie d'un zele de Religion, & d'un reſpect pour le Pape, feignant de croire ces loix-là préferables à ſa loi de nature, & ne 1105.

HENRY IV. 1105.

voulant par conſéquent reconnoître Henry pour ſon pere, qu'après qu'il ſeroit abſous de ſon excommunication. Ainſi les remontrances du pere, n'eurent point d'accès dans l'eſprit du fils ; & la choſe paſſa ſi avant, qu'ils prirent les armes l'un contre l'autre. Ils ſe joignirent près de Ratisbonne ; mais les deux armées ne firent qu'eſcarmoucher. L'Empereur ſe trouvant trop foible, ne jugea pas à propos de haſarder la bataille, & ſe retira vers le Duc de Bohéme. Le Roi Henry ne penſoit cependant qu'aux moïens de ſe ſaiſir de la Ville de Spire où étoit le tréſor de ſon pere. Dans ce deſſein il marcha de Wirtzbourg avec ſon armée vers Spire & ſe rendit maître & de cette Place & de ſes richeſſes.

Fauſſe tendreſſe du fils, qui jette le pere dans la derniere extrêmité.

Ce jeune Prince enflé de ce ſuccès, & voulant profiter de la fortune qui lui étoit favorable, fit convoquer une aſſemblée des Princes à Mayence pour le premier jour de l'an 1106. L'Empereur ſe mit en état de s'y rendre. Il avoit pour cet effet mis une puiſſante armée ſur pied, dans le deſſein de diſputer

publiquement ſon droit contre ſon fils. HENRY IV.

Mais ce fils impie oppoſa la ruſe à la force; ou pour mieux dire, connoiſſant le naturel de l'Empereur ſon pere qui étoit extrêmement tendre pour lui, il prit ſon pere par ſon foible. Voïant donc que le ſalut de ſes affaires étoit de le prévenir, il réſolut par le conſeil de ſes amis d'aller au devant de lui à Coblens, & d'y joüer le perſonnage de repentant. Dès le moment qu'il y fut arrivé, il alla ſe jetter à ſes pieds, lui demanda pardon de ſa faute, & s'excuſa de ce qu'il s'étoit laiſſé ſurprendre par de mauvais conſeils. L'Empereur attendri l'embraſſa, & lui pardonna tout ce qui s'étoit paſſé. Après ce premier pas, le Prince pouſſant la fourberie à bout, il conſeilla à l'Empereur ſon pere, de n'aller à Mayence qu'avec peu de ſuite, pour ne pas donner d'ombrage aux Princes de l'Empire. Conſeil qu'il ne donnoit que pour diſſiper les puiſſantes forces de ſon pere, & pour renvoïer quantité de gens de qualité qui l'avoient ſuivi. L'Empereur ne ſe

1106.

HENRY IV. 1106.

défiant point de ſon fils, ſuivit ce conſeil, & ſe contenta de trois cens chevaux pour eux deux.

Ces deux Princes & toute la Cour, firent cette nuit là de grandes réjoüiſſances, & les choſes étant bien concertées, ils partirent de Coblens, & ſe rendirent à Bingen le Vendredi avant Noël. Là le Prince repreſenta encore à l'Empereur ſon pere, que comme il étoit excommunié, & qu'il y avoit à craindre, que l'Archevêque de Mayence ne le laiſſât plus ſortir de Mayence, lorſqu'il y ſeroit entré, il ſeroit plus sûr pour lui de paſſer les fêtes à Bingen; pendant qu'il iroit à Mayence ouvrir la Diete, y negocier ſa reconciliation avec les Princes, & accommoder toutes choſes, afin qu'il y pût être en sûreté. L'Empereur ſuivit encore cet avis; & là-deſſus le Prince enferme l'Empereur dans une chambre, le laiſſe là priſonnier avec trois perſonnes ſeulement, & part ſans avoir égard, ni au reſpect qu'il lui devoit, ni à la parole qu'il avoit donnée, ni au ſerment qu'il avoit fait.

Pour mettre la derniere main à

L'Empereur est destitué.

cette intrigue, les Legats du Pape réïterent au commencement de la Diete les excommunications ci-devant fulminées contre l'Empereur; & tout d'un tems l'Assemblée, d'un commun accord, le dépoüilla de la dignité Imperiale, & en revêtit Henry son fils, qu'elle proclama Empereur. Cela fait, les Archevêques de Mayence & de Cologne furent députez avec l'Evêque de Worms, pour aller à Bingen annoncer au pere cette nouvelle, & retirer de lui la Couronne & les autres ornemens Imperiaux.

L'Empereur refusa de les leur remettre, soûtenant qu'il avoit été condamné injustement & sans être oüi. Mais toutes ses raisons n'eurent aucun effet, & les Députez s'appuïant sur le pouvoir que leur donnoit leur commission, & même pour les lui faire rendre, le menaçant d'emploïer des moïens qui ne lui seroient pas agréables; l'Empereur se retira dans sa chambre, se revêtit de ses ornemens, & retourna vers les Députez; s'étant assis dans une chaise, il leur parla de cette sorte: *Mes-*

HENRY IV. 1106.

sieurs, voici les marques Roïales dont Dieu & les Princes de l'Empire d'un consentement unanime m'ont revêtu; je dois croire que vous n'entreprendrez pas de m'en dépoüiller; néanmoins si vous ne craignez ni la colere, ni la punition de Dieu, ni le reproche éternel de cette injure, vous pouvez porter vos mains sur vôtre souverain; nous ne sommes pas en état de nous défendre contre la violence.

Quoique le discours de l'Empereur touchât très-sensiblement les Commissaires, ils ne laisserent pas de s'approcher de ce Prince. Ils lui ôterent premierement la Couronne, & puis le tirant de sa chaise, ils le dépoüillerent de tous ses habits Roïaux s'imaginant que le Pape les avoit suffisamment déchargez de leur serment de fidelité. L'Empereur pendant cet attentat s'addressant à Dieu, profera ces paroles entrecoupées de soupirs, & les larmes aux yeux.

Dieu tout puissant, Dieu des vengeances, vous vengerez, s'il vous plaît cet outrage; j'ai peché je l'avouë, & j'ai merité cet opprobre par les excès de ma jeunesse; mais Souverain & juste Dieu!

vous sçaurez bien punir le crime qu'ils commettent contre ma personne, & le violement de leur serment de fidelité.

HENRY IV.

1106.

Les Ambassadeurs s'en retournerent ensuite à Mayence, & remirent les ornemens entre les mains du nouvel Empereur & des Princes. Le succès de cette Assemblée aïant été si favorable au jeune Henry, il ne lui restoit plus qu'à se purger de la violence qu'on avoit exercée contre son pere, en ce qu'on l'avoit, comme il disoit, condamné sans l'oüir. Il s'avisa pour laver cette tache, de faire assembler ses plus confidens d'entre les Princes à Ingelheim, afin d'obliger l'Empereur son pere d'abandonner lui-même volontairement l'Empire. Ce fut là que ce Prince, à ce qu'on dit, se regardant comme un homme mourant, demanda pardon à tous ceux qu'il pouvoit avoir offensé; puis il s'alla jetter aux pieds du Legat du Pape, qui étoit avec eux, pour le supplier de l'absoudre de son excommunication. Mais le Legat le refusa, disant qu'il n'y avoit que le Pape qui lui pût donner cette absolution. Ce qui fit bien

HENRY IV. 1106.

voir que ce n'étoit pas pour cela; qu'on l'avoit déposé; aussi le laissa t'on en arrêt, & seul dans cette Ville, de peur qu'il n'allât demander son absolution au Pape.

Pauvreté incroïable de l'Empereur, qui est rebuté de tout le monde.

Jamais patience ne fut mise à une plus rude épreuve que la sienne. L'impieté du jeune Henry alla jusqu'à ce point, que dès l'année précedente, comme il a été dit, après lui avoir enlevé ses trésors à Spire, & l'avoir dépoüillé de tout ce qu'il pouvoit avoir au monde, il le réduisit à une telle pauvreté, que souvent il manquoit de pain. Ainsi de Prince le plus puissant qu'il étoit, il devint le plus miserable de tous les hommes. Exemple étonnant de l'inconstance de la fortune & des grandeurs du monde! Ce malheureux Prince se voïant dans cette necessité, supplia Gerhard, qu'il avoit fait Evêque de Spire, de lui donner un Canonicat pour pouvoir subsister, aïant assez d'étude pour en remplir les devoirs. Il croïoit être en droit de lui demander ce Benefice, puisque ses peres & lui, avoient fondé & fait bâtir l'Eglise Cathedrale. L'Evêque le lui refusa,

HENRY IV. 1106.

refusa, & lui dit qu'il n'osoit le faire sans la permission du Pape. L'Empereur surpris & outré de ce refus, ne put retenir ses larmes, il dit en soupirant à ceux qui étoient presens: *Chers amis ! aïez au moins pitié de moi ; car la main du Seigneur m'a touché, & s'est appesantie sur moi.*

On ne peut trop admirer dans ce Prince les effets surprenans de la Providence de Dieu, dont le dessein sembloit l'avoir reservé pour servir de leçon aux Souverains. Car outre une infinité de risques qu'il avoit courus dans la guerre, il étoit arrivé pendant qu'en 1084 étant à Rome, après la déposition de Gregoire VII. que ses ennemis avoient emploïé toute sorte d'artifice pour lui faire perdre la vie. Un homme entr'autres, dans la Grande Eglise avoit monté une grosse pierre sur une poutre au dessus de l'endroit où l'Empereur avoit accoûtumé de se mettre pour prier Dieu, résolu de la faire tomber sur la tête du Prince. Mais dans le moment qu'il alloit executer ce détestable dessein, il tomba lui-même avec la pierre, & se tua devant

HENRY IV. 1106.

l'Empereur, sans lui faire aucun mal. Le corps de ce miserable fut attaché à une roüe, & traîné pendant trois jours dans les ruës de la Ville. Toutefois l'Empereur touché du malheur de ce scelerat, & par un principe de charité, donna ordre qu'on enterrât son corps.

Quelques autres avoient resolu de percer l'Empereur avec une longue pique, par dessous les lieux communs, lorsqu'il y seroit. Ils furent pris sur le fait, & menez à l'Empereur; mais ce Prince les renvoïa sans vouloir qu'on leur fit aucun mal. Tant il avoit naturellement de bonté & de douceur! Aussi disoit-on de lui, qu'il sçavoit admirablement les regles de la clemence, parce qu'il pardonnoit facilement à ses ennemis, & qu'il étoit au contraire exact & severe envers ceux qui attaquoient l'Empire.

Il s'échape de ses gardes, & se retire aux Païs-Bas.

Henry éprouvant donc tout ce que la fortune peut avoir d'inhumain, jusqu'à se voir dépoüillé de tout, se voir prisonnier & entierement abandonné de son fils, de ses proches, & de ceux qu'il avoit éle-

HENRY IV. 1106.

vez & enrichis en Allemagne; il eſt évident qu'il n'y avoit en tout cela que trop de diſgraces pour le faire ſuccomber. Néanmoins ſon courage ne s'abbatit point, & dans le tems qu'on le croïoit aterré, anéanti, il ſe releve, & montre ce qu'il étoit: Il s'échappe de ſes gardes, & deſcend le Rhin juſqu'à Cologne, où il eſt reçû & reconnu pour legitime Empereur. Delà il paſſe dans les Païs-Bas, où ſes amis avoient mis des Troupes conſiderables ſur pied, pour le rétablir. S'étant arrêté à Liege il écrivit à tous les Princes Chrétiens des Lettres Circulaires, pour les intereſſer dans ſa diſgrace. Il en écrivit même au Pape, à qui il fit entendre qu'il étoit prêt de ſe réconcilier avec lui, pourvû que cela ſe fit, ſans préjudice de ſa Couronne. Ce qui marque que tout humilié qu'il fût, ſon cœur étoit incapable de baſſeſſe; mais enfin la Providence qui l'avoit deſtiné à mourir malheureux, comme il avoit vêcu, l'ôta du monde à Liege le 7. Août l'an 1106. âgé de 56. ans. Les Liegeois lui firent de magnifiques funerailles, &

Il meurt, eſt enterré & laiſſé ſans ſépulture.

HENRY IV. 1106.

l'inhumerent dans la Cathedrale. Mais le jeune Henry qui pourſuivoit ſon pere par tout, étant venu ſe poſter devant Liege dans la réſolution de tirer vengeance de ce que les Liegeois avoient oſé lui donner retraite, ils furent obligez pour faire leur paix, de déterrer par ſon ordre le corps de l'Empereur, & de lui livrer; après quoi il le fit porter à Spire, où, dans la Chapelle de Saint Afren, il demeura cinq ans en dépôt, & ſans ſepulture à cauſe de ſon excommunication. Ainſi il éprouva ſon mauvais deſtin, & l'inhumanité même de ſon fils après ſa mort.

Ses guerres & ſes batailles.

Cependant il faut avoüer que ce Prince étoit doüé de très-grandes qualitez, ou pour le dire avec la voix commune, il avoit été le plus grand Prince que la terre eût porté. A peine avoit-il douze ans, qu'il combatit en perſonne contre les Hongrois. (*a*) Il avoit eu durant

(*a*) Comme il n'a pas été parlé de cette Guerre que Henry eût avec les Hongrois, il eſt à propos d'en marquer ici le ſujet. Ces Peuples

ſon regne de furieuſes guerres avec les Saxons ſes ſujets; & ſoit contre eux ou contre ſes autres ennemis, il avoit, commandant lui-même ſes armées, donné ſoixante deux batailles, enſeignes déploïées, remportant preſque toûjours la victoire, ce qui a fait dire qu'il avoit en cela ſurpaſſé non ſeulement Jules Ceſar, & les autres Empereurs, mais même tous les Rois du monde.

HENRY IV. 1106.

Sa charité, ſa ſageſſe, ſon équité.

Ce Prince étoit fort charitable, étoit très-ſenſible aux miſeres de ceux qui étoient dans la neceſſité. Il avoit ordinairement à ſa table des aveugles, des eſtropiez, des bleſſez & des malades. Il les faiſoit coucher dans ſa chambre pour pouvoir les

avoient détrôné pour une ſeconde fois leur Roi André, & mis Bela à ſa place. Ce Prince infortuné crût ne pouvoir trouver une protection plus aſſurée que celle de l'Empereur. En effet il en obtint un ſecours conſiderable conſiſtant en deux corps d'Armée, ſous le Commandement de Guillaume Marquis de Turinge & de l'Evêque de Ciré; mais l'une & l'autre furent défaites par les Hongrois, & André périt dans la bataille. Ainſi Bela demeura paiſible poſſeſſeur du Roïaume.

HENRY I V. 1106.

ſoulager lui-même. Il tâchoit de procurer à ſes ſujets tout le ſoulagement qui lui étoit poſſible, juſqu'à leur donner ſouvent de ſon propre revenu. Il n'étoit pas moins recommandable par ſa ſageſſe & par ſa capacité dans les affaires. Il ſe ſervoit depuis long-tems du conſeil des Princes & Etats de l'Empire, il écoutoit leur avis à loiſir, & avec attention, & prenoit des réſolutions ſages & avantageuſes à l'état, & toûjours ſelon les regles de l'équité.

Qualitez de ſa perſonne.

Sa riche taille convenable à celle d'un Heros répondoit à la grandeur de ſon ame. Il étoit éloquent, avoit une grande vivacité d'eſprit; & comme avec toutes ces excellentes qualitez il s'étoit rendu très-illuſtre par ſes actions, étant en même tems un modele de force dans la perſécution, qui d'ordinaire s'applique à opprimer la vertu. L'on ne peut propoſer aux Princes de meilleur exemple à ſuivre pour ſoûtenir avec courage les diſgraces, & ne point s'élever d'une grandeur, qui peut quelque fois dégenerer en mendicité. Ce qui n'eſt pas à imiter dans ce por-

trait, c'eſt que ce Prince dans ſes mauvaiſes affaires, s'étant fait une maxime de toûjours gagner tems, comme le ſouverain remede des malheureux, n'avoit quelquefois pas aſſez de ſoin d'emploïer des moïens dignes de ſa grandeur, pour en cela mettre en pratique les regles d'une prudence ſi ſage & ſi avantageuſe. Mais il étoit perſuadé que pourvû qu'on réüſſit, la gloire de la fin effaçoit la honte des voïes que l'on avoit tenuës pour y parvenir, ce qui eſt une grande erreur.

HENRY IV. 1106.



CHAPITRE X.

Henry V.

Henry V. profite des disgraces de son pere.

1106.

HENRY V. dit le Jeune, né l'an 1081. s'étant emparé de la dignité Imperiale en la maniere qu'il a été dit; pour plaire à la Cour de Rome, & profiter du malheur de son pere, fit semblant au commencement de son regne de favoriser en toutes choses l'Etat Ecclesiastique, negligeant pour cela les droits de l'autorité de l'Empire, que son pere pendant son regne avoit maintenus au peril de son honneur, de ses biens & de sa vie. Mais après qu'il eut assez joüé ce personnage, & consideré que leurs desseins & leurs intentions tendoient à toute autre chose qu'à ce qu'on lui faisoit croire, il se résolut de tout hazarder pour maintenir l'Empire dans son autorité, dans son honneur & sa dignité, & tel que ses prédecesseurs le lui avoient laissé; en un mot, il fit dessein de marcher sur les pas de son pere, & de suivre le même

même chemin qu'il avoit tenu. HENRY V. 1106.

Il s'appliqua donc à se faire une leçon de la conduite que ce généreux Empereur avoit toûjours observée. Mais quelque soin & quelque prudence qu'il pût apporter, tout ce qu'il fit fut toûjours accompagné de la malediction que par son impieté envers son pere, il s'étoit attirée. Dieu même dès sa premiere élection lui avoit fait paroître un signe terrible de sa justice & de sa colere. Voici comme la chose arriva. Dans le tems qu'il étoit à la Diete de Goslar l'an 1103. il s'éleva un tonnerre épouvantable, la foudre tomba dans sa chambre, le blessa à la jambe droite, rompit la pointe de son épée qu'il avoit à son côté, & mit en pieces son bouclier.

Il est frappé de la foudre.

Un si terrible avertissement n'empêcha pas que ce Prince ne s'abandonnât à l'avarice, & ne mît plus de confiance dans les trésors de la terre que dans ceux du Ciel. Ainsi pour satisfaire cette passion, qui n'a point de bornes, & pour amasser des richesses immenses, il s'appliquoit uniquement à chercher de nouveaux

Il est sujet à l'avarice.

HENRY V.

1106.

Le Pape dans un Concile ôte les Investitures à l'Empereur, & il se jette sous la protection du Roi de France.

moïens pour accabler les peuples d'impôts.

Deux mois après la mort de l'Empereur Henry IV. le Pape Paschal II. convoqua un Concile à Guastale Ville sur le Pô, il y renouvella les Decrets de ses Prédecesseurs contre les Investitures. Cette nouvelle mortifia sensiblement l'Empereur. Néanmoins ne jugeant pas encore à propos de s'opposer aux entreprises de la Cour de Rome, il fit convier le Pape de passer en Allemagne pour terminer leurs differends à l'amiable. Mais Paschal étant averti que l'Empereur n'étoit pas satisfait de sa conduite, & qu'il étoit tout-à-fait revenu de cette grande docilité qu'il avoit témoignée envers les Papes, craignant ce Prince fier & brusque, il n'osa pas accepter le parti proposé. Il crut que le meilleur conseil qu'il y avoit à prendre en cette rencontre étoit d'aller en France demander la protection du Roi Philippe. Il y trouva tout le bon accueil qu'il pouvoit attendre d'un aussi grand Prince. Le Roi & Loüis son fils étant allé au devant de lui jusqu'à S. Denys, ils le re-

çurent avec beaucoup de magnificence, & y ajoûterent toutes les marques de veneration qu'ils crurent devoir au Vicaire de Jesus-Christ.

HENRY V. 1106.

Le Pape accorde à l'Empereur une conference à Châlons.

Quoique cette démarche du Pape inquiétât fort l'Empereur, il n'en fit pas semblant ; parce que n'aïant déja que trop d'ouvrage dans l'Empire, il ne vouloit pas se broüiller avec les François. Sa Politique le porta même à rechercher dans cette occasion l'amitié du Roi Très-Chrétien & de demander, par son entremise, au Pape qu'il pût lui envoïer des Ambassadeurs, afin de regler les affaires dans une conference. Elle fut assignée à Châlons en Champagne, où Adelbert Chancelier de l'Empereur & Chef de l'Ambassade, se rendit avec ses Collegues. Mais le Chancelier ne voulut pas assister aux conferences, parce que le Pape y étoit en personne ; croïant qu'il n'étoit pas de la dignité de son maître de ceder au Pape, qu'il regardoit encore comme Vassal de l'Empire. Le Pape ne voulant pas consentir aux Investitures, & les Ambassadeurs aïant ordre de ne s'en pas relâcher, l'Assemblée se se-

HENRY V.

para brusquement & sans rien terminer.

1107. Ensuite de cette rupture le Pape alla tenir un Concile à Troyes, & l'Empereur une Diete à Mayence; c'étoit en l'année 1107. Les Evêques Allemans furent pour les Investitures; & les Peres du Concile pour maintenir les Decrets des précedens Papes, sauf à l'Empereur à se rendre dans un an à Rome en un Concile general, pour y représenter ses raisons.

Fait la guerre aux Polonois, est défait.

L'Empereur n'étant pas content de cette derniere décision, ne jugea pas que pour y déferer, il dût negliger ses autres affaires. Il avoit en tête la conquête de la Silesie. Alors ce Duché appartenoit à la Couronne

1109. de Pologne; & voulant executer le dessein qu'il avoit formé de l'assujettir, & de le réünir à l'Empire, il marcha avec le nombre de Troupes qu'il crut necessaire pour s'en pouvoir rendre maître. Il prit d'abord quelques Villes, s'avança dans le païs, & mit le siege devant Glogau. Les habitans s'étant défendus avec beaucoup de courage, il fut obligé de

ſe retirer. Il attaqua enſuite Breſlau; mais Boleſlas Duc de Pologne, qui ſans le conſentement de l'Empereur avoit uſurpé le nom de Roi, vint au ſecours de la place. Il ſe donna quelques combats, & quelques eſcarmouches. Les Polonois eurent preſque toûjours l'avantage dans toutes ces petites actions. Mais dans la derniere, qui fut une bataille générale, l'Empereur remporta la victoire. Ce qui obligea le Roi de Pologne d'envoïer vers lui un Ambaſſadeur nommé Scorbius, pour lui témoigner qu'il étoit diſpoſé à un Traité de Paix.

HENRY V. 1109.

L'Empereur qui pour lors étoit à Prague, propoſa à l'Ambaſſadeur de telles conditions, que celui-ci jugea bien qu'il n'y avoit point de Traité à eſperer, à moins que la Pologne ne demeurât ſujette & tributaire de l'Empire; & l'Empereur même pour faire connoitre à l'Ambaſſadeur, que la conquête de la Sileſie lui étoit comme aſſurée, lui fit voir ſes finances, & les autres richeſſes qu'il avoit dans ſon tréſor pour la réduire bientôt à ſon obéïſſance. Dans ce mo-

HENRY V. 1109. ment Scorbius tira de son doigt une bague, & la jettant dans ce trésor, dit en raillant, mais d'une maniere respectueuse: *Je le veux augmenter de cette bague.* L'Empereur lui répondit en Langue Allemande, *Habdanck*, *je vous remercie*; & les Polonois depuis honorerent de ce nom d'*Habdanck* la famille de Scorbius.

Le Roi de Pologne aïant appris les dures conditions que l'Empereur lui vouloit imposer, prit résolution d'éprouver par une bataille, si l'argent l'emporteroit sur la valeur. Les deux armées en vinrent aux mains en pleine campagne, à une lieuë de Breslau; la bataille dura même avec beaucoup de chaleur & d'opiniâtreté depuis le matin jusqu'au soir. Les Polonois furent enfin victorieux; & les Allemans qui avoient perdu beaucoup de monde, furent contraints d'abandonner le champ de bataille.

1110. Ce mauvais succès fit désister l'Empereur de son entreprise sur la Silesie, pour s'appliquer à la plus grande affaire qu'il ait euë pendant son regne. C'est le démêlé qu'il avoit avec le Pape Pascal, qui, comme il

Suite du démêlé entre l'Empereur & le Pape pour les Investitures.

a déja été dit, avoit confirmé dans le Concile de Troyes les Decrets de ses Prédecesseurs Gregoire VII. Victor III. & Urbain II. portant que c'étoit aux Papes & non pas aux Empereurs, & aux Rois, de donner des Investitures des Evêchez, des Abbaïes & des autres Benefices. HENRY V. 1110.

L'Empereur considerant de plus en plus ces Decrets comme une entreprise sur les droits de l'Empire, fit assembler une Diete à Ratisbonne, où les Princes & les Etats, après une mûre déliberation, accorderent à l'Empereur ce qu'il demandoit avec le secours necessaire pour maintenir les droits de sa Couronne en Italie.

Voïage de l'Empereur en Italie.

Ce Prince la même année passa donc les Alpes avec trente mille chevaux, & près de cinquante mille hommes de pied qu'il fit marcher par des chemins differens. Outre ces forces, il s'étoit fait suivre de tout ce qu'il y avoit de gens de qualité, & de dépense dans l'Allemagne; mais particulierement de personnes instruites de ce qui concernoit les droits de l'Empire; & le tout pour les soû-

HENRY V. 1110. tenir & les défendre, ou par la negociation, ou par les armes.

L'Empereur s'étant avancé jusqu'en Toſcane, quelques Villes voulurent s'oppoſer à ſon paſſage. Il les prit, & alla paſſer les fêtes de Noël à Florence. Il avoit envoïé une Ambaſſade celebre à Paſcal avec force proteſtations de reſpect pour le Saint Siege. Le Pape qui ne laiſſoit pas de ſe précautionner, faiſant filer le plus de Troupes qu'il pouvoit dans Rome, dépêcha auſſi ſes Legats pour aller au devant de lui. Après ces premieres civilitez, on jugea à propos de s'expliquer davantage, avant que l'Empereur entrât dans Rome. Il fut pour ce ſujet tenu quelques Aſſemblées à Sutry; l'on y propoſa quelques moïens d'accord, & le Traité en fut ſigné par les Commiſſaires de part & d'autre, à la ſatisfaction de l'Empereur, à qui l'on avoit accordé tout ce qu'il demandoit, & même plus qu'il ne demandoit. Il en eut tant de joïe qu'il ne differa pas un moment à en donner avis aux Princes & Etats de l'Empire. Mais le Pape n'en uſoit

HENRY V.

ainsi que pour l'amuser, faisant même ce qu'il pouvoit pour semer de la division entre les puissances Ecclesiastiques & seculieres de l'Allemagne.

IIII.

12. Février.

Mauvaise réception faite à l'Empereur dans Rome.

En effet, le même jour de l'entrée solemnelle de l'Empereur à Rome, qui devoit aussi être celui de son couronnement, ainsi qu'on en étoit convenu, l'on vit les commencemens de la tragedie qu'on lui avoit préparée. Car pour peu que les Imperiaux s'écartassent de leurs rangs; on les pilloit, on les maltraitoit, on les mettoit en prison; & quoique ce procedé offençât sensiblement l'Empereur, il dissimula néanmoins à son tour, & ne laissa pas de continuer la cavalcade. D'ailleurs avant que d'en venir au couronnement, on lut en presence des Princes de l'Empire, & des Evêques & Prélats d'Italie le Traité qui avoit été fait. Les Evêques Italiens s'y opposerent formellement, le Pape sçachant fort bien qu'ils en useroient de la sorte; & cette contestation dura jusqu'à la nuit. L'Empereur voïant qu'on le joüoit, ordonna qu'on se saisît de la person-

ne du Pape pour avoir manqué à sa parole, & à son serment. Les soldats qui étoient aux portes, après avoir entendu cet ordre, entrerent tumultuairement dans l'Eglise, & croïant que ce fût l'intention de l'Empereur & des Princes de l'Empire, ils maltraiterent les Cardinaux & les Evêques. La plûpart de ces derniers se sauverent comme ils pûrent; & ce fut cela même qui augmenta le trouble. Car quelques-uns d'eux aïant été porter leurs plaintes & donner l'alarme au Consul, & aux Capitaines des quartiers de la Ville, les Officiers firent mettre toute cette nuit les soldats & la Bourgeoisie sous les armes, qui y demeurerent aussi le lendemain. On ne vit alors qu'escarmouches. L'Empereur alla au secours des siens. Il combattit vaillamment, exposant toutefois trop sa personne, s'étant mis en danger de sa vie: Et pour le dire en un mot, le carnage qui dura jusqu'au soir fut si grand & si opiniâtre, sur tout de la part des Romains, que les eaux du Tibre rougirent du sang répandu. On fit prisonniers quelques Cardi-

naux, plusieurs Evêques & quelques principaux Bourgeois. L'Empereur fit abbattre les murailles de la Ville en plusieurs endroits, & trois jours après il en sortit. Il campa en pleine campagne & près de la Ville, gardant sûrement le Pape & les autres prisonniers pendant tout le Carême, & les fêtes de Pâques; mais faisant toûjours servir Sa Sainteté avec grand respect.

Fermeté du Pape pour maintenir ses droits.

Pendant ce tems-là on fit beaucoup de négociations, & de propotions pour leur liberté, & pour rétablir la paix. Les Cardinaux, les Evêques, & les Prélats sollicitoient particulierement le Pape d'abandonner à l'Empereur les droits d'Investiture, & de le couronner, afin d'obtenir sa liberté & la leur. Mais Pascal n'étoit nullement disposé à renoncer aux avantages & aux droits que ses Prédecesseurs, disoit-il, avoient legitimement aquis au S. Siege, & vouloit les soûtenir au péril même de sa vie.

L'accommodement se conclud.

L'Empereur apprenant avec douleur l'opiniâtreté du Pape, ordonna que sans tarder davantage on tran-

châtiât la tête aux autres prisonniers en presence du Pape. L'execution étoit sur le point de se faire, lorsqu'enfin le Pape touché de compassion pour ces prisonniers, promit de donner une entiere satisfaction à l'Empereur. Ainsi l'accommodement qui avoit été fait, & ensuite rompu, fut renouvellé & ratifié le 11. Avril ensuivant, par le Pape & par l'Empereur.

Le Traité portoit que le Pape n'inquiéteroit plus l'Empereur au sujet des Investitures; que l'Empereur investiroit par la Crosse & l'Anneau, ceux qu'on auroit élûs canoniquement, & de son consentement; qu'ensuite ils seroient sacrez par ceux à qui il appartenoit de le faire, mais qu'aucun ne pourroit être sacré avant que d'avoir pris son Investiture; que les Archevêques & Evêques pourroient sans difficulté & sans scrupule, sacrer ceux qui par l'Empereur auroient été investis de cette maniere; enfin que le Pape n'excommunieroit jamais l'Empereur, & que sous quelque prétexte que ce pût être, il ne dérogeroit à toutes les conditions du Traité. C'est ce que le

Pape jura ſur l'Evangile, & avec lui ſeize Cardinaux. L'Empereur de ſon côté promettoit de reſtituer au ſaint Siege ce qui en avoit été pris, & ſauf l'honneur de l'Empire, de rendre au Pape l'obéïſſance que ſes Prédeceſſeurs Empereurs Chrétiens avoient rendus aux Pontifes Romains. Ce que l'Empereur jura auſſi conjointement avec quatre Evêques, ſon Chancelier, & huit Princes de l'Empire. En conformité de ce Traité l'on dreſſa la Bulle pour les Inveſtitures, & l'on y infera que le Pape s'en étoit relâché pour deux raiſons; l'une en conſideration de ce que les précedens Empereurs avoient enrichi & doté de leurs propres bienfaits l'Egliſe; l'autre parce qu'il y avoit ordinairement trop de diſſenſions & de troubles dans les élections. Le Pape & les priſonniers rentrerent enſuite dans la Ville avec grande pompe. L'Empereur y revint auſſi, & il fut couronné le premier Dimanche d'après Pâques; le Pape en cette cérémonie prit une partie de la ſainte Hoſtie, & il donna l'autre à l'Empereur en témoignage de leur parfaite

HENRY V.

IIII.

réconciliation, & pour être à tous deux un gage de la bonne foi avec laquelle ils avoient promis d'executer leur Traité: Après quoi l'Empereur se fit donner une nouvelle Bulle pareille à celle qu'on avoit déja expediée sur les Investitures, de peur qu'il ne prit envie au Pape de protester de nullité de la premiere, comme faite pendant sa détention.

Ce Prince en consideration de cette réconciliation, confirma les privileges Romains, & plûtôt par politique que par liberalité, il fit de grandes largesses en argent monoïé, & en riches presens, particulierement aux Ecclesiastiques. Puis il reprit le chemin d'Allemagne; le Pape & plusieurs Cardinaux & Prélats l'accompagnant jusqu'aux Alpes.

L'Empereur donne la sépulture à l'Empereur Henry IV. son pere.

La premiere chose que l'Empereur fit à son arrivée en Allemagne, fut de faire de magnifiques funerailles au corps de l'Empereur Henry IV. son pere, qui avoit toûjours été en dépôt à Spire, & qui n'étoit demeuré sans sépulture, que parce que ce bon Prince avoit soûtenu le droit

des Investitures, que le Pape même venoit de déclarer legitime. Il est bien vrai que la suite découvrit que la Cour de Rome n'avoit ainsi agi, que pour, comme on dit, faire de necessité vertu. Le Pape garda néanmoins au dehors les apparences de la bonne foi, mais ses Legats, & entr'autres l'Archevêque de Vienne en Dauphiné, ne laisserent pas d'excommunier l'Empereur dans les Conciles Nationnaux. La plûpart même des Princes Ecclesiastiques de l'Empire ne voulurent ni reconnoître ni recevoir la Bulle du Pape touchant les Investitures des Benefices, & Albert ou Adelbert que l'Empereur, de son Chancelier avoit fait Archevêque de Mayence, poussé par les Legats du Pape, qui par tout tâchoient de mettre les armes à la main des Evêques contre l'Empereur, comme contre un excommunié, fit tant par ses intrigues dans les Dietes qui se tinrent ensuite, qu'on déclara que le Pape avoit droit de révoquer cette Bulle dans un Concile.

Les Ecclesiastiques d'Allemagne disputent à l'Empereur ce que le Pape lui avoit accordé.

1112.

En effet le Concile de Latran que

HENRY V.

Le Pape révoquant dans un Concile la concession des Investitures faite à l'Empereur.

1112.

le Pape ouvrit le 28. Mars 1112. fit même au refus du Pape, qui par son serment se croïoit lié, fit, dis-je, brûler la Bulle touchant les Investitures, & il excommunia l'Empereur. D'ailleurs les Archevêques, Evêques, Prélats & Chapitres se voïant ainsi appuïez de la Cour de Rome, résolurent de se maintenir dans la possession où ils étoient du droit de pourvoir à leurs Sieges vaquans, par l'élection, & sans l'intervention de l'Empereur. Et ainsi, tout se remit encore dans la dissention & dans le trouble.

Second voïage de l'Empereur à Rome.

1115.

Le Pape Pascal reprenant cœur, & dans ces divisions cherchant l'occasion de se venger de l'Empereur, & de le mortifier, il s'en offrit bientôt une fort favorable. La Comtesse Mathide étant morte le 24. Juillet de l'année 1115. l'Empereur, comme son plus proche parent, résolut de passer en Italie pour y recevoir cette riche succession, nonobstant la donation que dès l'année 1077. sous le Pontificat de Gregoire VII. elle avoit faite de la Ligurie & de la Toscane, dont elle s'étoit seulement reservée

reservée l'usufruit, & les lettres de confirmation qu'elle en avoit fait expedier en l'année 1102. Car il prétendoit, que comme ces Etats relevoient immédiatement de l'Empire, elle n'avoit pû en disposer sans son consentement.

1116.

Comme l'année suivante, il fut arrivé en Lombardie, & pendant qu'il étoit à réduire quelques Places de la succession de cette Princesse, il envoïa des Ambassadeurs au Pape, pour le prier de révoquer les Sentences d'excommunication fulminées contre lui, comme contraires au Traité fait entr'eux; mais le Pape n'écouta pas seulement ces Ambassadeurs.

Le Pape confirme dans un Concile la révocation des Investitures.

Au contraire, en la même année il convoqua un Concile à Rome, où l'on condamna encore son Traité avec l'Empereur, & l'on confirma non seulement les Decrets de ses Prédecesseurs contre les Investitures, mais même les Conciles Nationnaux, par lesquels l'Empereur avoit été excommunié. C'étoit de cette maniere que le Pape, sans violer sa parole, se vengeoit. Il avoit,

HENRY V. 1116.

disoit-il, promis à l'Empereur de ne le point excommunier; mais il ne lui avoit pas promis de ne le point faire excommunier par d'autres, n'étoit-ce pas l'excommunier lui-même, que de confirmer l'excommunication?

Le Pape aux approches de l'Empereur sort de Rome.

L'Empereur choqué du procedé du Pape, s'avança vers Rome, pour dissiper par sa présence les projets pernicieux qu'on avoit formez contre lui & contre ses interêts. Mais le Pape, qui par sa propre experience, le connoissoit, ne jugeant pas à propos de l'attendre, se retira dans la Pouïlle.

L'Empereur continuant sa route s'assura de quelques Villes & Châteaux qui tenoient pour le parti contraire, & afin de se conserver, & d'engager de plus en plus dans ses interêts ceux qui étoient pour lui, il les ménagea de telle maniere, particulierement Ptolomée Comte de Tuscule, qui en étoit le Chef, qu'il porta le Peuple Romain à lui décerner le Triomphe. En effet, il fut reçû dans Rome avec un appareil, & une magnificence extraordinaire; & ne croïant par son couronnement

HENRY V.

1117.

valable, puiſqu'il avoit été fait par une perſonne qui rétractoit tout ce qu'elle avoit fait avec lui, il jugea à propos de ſe faire couronner encore une fois. Pour cette cérémonie il choiſit Maurice Burdin Limoſin de Nation, Archevêque de Prague, Prélat qui s'étoit venu mettre à ſa ſuite, pour faire dépit au Pape, dont il étoit mécontent. Ainſi quelques jours après, cet Archevêque le couronna dans l'Egliſe de Saint Pierre.

L'Empereur ſe fait couronner par l'Archevêque de Prague.

L'Empereur s'étant retiré en Toſcane à cauſe des chaleurs, le Pape Paſcal revint ſans bruit à Rome, pour, dans cette conjoncture, tâcher d'y rétablir ſon autorité. Mais comme il étoit arrivé malade, il y mourut au bout de deux jours, le 15. du mois de Janvier ou environ.

Mort du Pape Paſcal II. & création de Gelaſe II.

1118.

Le troiſiéme jour de ſon décès, & ſans la participation de l'Empereur, quoiqu'il fut en Italie, on élut le Cardinal Cajetan ſous le nom de Gelaſe II. ce qui irrita ſi fort l'Empereur, que pour ſurprendre le Pape, il ſe mit en marche, & s'avançoit à grandes journées; mais le Pape averti de ſa venuë, eut aſſez de

HENRY V. 1118.

tems pour se retirer, & pourtant peu s'en fallut qu'il ne tombât entre les mains de l'Empereur; on tira même sur lui, comme il descendoit le Tibre pour se sauver à Cayette.

L'Empereur crée Pape l'Archevêque de Prague.

L'Empereur pour se venger, fit déclarer nulle l'élection de Gelase, comme faite sans son consentement & contre sa volonté, fit mettre en sa place ce Burdin, qui l'avoit couronné, & qui prit le nom de Gregoire VIII. Ce nouveau Pape leva l'excommunication de l'Empereur, & lui confirma le droit des Investitures. Mais dans la suite tout cela ne produisit d'autre effet que de donner occasion à Gelase de les excommunier tous deux, j'entens l'Empereur & l'Antipape.

L'Empereur retourne en Allemagne.

Ce fut là tout le fruit du voïage de l'Empereur; car voïant que les Princes de la Poüille prenoient le vrai Pape en leur protection, & n'aïant pas assez de Troupes pour leur tenir tête, le parti qu'il prit, fut de s'en retourner en Allemagne, laissant Gregoire VIII. dans Rome à la garde des creatures de l'Empereur.

Le Pape Gelase aïant en vain ten-

té de s'établir à Rome, où il étoit retourné inconnu, fut trop heureux de se sauver encore une fois. Il prit résolution de se retirer en France, où il mourut le 29. Janvier 1119. dans l'Abbaïe de Cluny. Les Cardinaux qui étoient avec lui, éleverent au Pontificat le Cardinal Archevêque de Vienne, Legat du S. Siege en France, lequel étoit un de ceux, qui comme il a été dit, avoient excommunié l'Empereur dans des Conciles Nationnaux sous Pascal. Il étoit François de la Maison des Princes de Bourgogne & parent même de l'Empereur. Il prit le nom de Calixte II.

HENRY V.

Mort du Pape Gelase.

1119.

Election de Caliste II. & ses négociations pour la réünion de l'Eglise & de l'Empire.

Ce Pape après son élection convoqua un Concile à Rheims; l'Empereur prit résolution de s'y trouver, sur ce que l'Allemagne se lassant de cette longue affaire des Investitures, qui depuis près de cinquante ans, n'avoit pû être terminée. Les Etats de l'Empire s'assemblerent cette même année entre Mayence & Worms pour témoigner à l'Empereur le peu de satisfaction qu'ils avoient d'un si long démêlé, & quel préjudice tout l'Empire en recevoit.

HENRY V. 1119.

Déja par le moïen des Ambassadeurs que le Pape & l'Empereur s'étoient réciproquement envoïez, on avoit comme conclu cette affaire; l'Empereur s'étant relâché à se contenter de donner les Investitures en la maniere que le Roi de France les donnoit, c'est-à-dire, sans donner ni crosse ni anneau, & le Pape de sa part promettant de lever toutes les Excommunications décernées contre l'Empereur. Il en fut donné même de part & d'autre un écrit, & l'on avoit pris jour pour un abouchement de l'Empereur avec le Pape à Mouzon.

L'Empereur à la tête d'une armée de 30000. hommes s'y étoit rendu; mais le Pape aïant eu de l'ombrage de toutes ces Troupes, s'étoit arrêté, & se tenoit en sûreté dans un Château, d'où il envoïa ses Legats vers l'Empereur, pour sçavoir s'il persistoit en ce qui avoit été arrêté. Mais aïant appris que ce Prince avoit changé de sentiment, qu'il desavoüoit même son écrit, & qu'il étoit inexorable sur ce point des Investitures, il reprit à grande hâte le chemin de Rheims.

L'Empereur l'envoïa prier d'attendre ſeulement un jour, juſqu'à ce qu'il eût pris l'avis des Princes de l'Empire, ſans leſquels il ne pouvoit rien conclure; mais il ne put l'arrêter. L'image du traitement qu'il avoit fait à Paſcal avoit donné une telle appréhenſion au Pape d'être inveſti, qu'il pourſuivit ſon voïage avec une exceſſive diligence; apprenant ainſi aux Princes violens, que la violence a de longues ſuites, & que difficilement on peut regagner la confiance que par de certains emportemens on à une fois perduë.

L'Empereur eſt excommunié au Concile de Rheims.

Le Pape ſans avoir vû l'Empereur, étant donc retourné à Rheims, il y continua durant quelques jours le Concile, après y avoir fait quelques Canons, qui finiſſoient par celui qui défendoit aux Eccleſiaſtiques de recevoir des Laïques l'Inveſtiture des Evêchez & des Abbaïes, il excommunia l'Empereur & l'Antipape Grégoire VIII. avec leurs adhérans, dont on inſéra les noms dans la Sentence d'Excommunication, & il congédia le Concile pour pouvoir s'en aller à Rome. L'année ſuivante

HENRY V.

1120.

Le Pape Caliſte va à Rome, arme contre l'Antipape, l'aſſiége, & s'en rend le maître.

il y arriva, & il y fut fort bien reçû. Ce qui ne s'accordant pas avec les interêts de Gregoire VIII. celui-ci quitta la Ville, & ſe ſauva à Sutri ville forte, dans laquelle il y avoit garniſon Imperiale. Mais c'étoit-là où Caliſte le demandoit; car après avoir emploïé juſqu'en l'année 1121. à s'établir dans Rome, il paſſa dans la Poüille, & par le ſecours des Princes de ce païs-là, il y leva une forte armée, & envoïa aſſieger l'Antipape dans Sutri. Après quelque tems de ſiege, les Bourgeois qui étoient plus forts que la garniſon, le livrerent aux aſſiegeans, qui l'aïant mené à Rome, le monterent à rebours ſur un Chameau & le menerent par toute la Ville au milieu des huées du Peuple. Le Pape lui ſauva la vie, & ſe contenta de l'enfermer dans un Cloître.

L'Empereur accablé par de grandes ligues eſt contraint de travailler tout de bon à ſon accommodement avec le Pape.

Caliſte ſe voïant alors ſans competiteur penſa auſſi à réduire l'Empereur tout fier qu'il étoit. Pour y parvenir, il ſe prévalut de la révolte, dont il a déja été parlé, qu'Albert Archevêque de Mayence avoit excitée contre l'Empereur ſon ancien maître & bienfaiteur. L'infidelité

que

que ce Prélat avoit couvert du ſpecieux prétexte de Religion, ſe trouvoit autoriſée par les intrigues de Rome, & ſous ce prétendu zele, les affaires s'étoient échauffées de maniere qu'il s'étoit formé une puiſſante ligue contre l'Empereur & ſes partiſans, qu'ils qualifioient de Schiſmatiques. Les armées qui avoient été miſes en campagne, étoient même en preſence pour donner combat, lorſque par l'entremiſe des plus ſages, & des plus conſiderables des deux partis, qui ſçavoient bien que dans les guerres civiles, ſoit qu'on gagne, ou que l'on perde, c'eſt toûjours aux dépens d'un même ſang. on demanda de part & d'autre une Conference, & elle fut accordée.

Il fut réſolu qu'unanimement on iroit ſupplier l'Empereur de donner la paix à l'Egliſe & à l'Empire; & cela fut executé. L'on trouva ce Prince ſi bien diſpoſé, que même il s'offrit d'en paſſer par le jugement des Etats. On le prit au mot. On aſſembla une Diete à Wirtzbourg, & l'on y arrêta, qu'on envoïeroit inceſſamment une Ambaſſade au Pape, pour le

HENRY V. 1122.

prier de convoquer à Rome un Concile general pour décider la contestation.

Concile general à Rome, où la contestation des Investitures est terminée.

Les Ambassadeurs s'étant rendus à Rome l'année 1122. on fit pendant le Carême l'ouverture de ce celebre Concile, composé de 300. Evêques, & de près de 700. Abbez. Les Ambassadeurs y aïant été oüis, le grand different des Investitures fut à la fin reglé avec eux & de leur consentement. Les conditions de ce reglement furent, *que l'Empereur laisseroit aux Chapitres & Communautez les élections libres, & ne donneroit plus d'Investitures par la Crosse & l'Anneau; qu'il rendroit les biens appartenant au Saint Siege, & aux Eglises; que les élections se feroient en presence de l'Empereur, ou de ses Commissaires par les voïes Canoniques; qu'en cas qu'il y eût contestation dans l'élection, l'Empereur assisté du Metropolitain & de ses Suffragans, en seroit le Juge; que l'Elû recevroit de l'Empereur l'Investiture des Fiefs & droits Seigneuriaux, non avec la Crosse, mais par le Sceptre, ou par quelque baguette, & lui seroit fidele à cause desdits droits; & que pour*

les Païs éloignez d'Allemagne, l'Empereur donneroit ſix mois de tems pour recevoir une pareille Inveſtiture.

On leve l'excommunication de l'Empereur

On chargea les Ambaſſadeurs de ces articles pour les aller faire ratifier par l'Empereur. Auſſi-tôt qu'ils furent arrivez auprès de lui avec les Legats du Pape, qui les avoient ſuivis, on convoqua une Diete à Worms. Là le Traité fut lû, & ratifié; & tout d'un tems le Cardinal d'Oſtie premier Legat donna l'abſolution à l'Empereur, & à tous ſes adherans Schiſmatiques; puis il dit la Meſſe pontificalement, où il le communia pour derniere marque d'une parfaite réconciliation. Les Legats s'en retournerent fort ſatisfaits; & pour témoignage d'une ſinguliere reconnoiſſance, l'Empereur renvoïa avec eux de nouveaux Ambaſſadeurs de ſa part au Pape, chargez de riches preſens, pour être comme les gages de l'amitié, qu'il cultiva depuis ſoigneuſement avec lui.

Ainſi fut conclu l'accommodement de cette ſanglante & longue conteſtation. Nous y voïons claire-

HENRY V. 1122.

ment que la plûpart des affaires qui font remuër les Puissances, & qui coûtent tant de peine & de sang, ne sont grandes que dans l'imagination. Depuis Charlemagne jusqu'à l'Empereur Henry IV. les Investitures se donnoient sans consequence par la Crosse & l'Anneau, comme par des choses indifferentes. Sous ce malheureux Empereur on s'imagina que la Crosse & l'Anneau étoient quelque chose de sacré ; & ce qui est déplorable, est que les Papes précedens se servoient de cette imagination pour troubler & démembrer le corps de la societé civile. Le Pape Caliste & le dernier Concile general furent plus équitables ; & l'Empereur fit voir qu'il entendoit raison. Car si sa Sainteté & les Peres du Concile ne voulurent point entreprendre sur l'ordre politique, qui est de droit divin, pour maintenir un simple scrupule ; l'Empereur se relâcha aussi de cette cérémonie de la Crosse, & de l'Anneau, attendu que dans l'usage qui s'étoit introduit, & dans l'imagination de la plûpart, ces choses désignoient

la puissance spirituelle; & qu'enfin les Empereurs n'aïant droit que sur le temporel, ils ne pouvoient sans témérairement porter les mains sur l'Autel, avoir droit d'investir les Evêques & les Prélats de la puissance spirituelle.

1124. Dans ce Traité l'on ne parla point du tout du droit que les Empereurs avoient eu de créer & d'investir les Papes, ni de la part qu'ils auroient à l'avenir dans les élections. C'est pourquoi Caliste n'aïant pas survêcu long-tems à cet accommodement, après sa mort, qui arriva sur la fin de l'année 1124. les Cardinaux, le Clergé & le Peuple, sans la participation de l'Empereur, procederent à l'élection d'un nouveau Pape. Il y eut un si grand désordre en cette élection, qu'en même tems on fit deux Papes, sçavoir le Cardinal Theobalde, qu'on nomma Celestin, & Lambert Cardinal Evêque d'Ostie qui fut appellé Honorius II. Mais ces Cardinaux étant gens de bien, se déposerent tous deux volontairement. Néanmoins on confirma l'election d'Honorius, en corrigeant, &

Mort du Pape Caliste, & élection d'Honorius II.

HENRY V. réparant tout ce qui s'étoit passé contre les Canons.

1124. Après l'accommodement avec Rome, il survint à l'Empereur une guerre domestique. La Hollande se révolta; l'Empereur y fut en personne; & par la force des armes il la rangea à son devoir. Il fit la même chose de la Ville de Worms, qui s'étoit aussi soûlevée contre lui, il l'assiegea & la prit par composition, y faisant punir les Chefs de la sédition. Cet esprit de révolte qui par la misere où les divisions passées avoient réduit plusieurs autres Villes commençoit fort à se réveiller. La Ville de Ruffac eut la témerité de prendre les armes contre les Officiers de l'Empereur, lui present, & elle porta l'insolence si loin, qu'il eut de la peine à se sauver lui-même du désordre.

L'Empereur réduit ceux qui se soulevent contre lui.

1125. Cette disgrace qui l'affligea, fut en partie cause de la maladie qui lui survint, & dont il mourut à Utrecht le premier Juillet de l'an 1125. Son corps fut enterré à Spire avec ceux des Rois ses ancêtres. On avoit remarqué que l'image du mauvais

Mort de l'Empereur Henry V.

traitement qu'il avoit fait à son pere, se renouvelloit sans cesse dans son esprit, & que ce fut particulierement la sensible douleur qu'il en avoit, qui à la fin contribua le plus à sa mort. Il n'eut point d'enfans de Mathilde sa femme, fille de Henry premier, Roi d'Angleterre, défaut qu'on a attribué à une singuliere punition d'enhaut, ne meritant pas d'être pere, puisque lui-même avoit manqué au devoir de fils. Il ne laissa pour heritiers que deux neveux qu'il avoit de sa sœur, sçavoir, Conrad Duc de Franconie, & Frideric Duc de Suabe.

LOTHAIRE. II.

1125.

CHAPITRE XI.

Lothaire II.

APRE'S la mort de Henry, on croïoit que les Etats confereroient la dignité Imperiale à un de ses neveux, fils de sa sœur Agnés, c'est-à-dire, ou à Conrad Duc de Franconie, ou à Frideric Duc de Suabe, Princes braves, genereux &

Brigue inutile qui se fait contre son élection.

LOTHAIRE II. 1125.

puissans ; & même l'Empereur Henry, avant que de mourir, avoit donné un ordre fort précis, qui pourtant ne fut pas executé, de leur remettre les ornemens Imperiaux. De leur côté ils n'oublierent rien pour parvenir à la Couronne. Les marques d'amitié & de generosité qu'ils avoient données aux principaux membres de l'Empire leur en avoient gagné les suffrages. Mais Albert Archevêque de Mayence, qui n'avoit pû pardonner à Henry V. les mauvais traitemens qu'il prétendoit avoir reçus de lui, & qui conservoit son ressentiment contre sa memoire, & même contre ces deux Princes, traversoit de toutes ses forces leurs desseins. Pour réüssir plus sûrement dans son projet, il s'avisa de se rendre maître de la Couronne, du Sceptre, & des autres ornemens Roïaux, qui étoient demeurez entre les mains de la veuve de l'Empereur. Il sçeut si bien la persuader par les flateuses esperances qu'il lui donna, qu'elle ne put se défendre de les lui remettre, croïant sur sa parole, qu'il se prévaudroit de

ce dépôt à l'avantage de l'un ou de l'autre de ces Princes. Cependant ce Prélat se voïant maître de ces marques Roïales, ménagea si adroitement les esprits de tous les Princes, que sans avoir égard aux prétentions de ces deux concurrens, on élut Empereur Lothaire Duc de Saxe-Supplenbourg. Et en presence du Nonce du Pape, il fut couronné à Aix-la-Chapelle au mois de Septembre l'an 1126.

LOTHAIRE II.

1125.

Une des principales (*a*) raisons 1126.

(*a*) Ce ne furent ni les intrigues secrettes d'Albert Archevêque de Mayence, ni les sentimens de reconnoissance des Prélats de l'Empire qui éleverent Lothaire II. sur le Thrône Imperiale. L'Interest & l'ambition des Princes Allemans y eurent plus de part que tout le reste. Lassez d'un Gouvernement despotique & flattez du plaisir qu'il y a de se choisir un Chef, ils résolurent de mettre fin à une succession héreditaire que les précedens Empereurs avoient maintenuë avec tant de soin & perpetuée dans leur famille, en rendant l'Empire électif & établissant sur les ruines d'une Monarchie qu'ils commençoient à redouter eux-mêmes, une forme de Republique dont le Chef seroit toûjours d'une entiere dépendance des Membres & Etats, desquels il rece-

LOTHAIRE II.

1126.

pour lesquelles l'Archevêque de Mayence s'étoit ainsi déclaré pour Lothaire, c'est qu'ils avoient toûjours été liez d'interêts, soit lorsqu'ils avoient été attachez à ceux de Henry V ou depuis qu'ils s'en étoient separez pour se ranger du côté de la Cour de Rome, & de ses partisans en Allemagne, dont Lothaire s'étoit même rendu le Chef. Et comme d'ailleurs ce Prince en cette qualité avoit le plus contribué à réduire cet Empereur à se relâcher en faveur de Rome & des Princes Ecclesiastiques d'Allemagne, des droits d'Election, d'Investiture, & autres, pour lesquels il avoit été ré-

---

vroit tout son pouvoir dans l'administration des affaires de la Republique, selon qu'il seroit trouvé à propos pour l'avantage de tout l'Empire. C'est sous cette idée qu'il faut envisager dans la suite l'Etat de l'Allemagne dans cette nouvelle face de Gouvernement; & toutes les autres qu'on lui peut attribuer lui sont absolument étrangeres, quelque atteinte que l'on ait pû donner depuis à cette Loi fondamentale, qui a reçû sa derniere perfection sous le Regne de Charles IV. par le mémorable Edit qu'on appelle la Bulle d'Or.

pandu tant de sang; ces Princes aïant ainsi obtenu ce qu'ils souhaitoient, & y étant parvenus, particulierement par le secours de Lothaire, avoient pour récompense d'un si grand service, élevé ce Prince sur le trône. Et dans la suite pour l'y maintenir ils n'oublierent rien de ce qui pouvoit dépendre d'eux contre ses deux competiteurs, Conrad Duc de Franconie, & Frideric Duc de Suabe. Celui-ci ne laissa pas de se faire élire Roi des Romains par quelques Princes, Seigneurs, & Villes de l'Empire, & l'autre fut aussi couronné Roi à Milan par l'Evêque de la même Ville. Mais enfin après quelques guerres qui durerent peu, & qui pourtant furent sanglantes, ils se reconcilierent environ la fin de l'an 1129. par l'entremise de plusieurs Princes leurs amis communs. Cette réconciliation fut si sincere, que l'Empereur les honora de son amitié. Il donnoit même à Conrad des marques de distinction pardessus tous les autres Princes, lui confiant la Banniere de l'Empire dans les Dietes qu'il convoquoit,

LOTHAIRE II.

1126.

1129.

LOTHAIRE II. 1130.

& cherchant toutes les occasions pour lui accorder des graces & le combler de bienfaits. S'il en usa ainsi envers des ennemis reconciliez, il ne manqua pas à la reconnoissance qu'il croïoit devoir aux Princes qui lui avoient mis la couronne sur la tête. Car durant son regne il continua son même zele pour les interêts de Rome, & favorisa les Papes en tout ce qu'il put, aussi bien que les Ecclesiastiques de son Empire, ausquels il accorda beaucoup de privileges & d'immunitez.

Honorius II. étant mort le 24. Février 1130. le même jour on élut canoniquement le Pape Innocent II. Mais le Cardinal Pierre de Leon aïant une puissante faction dans Rome, se fit proclamer Pape sous le nom d'Anaclet, nonobstant l'élection de l'autre. Ce qui causa un si violent schisme, qu'Innocent se voïant le plus foible, fut contraint de se retirer en France, où Saint Bernard prêcha hautement pour ses interêts.

Grands honneurs que Lothaire rend au Pape.

Ce Saint gagna même en sa faveur l'esprit de Lothaire, & il porta

ce Prince à s'aboucher avec Innocent à Liege, où Saint Bernard le persuada aussi de se trouver, & l'y accompagna. LOTHAIRE II. 1130.

L'Empereur, à l'approche du Pape qui venoit à cheval, y monta aussi, & alla au devant de lui : Aussitôt qu'il l'eut apperçu, il mit pied à terre, courut à lui, le soûtint sous ses bras à la descente du cheval, & l'accompagna jusqu'au lieu où il devoit loger.

Il y eut entre eux quelque different sur le fait des Investitures, dont l'Empereur pressoit le Pape de lui rendre le droit, de la même maniere que les précedens Empereurs en avoient joüi ; mais sur les fortes raisons & les puissantes instances de Saint Bernard, il se désista de cette demande, & même il s'engagea d'aller à Rome pour y rétablir le Pape, & suivant le projet qu'ils en firent ensemble, d'en chasser l'Antipape Anaclet. 1132.

L'Empereur va en Italie retablir le Pape Innocent II.

Les choses ainsi concertées entre eux, le Pape prit les devans pour gagner l'Italie, repassant par la France, où il reçut une somme con- 1133.

LOTHAIRE II. 1133.

ſiderable pour ſon voïage. Il s'avança juſqu'à Plaiſance, & y attendit l'Empereur, qui peu de jours après l'y étant venu joindre avec ſon armée, le mena à Rome, & le rétablit dans ſon Siege, malgré les efforts que fit l'Antipape pour l'en empêcher.

Ce fut peut-être pour donner plus de poids à ce rétabliſſement, ou pour exciter par l'exemple à honorer le vrai Pape, qu'enſuite l'Empereur dans la cérémonie de ſon couronnement, ſe mit à genoux devant Innocent, qui étoit aſſis dans un trône élevé, & qu'aïant ainſi à genoux fait ſes proteſtations d'obéïſſance au Saint Siege, il reçut la couronne que le Pape lui mit ſur la tête. La cérémonie en fut faite dans le Palais de Saint Jean de Latran.

L'Empereur introduit le Droit Romain dans l'Empire

Cette ſolemnité finie, l'Empereur reprit le chemin d'Allemagne, où par le conſeil d'un certain nommé Werner Urſperg, autrement, Irneruis qui étoit fort ſçavant dans le Droit ancien de Juſtinien, il ordonna que la Juſtice ſe rendroit dans l'Empire ſelon le Digeſte, ou le

Code, dont l'usage avoit cessé depuis cinq ou six cens ans. De sorte que ces loix furent introduites en Italie, en Allemagne, & ensuite en France & en Espagne, où les Peuples auparavant se servoient du Droit qu'ils avoient en propre, & des Coûtumes qu'ils suivoient en particulier.

LOTHAIRE II.

1133.

Anaclet retourne à main armée à Rome.

L'Antipape Anaclet qui s'étoit jetté entre les bras de Roger Duc de l'Apoüille, dont il avoit érigé les Etats en Roïaume, sous le nom de Roïaume de Sicile, pour se le rendre plus favorable, voïant Lothaire parti, se met aux champs avec de bonnes Troupes, & se rend maître presque de toutes les Places du Saint Siege. Ce qui obligea le Pape Innocent de se retirer à Pise, & d'implorer derechef le secours de l'Empereur Lothaire.

1134.

Second voïage de l'Empereur en Italie.

L'Empereur qui n'avoit rien diminué de son affection pour l'Eglise, ne démentit pas sa pieté dans cette occasion. Il arme (*a*) puissamment,

(*a*) En l'année 1135. sous le Regne de cet Empereur, les chaleurs de l'Eté furent

LOTHAIRE II. & descend les Alpes en l'année 1136. Il divise son armée en deux, donne le commandement d'une partie au Duc de Baviere son gendre, & il commande l'autre en personne. Ce n'est après cela que conquêtes, il reprend toutes les Places du patrimoine. Et pour le vrai Pape, il le reconduit triomphant à Rome, causant par ce moïen la mort d'Anaclet, qui de dépit mourut de tous les heureux succès de son Competiteur.

1136.

1137.

7. *Janvier* 1138.

L'Empereur non content de cela, poussa si vivement Roger de Ville en Ville, qu'avec sa courte honte, il se retira dans son païs de Sicile. Ensorte que l'Empereur se rendant maître absolu de l'Apoüille & de la Calabre, & de tout ce que Roger possedoit en Italie, il en forma un Etat, & en fit don à Renaud Prince Allemand son parent, avec le titre de Duc qu'il ôta à Roger.

si excessives, que tous les grains & les fruits de la terre secherent dans la campagne : les Fleuves les plus considerables, le Rhin même devint à sec, ce qui fit périr presque tous les bestiaux.

Après

Après cette glorieuse expedition l'Empereur reprit le chemin d'Allemagne. Mais son voïage fut interrompu par une dangereuse maladie qui le surprit à Veronne. Il crut vaincre le mal en regagnant le païs de sa naissance; mais enfin il mourut dans les Alpes, près de Trente, le troisiéme Decembre de l'année 1138. après avoir regné douze ans.

LOTHAIRE II.

Sa mort.

1138.

Ce Prince ne laissa point d'enfans mâles. Il est celebre en ce qu'il aimoit passionément à maintenir la paix publique, & à faire rendre la justice. Et plût à Dieu que son intention eût été suivie pour ce dernier point; mais le grand nombre de commentaires qu'on fit, ou que depuis on a fait sur les Pandectes, a attiré sur ce Prince le reproche d'avoir introduit la chicane, au lieu d'avoir facilité la justice.

On avoit sujet d'apprehender que sa mort ne changeât les affaires de Rome; mais toutes choses y demeurerent paisibles. Roger même voïant l'Antipape mort, se reconcilia avec Innocent II. qui pour se ménager

un appui de cette importence, donna à Roger la confirmation du Roïaume de Sicile.

CHAPITRE XII.

Conrad III.

Son élection & son couronnement.

1139.

LES Princes *(a)* de l'Empire s'étant assemblez à Coblens pour l'élection d'un Empereur, ils nom-

(*a*) C'est encore ici un de ces endroits importants de l'Histoire de l'Empire, où M. Heiss tombe dans une contradiction essentielle en attribuant au commencement du Regne de Conrad III. l'institution du College des sept Electeurs, quoiqu'il fasse trouver à l'Election de Frideric I. successeur de cet Empereur, les Princes de l'Empire en general, sans y déterminer le nombre des Electeurs; ce qui est confirmé par ce qu'il fait dire à cet Empereur, même au Legat du Pape, qui, lui reprochant son ingratitude envers le Saint Siége auquel il prétendoit qu'il devoit être redevable de son Election, comme d'une grace & d'un bienfait singulier, il n'en reçût d'autre réponse, sinon *Qu'il tenoit sa Couronne de Dieu, & des Princes d'Allemagne.* Si l'Epoque de cette Institution étoit

merent ſept d'entre eux, ſçavoir trois Archevêques, & quatre Prin-

CONRAD III.

1139.

ſolidement établie, pourquoi nous rapporter le conſentement general des Etats de l'Empire pour l'élection d'Othon IV. plus de ſoixante ans après ? Pourquoi encore depuis fait-il confirmer Frideric II. dans la dignité Imperiale par les Princes de l'Empire aſſemblez à Mayence ? Et ſi ce nombre fut fixé à ſept dès l'Empire de Conrad III. par quelle fatalité ce ſyſtême eſt-il dêtruit preſque dans toutes les Elections ſuivantes ? Et comment près de deux ſiécles après fait-il trouver neuf Electeurs à l'Election de Louis V. Sçavoir, Pierre Archevêque de Mayence, Baudouin Archevêque de Treves, Henry Archevêque de Cologne, Jean Roy de Bohéme, Rodolphe Comte Palatin, Loüis Duc de Baviere, Volmar Marquis de Brandebourg, Rodolphe Duc de la haute Saxe, & Heric Duc de la baſſe Saxe. Une contradiction auſſi évidente, & réiterée en tant d'endroits, eſt ſans doute ſuſpecte d'affectation. M. Heiſſ, auſſi-bien que d'autres Auteurs entrainez par le penchant que la naiſſance leur à donné pour la Maiſon d'Auſtriche, où ſéduits par les liberalitez, ſe ſont ſouvent laiſſez perſuader de certains faits qu'ils ont gliſſez dans leurs Hiſtoires contraires à la verité, & qui ne tendent uniquement qu'à flater l'ambition & la prétenduë autorité Monarchique de leurs Princes; & M. Heiſſ ne voudroit-il pas envelopper ce fait dans une

CONRAD III. 1139.

ces Seculiers, un Roi, un Duc, un Comte, & un Marquis, aufquels ils défererent le pouvoir de recueïllir les fuffrages des Affemblées, & choifir le plus digne de ceux qui y étoient propofez. Ils élurent d'un confentement unanime, Conrad Duc de Franconie, neveu de l'Empereur Henry V. & ils le conduifirent à Aix-la-Chapelle, où l'an 1139. il fut couronné par le Cardinal Thierry Legat du Pape, qui fit cette fonction pour l'Archevêque de Cologne, à caufe que celui-ci n'étoit pas encore Prêtre. Henry Duc de Baviere furnommé le Superbe, qui avoit époufé la fille (a) unique de Lothaire, & laquelle cet Empereur avoit dotée du Duché de Saxe, qui étoit fon patrimoine, ne

parfaite obfcurité pour le rendre douteux & établir par-là les changemens que les derniers Empereurs ont introduits à leur gré dans le College Electorale?

(a) Elle s'appelloit Gertrude, & il en eût un fils nommé Leon, duquel les Ducs de Brunfwic & de Lunebourg, tirent leur origine.

CONRAD III. 1139.

ſe trouva point à cette élection. Ce Henry, dis-je, vouloit que ce fût lui-même qui fût déclaré Empereur; & il croïoit y avoir d'autant plus de droit, que Lothaire n'aïant point d'enfans mâles, avoit avant que de mourir, mis les ornemens Roïaux entre ſes mains, & l'avoit ainſi déſigné ſon ſucceſſeur à l'Empire. Mais nonobſtant cette déſignation, Conrad lui fut préferé, & ſans aucune autre contradiction, il fut élevé à l'Empire. Auſſi-tôt après ſon élection, il envoïa donc ſolliciter le Duc de Baviere de rendre ces ornemens; mais le Duc refuſa hautement de les donner. Ce qui dans la Diete de Goſlar, obligea les Princes qui vouloient ſoûtenir leur élection, de le dépoüiller publiquement de ſes Duchez de Baviere & de Saxe, deſquels il fut fait don, ſçavoir de la Saxe, à Albert Marquis de Brandebourg, & de la Baviere, à Leopold Marquis d'Autriche. Henry en fut tellement touché, que dans la même année il en mourut.

Révolte dans l'Apoüille contre l'Empe-

En ce même tems, Roger Roi de Sicile, enleva les terres qui rele-

CONRAD III.

1139.

reur, laquelle rejaillit en Allemagne.

voient encore de l'Empire dans l'Apoüille, elles servirent à augmenter son nouveau Roïaume, & pour s'y maintenir, il ne trouva point de meilleur moïen que d'entretenir la guerre civile en Allemagne. A cet effet, afin de rentrer dans les deux Duchez qu'on avoit confisquez sur son frere, il anima tellement Welf ou Guelphe, Duc de Baviere, frere du Duc Henry le Superbe, qu'avec l'assistance des Saxons, il se résolut de faire la guerre à l'Empereur. Guelphe avoit reçu de Roger une somme d'argent si considerable, qu'elle le mit en état de faire de la peine à l'Empereur. Leurs Troupes se battirent en quelques rencontres; mais

1140. enfin l'an 1140. Guelphe fut assiegé par l'Empereur dans le Château

Origine des Guelphes & des Gibelins.

de Weinsberg. L'Assiegé résolut de faire une sortie sur les Imperiaux, donnant pour mot à ses gens, *Hievvelf*. Frideric Duc de Suabe, frere de l'Empereur, General des Imperiaux, découvrit ce mot, & donna aux siens celui de *Hiegibelin*, qui étoit le nom d'un Village en Suabe, où le Duc Frideric avoit été élevé.

Ces deux noms depuis ce tems-là ont eu grande vogue, particulierement en Italie. On entendoit par les *Welfs*, qu'on appelloit *Guelphes*, ceux qui soûtenoient le parti du Pape ; & par les *Gibelins*, on entendoit les Imperiaux. Guelphe dans cette sortie, perdit beaucoup de monde, & fut contraint de se retirer en désordre dans Weinsberg, où il se défendit jusqu'à la derniere extrémité. Enfin il fut obligé de se rendre à discretion.

La generosité deplusieurs femmes desarme la colere de l'Empereur.

L'Empereur ne voulut pas user à la rigueur de sa bonne fortune, il traita avec beaucoup de civilité celui que Guelphe lui envoïa pour capituler, & donna sa parole que ce Duc avec ses Troupes pourroit passer au travers de l'armée Imperiale. Mais la femme du Duc prenant ombrage d'une si grande bonté, craignit que sous les apparences d'une douceur & d'une clemence affectée, l'Empereur ne cachât quelque ressentiment contre son mari, à cause de quelques discours outrageux qu'on avoit tenus contre le Prince : Ce qui fit qu'elle voulut un

CONRAD III. 1140. engagement plus sûr que celui de la parole. Ainsi par un Gentilhomme qu'elle envoïa à l'Empereur, elle lui fit demander un sauf-conduit, tant pour elle, que pour les Dames & pour les autres femmes qui étoient dans le Château; afin qu'elles pussent sortir, & passer sans danger, & être conduites en lieu de sûreté avec ce que chacune d'elles pourroit emporter; ce que l'Empereur lui accorda.

Cette sortie se fit en presence de l'Empereur & de toute l'armée. Et l'on ne fut pas peu surpris de voir venir la Duchesse, les Comtesses, les Baronnes, & les autres Dames de qualité, dont les maris avoient offensé l'Empereur, chacune, quoi qu'avec beaucoup de peine, portant son mari sur les épaules. On croïoit dans l'armée que quand la Duchesse avoit demandé cette permission, c'étoit pour emporter seulement leurs pierreries, leur or & leur argent; & l'on ne se défioit point de cette ruse. Ce qui fit que l'Empereur surpris tout d'un coup de ce spectacle, & faisant réflexion sur

ſur la tendreſſe & le courage de ces Dames, qui regardoient leurs maris comme leur vrai tréſor, & qui les eſtimoient plus que l'argent, & que ce qu'elles avoient de plus précieux, fut tellement touché de les voir dans cet état, qu'il ne pût s'empêcher de verſer des larmes. Il les loüa, il les regala ſplendidement à dîner, & il fit avec le Duc Welf, & avec ſes autres ennemis, un accommodement ſincere, malgré ſes Generaux, qui par leurs conſeils s'y oppoſoient, ſe contentant de leur répondre, qu'il étoit indigne d'un Roi de manquer à ſa parole.

CONRAD III. 1140.

Cependant cette guerre civile donna lieu à pluſieurs Villes d'Italie, de ſe ſouſtraire de l'Empire, & ſuivant en cela l'exemple de Roger, de s'ériger en Républiques.

Pluſieurs Villes d'Italie s'érigent en Républiques.

Les Romains même, depuis quelque tems avoient formé le deſſein de rétablir l'ancienne République, & de s'emparer de la ſouveraineté de Rome, & de tout le patrimoine de l'Egliſe.

Déja ils avoient remis l'Ordre des Senateurs, & avoient conferé ces 1141.

CONRAD III. dignitez aux plus considerables d'entr'eux.

1144. En l'année 1144. ils firent rendre aussi celle de Patrice, & ils en revêtirent un nommé Jordan, avec la même autorité que Charlemagne l'avoit possedée. Ce nouveau Patrice accompagné des Senateurs & du Peuple, alla representer au Pape Lucius II. que presque de tout tems les Papes ne s'étoient appliquez qu'aux affaires Ecclesiastiques, & qu'ils s'étoient contentez des dîmes dont ils étoient païez pour subsister sans avoir d'autres possessions, ni se mêler des affaires politiques, dont l'administration avoit toûjours appartenu aux Séculiers comme on pouvoit le faire voir par les Histoires de la Ville de Rome, & par celles d'Allemagne; qu'ainsi il n'étoit pas juste qu'il prît davantage connoissance de ces sortes d'affaires, & que c'étoit à eux à en avoir l'entiere direction. Sur ce fondement ces séditieux entreprirent de lui disputer, ou plûtôt de lui ôter la jurisdiction séculiere; & ils commencerent par se rendre maîtres des rentes de la Ville,

mettant des Officiers en la place de ceux que le Pape y avoit établis. CONRAD III.

Le Pape, les Cardinaux & les autres Ecclésiastiques s'opposerent hautement à ce dessein, & maintinrent autant qu'ils purent l'autorité & les droits qu'ils avoient. Mais enfin ils fut conclu qu'on auroit recours à l'Empereur Conrad, qu'à cet effet on dépêcheroit des Ambassadeurs vers lui, & cela fut executé. Il étoit alors à une Diete qui se tenoit à Spire; & il eût été raisonnable de s'en rapporter à sa décision. Néanmoins les esprits se trouverent si irritez, que le Pape Lucius pendant cet entretems assembla des Troupes, & assiégea les Sénateurs dans le Capitole, commandant lui-même en personne. Mais il y reçut un coup de pierre, dont la blessure fut si grande que peu de jours après il en mourut, & ce fut le 25. Février de l'année 1145. Lorsqu'on eut reçu cette nouvelle à Spire, les Ambassadeurs s'en retournerent sans réponse. On croïoit néanmoins que l'Empereur n'avoit point approuvé le procedé des Romains, & qu'il avoit même fort bien 1144.

CONRAD III. reçu le Nonce du Pape & l'avoit renvoïé avec satisfaction.

1145. Après la mort de Lucius, on élut Eugene III. Ces factieux l'inquieterent aussi au commencement. Mais aïant joint les armes temporelles aux spirituelles, & étant secondé par les bien intentionnez, il réduisit à la raison les rebelles & la Ville, & il y rétablit son autorité. Ce repos lui donna lieu de s'appliquer fortement à la fameuse Croisade, qui dans ce tems-là se fit contre les Sarrazins pour la défense de la Terre-Sainte. Il y engagea l'Empereur Conrad par ses vives instances & par les soins de S. Bernard, des mains duquel ce Prince aïant reçu la Croix, il entreprit le voïage du Levant au commencement de l'année 1147. avec une armée de soixante mille chevaux, aussi leste qu'on en eût jamais vû ; mais son voïage ne fut pas heureux, car une partie de son armée périt par la malice d'Emmanuel Commene, Empereur des Grecs, qui dans les farines qu'il fournissoit aux Troupes de Conrad, fit mêler du plâtre ; & l'autre partie qui avoit long-tems souf-

Le Pape Eugene III. succede à Lucius, rétablit son autorité dans Rome, & travaille à la Croisade.

Conrad va à la Terre-Sainte.

1147.

fert la faim, fut presqu'entierement défaite par les Turcs. A peine l'Empereur en put-il sauver quelque débris avec lequel après avoir consumé deux ans & demi dans cette expedition, il reprit le chemin d'Allemagne. Le reste de son regne n'eut rien de remarquable, (*a*) que deux choses; l'une fut la révolte du Duc de Guelphe, qui aussi-tôt fut appaisée par la satisfaction que l'Empereur lui donna; & l'autre fut la mort de Henry son fils aîné, qu'avant son voïage de la Terre-Sainte il avoit fait élire Roi des Romains. Cette mort l'affligea tellement, que ne lui restant plus de son mariage avec Gertrude fille de Berengaire Comte de Sultzbach, qu'un jeune fils nommé Frideric, il prit résolution de convoquer une Diete à Bamberg. Ce fut au commencement de l'an

1147.

1152.

Il désigne un Successeur, & meurt.

(*a*) Ce fut lui qui rétablit, & fit bâtir de nouveau la Ville de Nuremberg que l'Empereur Henry V. avoit détruite. Lubec, Hambourg, Hartzbourg & Ulm sont redevables à ce Prince de plusieurs Edifices publics, & d'autres Monumens.

CONRAD III. 1152.

1152. & pour representer aux Etats qu'étant à toute heure menacé de la mort, vû le peu de santé qu'il avoit, il croïoit être obligé de ne pas differer davantage à leur recommander d'élire pour son Successeur Frideric Duc de Suabe son neveu : Prince qui étoit brave, habile, & digne de cette suprême dignité. Ce qui aïant été bien reçu de tous les Princes, il lui fit mettre entre les mains les ornemens Imperiaux. Peu de tems après aïant regné treize ans ou environ, il mourut à Bamberg. Au surplus, autant qu'on en peut conjecturer, il fut enterré près de la sépulture de Henry III. quoique d'ailleurs quelques-uns disent que ce fut à Spire.

Fin du Tome premier.



